
INSIGNIA ACADEMIAE HARVARDIANAE CANTAB: NOV: ANGLIAE
VE RI
TAS
The Gift of
Mary Bryant Brandegee
in Memory of
William Fletcher Weld
HARVARD COLLEGE LIBRARY

HISTOIRE
DE FRANCE.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ LES ÉDITEURS,

JUBIN, au Cabinet Littéraire, Vieille rue du Temple, n° 6;
BEAULÉ, rue St-Claude, n° 8;
BICANT, rue des Fossés-du-Temple, n° 16;
ÉMERY, rue St-Denis, n° 367;
ZACH. BÉLINGE, rue St-Antoine, n° 110.
Et chez DE COURTIÈRE, rue St-Hyacinthe-St-Michel, n° 7.

PARIS. — IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES GAULOIS

JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI,

Par Anquetil,

CONTINUÉE JUSQU'AU SACRE DE S. M. CHARLES X

PAR M. LÉONARD GALLOIS,

AUTEUR DE L'HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'INQUISITION D'ESPAGNE, DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON D'APRÈS LUI-MÊME, ETC.

Troisième Édition.

TOME SIXIÈME.

PARIS.

JUBIN, VIEILLE RUE DU TEMPLE, N° 6,
AU CABINET LITTÉRAIRE;
BEAULÉ, RUE SAINT-CLAUDE, N° 8, AU MARAIS;
DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, IMPR.-LIB.,
Rue Richelieu, n° 47 *bis*.

1829.

HISTOIRE
DE FRANCE.

SUITE
DE LA
BRANCHE DES VALOIS.
RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÊME.

HENRI III,
AGÉ DE PRÈS DE 23 ANS.

Il est bon de jeter un coup-d'œil général sur ce règne agité par tant de troubles, afin qu'en voyant la disposition des esprits et le concours des circonstances, on se représente mieux l'origine et le progrès des factions qui ébranlèrent le trône, et qui furent près d'y placer un étranger, devenu l'idole des peuples. Ces grandes révolutions dans les corps politiques n'arrivent pas sans des symptômes, avant-coureurs de la dernière crise (1). ÈRE VULG. 1574.

Ceux qu'on remarque principalement sous Henri III sont, de la part du roi, une conduite bizarre qui lui ôta

(1) De Thou, l. LVIII. Davila, l. VI.

ÈRE VULG. 1574. la confiance de la nation, et qui fit passer, de la critique de sa conduite particulière, au mépris de sa personne : de la part des peuples, un esprit de fanatisme et d'enthousiasme, beaucoup plus général depuis que les cruautés de la Saint-Barthélemi eurent persuadé qùe c'était au poignard à décider la querelle : de la part de la cour enfin, un goût d'intrigue universel; les grands, comme les princes du sang, les Guises et les Montmorency, prirent l'habitude de séparer leur cause de celle de la patrie, et de se faire des créatures uniquement attachées à eux. Les gentilshommes de la cour se piquaient d'un dévouement entier à ceux qu'ils appelaient *leurs maîtres*. Il y avait à cet égard entre les protégés, et même entre les protecteurs, une rivalité qui dégénérait souvent en querelles personnelles. On se bravait, on se faisait des défis; les femmes s'en mêlaient, et des intrigues d'amour, des tracasseries domestiques, devenaient des affaires d'état.

Les mémoires qui nous restent de ce tems, écrits par les personnes mêmes de la cour, attestent ces faits, et beaucoup de particularités qu'il est utile de connaître, parce qu'elles sont liées aux grands événemens, qu'elles les ont même souvent causés. Le Louvre était comme une école ouverte à la jeune noblesse du royaume. Elle passait les journées entières dans les salles basses, occupée à faire des armes. C'était un honneur singulier de savoir mieux que les autres courir, franchir les fossés, tirer *prestement* un coup de pistolet, et donner un coup de poignard. On ne parlait que de galanterie ou de meurtre, de carnage et d'incendie; on inventait, on se racontait des faits d'armes extraordinaires. Ces récits échauffaient les imaginations, et il en résultait des pro-

vocations fréquentes, des projets outrés, des entreprises folles et téméraires (1). ÈRE VULG. 1574.

Les idées extrêmes sur les choses même ordinaires ne manquaient pas d'être du goût de cette jeunesse emportée. Les jeunes gens se liaient par des sermens de ne se jamais abandonner, de suivre toujours le même parti, d'avoir biens et maux communs. L'accident de l'un était un malheur sensible pour l'autre; l'absence d'un ami occasionait un deuil. On en vit, pour cette seule raison, prendre des habits lugubres, laisser croître leur barbe outre mesure, se refuser à tous les plaisirs, vivre comme des hommes plongés dans la mélancolie la plus profonde; *et la cour* applaudissait à ces manies puériles.

Il leur restait pourtant de cette éducation un courage intrépide, et des liaisons sûres, non-seulement avec leurs égaux, mais encore avec les principaux seigneurs. Tous, à commencer par le roi, réputaient à honneur de s'attacher un plus grand nombre de ces *braves*, par des louanges, par des caresses, souvent par des bienfaits, tels que des mariages avantageux.

On remarquait encore des traces de l'ancienne galanterie, mais dégénérée dans les deux sexes. Les femmes, au lieu de ces sentimens qui inspiraient autrefois l'héroïsme, tiraient vanité des preuves de dévouement outré, que la frénésie de la passion inspirait à leurs amans. Il était beau, au premier signal de sa maîtresse, de se précipiter dans une rivière sans savoir nager, d'affronter des bêtes féroces, de faire ruisseler son sang avec la pointe d'un poignard, pour marquer la disposition où l'on était

(1) *Vie de d'Aubigné. Mém. de Marguerite.* Brantôme. *Mém. de Bouillon. Mém. de Montluc. Journal de Henri III. Lett. de Busbec,*

ÈRE VULG. 1574.

d'aimer sa dame jusqu'à la mort. Selon l'esprit du tems, Henri III, écrivant de Pologne à la belle Renée de Rieux-Châteauneuf, et à la princesse de Condé, qu'il aimait, « tirait du sang de son doigt, et Souvray rou» vrait et fermait la piqûre à mesure qu'il fallait remplir » la plume (1). » Les hommes, en récompense du sacrifice de leur raison au caprice des femmes, demandaient plus que la bienséance ne permettait, et n'obtenaient que trop dans une cour aussi licencieuse. De là les jalousies, l'espionnage, les confidences, les rapports, les inimitiés, les éclats qui déshonoraient le monarque et sa famille à la face du royaume.

Mais, ou les grands se souciaient peu alors de l'estime publique, ou ils n'avaient pas les mêmes idées que nous du respect qu'ils se doivent à eux-mêmes. Rien de si commun que les courses tumultueuses du roi avec toute sa cour, tantôt dans les foires, qu'il parcourait, dansant, chantant, insultant marchands et curieux, exposé lui-même aux huées d'une populace insolente; tantôt chez les bourgeois à l'occasion d'une noce, d'un baptême, ou de quelque autre réjouissance. Il s'y commettait des désordres qui devenaient la matière des plaisanteries du jour. A ces débauches publiques succédaient des actes de religion éclatans, tels que des messes solennelles, des processions augustes et pompeuses; mais, par un mélange profane, ceux qui venaient d'assister à ces dévotions avec tout l'extérieur du recueillement se transportaient de là chez l'astrologue et le devin, espèce de gens mis à la mode par la crédulité de Catherine de Médicis.

(1) Mathieu, tom. VII, p. 386.

Hommes et femmes s'y donnaient des rendez-vous clandestins. On y composait des filtres pour se faire aimer, des charmes pour se venger. On doit mettre au nombre de ces prétendus sortiléges de petites statues de cire trouvées chez l'infortuné La Mole lorsqu'il fut arrêté. L'une était à moitié fondue, l'autre avait une épingle dans le cœur. On lui demanda dans la torture si elles ne représentaient pas le roi, et si par ces manœuvres obscures de l'art magique il n'avait pas eu dessein d'altérer la santé du jeune monarque, supposant qu'elle s'affaiblirait à mesure que la cire fondrait et que l'épingle entrerait dans le cœur. La Mole avoua ces procédés superstitieux, communs alors à presque toute la cour, et preuves d'une ignorance grossière; mais il soutint qu'il ne les avait employés que pour se faire aimer d'une demoiselle provençale dont il était épris.

Le plus fameux de ces astrologues était un nommé Cosme Ruggieri, Florentin; il passait aussi pour habile empoisonneur. La reine-mère et plusieurs seigneurs le protégeaient ouvertement; de là vinrent sans doute des soupçons si multipliés qu'à peine une personne de marque mourait-elle sans qu'on publiât qu'elle avait été empoisonnée. Pour les ennemis d'un moindre rang, on s'en défaisait par l'assassinat: nul tems, nul lieu n'était respecté. Le duc de Guise poursuivit l'épée à la main, jusque dans l'antichambre du roi, un gentilhomme dont il prétendait avoir à se plaindre; et Villequier, favori de Henri III, poignarda par jalousie, dans le Louvre, sa femme, grosse de deux enfans. Poussée par une rage pareille, on vit la demoiselle de Châteauneuf, femme décriée avant son mariage par ses intrigues avec le roi,

ÈRE VULG. 1574. tuer courageusement, dit Brantôme, le Florentin Antinotti, qui avait consenti à l'épouser.

On était cruel et impitoyable de sang-froid; et, par une habitude qui ôtait toute honte à cet égard, Charles IX et Henri III interrogeaient eux-mêmes les criminels, présidaient, pour ainsi dire, aux tortures, et assistaient aux exécutions; les femmes n'en détournaient pas les yeux : on remarque un caractère de férocité jusque dans les témoignages les moins équivoques de leur tendresse. La reine Marguerite et la jeune duchesse de Nevers se firent apporter les têtes de La Mole et de Coconnas, leurs amans, se donnèrent le triste plaisir de les toucher, de verser des larmes sur ces restes chéris, et de les embaumer de leurs mains. D'Aubigné rapporte que, voyageant un jour avec Claude de La Trémouille (1), il s'aperçut que celui-ci changeait de couleur à la vue de quelques cadavres attachés à des gibets; il l'arrêta, le prit par la main, et lui dit : « Contemplez de bonne grâce ces objets tragiques; en faisant ce que nous faisons, il est bon de s'apprivoiser avec la mort. »

Cette intrépidité, quand elle se tourne contre les autres peuples dans des guerres étrangères, est capable de subjuguer l'univers; mais quand, excitée par un motif aussi puissant que le zèle de la religion, secondée par le désir de dominer, elle s'exerce contre la nation même, elle peut faire un chaos du royaume le plus florissant.

(1) Il était petit-fils du connétable, par Jeanne de Montmorency, sa mère, et fils de Louis III, seigneur de La Trémouille, premier duc de Thouars, lequel était arrière-petit-fils lui-même du fameux chevalier sans peur et sans reproche, tué à la bataille de Pavie. Claude embrassa le calvinisme, qu'abjurèrent Henri son fils, en 1628, et Henri-Charles son petit-fils, en 1670.

C'est ce qui arriva sous Charles IX, et encore plus sous Henri III, son successeur. ÈRE VULG. 1574.

Le prince, allant en Pologne, laissa la France pleine de factions. Les calvinistes virent avec plaisir partir le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Les Montmorency et les autres catholiques mécontens regardèrent comme un avantage l'éloignement d'un prince trop dévoué à la reine sa mère, qu'ils croyaient leur ennemie. Si Guise et ses partisans donnèrent quelques regrets à son départ, c'est qu'ils le pénétraient déjà, et sentaient son faible, qui pouvait leur être utile.

Henri prit son chemin pour son nouveau royaume par l'Allemagne. Dans les états protestans il rencontra un grand nombre de Français réfugiés, victimes échappées à la Saint-Barthélemi (1). Le jeune monarque en fut comme investi chez le comte palatin; les uns l'envisageaient d'un air sombre, d'autres attachaient sur lui des regards sinistres, et murmuraient contre l'auteur de leur infortune assez haut pour être entendus. Après une réception froide, le comte le mena dans une galerie de peintures, où le premier tableau qui frappa sa vue fut le portrait de l'amiral. « Vous connaissez bien cet homme, lui dit son hôte; vous avez fait mourir en lui le plus grand capitaine de la chrétienté, et vous ne le deviez pas, car il vous a fait et au roi de très-grands services. » Henri voulut s'excuser sur la prétendue conjuration de l'amiral. « Monsieur, reprit froidement le comte, vous en savez toute l'histoire. » Le roi de Pologne eut encore plus d'un chagrin à dévorer dans sa route.

(1) Brantôme, t. VIII, p. 216.

ÈRE VULG. 1574.

Il en fut dédommagé par les fêtes qui l'attendaient dans son royaume. Henri, des hommes peut-être le plus propre à la représentation, y parut de manière à satisfaire ses nouveaux sujets; mais, ces premiers momens de pompe et de magnificence passés, il se tint presque toujours renfermé dans son palais, avec les favoris qu'il avait amenés, la plupart, comme lui, peu éloignés de leur vingtième année. Ils s'y occupaient à parler de la France, à y écrire, à entretenir les intrigues d'amour qu'ils y avaient formées, quelquefois à des jeux bruyans, à des plaisirs tumultueux et emportés, qui ne s'accommodaient guère avec la gravité des sénateurs polonais (1).

La nouvelle de la mort de son frère lui fut portée en quatorze jours. Son premier soin fut de confirmer la régence à sa mère, et il lui en envoya les pouvoirs : on délibéra ensuite dans ce conseil de jeunes gens si le roi mettrait ordre aux affaires de Pologne, ce qui entraînerait nécessairement du retard, ou s'il partirait sur-le-champ pour la France. Comme le plus grand nombre aurait voulu être déjà de retour, ce dernier parti prévalut. Henri, pendant une nuit obscure, se déroba de son palais comme un fugitif, se rendit en moins de deux jours sur les frontières de l'empire, et de là à Vienne, laissant exposés à la première fureur des Polonais Pibrac, son chancelier, et ceux qui ne furent pas assez diligens pour le suivre.

Ce départ si précipité pouvait s'excuser sur la nécessité de calmer la France en lui montrant son roi; mais il fut difficile de ne le point blâmer, quand on vit que, loin de

(1) Mathieu, liv. VII, p. 388.

hâter sa marche, le monarque s'arrêtait avec complaisance à Vienne, à Venise, à Turin, et dans tous les endroits qui lui présentaient des plaisirs. Venise se distingua entre les autres états; la république lui fit les plus grands honneurs. Il trouva les mêmes motifs de retardement dans toutes les villes d'Italie par lesquelles il passa, et n'arriva dans son royaume qu'en septembre, après avoir séjourné quelque tems à la cour de Turin, où se tinrent les conseils qui décidèrent du sort de la France. Il paya généreusement la réception brillante, mais politique, que lui fit le duc Emmanuel-Philibert, et les caresses de la duchesse sa tante, par la restitution de Pignerol, de Savigliàn et de Pérouse, les seules possessions, excepté le marquisat de Saluces, qui restassent à la France au-delà des Alpes.

Ce royaume était dans un de ces momens critiques où le choix d'un mauvais parti pouvait le réduire à une extrémité dont toute la prudence humaine ne serait pas capable de le tirer ensuite. L'orage se formait en dedans et au dehors. Le prince de Condé, montrant déjà une intelligence au-dessus de son âge, retiré chez les princes d'Allemagne, ménageait leur bienveillance pour les calvinistes de France, avec lesquels il entretenait des rapports intimes. Ceux-ci avaient les armes à la main dans presque toutes les provinces; ils étaient soutenus par les *politiques*, dont la faction prit le nom de *tiers-parti*.

Elle se forma de catholiques mécontens, qui alléguaient pour griefs l'emprisonnement des maréchaux de Montmorency et de Cossé, la captivité du roi de Navarre et du duc d'Alençon, et les mesures qu'ils prétendaient avoir été prises par la régente pour détruire les

ÈRE VULG. 1574. grandes maisons dont la puissance lui était suspecte. A l'ombre de ces plaintes, ils se croyaient autorisés à se fortifier dans leurs gouvernemens, et à se cantonner dans les villes où ils commandaient. On ne voyait que surprises de places, compositions, traités particuliers, quelques intervalles de paix dans les provinces habituellement consumées par le feu de la guerre, et les horreurs de la guerre tout-à-coup transportées dans les cantons qui comptaient le plus sur les douceurs de la paix.

La régente n'avait pour but que de tenir les affaires en équilibre jusqu'à l'arrivée du roi; elle y réussit par un mélange de fermeté et de condescendance : d'une main elle présentait la guerre, augmentant les troupes, et ordonnant aux généraux d'agir; de l'autre elle signait des trèves. Sitôt qu'on voulait traiter, on la trouvait prête; elle prévenait même, mais sans marquer ni crainte ni empressement.

Dès les premiers jours de sa régence, Catherine fit un acte de vigueur, qui mortifia les réformés et les grands du royaume. Montgommeri, le meurtrier involontaire de Henri II, un des chefs les plus accrédités dans le parti calviniste, avait jusqu'alors fait heureusement la guerre dans plusieurs provinces du royaume. C'est à ses victoires dans le Béarn que les confédérés durent le rétablissement de leurs affaires après la bataille de Montcontour. Ce fut lui qui détermina la reine Élisabeth à donner des troupes aux Rochelois, et il commandait la flotte qui tenta de les secourir; mais, repoussé de ce côté, il vint échouer en Normandie, où son bonheur l'abandonna. Le maréchal de Matignon l'investit dans Domfront, et le força de se rendre. Montgommeri fut amené à Paris,

où le parlement lui fit son procès. Il avoua que lui, qui avait affronté sans se troubler des armées entières et des remparts en feu, n'avait pu se défendre d'un frémissement d'horreur à l'aspect de ses juges.

Ils le condamnèrent comme rebelle et complice de la conspiration de l'amiral. Montgommeri était plus coupable qu'un autre. Ayant eu le malheur de tuer son roi, il aurait dû consacrer au service de sa veuve et de ses enfans tout ce qu'il avait de talens, au lieu de se jeter, comme il le fit, dans la faction et dans l'intrigue. L'arrêt porté contre lui fut exécuté; « exemple qui nous apprend, » dit M. de Thou, que, dans les coups qui attaquent les » têtes couronnées, le hasard est imputé à crime, quand » même la volonté serait innocente. »

On accusa la reine de l'avoir sacrifié aux mânes de son époux; mais, soit vengeance, soit justice, Catherine se montra inflexible. Tant est puissant le langage de la loi sur l'esprit des peuples! Quand on vit Montgommeri condamné, selon les formes ordinaires, par un arrêt du parlement, personne ne réclama : il n'y eut que de légers murmures faiblement insinués dans les écrits qui parurent. La reine les méprisa, tout occupée qu'elle était à prévenir les entreprises des mécontens, et à traverser l'union qu'ils méditaient.

Il y eut entre eux à ce sujet plusieurs conférences, dont les plus fameuses furent tenues à Milhaud, ville du Rouergue, dans le cours de juillet et d'août. Le prince de Condé, quoique absent, en était l'ame. Il demandait que les églises réformées fissent sur elles-mêmes une imposition; et de l'argent qu'elles lui enverraient, il promettait de lever en Allemagne une armée qu'il conduirait en

ÈRE VULG. 1574. France. Condé devait en être le chef jusqu'au moment où il pourrait remettre le commandement au duc d'Alençon et au roi de Navarre, quand ils seraient délivrés de la captivité où la cour les retenait depuis le supplice de La Mole. Les confédérés s'engagèrent réciproquement, savoir : les *politiques* à procurer aux calvinistes l'exercice de leur religion, et ceux-ci à ne point quitter les armes que la liberté n'eût été rendue aux maréchaux de Cossé et de Montmorency ; tous enfin à faire une guerre opiniâtre, jusqu'à ce que, dans des états légitimement assemblés, on eût pourvu solidement à la réforme du gouvernement, à la punition des perturbateurs du repos public, à l'expulsion des étrangers, et au soulagement des peuples.

La reine se donna beaucoup de mouvement pour empêcher l'effet de ces conférences. D'abord elle suspendit long-tems, par des propositions captieuses, le départ des députés de la Rochelle et d'autres églises qui devaient s'y rendre. Ensuite elle envoya des agens secrets, chargés de semer la discorde entre les ministres. Mais si la conclusion éprouva des délais, ce fut moins par le moyen de ses ruses que par l'irrésolution du maréchal de Damville, Henri de Montmorency, second fils du feu connétable, et gouverneur du Languedoc (1).

Damville, d'un caractère doux et pacifique, se trouva, comme malgré lui, chef d'un parti dans l'état. C'était un homme indolent, difficile à émouvoir, aimant les plaisirs, mais d'un jugement exquis, incapable de se tromper quand il voulait se donner la peine d'examiner une af-

(1) Brantôme, t. VII et IX. Le Lab. t. II. *Vie de d'Aubigné*, p. 132.

faire, et prenant alors assez sur sa nonchalance pour suivre, comme l'homme le plus actif, les résolutions que sa prudence lui dictait. Voyant le royaume en feu sous Charles IX, Damville se renferma dans son gouvernement. Il n'aurait pas mieux demandé que d'y entretenir la paix : mais tantôt les entreprises des calvinistes, tantôt les ordres de la cour le tiraient de sa tranquillité. Il revenait le plus tôt qu'il pouvait : conduite dont se plaignaient les commandans voisins, surtout Montluc, qui aimait la guerre, qui la faisait pour le plaisir de la faire, et qui aurait voulu que tous les autres fussent aussi acharnés que lui. Ére vulg. 1574.

La comparaison de ces gouverneurs remuans avec Damville le faisait regarder à la cour comme un homme peu sûr. Plusieurs fois les ministres tentèrent, mais sans succès, de le tirer de sa province. Au moment de l'emprisonnement de son frère, la reine, sous prétexte de conférence, lui envoya deux de ses affidés, qu'on prétend avoir été chargés d'ordres de le saisir, mort ou vif. Lui, de son côté, aussi sous prétexte de ramener les calvinistes à la paix, entretenait avec eux des liaisons réglées. Ainsi ce n'étaient que ruses et tromperies de part et d'autre. A l'occasion d'une maladie, dont les symptômes parurent extraordinaires, Damville crut avoir été empoisonné. Cependant, malgré la persuasion d'une mauvaise volonté si marquée, l'amour du repos aurait encore prévalu, et il ne se serait pas joint aux confédérés de Milhaud, s'il avait pu se promettre quelque sûreté de la part du roi, qu'il alla trouver exprès à Turin.

Tous les princes que Henri III vit dans sa route, l'empereur, et surtout le doge de Venise, homme d'une

ÈRE VULG. 1574. prudence consommée, lui conseillèrent la paix. Marguerite de France, duchesse de Savoie, sa tante, désirait ardemment de le voir réuni avec les Montmorency, persuadée que de là dépendaient le retour de plusieurs personnes de considération aliénées, et la chute du tiers-parti. Le roi ne paraissait pas éloigné de leur accorder ses bonnes grâces; et sur les espérances qu'il en donnait, la duchesse engagea Damville à risquer le voyage de Piémont. Il s'y trouva en concurrence avec Villeroy et Hérault de Chiverni, envoyés par la régente. Quand Henri suivait les conseils de la duchesse, Damville était favorablement écouté; mais, sitôt que le jeune monarque prêtait l'oreille aux insinuations des ministres de sa mère, il ne montrait plus au gouverneur de Languedoc que froideur et indifférence. Celui-ci, voyant qu'il n'y avait aucun fond à faire sur cet esprit versatile, prit congé, et, arrivé dans son gouvernement, signa la confédération de Milhaud.

Ainsi la guerre, sans être précisément déclarée, se trouva allumée par tout le royaume. Henri III parut indifférent sur ces troubles, plus amusé des fêtes qu'on lui donnait qu'alarmé des dangers que lui présentait un soulèvement général. Ce fut dans ces dispositions qu'il rentra en France. La régente alla au-devant de lui jusqu'à Lyon : elle s'était fait accompagner par le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Ils ne furent pas reçus par le roi comme des criminels, mais avec toutes les caresses d'usage à l'égard de parens qu'on chérit. Alors on commença à connaître le caractère de Henri. Quoiqu'il ne doive que trop se développer par la suite, il convient néanmoins d'en exposer dès à présent les contrastes prin-

cipaux, parce qu'ils furent la vraie cause des troubles du royaume. ÈRE VULG. 1574.

Chiverni, qui fut un de ses ministres les plus affidés, et qui lui resta constamment attaché, dit « qu'il n'avait » pas le jugement bon; qu'il sentait mieux qu'il ne pen- » sait; qu'il avait trop bonne opinion de sa suffisance; » qu'il méprisait les conseils des autres, et que ses vo- » luptés le firent mépriser. » Le duc de Nevers, qui l'avait vu de près, a écrit que, quand il aimait quelqu'un, il ne pensait et n'agissait plus que par ses conseils, exclusivement même à ses propres idées; qu'il se transformait, pour ainsi dire, en ses favoris, et qu'il était d'une prodigalité au-delà de toutes bornes. L'historien Mathieu, qui apprit de Henri IV et des seigneurs contemporains les anecdotes de sa vie, dit que Henri III regardait les cruautés utiles comme justes et permises. Nous pouvons ajouter encore qu'il tenait de la reine sa mère le goût du raffinement dans les affaires; en sorte que, de plusieurs expédiens, il choisissait toujours les plus obliques et les plus compliqués. Il était brave, à la vérité, mais aisé à rebuter, ne supportant volontiers de la guerre que le moment de l'action. De ces défauts on déduit naturellement tous les événemens de son règne. Doué de plus de pénétration que de justesse, il devait saisir vivement un projet, et prendre toujours les plus mauvais moyens pour réussir. Esclave de la volonté de ses favoris, il n'est pas surprenant que Henri ait souvent sacrifié l'état à leurs intérêts. Ses profusions outrées durent nécessairement créer des sentimens de haine dans le cœur du peuple, qui paie et qui souffre. Enfin de cette inclination pour les fausses finesses, pour les coups de main

ÈRE VULG. 1574.

hasardés, pour un repos indolent, il ne pouvait résulter qu'un chaos d'intrigues, de défiances, et de traités de paix faits mal à propos, semences de nouvelles guerres (1).

Tel est en raccourci le tableau du règne de Henri III. Puisqu'il se déterminait à la guerre, il était naturel de penser que ce monarque, célèbre dès l'âge de vingt-un ans par deux victoires, allait se mettre lui-même à la tête de ses armées, et poursuivre à outrance ses ennemis : mais, par une inconséquence dont on trouvera bien d'autres preuves dans sa conduite, il s'amusa, pour ainsi dire, à chicaner avec ses sujets, en faisant un jour des offres qu'il rétractait le lendemain ; en tâchant, non de les ramener au devoir, mais de les détruire les uns par les autres. Ce manége n'aboutit qu'à faire soupçonner sa bonne foi, et à lui attirer, dès le commencement, des marques publiques de mépris (2).

Montbrun, gentilhomme du Dauphiné, le premier du royaume qui, quinze ans auparavant, avait pris les armes pour la religion réformée, sommé de la part du roi de rendre quelques prisonniers, eut l'audace de répondre : « Comment! le roi m'écrit comme roi, et comme si je devais le reconnaître. Je veux bien qu'il sache que cela serait bon en tems de paix ; mais en tems de guerre, qu'on a le bras armé et le cul sur la selle, tout le monde est compagnon. » Fait prisonnier l'année suivante, Montbrun paya son insolence de sa vie. Les assiégés de Livron, petite ville du Languedoc, aussi coupables, furent plus heureux. Le roi avait envoyé son armée devant cette

(1) *Mémoires de Chiverni*, p. 212. *Mém. de Nevers*, t. I, Mathieu, liv. VII, p. 418. — (2) Sully, t. I, p. 86.

place ; voyant qu'elle s'y morfondait sans avancer, il vint lui-même au camp avec ses courtisans. Du haut de leurs murailles les assiégés les accablèrent d'injures : « Lâches! leur criaient-ils, assassins! que venez-vous chercher? Croyez-vous nous surprendre dans nos lits et nous égorger, comme vous avez fait à l'amiral? Paraissez, jeunes mignons! venez éprouver à vos dépens que vous n'êtes pas seulement capables de tenir tête à nos femmes. » On vit pendant les attaques une vieille femme assise sur la brèche filer tranquillement, et narguer les assiégeans. Comme si le roi ne fût venu que pour essuyer cette insulte, il se retira, et le siége fut levé (1). ÈRE VULG. 1574.

Tout déclinait dans les armées, comme dans le conseil, parce que les ministres instruits et les anciens généraux, voyant leur crédit absorbé par les jeunes favoris, se retiraient. Loin d'être touché de cette désertion, Henri s'en applaudissait. Débarrassé de ces hommes graves, il se trouvait moins gêné dans ses plaisirs, et les titres qu'ils laissaient vacans lui servaient à décorer ses *mignons*.

En passant à Avignon, le roi assista à la procession des *pénitens*, genre de dévotion que l'exemple de la cour rendit commun en France. On se revêtait d'une espèce de sac, qui descendait jusqu'aux talons ; il était surmonté d'un capuchon qui enveloppait la tête et couvrait le visage, et percé seulement à l'endroit des yeux, pour laisser la vue libre. Il y avait des pénitens noirs, blancs, verts et bleus, ainsi nommés de la couleur du sac. A la ceinture ils portaient un grand chapelet de têtes de mort, et une longue discipline, dont quelques-uns faisaient

(1) Brantôme. Le Labour. t. II. Dupleix, t. III.

ÈRE VULG. 1574.

usage. Dans les pays chauds, comme l'Italie, où ces confréries furent d'abord établies, elles faisaient leurs processions le soir ou la nuit : elles retinrent cette coutume dans les pays plus tempérés où elles s'introduisirent. La dévotion consistait à aller d'église en église, récitant à deux chœurs des litanies et des psaumes chantés d'un ton lugubre (1). On sent combien sous ce déguisement, favorisé par les ténèbres, il pouvait se commettre de désordres. C'est cette facilité, souvent suivie de l'effet, qui attirait les jeunes gens de la cour. Chacun voulut en être pour complaire au monarque, jusqu'au roi de Navarre, que le roi disait en riant « n'être guère propre à cela. »

En sortant d'une de ces processions, le cardinal de Lorraine fut attaqué d'une maladie qui l'emporta précipitamment à la fin de décembre. Ce prélat était trop considérable pour qu'on ne soupçonnât pas qu'il avait été empoisonné. Sa mort occupa la cour pendant quelques jours. La reine-mère s'imaginait le voir comme un grand fantôme pâle, qui lui faisait des reproches ; visions effrayantes, qui n'attaquent guère une ame ferme ni une conscience pure ! Un affreux orage, qui désola presque toute la France le lendemain de sa mort, fut, selon les catholiques, un signe certain du courroux du ciel, jusqu'alors apaisé par les prières de ce grand homme. Les religionnaires dirent au contraire que c'était le sabbat des démons qui venaient le chercher. On raconte ces extravagances pour faire voir comment juge l'esprit de parti (2).

Charles, cardinal de Lorraine, ne fut pas un méchant

(1) *Journal de Henri III.* — (2) *Ibid.*

profond, une ame noire, un esprit libertin, un cœur corrompu. Pour être en droit d'en porter ce jugement il faudrait d'autres témoignages que ceux de ses ennemis. Ce ne fut pas non plus un homme sans passions, sacrifiant tout à la religion, et supérieur aux faiblesses humaines. « Il y avait long-tems, dit Le Laboureur, qu'on » ne voyait plus de saints de si grande maison. » C'était un ambitieux doué de talens naturels et acquis, et d'un génie vif, qui, à force de se justifier à soi-même ses désirs, vint peut-être à bout de se persuader qu'ils étaient utiles à la patrie. Cette illusion n'est point rare, même dans les hommes d'état. Ainsi avait pensé le fameux chancelier de l'Hôpital, mort l'année précédente. On soupçonnait ce dernier de n'avoir toujours opiné pour la paix que par attachement à la nouvelle religion, dont on le croyait partisan secret, et il assure dans son testament qu'il ne l'a conseillée que pour le bien du royaume. De même, le cardinal de Lorraine, si déclaré pour la guerre, recevant les derniers sacremens en présence du roi, « pro- » teste devant ses deux maîtres que jamais il n'a rien fait » ou pensé qui pût préjudicier à la France. » Ainsi il est des hommes qui, avec les plus grandes lumières, peuvent jusqu'au dernier soupir se tromper eux-mêmes, ou chercher à tromper les autres (1).

1574.

La mort du cardinal de Lorraine fut suivie de près par le mariage du roi. Il avait aimé Marie de Clèves, princesse de Condé. Cette inclination a servi de fond à quelques romans : on a vu qu'il lui écrivait de Pologne avec son sang. Sitôt qu'il eut appris la mort de Charles IX, 1575.

(1) *Rerum mirab.* p. 119. Dupleix, tom. III. Le Labour.

ÈRE VULG. 1575. il lui expédia un courrier, pour lui dire qu'il ferait casser son mariage avec le prince, et qu'elle serait reine de France; mais elle mourut presque subitement (1).

Henri se rappela pour lors les charmes de Louise de Vaudemont, cousine germaine du duc de Lorraine, Charles III, qu'il avait vue en allant en Pologne. Il l'épousa à Reims dans le mois de février, le lendemain de son couronnement. Cette princesse douce et vertueuse fut toujours triste au milieu des grandeurs : elle ne pouvait se consoler du sacrifice qu'elle avait été forcée de faire, en préférant le roi de France au frère du comte de Salm, dont elle avait écouté les vœux dès l'enfance. Louise fut aussi recherchée par François de Brienne, de la maison de Luxembourg. Henri, qui le savait, le trouvant triste un jour, lui dit : « J'ai épousé votre maîtresse, je veux vous donner la mienne. » L'échange n'était point égal, puisqu'il s'agissait d'une fille décriée, cette Renée de Rieux, qui épousa depuis Antinotti. Brienne s'excusa, et trop pressé par le monarque, il se sauva de la cour.

Ainsi, tantôt un manque d'égards, tantôt un passe-droit enlevait au roi de bons serviteurs. Jamais cependant prince n'en eut tant besoin. Pendant qu'il se livrait au spectacle de son sacre, qu'il passait des journées entières à arranger des diamans sur ses habits, et à présider à la toilette de sa nouvelle épouse, les calvinistes et les politiques du tiers-parti mettaient à Nîmes la dernière main au traité dont ils étaient auparavant convenus.

(1) De Thou, liv. CCCLX. Davila, l. VI. *Mémoires de Nevers*, l. I. Mathieu, l. VII. Dupleix, t. III. *Journal de Henri III.*

Ce fut une vraie ligue, qui forma comme une république dans l'état. Les confédérés se nommèrent des chefs, établirent des impôts, en réglèrent la levée et l'emploi; firent des lois pour l'administration de la justice, pour la discipline des troupes, pour la liberté du commerce, pour l'exercice de la religion réformée : lois indépendantes du souverain, et dont la base était un engagement solennel de ne jamais traiter les uns sans les autres. Ils furent toujours fidèles à cette clause; et, quelque effort que fît la reine-mère pour les désunir, elle n'y put réussir. Au contraire, les brouilleries de la cour fournirent aux mécontens de nouveaux appuis.

ERE VULG. 1575.

L'histoire de ces tracasseries domestiques devient nécessairement l'histoire du royaume. Ce sont précisément les grands événemens produits par les petites causes. Les premiers personnages de ces scènes singulières furent le roi, le duc d'Alençon son frère, le roi de Navarre, Marguerite son épouse, et la reine-mère : les seconds, une foule de jeunes gens et de femmes, entre lesquels se distinguaient Louis Bérenger du Gua, favori en chef, si je puis me servir de ce terme, et la fameuse de Sauve, dangereuse enchanteresse, sûre de retenir dans ses chaînes ceux à qui elle présentait la coupe empoisonnée du plaisir (1).

Henri, étant en Pologne, s'entretenait fréquemment des dames de France avec ses confidens. Éloignés de celles dont la présence aurait pu leur imposer, ces jeunes gens, autant par vanité que par désœuvrement, se van-

(1) *Mémoires de Marguerite. Mém. de Nevers*, t. I. Brantôme, t. III. Mathieu, l. VII. Dupleix, t. III.

ÈRE VULG. 1575. taient de leurs bonnes fortunes, et, au défaut d'aventures réelles, en imaginaient de vraisemblables. Le roi, voyant celles qu'il avait crues les plus sages mêlées dans ces récits indiscrets, conçut pour toutes un mépris qui fut en France la règle de sa conduite à leur égard; et celles-ci le payèrent à leur tour d'une haine proportionnée à ses mépris, surtout la reine Marguerite, sa sœur.

Cette princesse, dans ses mémoires, laisse transpirer ces sentimens, dont elle rejette la cause sur du Gua, qu'elle dit avoir empoisonné l'esprit du roi son frère. On soupçonnerait, à l'entendre, que ce favori eut l'audace d'élever ses désirs jusqu'à elle, et que ce fut une passion rebutée qui le porta à noircir la sœur de son roi : crime dont Marguerite tira une cruelle vengeance. Il était jaloux, dit-elle, de l'union qui régnait entre moi et mon autre frère le duc d'Alençon, et il en inspirait au roi des défiances, comme si cette liaison eût eu pour but des intérêts contraires à la sûreté de la couronne. Le monarque, dans ses préventions, se faisait une loi de déprimer son frère, pour lui ôter tout crédit.

Le duc d'Alençon avait le défaut des petits génies : il était ombrageux, pointilleux, et s'imaginait toujours qu'on le méprisait. D'une figure peu avantageuse, il se trouvait malheureusement dans le cas de souffrir, malgré son rang, des comparaisons humiliantes. Loin de ménager cet esprit aisé à gagner, le roi l'aigrissait en le brusquant ou en applaudissant aux plaisanteries indécentes de ses favoris. Ainsi rabaissé, le duc d'Alençon cherchait tous les moyens de se relever. Son cœur s'ouvrait avec une espèce de volupté aux projets ambitieux que lui présentaient les mécontens. Le monarque, qui

rencontrait toujours le jeune duc dans les complots, s'en irritait d'autant plus qu'il l'estimait moins. De là naquit entre les deux frères une aversion qui les rendait d'une crédulité sans égale sur tout ce que leurs flatteurs voulaient leur insinuer l'un contre l'autre.

Pendant que le roi allait à Reims pour se faire sacrer, Hautemer, seigneur de Fervaques, un de ces hommes que l'appât de la fortune mène au crime comme à la vertu, vint le trouver déguisé en paysan, pour lui donner avis d'une conspiration contre sa personne, dont le duc d'Alençon était chef. Henri, sans autre information, croyait le dénonciateur sur sa parole; mais la reine-mère, remarquant que Fervaques prétendait mettre son zèle à prix, conseilla d'aller bride en main, et d'approfondir. Sur l'offre qu'il faisait de prouver sa dénonciation par l'aveu même des complices, on lui donna un homme de confiance, nommé Barat, chargé d'aller les entendre (1).

Fervaques lui assigne rendez-vous dans un village près de Langres, et le fait cacher dans une vieille masure, en attendant que les conjurés soient rassemblés. Barat se présente à eux en pleine campagne, et se dit envoyé du duc d'Alençon. Ils lui demandent des lettres de créance. « Je n'avais garde, leur répond Barat, de me charger de lettres en pareilles circonstances. » Comme il était cautionné par Fervaques, les conjurés se contentent de cette défaite: ils entrent alors en conversation, et expliquent leur dessein. Ils ne se proposaient pas moins que de tuer le roi, pour mettre le duc d'Alençon à sa place. A les entendre, il n'y avait rien de si facile,

(1) Mathieu, l. VII, p. 410.

ÈRE VULG. 1575. quand le monarque, après son sacre, irait de Reims à Saint-Marcoul; mais ils se plaignaient vivement du duc d'Alençon, qu'on appelait alors Monsieur, parce que depuis quinze jours qu'ils tenaient un agent auprès de lui, ils ne pouvaient avoir de ses nouvelles. Barat leur donna de bonnes espérances, les quitta, et vint faire son rapport.

Muni de ces preuves, le roi voulut qu'on fît le procès à son frère; mais la reine-mère s'y opposa, et travailla à les réconcilier. On manda Monsieur; il avoua qu'il avait eu connaissance du complot, mais il assura n'avoir pas su jusqu'où on voulait le porter, et n'y avoir jamais donné son consentement. Catherine fit entendre au roi son fils que c'était moins un parti pris qu'une volonté passagère de quelques mécontens obscurs, qui prétendaient se rendre importans, et elle assoupit l'affaire; mais il en resta au roi un vif ressentiment contre son frère, et il était toujours prêt à le soupçonner.

Une fois à l'occasion d'un mal d'oreille, une autre fois pour une simple piqûre d'épingle, il se mit en tête que le duc d'Alençon l'avait empoisonné : celui-ci, outré de ces imputations injurieuses, voulait attaquer ouvertement les favoris qu'il en croyait les auteurs. La reine se trouvait fort embarrassée entre ses enfans. Madame de Sauve lui servait à arrêter les fougues de Monsieur; mais il échappait souvent à l'adresse de cette femme, surtout quand la jalousie s'en mêlait, ce qui arrivait quelquefois lorsqu'elle montrait des égards au roi de Navarre, avec qui néanmoins elle était obligée de partager ses attentions, afin de le retenir aussi dans ses liens.

Pour ce prince, comme s'il avait été atterré par le

massacre de la Saint-Barthélemi, il vivait depuis ce tems dans l'indolence, ne se refusant pas absolument aux occasions qui pouvaient favoriser sa fortune, mais ne s'y livrant néanmoins qu'avec précaution, parce qu'il savait qu'il était entouré de surveillans et d'ennemis. Henri III l'aimait; mais, soit caprice, soit crainte, Catherine, qui l'avait aussi aimé dans son enfance, le haïssait depuis qu'il était son gendre; elle eut même quelques idées de rompre son mariage, et *pour lui faire un mauvais tour,* dit la reine Marguerite dans ses mémoires (1).

Ère vulg. 1575.

Cette mauvaise volonté de Catherine se manifesta encore à la mort de Charles IX. Près d'expirer, le roi voulut embrasser son beau-frère. Ne pouvant priver son gendre de cette faveur, Catherine y joignit du moins des circonstances faites pour la mêler d'amertume. Pour introduire le roi de Navarre auprès de Charles, on le fit passer par une galerie longue et obscure, dans laquelle on avait aposté des hommes armés, à mine farouche, et dont le maintien menaçant pouvait intimider les plus intrépides. Le moribond combla son beau-frère de caresses, lui recommanda sa femme, sa fille, et même son royaume; puis tombant sur la conspiration de La Mole : « Je sais, dit-il, que vous n'êtes point du trouble qui est survenu. Si j'eusse voulu croire ce qu'on m'a dit de vous, vous ne seriez plus en vie. Ne vous fiez en... » La reine répondit : « Monsieur, ne dites pas cela. — Madame, reprit le roi, je le dois dire, et est vérité. » Cayet assure que la personne, ou simplement indiquée ou

(1) *Mémoires de Marguerite.*

ÈRE VULG. 1575. nommée trop bas pour qu'on ait pu l'entendre, était la reine-mère elle-même. Selon le conseil de Charles IX, le gendre se défia toujours de sa belle-mère, et quelques caresses qu'elle lui fît, il ne se remit plus entre ses mains, sitôt qu'il en fut une fois tiré (1).

Les députés, que les confédérés entretenaient auprès du roi malgré les hostilités, exhortaient vivement les deux princes à se délivrer de leur captivité. Le premier qui leur prêta l'oreille fut le duc d'Alençon. Entre les braves qui s'étaient attachés à son service, on remarquait Bussi d'Amboise, homme à bonnes fortunes, le mieux fait de la cour, dont la valeur égalait l'arrogance. Sa fierté le rendait insupportable aux favoris du roi, qu'il bravait en toute rencontre, et par contre-coup au roi lui-même, qui adoptait toutes leurs préventions. A la haine se joignirent quelques motifs de jalousie; il fut résolu de s'en défaire : mais, quoique les assassins fussent en grand nombre et favorisés par la nuit, le coup manqua, par la résistance de quelques amis dont Bussi était toujours accompagné. Le duc d'Alençon regarda comme un attentat contre sa propre personne l'entreprise méditée contre son plus cher favori (2).

Quelque tems auparavant, sur un bruit que Damville était mort en Languedoc, le roi avait donné ordre d'étrangler à la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé; ils ne durent la vie qu'aux délais et aux remontrances de Gilles de Souvré, qui obtint que du moins on attendrait la confirmation de cette nouvelle : elle se trouva fausse, et les proscrits furent sauvés;

(1) Cayet, t. I, p. 252. — (2) *Mémoires de Marguerite*.

mais ces résolutions sanguinaires, quoique non exécutées, irritèrent le duc d'Alençon et les Montmorency. Également maltraités, ils unirent leurs ressentimens. Le duc d'Alençon se sauva de la cour en septembre, et se jeta entre les bras des mécontens (1). Ère vulg. 1575.

Son évasion fit un grand éclat dans le royaume. Le roi croyait avoir gagné les confédérés par des offres bien supérieures à tout ce qu'ils pouvaient demander. Il consentait à leur donner des places de sûreté : au lieu de quatre juges récusables, seize dans chaque parlement ; le libre exercice de la religion calviniste dans les lieux actuellement en possession de ce privilége ; aux seigneurs hauts-justiciers partout, aux autres dans leurs châteaux, pourvu qu'ils ne fussent ni dans les faubourgs des villes prohibées, ni à deux lieues de la cour, ni à dix de Paris. Quoique ces propositions n'eussent point été acceptées, le monarque restait en repos, persuadé que tôt ou tard les rebelles se rendraient à ses désirs (2).

Les mécontens profitaient de cette indolence pour mieux lier leur parti. Sous les yeux de la cour, de son consentement même, et avec ses passeports, leurs députés allaient en Allemagne, en revenaient, et portaient les paroles des confédérés au prince de Condé, qui négociait avec le duc Jean Casimir, fils de l'électeur Palatin. Ce prince se fit acheter bien cher. Outre des stipulations très-justes, savoir, que toutes les opérations de paix et de guerre ne se feraient que de concert avec lui, et qu'on lui donnerait des sûretés pour la paie de ses troupes, il exigea encore que la première condition du traité de

(1) Mathieu, l. VII, p. 418. Duplessis Mornay. — (2) De Thou, liv. LXI. Davila, l. VI.

ÈRE VULG. 1575. paix, quand on y viendrait, serait que le roi lui cédât d'une manière indéfinie le gouvernement de Metz, Toul et Verdun. Dans la crainte de n'avoir aucun secours, les confédérés en passèrent par cette clause odieuse. Quand on sut que le duc d'Alençon avait quitté la cour, il fut résolu, pour donner du poids au parti, que le prince de Condé et Casimir ne prendraient que la qualité de lieutenans du duc d'Alençon.

De Paris, le duc se sauva à toute bride à Dreux, ville de son apanage, où il trouva une forte escorte : il y publia un manifeste rempli de protestations de fidélité au roi, de plaintes contre ses favoris, et de promesses aux grands et au peuple, style ordinaire de ces sortes de pièces. De Dreux, le prince se retira en Poitou, où il fut joint par La Noue, Lévi de Vantadour, beau-frère de Damville, Henri de La Tour d'Auvergne, son neveu, accompagné d'un gros corps de noblesse.

Sitôt qu'on s'aperçut de la fuite du duc, ce fut un trouble général à la cour. Le roi allait et venait, s'emportait, menaçait : il écrivit partout, ordonna aux princes, aux seigneurs, à tous ceux qui l'environnaient, de monter à cheval, et de lui ramener son frère, mort ou vif. Quelques-uns obéirent ; mais le plus grand nombre ne crut pas devoir céder à cette vivacité : ils répondirent « qu'ils voudraient mettre leur vie en ce qui serait du » service du roi ; mais d'aller contre Monsieur, son frère, » ils savaient bien que le roi leur en saurait un jour mau- » vais gré. » « Il est dangereux, disait le duc de Mont- » pensier, de se mettre entre la chair et l'ongle. » On fut si étonné à la cour, on soupçonnait si peu quels étaient les forces et les desseins du duc, qu'on fit fortifier

la ville de Saint-Denis, comme si le duc d'Alençon avait eu une armée prête à faire le siége de Paris (1). ÈRE VULG. 1575.

La frayeur rend ordinairement cruel. La reine-mère apprenant que Thoré, frère du duc de Montmorency, était prêt à entrer en France avec un corps de troupes destiné à frayer le chemin à l'armée de Casimir, lui fit dire que, s'il avançait, elle lui enverrait les têtes de son frère et de son allié (2). Il répondit : « Si la reine fait ce qu'elle dit, elle n'a rien en France où je ne laisse des marques de ma vengeance, » et il continua sa marche. Cette assurance fit prendre une résolution contraire : ce fut de délivrer les maréchaux, et de se servir de leur médiation pour négocier avec le duc d'Alençon (3).

Catherine prit toutes sortes de mesures pour persuader aux prisonniers qu'ils étaient redevables de la liberté à sa seule bienveillance; et, après les avoir comblés de caresses, elle les mena en Touraine, où elle s'aboucha avec le duc d'Alençon. Le succès du traité dépendait de celui des armes. Thoré était entré en France à la tête d'un corps de reîtres, dans le dessein d'aller joindre les confédérés au-delà de la Loire. Guise, gouverneur de Champagne, alla au-devant de lui, l'attaqua près de Langres, et le défit : ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre sa route et de gagner le duc d'Alençon. Guise reçut dans cette action une blessure à la joue, dont la marque lui resta toute sa vie, ce qui le fit surnommer le

(1) *Mémoires de Marguerite, de Nevers, de Bouillon.*

(2) Charles de Montmorency-Méru, frère de Thoré, et troisième fils du connétable, devenu duc de Damville et amiral de France sous Henri IV, avait épousé une fille du maréchal de Cossé.

(3) Mathieu, liv. VII, p. 523.

ÈRE VULG. 1575. Balafré. Le vif intérêt que les catholiques prirent à son accident montra combien sa conservation leur était précieuse. Il ne put poursuivre son avantage, parce que le roi ne lui envoya pas de secours. On en conclut dès-lors que ce prince appréhendait ses succès, et ce fut un sujet de murmure pour les catholiques zélés.

Les choses restèrent donc à peu près indécises, et les rebelles, regardant cet échec comme peu important, se tinrent toujours fermes, de manière que la reine, avec tous ses efforts, ne put obtenir qu'une trève de sept mois, depuis le 22 novembre jusqu'au 25 juin, encore fut-elle toute à l'avantage des confédérés. Le roi s'engagea à donner une somme considérable, tant pour payer l'armée de Casimir que pour l'empêcher d'entrer en France; de livrer aux religionnaires et catholiques unis six villes, savoir: Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières; de payer les garnisons qu'on y mettrait aux ordres du prince de Condé et du duc d'Alençon, et d'entretenir au dernier une garde de Suisses, d'arquebusiers et de gendarmes. Il est vrai qu'on mit pour condition que, paix ou guerre, ces villes seraient rendues à l'expiration de la trève: mais on sentait bien que c'était une condition illusoire, demandée seulement afin de sauver en apparence l'honneur du roi; car il était clair que, si les confédérés se prêtaient à la paix, ils stipuleraient pour premier article la conservation de ces gages de leur sûreté, et qu'en cas de guerre ils se garderaient bien de les rendre.

Ainsi, en moins de quatorze mois, Henri III se vit réduit à faire une trève honteuse avec ses sujets; il fut obligé de souffrir les étendards des révoltés sur les rem-

parts de ses villes; il perdit la couronne de Pologne, dont la nation assemblée le priva avec une brusquerie qui tenait du mépris, pour en gratifier Étienne Battori, prince de Transylvanie; il sacrifia aux ducs de Savoie et de Lorraine, sans pouvoir en faire ses amis, de bonnes places et de grands territoires, qui avaient coûté, sous ses prédécesseurs, beaucoup de sang à la France; enfin il essuya de sa propre cour le plus sensible des affronts. ERE VULG. 1575.

Du Gua, ce favori impérieux, qui, fier de la protection de son maître, se croyait à l'abri des revers, éprouva dans ce tems ce que peut une femme irritée. Marguerite, reine de Navarre, se plaignait depuis long-tems d'être en butte à sa malveillance. Elle l'accuse, dans ses mémoires, d'avoir voulu rendre sa conduite suspecte à son mari, de lui avoir enlevé l'amitié du roi son frère, d'avoir été cause qu'il prit contre elle des résolutions extrêmes. On aurait tort de le juger sur les accusations de son ennemie. Du Gua avait des qualités estimables, entre autres celle de ne point flatter son maître, vertu rare dans un favori. « Je l'ai vu, dit Brantôme, faire des re-» montrances au roi, lorsqu'il lui voyait faire quelque » chose de travers, ou qu'il l'oyait dire de lui. Le roi le » trouvait bon et s'en corrigeait. » Mais, pour Marguerite, elle le détestait. Cette princesse, sans crédit, indifférente à sa mère, méprisée de son mari, haïe du roi, attaqua ce colosse de puissance et l'abattit. Elle cherche un assassin, surmonte ses craintes et ses scrupules dans une entrevue qu'elle lui ménage pendant la nuit, aux dépens de sa réputation, et fait poignarder du Gua presque sous les yeux du roi, qui se contente de le plaindre, et n'ose le venger.

ÈRE VULG. 1575.

Ces événemens n'altéraient que faiblement la tranquillité de Henri III, le plus facile des hommes à se consoler de ses disgrâces. On a cru que c'était pour faire diversion à ses chagrins qu'il se livrait à des occupations et à des amusemens si disparates, et qui l'occupaient tellement qu'ils paraissaient alors sa principale affaire. Le journal de sa vie présente une infinité de ces sortes d'actions, quelquefois excellentes en elles-mêmes, quelquefois simplement puériles, mais presque toujours faites à contretems. « Nonobstant toutes les affaires de la guerre et de » la rebellion que le roi avait sur les bras, il allait ordi- » nairement en coche avec la reine son épouse, par les » rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens qui » leur plaisaient; allaient aussi par tous les monastères » des femmes, aux environs de Paris, faire pareilles » quêtes de petits chiens, au grand regret des dames qui » les avaient, se faisaient lire la grammaire et apprendre » à décliner (1). »

Le même prince, en octobre et novembre, pendant que les rebelles se fortifiaient à l'ombre de la trève, « fit mettre sus par les églises de Paris, les oratoires, » autrement dits les paradis, où il allait tous les jours » faire des aumônes et prières en grande dévotion, lais- » sant ses chemises à grands goderons, dont il était aupa- » ravant si curieux, pour en prendre le collet renversé » à l'italienne. Il fit faire procession générale et solen- » nelle, en laquelle il fit porter les saintes reliques de la » sainte chapelle, et assista tout du long, disant son cha- » pelet en grande dévotion. » Par son ordre, la ville et

(1) *Journal de Henri III.*

la cour y assistèrent, « hormis les dames, que le roi ne » voulut qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y avait » dévotion où elles étaient. » Ère vulg. 1575.

C'est encore un problême de savoir si Henri vaquait à ces exercices de religion par hypocrisie, par amour du spectacle, ou par véritable dévotion. Il serait trop dur de taxer d'hypocrisie un homme qui ne sut jamais prendre sur lui-même de cacher ses vices; mais on peut lui soupçonner de l'ostentation, quand il assistait à ces cérémonies avec un air de parade et de vaine complaisance; le taxer de légèreté, quand après il était le premier à rire des bouffonneries qui avaient échappé à ses jeunes favoris, sous le sac de pénitens; enfin lui reprocher de l'inconséquence, quand, non content de dire son chapelet *de têtes de mort* le long des rues, il le *marmottait* au bal et dans des parties de débauche, et quand il l'appelait en plaisantant le *fouet de ses grandes haquenées*. Peut-être aussi qu'ayant été mal élevé il se persuada que la religion ne consistait que dans ces dehors, qui n'en doivent jamais être que l'accessoire.

Pendant que la trêve se publiait d'un côté, elle se rompait de l'autre. Si les chefs suspendaient les hostilités, les inférieurs se croyaient permise une petite guerre qui ne déplaisait pas aux princes, parce qu'elle tenait les troupes en haleine. Les gouverneurs de Bourges et d'Angoulême, villes accordées aux confédérés par le traité, ne voulurent point les céder. La cour feignit d'en être fâchée, et donna en échange aux réformés Cognac et Saint-Jean-d'Angely. On ne parla seulement pas de livrer Mézières aux reîtres, selon les conventions. Il aurait été en effet bien imprudent de leur abandonner une

ÈRE VULG. 1575. ville située sur la frontière du royaume, qui aurait servi d'appui aux Allemands qu'on aurait voulu introduire en France. Le roi levait aussi des troupes étrangères; sujet de plaintes pour les confédérés, qui avaient l'injustice de crier à la trahison, pendant qu'ils ne gardaient pas même les bienséances.

Comme si les hommes n'eussent pas mérité qu'on mît du moins de l'art à les tromper, le duc d'Alençon écrivit hardiment au parlement qu'une armée étrangère allait entrer en France; qu'il en était fâché, mais qu'il comptait ne s'en servir que contre les ennemis de l'état. Il priait en conséquence les magistrats d'interposer auprès de son frère leurs bons offices pour lui faire connaître la justice de sa cause. Le duc écoutait en même tems les propositions avancées par la reine, tendantes à une paix générale. Il envoyait, de concert avec elle, des courriers chargés de retarder la marche de Casimir, et sous main il le pressait d'avancer (1).

1576. Ces instances secrètes eurent leur effet. Casimir et Condé entrèrent en Champagne en février, traversèrent la Bourgogne, passèrent la Loire et l'Allier, et, le premier jour de mars, se joignirent, dans le Bourbonnais, au duc d'Alençon, qui fut déclaré généralissime. Ses forces réunies se trouvèrent monter à trente mille hommes, Suisses, Allemands et Français. Elles avaient été suivies dans leur marche par une armée royale sous le commandement du duc de Mayenne, frère cadet du duc de Guise; mais il ne jugea pas à propos de les attaquer, soit qu'il ne fût pas assez fort, ou qu'il n'eût pas des ordres assez

(1) De Thou, liv. LXII. Davila, l. VI.

précis de la cour, dont les délibérations étaient toujours traversées par de nouveaux événemens. ÈRE VULG. 1576.

Henri, roi de Navarre, vivait au milieu des troubles en homme indifférent. D'Aubigné prétend qu'il faisait le personnage de Brutus à la cour de Tarquin, cachant sous une indolence politique l'activité et les autres vertus héroïques qui le rendirent depuis les délices de la France et la terreur de ses ennemis; mais il est plus vraisemblable que Henri, alors âgé seulement de vingt-deux ans, était enchaîné par les plaisirs. Loin d'envier le rôle brillant qu'allait jouer le duc d'Alençon, quand il quitta la cour pour paraître à la tête des confédérés, le roi de Navarre ne vit dans cet événement qu'un rival de moins auprès de la dame de Sauve, dont la reine se servait pour le retenir (1).

Mais le remède vint d'où venait le mal. Cette même femme qui le captivait lui fit connaître qu'on le méprisait; qu'on ne l'avait employé dans aucune occasion, malgré ses offres; que le commandement des armées était donné à d'autres qui ne le valaient pas, et que, pendant qu'il s'énervait dans une molle oisiveté, le duc d'Alençon allait ou se couvrir de lauriers, ou, s'il voulait se prêter à la paix, obtenir la lieutenance générale du royaume. Ces discours émurent le roi de Navarre; son courage se réveilla; mais la prudence lui servit de guide : il accoutuma de longue main ses surveillans à ne point s'inquiéter des absences qu'il faisait de tems en tems, sous prétexte

(1) *Journal de Henri III.* D'Aubigné, t. II, p. 778. *Mémoires de Chiverni*, p. 91. *De Bouillon*, p. 174. *De Sully*, liv. I, p. 88. *Amirault*, p. 207. *Mém. de Marguerite*, *de Mornay*. Mathieu, l. VII, p. 427.

ÈRE VULG. 1576. de chasse, et, à la première occasion favorable, il se sauva de la cour, en février.

Ce n'est, pour ainsi dire, que de ce moment que commence la vie du grand Henri. Il alla d'abord, d'une traite, à vingt lieues de Paris, où il rassembla quelques amis qui avaient le mot, et se retira avec eux à grandes journées dans son gouvernement de Guienne. Sans doute la crainte de n'y être qu'en second l'empêcha de joindre l'armée des confédérés, que le duc d'Alençon commandait; mais il envoya des députés à une espèce de diète qu'ils tinrent à Moulins, dont le résultat fut une longue requête au roi : elle contenait en détail les demandes des intéressés.

Si le roi les eût accordées, c'en était fait de la religion catholique et de sa couronne. Outre les anciennes concessions, telles que la liberté de conscience et des places de sûreté, les réformés demandaient qu'on partageât toutes les églises et les dîmes entre le clergé romain et leurs ministres, et qu'on augmentât l'apanage de Monsieur, avec des clauses qui l'auraient rendu une vraie souveraineté dans le royaume; entre autres, qu'on lui donnât une garde toujours subsistante de six cents hommes de cavalerie et trois mille d'infanterie, entretenue aux dépens du roi. Chacun fit ensuite ses propositions en particulier. Le prince de Condé exigeait la jouissance du gouvernement de Picardie, dont il n'avait eu jusque-là que le titre, aussi bien que la disposition absolue de Boulogne-sur-Mer. Le roi de Navarre voulait une autorité presque indépendante dans son gouvernement de Guienne, la souveraineté dans ses domaines de France, le paiement des anciennes pensions accordées à

sa famille, de la dot de sa femme et des arrérages. Ceux qui ne purent faire entrer leurs prétentions dans la requête générale eurent soin d'en charger les députés qu'on envoya à la cour. Il est clair que, si ces articles eussent passé, il se serait établi dans toutes les parties de la France une multitude de petites républiques, qui, ayant le même intérêt, se seraient réunies au premier signal contre l'autorité légitime.

La reine-mère para habilement ce coup. Comme le duc d'Alençon marquait un vif attachement à la reine de Navarre, sa sœur, à qui le roi avait donné des gardes après la fuite de son mari, sa mère la tira de prison, et la mena avec elle au camp de son fils, escortée de plusieurs autres dames, qu'on appelait son *escadron volant*.

On remarqua que la vue de cette troupe fit chanceler le duc. Rien ne parut dur à Catherine pour retirer son fils des mains des mécontens; elle augmenta son apanage de trois provinces, la Touraine, le Berri et l'Anjou : on lui en donna tous les droits honorifiques; la disposition du civil et du militaire, la nomination aux bénéfices consistoriaux, et une pension de cent mille écus. De ce moment le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou.

Quand le prince fut content, il s'imagina, selon la coutume des grands, que tous les autres devaient l'être; de sorte que chacun fut réduit à tirer ce qu'il put : le prince de Condé, des espérances pour son gouvernement de Picardie; Casimir, l'attente d'une belle terre en France, et de la solde due à ses troupes, à qui on ne donna comptant qu'une somme très-modique, en comparaison de la dette totale. Les autres cédèrent, sans conditions meilleures ni pires qu'auparavant; il y eut

ÈRE VULG. 1576. seulement un édit qui étendait un peu les priviléges des réformés, et qui réhabilitait la mémoire de l'amiral, de La Mole, de Coconnas, de Briquemaut, de Cavagnes, de Montgommeri, et de Montbrun : le reste fut renvoyé à l'assemblée des états, que le roi indiqua à Blois pour la mi-novembre. En attendant, le duc d'Anjou alla dans son apanage jouir de sa nouvelle domination. Le roi de Navarre se cantonna en Guienne, le prince de Condé dans les environs de la Rochelle, et Jean Casimir retourna sur la frontière de Champagne attendre les millions qui lui étaient promis.

Mais, comme il ne se trouva rien dans les coffres, le roi voulut *fouiller aux bourses des bourgeois de Paris* : le moment n'était pas favorable. L'année précédente, le roi ayant essayé d'emprunter, on lui avait répondu par des remontrances ; cette année on ajouta des pasquinades. On murmurait hautement de voir le roi entouré de jeunes gens, auxquels il prodiguait l'argent des peuples. Ses principaux favoris étaient Caylus, Maugiron, Livarot, Saint-Mesgrin, Anne de Joyeuse, et Nogaret de La Valette. La plupart furent introduits à la cour par René de Villequier, qui y faisait le personnage méprisable d'artisan de plaisir. La main qui les présentait rendit leurs mœurs suspectes : ils commencèrent alors à être appelés *Mignons*. Leur air efféminé donna lieu à des imputations odieuses, que la conduite du roi ne démentait pas assez. Il en résulta pour ce prince un mépris général, qui peut-être, plus que tout le reste, accrédita la fameuse faction connue sous le nom de *la Ligue* (1).

(1) *Journal de Henri III.*

Ce qu'elle présente de singulier, c'est d'abord le soulèvement presque général des catholiques contre un roi très-catholique et toujours reconnu pour tel, malgré les suggestions employées pour faire suspecter sa foi ; ensuite les prétentions hardies de cette ligue audacieuse, même dans la faiblesse de ses commencemens ; sa marche toujours ferme et uniforme, malgré la connaissance qu'on avait de ses secrets, malgré les mesures prises pour l'arrêter : le but du complot, qui était de mettre sur le trône un étranger, sans titre même coloré ; les succès effrayans de cette ligue, à la vérité punis dans le chef, mais si bien concertés que de son sang répandu naquirent de nouveaux monstres : le fanatisme qui poignarde les rois, l'anarchie qui désole les empires ; la tyrannie du peuple, brutale et insolente, plus redoutable que celle des grands ; enfin tous les fléaux que Dieu envoie aux hommes dans sa colère : fléaux qui désolèrent la France jusqu'au moment où le Tout-Puissant, touché de nos maux, couronna les efforts de Henri, vainqueur et pacificateur de son royaume (1).

Ère vulg. 1576.

Il ne faut pas s'imaginer que les Guises conçurent tout-à-coup le projet de s'asseoir sur le trône : leur ambition eut ses âges. On prétend que le cardinal de Lorraine concerta la ligue, après la bataille de Dreux, dans le concile de Trente ; mais s'il imagina quelque chose, ce ne fut tout au plus que le dessein de lier le sort de sa maison à la religion catholique, dont les zélés regardaient son frère comme le soutien. Peut-être poussa-t-il ses idées politiques jusqu'au projet de fortifier cette liai-

(1) De Thou, l. XLIII. Davila, l. IV.

Ère vulg. 1576. son par l'accession des autres puissances catholiques, comme le pape et le roi d'Espagne. Il se forma en effet, en 1563, dans les provinces, et même à la cour, de petites ligues particulières que le gouvernement réprima : c'était déjà l'ouvrage de l'inquiétude des catholiques, qui, voyant les calvinistes réunis alarmer le conseil du roi, lui arracher des grâces, s'unirent aussi de leur côté pour former un contre-poids, et empêcher que ces grâces ne devinssent préjudiciables à leur religion ; mais ces petites ligues éparses et isolées n'avaient point de centre commun. Ce ne fut qu'en cette année 1576, qu'on commença à parler d'élire un chef, capable de soutenir l'ancienne religion, indépendamment du roi, regardé comme trop faible. Il est possible que dès-lors Henri de Lorraine, duc de Guise, chef désigné, n'ait plus mis de bornes à ses vœux. Ce serait pourtant le croire un peu chimérique que de lui supposer des prétentions à la couronne, bien développées avant la mort du duc d'Anjou (1).

Guise, fils du duc assassiné devant Orléans, n'avait pas dix-neuf ans quand il attira sur lui les yeux de toute la France par sa belle défense dans Poitiers, que l'amiral assiégeait. Ne négligeant aucune occasion de frapper les religionnaires, couvert de leur sang à la Saint-Barthélemi, prodigue du sien à la tête de l'armée qui battit les Allemands près de Langres, il blâma toujours les ménagemens de la cour pour les calvinistes ; par-là il gagna souverainement le cœur des catholiques. Les murmures

(1) *Mémoires de Montluc*, l. VI, p. 694. *Recueil de choses mémor*. t. III, p. 430. *Sat. ménip.* p. 121.

des plus zélés, à la nouvelle de la dernière paix, lui mar- ÈRE VULG.
quèrent, pour ainsi dire, son rôle. Il avait autrefois as- 1576.
piré à la main de Marguerite de Valois, depuis reine de Navarre; mais l'indignation de Charles IX, outré de son audace, le força d'y renoncer. Henri III l'aimait dans ce tems; il l'embrassait un jour, et regardant tendrement sa sœur : « Plût à Dieu, lui dit-il, que vous fussiez mon frère ! » Au retour de Pologne, le même prince ne lui montra plus que de l'indifférence. Guise trouva la même froideur dans le duc d'Anjou et le roi de Navarre, dont il rechercha inutilement les bonnes grâces. S'apercevant donc qu'il n'avait rien à espérer à la cour, où l'on affectait de lui donner toutes sortes de dégoûts, il se livra à la faveur populaire, qui travaillait sourdement pour lui (1).

Il se trouve toujours dans les factions des gens ardens, qui font leur intérêt de celui des chefs, et qui poussent souvent plus loin que ceux-ci n'espéraient les moyens imaginés d'abord. Des bourgeois de Paris, marchands, gens de palais et autres, non contens de s'entretenir entre eux, par occasion, de l'état et de la religion, en vinrent jusqu'à tenir des assemblées clandestines, dans lesquelles ils traitaient la matière exclusivement. Comme ils avaient déjà vu les calvinistes s'engager, par des sermens et des souscriptions de formulaires, à la défense de la cause commune, ils crurent ne pouvoir mieux faire dans la circonstance que de suivre cet exemple. On ne peut assurer si cette manie d'association commença par Paris ou par les provinces : l'acte le plus ancien qui nous

(1) *Mémoires de Marguerite. Vie de de Thou*, l. II, p. 103.

ÈRE VULG. 1576. on reste, et le seul entier, est de Picardie. Le seigneur d'Humières, qui y commandait, avait une querelle personnelle avec le prince de Condé. Craignant de voir tomber sa puissance, si le prince, selon une clause expresse de la dernière paix, était mis en possession de son gouvernement, d'Humières tâcha de lui susciter des obstacles, et n'en trouva pas de meilleur que de forcer la noblesse, par un engagement solennel, à ne rien souffrir qui pût préjudicier au bien de la religion romaine. Il dressa une formule de serment, qu'il présenta aux gentilshommes de la province, presque tous aussi catholiques qu'attachés à leur commandant. Ils signèrent cette confédération, et en peu de tems la Picardie entière, villes et campagne, se trouva engagée dans une ligue.

Le préambule du formulaire et le but qu'on paraissait s'y proposer ne présentaient rien que de louable au premier coup d'œil : on s'engageait par serment à persévérer jusqu'à la mort dans la sainte union formée au nom de la sainte Trinité, pour la défense de la religion catholique, du roi Henri III, et des prérogatives dont le royaume jouissait sous Clovis : première insinuation qui rendait les ligueurs maîtres d'étendre leurs vues à des objets absolument étrangers à la religion ; mais le poison le plus subtil était caché dans les lois mêmes de l'association, conçues en ces termes : « Nous nous obligeons à » employer nos biens et nos vies pour le succès de la » sainte union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui » voudront y mettre obstacle. Tous ceux qui signeront » seront sous la sauvegarde de l'union ; et, en cas qu'ils » soient attaqués, recherchés ou molestés, nous pren» drons leur défense, même par la voie des armes,

» contre quelque personne que ce soit. Si quelques-» uns, après avoir fait le serment, viennent à y renon-» cer, ils seront traités comme rebelles et réfractaires à » la volonté de Dieu, sans que ceux qui auraient aidé à » cette vengeance puissent être inquiétés. On élira au » plus tôt un chef, à qui tous les confédérés seront obli-» gés d'obéir; et ceux qui refuseront seront punis selon » sa volonté. Nous ferons tous nos efforts pour procu-» rer à la sainte union des partisans, des armes, et tous » les secours nécessaires, chacun selon nos forces. Ceux » qui refuseront de s'y joindre seront traités en ennemis » et poursuivis les armes à la main. Le chef seul décidera » les contestations qui pourraient survenir entre les con-» fédérés, et ils ne pourront recourir aux magistrats or-» dinaires que par sa permission (1). » Ainsi ils transmettaient toute la puissance royale au chef futur, qu'on sentait bien devoir être autre que le roi.

Henri ne sut cette entreprise contre son autorité que lorsqu'il y avait déjà beaucoup de gentilshommes, d'ecclésiastiques, de bons bourgeois, de gens de palais, des villes considérables et des provinces entières affiliés à la ligue. Quant au plan secret et aux ressorts qu'on devait faire jouer, il les apprit du moins assez à tems pour les prévenir, s'il avait su prendre une résolution et la suivre. Ces lumières lui vinrent de son ambassadeur en Espagne, où les ligués entretenaient des agens cachés; elles lui vinrent aussi par le canal des calvinistes, qui surprirent et firent passer au roi les papiers d'un avocat nommé David, député à Rome par le parti, et instruit de tous les

(1) *Mémoires de Marguerite*, t. I. Dupleix, t. III, p. 207.

ÈRE VULG. 1576.

mystères. Quelques auteurs prétendent que ces papiers furent supposés par les ennemis du duc de Guise ; mais il serait bien étonnant qu'ils eussent si bien deviné et exposé d'avance, à très-peu de changemens près, ce qui fut successivement tenté par les ligueurs. Au reste, que ces mémoires soient réels ou supposés, comme ils développent exactement le plan de l'intrigue, nous en donnerons ici la substance.

On commençait par l'éloge des Guises, qu'on disait issus de Charlemagne, et on continuait ainsi : « Depuis » qu'au préjudice des descendans de cet empereur les » enfans de Hugues Capet ont envahi le trône, la malé- » diction de Dieu a éclaté sur ces usurpateurs : les uns » ont été privés de sens, d'autres de la liberté, ou ont été » frappés des foudres de l'église. La plupart, sans santé » et sans force, sont morts à la fleur de leur âge, ne lais- » sant point de successeur. Le royaume, sous ces règnes » malheureux, est devenu la proie des hérétiques, tels » que les Albigeois et les pauvres de Lyon. La dernière » paix, si avantageuse aux calvinistes, va aussi les éta- » blir solidement en France, si on ne profite de cette oc- » casion même pour rendre le sceptre de Charlemagne à » sa postérité.

» Les catholiques unis, dans l'intention de soutenir » la foi, sont donc convenus de ce qui suit ; savoir : qu'en » chaire et au confessionnal, ceux du clergé s'élèveront » contre les priviléges accordés aux sectaires, et excite- » ront le peuple à empêcher qu'ils n'en jouissent. Si le » roi marque de l'appréhension que l'infraction de la paix » en cet article essentiel ne le replonge dans de nouveaux » troubles, on l'engagera à rejeter tout l'odieux de cette

» affaire sur le duc de Guise. Le danger auquel ce prince » s'exposera en se dévouant ainsi à toute la haine des re- » ligionnaires le rendra plus cher aux catholiques. Son » audace enhardira les timides à signer la ligue, et gros- » sira le parti. Tous les confédérés jureront de le recon- » naître pour chef : les curés des villes et des campagnes » tiendront un rôle de ceux qui sont en état de porter les » armes. Ils leur diront en confession ce qu'ils auront à » faire, comme ils l'auront appris des supérieurs ecclé- » siastiques, qui recevront eux-mêmes les instructions » du duc de Guise, et celui-ci enverra secrètement des » officiers pour former les nouveaux enrôlés.

ÉAR VULG. 1576.

» Les religionnaires ont demandé eux-mêmes l'assem- » blée des états : ils seront convoqués à Blois, ville tout » ouverte. Le chef du parti aura attention de faire élire » dans les provinces des députés inviolablement attachés » à l'ancienne religion et au souverain pontife. En même » tems, des capitaines dispersés dans le royaume lève- » ront un certain nombre de soldats déterminés, qui pro- » mettront par serment de faire en tems et lieu ce qu'on » leur commandera. Il faudra aussi engager par des in- » sinuations douces le duc d'Anjou, le roi de Navarre, le » prince de Condé, et tout ce qu'il y a de seigneurs sus- » pects, à se rendre aux états avec le roi. Pour le duc de » Guise, il ne s'y trouvera pas, afin d'éloigner les soup- » çons, et aussi afin d'être plus en état de donner ses » ordres loin de la cour, qui l'éclairerait.

» Si quelqu'un s'oppose aux résolutions qu'on prendra » dans les états, en cas qu'il soit prince du sang, il sera » déclaré inhabile à succéder à la couronne : de toute au- » tre qualité, il sera puni de mort, ou l'on mettra sa tête

Ère vulg. 1576. » à prix si on ne peut le saisir. Dans ces dispositions, les » états feront une profession de foi publique, ordonne- » ront la publication du concile de Trente, confirmeront » les ordonnances faites pour la destruction de l'hérésie, » et révoqueront tous les édits contraires. Ainsi le roi se » trouvera dégagé des paroles données aux calvinistes. » On leur prescrira un tems pour se réconcilier avec l'é- » glise. Comme, pendant cet intervalle, il faudra prendre » les armes pour réduire les plus opiniâtres, les états re- » présenteront au roi que, si on veut réussir, il ne faut » désormais qu'un seul homme à la tête de l'entreprise, » et ils demanderont le duc de Guise, le seul général ha- » bile qui n'a jamais eu de liaisons avec les hérétiques.

» Pour donner du poids à cette requête, au jour dit, » les soldats levés sourdement dans les provinces paraî- » tront autour de Blois, fortifiés de quelques troupes » étrangères. On enlèvera Monsieur, et on lui fera son » procès, comme à un criminel de lèse-majesté divine et » humaine, pour avoir extorqué du roi son frère des con- » ditions favorables aux hérétiques rebelles. Le duc de » Guise, maître des armées, poursuivra les révoltés, s'as- » surera des principales villes, mettra sous bonne garde » tous les complices de Monsieur, dont il fera achever le » procès; et enfin, de l'avis du pape, comme fit autrefois » Pepin à l'égard de Childéric, il renfermera le roi dans » un monastère pour le reste de ses jours. »

Tel était le projet de l'avocat David, que nous abrégeons. Il fut regardé alors comme une chimère; et, en effet, qui aurait cru qu'on toucherait un jour au moment de le voir réussir? Le pape Grégoire XIII, sans y prendre grande confiance, le toléra, comme capable du

moins de suspendre les progrès du calvinisme en France. Ère vulg.
Philippe II, roi d'Espagne, qui appréhendait toujours 1576.
que les Français, tranquilles chez eux, ne portassent des secours aux rebelles des Pays-Bas, saisit avidement cette occasion de semer la discorde. Il promit d'aider la ligue d'hommes et d'argent; engagement auquel il ne fut que trop fidèle pour la tranquillité du royaume (1).

Henri III savait en grande partie ces desseins, quand il ouvrit les états de Blois, au commencement de décembre. Il y parut au milieu de sa cour, avec une majesté que ses faiblesses habituelles ne l'empêchaient pas de porter dans les actions d'éclat. Le duc de Guise ne se trouva pas aux premières séances : elles étaient composées de députés presque tous attachés à la ligue, et disposés à se conduire par les secrètes impressions du chef, quoique absent. Dès le commencement il s'engagea une espèce de combat, non tel qu'il aurait dû être de monarque à sujets, également intéressés à ne montrer de la contrariété dans les opinions que pour mieux s'accorder sur le bien public, mais comme entre ennemis captieux qui cherchent à se surprendre par des propositions insidieuses (2).

Les états demandèrent que ce qui serait décidé una- 1577.
nimement dans l'assemblée générale eût force de loi, ou bien que, pour la plus prompte expédition des affaires, le roi nommât un certain nombre de juges, auxquels les états en joindraient autant, et que ce qui aurait été réglé par ce conseil souverain devînt irrévocable. Henri éluda ces propositions qui tendaient toutes deux à introduire

(1) Le Labour. t. I. Cayet, t. I, p. 5. *Journal de Henri III*, t. I.

(2) *Journal de Henri III*, t. I et III. *Mélanges historiq. de Camusat. Mémoires de Nevers*, t. I, p. 166.

ÈRE VULG. 1577. une puissance différente de la puissance royale. On demanda aussi la publication du concile de Trente, la révocation des grâces accordées aux hérétiques, et la guerre contre eux. Toutes ces prétentions ne se développèrent que successivement, tantôt insinuées avec douceur, tantôt accompagnées de menaces; mais le roi, en garde contre les surprises, au défaut de la vigueur qu'il aurait dû montrer, avait toujours des subterfuges prêts, et palliait du moins le mal, s'il n'avait pas assez de résolution pour l'empêcher.

Il hésita long-tems sur le parti qu'il prendrait au sujet de la ligue. L'ignorer, c'était lui donner le moyen de se fortifier, à l'ombre d'un silence que les malintentionnés prendraient pour impuissance. Frapper un coup contre elle, la déclarer illicite et abusive, c'était risquer de se compromettre, parce qu'on trouverait peut-être dans ses partisans plus de résistance qu'on ne pensait. Enfin, lui laisser choisir un chef, autant aurait-il valu descendre tout d'un coup du trône et abdiquer la couronne.

Tout balancé, Henri, selon son caractère ami du repos, s'arrêta au moyen qui le débarrassait pour le moment : ce fut de se déclarer lui-même chef de la ligue. On en dressa un formulaire, d'où étaient retranchées toutes les ambiguités dangereuses pour l'autorité royale. Le monarque le jura lui-même, le fit accepter aux états, et donna ordre qu'il fût signé à Paris et par toute la France.

Cet expédient qu'on a blâmé, en disant que le roi Henri s'était rendu par-là simple chef de parti dans son royaume, déconcerta du moins pour quelque tems le duc de Guise et ses adhérens. Ils accoururent à Blois; et

ne pouvant plus embarrasser le roi autrement, ils pressèrent la déclaration de guerre contre les hérétiques. Henri répondit qu'auparavant il fallait s'assurer de l'intention des princes et des seigneurs absens; que peut-être étaient-ils disposés à entrer dans le sein de l'église, et que leur rang méritait bien une sommation. On ne put se refuser à ces raisons, et les états choisirent des députés qu'ils chargèrent d'aller trouver le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal de Damville.

ÈRE VULG. 1577.

Ils étaient cantonnés : Damville, à la tête des politiques, en Languedoc, le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs des calvinistes, dans la Guienne, le Poitou et les provinces adjacentes. Là ils prenaient leurs mesures contre l'orage qu'ils voyaient se former à Blois. A peine avaient-ils demandé l'assemblée des états, que, par les brigues mises en œuvre pour l'élection des députés, ils s'aperçurent que les décisions ne leur en seraient pas favorables. Ils résolurent donc de ne pas les reconnaître, et se mirent en état de n'y être point forcés.

Quoiqu'il n'y eût pas long-tems que le roi de Navarre fût initié dans les affaires, il était déjà fort accrédité auprès des calvinistes. Après sa fuite de la cour, ce prince renonça publiquement à la religion catholique, qu'il avait été forcé d'embrasser à la Saint-Barthélemi. Les réformés s'applaudirent de son retour. Il gagna leur confiance par des égards dont on lui sut gré, quoiqu'ils fussent nécessaires, et surtout par une noble franchise, et par une gaîté qui était le trait dominant de son caractère. On l'aimait; on n'appréhendait de sa part ni détours, ni vues intéressées. Il était avec les religionnaires, assemblage de gens ombrageux et inquiets, ce qu'il faut être

Ère vulg. 1577. dans une république, caressant, accessible, complaisant, ne cherchant point à attirer à lui l'autorité, content quand les autres l'étaient, paraissant s'oublier lui-même : conduite qui le mit à l'abri des mortifications qu'éprouva le prince de Condé, moins flexible, tirant plus à ses avantages, et par-là donnant lieu à des soupçons qui faisaient, pour ainsi dire, mesurer l'obéissance.

Tous deux étaient pleins de valeur, hardis et entreprenans. S'apercevant que les menées des états tendaient à la guerre, ils n'avaient pas hésité à s'emparer, quoiqu'en pleine paix, des places qui pouvaient couvrir leurs retraites. Damville en faisait autant de son côté. Ils armaient aussi par mer, et négociaient une contre-ligue avec la Suède, le Danemarck, l'Angleterre et les protestans d'Allemagne, leur ressource ordinaire.

Ces soins occupaient les princes, quand la députation des états alla les trouver. Elle ne devait pas s'attendre à un grand succès, puisque les mécontens avaient déjà protesté contre l'assemblée, comme contre une cabale composée de leurs ennemis. Leur réponse se ressentit plus ou moins de cette protestation, que le roi de Navarre adoucit, sans cependant se départir du fond. La peinture que l'archevêque de Vienne, un des députés, lui fit des horreurs de la guerre, arracha des larmes à ce prince tendre, quoique né pour les combats et le fracas des armes. Il dit qu'il connaissait les douceurs de la paix, qu'il y était sensible; mais qu'il ne l'achèterait jamais aux dépens de son honneur et de sa conscience. « Rapportez à l'assemblée, ajouta-t-il, que j'ai toujours prié le Seigneur, et que je le prie encore du fond du cœur, de me faire connaître la vérité. Si je suis dans le bon chemin,

que Dieu m'y soutienne; sinon, qu'il m'ouvre les yeux, et je suis prêt, non-seulement à abjurer l'erreur sans aucun respect humain, mais encore à employer mes biens et ma vie pour chasser l'hérésie du royaume et de tout l'univers, s'il est possible. » Cette espèce d'engagement parut trop fort aux ministres calvinistes; ils auraient voulu le faire effacer de la lettre que le roi de Navarre écrivait aux états : mais Bourbon, dont l'ame était droite et franche, ne craignit point de rendre publiques ces dispositions.

ÈRE VULG. 1577.

Ce fut tout ce que la députation tira du roi de Navarre. Elle obtint encore moins de Damville et du prince de Condé, qui, aux instances des députés, répondirent constamment : « Nous ne demandons que la paix; qu'on nous tienne les paroles données, et tout sera tranquille. Au reste, nous ne reconnaissons point vos états, et nous protestons contre toutes les résolutions qui s'y prendront à notre préjudice. »

Il ne tint pas aux catholiques zélés qu'il ne s'y en prît de vigoureuses; mais le roi les arrêta d'un mot. « Je consens à la guerre, dit-il, mais pour la faire il me faut de l'argent. » Cette considération glaça les plus échauffés, surtout entre ceux du tiers-état, qui sentirent bien que c'était sur eux que tomberait le fardeau des impôts. Ils revinrent à dire qu'à la vérité il serait à propos d'empêcher les hérétiques de professer leur religion, mais pourvu que cela pût se faire sans prendre les armes. Ainsi le tems se consuma en propositions et en débats, qui n'amenèrent point de conclusions fixes. Il paraît que la ligue, après avoir essayé ses forces, ne se trouva pas encore en état de frapper son coup. Elle ne fut pas assez entrepre-

ÈRE VULG. 1577. nante pour forcer le roi à la guerre ; mais aussi le roi ne fut pas assez absolu pour dissiper l'orage qui s'annonçait, et pour prononcer la paix. Il sépara les états sans faire connaître clairement quel parti il prendrait.

Son conseil était partagé. En général, on trouvait trop douce la loi sous laquelle vivaient les hérétiques, libres d'exercer leur religion, et, en cas de besoin, de la défendre par les armes : mais les uns pensaient que cette tolérance valait encore mieux que la guerre ; les autres, que la guerre était préférable. Entre ces derniers, Gonzague, duc de Nevers, offrait, avec une sorte d'enthousiasme, tous ses biens pour réduire les hérétiques. C'était en effet un vrai catholique, qui, bien éloigné des complots de la ligue, n'envisageait que l'avantage de la religion. Il avait aussi d'autres qualités essentielles. C'est de lui que les calvinistes disaient : « Il nous faut craindre M. de Nevers avec ses pas de plomb et son compas à la main (1). »

Le duc de Montpensier, prince du sang, et catholique zélé jusqu'à la cruauté, opinait pour la paix. Il faisait espérer que le roi de Navarre, avec lequel il s'était abouché, se prêterait à des expédiens qui mettraient les calvinistes en sûreté, sans trop aigrir les catholiques.

On suivit cette ouverture, indiquée par le duc de Montpensier. Henri III détacha au roi de Navarre, Biron et Villeroy, chargés de promesses, et avec eux Catherine de Navarre, sœur du prince, qu'on flatta de son mariage avec le duc d'Anjou, si elle réussissait à gagner son frère. D'autres agens furent aussi dépêchés à Damville. On sa-

(1) Brantôme, t. VIII, p. 295.

vait qu'il n'était pas content des réformés, qui, sur le soupçon de ses négociations avec la cour, venaient d'exciter des séditions dans plusieurs villes de son gouvernement de Languedoc, et s'en étaient mis en possession. Aussi espérait-on réussir sans grands efforts à le séparer d'eux. Pour appuyer la négociation, le roi mit en campagne deux armées. L'une fut donnée au duc d'Anjou, l'autre au duc de Mayenne, estimé moins dangereux que le duc de Guise, son frère aîné, qui aurait pu se prévaloir d'un commandement, pour mettre en mouvement les forces de la ligue éparses, et pour ainsi dire assoupies. Le duc d'Anjou s'empara de la Charité, et ensuite d'Issoire, dont il punit la longue résistance en faisant passer les bourgeois au fil de l'épée. Mayenne, de son côté, enleva toutes les petites places qui entouraient la Rochelle, et ces succès préparèrent les voies à l'accommodement désiré.

Damville, avec ses politiques, se rendit le premier aux offres de la cour, et non-seulement il abandonna ses alliés, mais se tourna contre eux : il sentit qu'il valait mieux dépendre de son roi que d'une multitude incapable d'égards, qui lui avait souvent fait acheter bien cher ses services. Le roi de Navarre ne se montra pas si facile : les armes employées contre son parti ne l'épouvantèrent pas, malgré leurs succès : il savait que le duc d'Anjou n'agirait pas avec toute l'activité que désiraient les catholiques, parce que les anciennes discussions avec le roi son frère pouvant renaître, il avait intérêt de ne point écraser les calvinistes (1).

(1) De Thou, l. LXIV. Davila, l. VI. *Mémoires de Villeroy*, p. 17.

ÈRE VULG. 1577. Biron et Villeroy, chargés du traité, firent bien des voyages avant que de pouvoir réunir les intéressés dans un même sentiment : mais comme il n'y avait pas plus d'argent d'un côté que de l'autre pour continuer la guerre, ils réussirent enfin, et de cette négociation sortit le fameux édit de pacification donné à Poitiers dans le mois de septembre, accompagné d'articles secrets, convenus le même mois avec le roi de Navarre, dans la ville de Bergerac, en Périgord. Ces deux pièces, l'édit composé de soixante-quatre articles, et les articles secrets, au nombre de quarante-huit, sont comme un code de réglemens, dans lequel Henri III prend le ton de législateur absolu et de dispensateur des grâces; mais à travers les efforts employés pour sauver l'honneur du trône on voit la contrainte du monarque, forcé de plier sous la nécessité des circonstances.

Les termes de l'édit sont ménagés de manière que la religion romaine paraît toujours la dominante, mais de sorte aussi que la prétendue réformée ne perd aucun avantage solide, pour n'être qu'en seconde ligne. On lui assure l'exercice public, avec une liberté plus étendue, mieux spécifiée et moins assujettie à la gêne des anciennes restrictions. Les réformés pouvaient avoir un temple dans le chef-lieu de chaque bailliage et de chaque juridiction royale, excepté dans Paris, à dix lieues à la ronde, et à deux lieues de la cour. Le roi les rétablit dans tous les priviléges de citoyens, dans le droit aux charges, aux magistratures et autres dignités : il approuve la prise d'armes et tout ce qu'ils ont fait, comme très-utile à l'état; il leur accorde des juges établis exprès pour eux dans chaque parlement, neuf places de sûreté et des troupes,

à condition qu'ils paieront les dîmes, rendront les biens d'église usurpés, chômeront les fêtes extérieurement, et ne choqueront en rien les catholiques dans leur culte. ÉGL. VULG. 1577.

Il est à remarquer que Henri appelle le massacre de la Saint-Barthélemi « les désordres et excès du vingt-» quatre août et jours suivans, avenus à notre très-grand » regret et déplaisir; » et qu'en défendant aux calvinistes « toutes pratiques, ligues et intelligences hors du » royaume, » il en prend occasion de tomber directement sur la ligue des catholiques, par ces mots : « Et » seront toutes ligues, associations et confréries, faites » et à faire, sous quelque prétexte que ce soit, au pré-» judice de notre présent édit, cassées et annulées, » comme nous les cassons et annulons, défendant expres-» sément à tous nos sujets de faire dorénavant aucune » cotisation et levée de deniers, fortifications, enrôlement » d'hommes, congrégations et assemblées, sous peine » d'être punis rigoureusement comme contempteurs et » infracteurs de nos ordonnances. »

Enfin, à la grande satisfaction des ministres, il y eut dans les articles secrets un réglement fixe et clair sur les mariages contractés par les prêtres, religieux et religieuses, au mépris de leurs vœux. Le roi ordonna qu'ils ne seraient recherchés ni molestés, mais qu'ils ne pourraient réclamer aucune succession directe ni collatérale, et que leurs enfans ne succéderaient qu'aux meubles et aux acquêts immeubles de leurs pères et mères. Voilà ce que Henri III appelait ordinairement avec complaisance *mon édit.*

Pour en sentir la nécessité, il faut se représenter l'état du royaume dans ce moment. Il était dénué d'argent,

ÈRE VULG. 1577. au point qu'on fut obligé de donner à Casimir des pierreries de la couronne, en gage des sommes qui lui étaient dues. Ce général, non payé, menaçait de revenir sur ses pas, et de se rejoindre aux calvinistes, qui le rappelaient. Le roi ne pouvait leur opposer que des troupes suspectes, la plupart infectées du venin de la ligue. Une plus longue guerre l'aurait forcé d'en ramasser davantage, et de réunir et multiplier ainsi ses ennemis.

Il n'y avait aucune subordination dans le royaume. La certitude d'obtenir le pardon des crimes les plus atroces, en passant d'un parti dans l'autre, ouvrait la porte à tous les désordres : on allait jusqu'à tourner la justice en dérision, ou à faire servir de bonne foi son appareil redoutable à la vengeance des injures particulières. Ainsi se conduisit un nommé Baleins, commandant pour le roi de Navarre dans le château de Lectoure.

Cet homme avait une sœur qui s'était laissé séduire par un officier de la garnison : elle comptait l'épouser; mais il se retira dans la ville, et se maria à une autre. A cette nouvelle, la sœur désolée éclate en plaintes et demande justice à son frère. Baleins lui impose silence, et continue de bien vivre avec l'officier, qui avait été son ami. Un jour il l'invite à dîner dans son château; la compagnie était nombreuse, et le repas se passa gaiement, sans rien annoncer de sinistre. Comme les conviés se retiraient, le gouverneur retient sous quelque prétexte l'ancien amant de sa sœur, le tire à part et le fait charger de chaînes : aussitôt paraissent un greffier, des témoins, et la demoiselle, prête à déposer contre son infidèle. Baleins se place dans un fauteuil comme juge, et interroge le malheureux. En vain celui-ci objecte-t-il au comman-

dant que sa sœur l'a prévenu, et qu'il ne lui a jamais fait aucune promesse : l'impitoyable Baleins le condamne à mort, fait écrire sa sentence, et le poignarde lui-même sur-le-champ. Il en fut quitte pour demander sa grâce au roi de Navarre, qui l'accorda, dans la crainte que Baleins ne l'achetât du parti contraire en livrant son château (1).

Ce qui arrivait dans un parti, à quelques circonstances près, se reproduisait dans l'autre : même esprit d'indépendance et même férocité. Aux excès particuliers se joignaient les maux de toute espèce, inséparables de la marche des armées : il y en avait plusieurs sur pied ; quoiqu'elles ne fissent pas grands exploits, elles versaient toujours du sang. La Noue eut le bonheur d'en sauver deux prêtes à se détruire. Chargé d'aller porter en Languedoc la nouvelle de la paix, il trouva Damville pour le roi, et Châtillon, fils de l'amiral, pour les religionnaires, en présence, sous les murs de Montpellier. Les ordres étaient donnés, déjà les enfans perdus marchaient. Au risque d'être percé de coups, La Noue se jette entre les deux armées, crie, fait signe de la main, et déploie le traité à la vue des soldats : on s'arrête ; les chefs s'approchent, acquiescent aux conditions et se retirent (2).

L'édit de Poitiers, bien exécuté, aurait pu de même désarmer tout le royaume ; mais on n'avait ni estime pour le roi ni confiance en lui. Le ridicule qu'il se donnait en se livrant à des divertissemens indécens, pendant qu'il aurait dû s'occuper sérieusement de ses affaires, le rendait un objet de mépris. Il courait publiquement la ba-

(1) *Vie de De Thou*, t. II, p. 55. — (2) Amirault, p. 230.

ERE VULG. 1577. gue, vêtu en amazone, portant des pendans d'oreille; « faisait joûtes, ballets et tournois, et force mascarades, » où il se trouvait ordinairement habillé en femme, ou- » vrait son pourpoint et découvrait sa gorge, y portant » un collier de perles et trois collets de toile, deux à » fraise et un renversé, ainsi que lors le portaient les » dames de la cour (1). » Il est vrai que cela se passait pendant le carnaval, tems qui semble permettre quelques écarts.

Mais ce ne fut pas dans ces jours de licence que le roi donna un festin public, « auquel les dames, vêtues de » vert, en habits d'hommes, firent le service, » et qu'en revanche la reine-mère en donna un autre, « auquel les » plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié nues, » et ayant leurs cheveux épars, comme épousées, furent » employées à faire le service. » En retranchant de ces récits ce que la mauvaise volonté y a mis d'exagération, il reste toujours constant qu'il se passait à la cour des choses indécentes. Les dépenses qui se faisaient à ces fêtes étaient énormes : les peuples murmuraient de pareilles profusions dans un tems de malheur et de disette, et ils en devenaient plus portés à s'attacher à la ligue, dont les chefs ne négligeaient pas ces occasions d'aliéner du roi le cœur des catholiques. D'un autre côté, les prétendus réformés, craignant toujours que l'édit ne fût point exécuté, ne paraissaient que faiblement disposés à se rapprocher. Enfin, comme si le roi eût appréhendé de manquer d'embarras, il entretenait lui-même la division dans sa cour et dans sa propre famille.

(1) *Journal de Henri III.*

« Henri III, dit Le Laboureur, se plaisait à avoir plu- ÈRE VULG. 1578.
» sieurs favoris ensemble : il les aimait vaillans, pourvu
» qu'ils fussent téméraires; spirituels, pourvu qu'ils fus-
» sent vicieux: enfin il ne leur refusait rien, pourvu qu'ils
» fussent magnifiques et dépensiers, et pourvu qu'il pût
» faire un signalé dépit à ceux qui prétendaient qu'il dût
» quelque chose à leur naissance et à leur mérite (1). »
Il ne faut pas demander si des jeunes gens, sûrs de la faveur du maître, exécutaient à la lettre ses intentions si assorties à leur goût.

Mais ils trouvaient aussi quelquefois des rivaux aussi fiers qu'eux, qui ne souffraient pas leur morgue impunément, et qui même les prévenaient. Un jour que le roi « désespérément brave, frisé et godronné, assistait à
» une cérémonie, suivi de ses jeunes mignons, autant ou
» plus braves que lui, Bussi d'Amboise, le mignon de
» Monsieur, frère du roi, s'y trouva à la suite de mon-
» sieur le duc son maître, habillé tout simplement et
» modestement, mais suivi de six pages vêtus de drap d'or,
» frisés, disant tout haut que la saison était venue que
» les belitres seraient les plus braves. » Le roi fut très-piqué de ce mot insolent, et le duc d'Anjou ne put refuser à son frère d'éloigner Bussi pour un tems.

Monsieur était alors dans le cas de ménager tout le monde. Les Flamands, après s'être contentés de réclamer d'abord, les armes à la main, leurs priviléges contre la tyrannie de Philippe, roi d'Espagne, étaient déterminés à secouer entièrement son joug. Mais quelque vigoureuse

(1) De Thou, l. XLVI. Davila, l. VI. Le Labour. tom. II, p. 51. *Mémoires de Marguerite. Journal de Henri III.*

ÈRE VULG. 1578. qu'eût été leur résistance contre le sanguinaire duc d'Albe ; contre Requesens, d'un caractère plus doux, qui l'avait remplacé en 1573 ; contre le vainqueur de Lépanthe, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, nommé gouverneur de ces provinces en 1576, et qu'une mort suspecte venait de faire descendre au tombeau, au moment où ses grandes qualités faisaient espérer un rapprochement ; et en dernier lieu enfin, contre Alexandre Farnèse, fils du duc de Parme Octavio, l'un des premiers capitaines de son siècle, ils sentaient qu'il leur serait impossible de parvenir à leur but, sans l'appui de quelque secours étranger. Ils hésitaient entre deux partis, ou de se mettre simplement sous la protection d'une puissance voisine, capable de les défendre, ou de se donner un nouveau souverain. Le premier leur plaisait davantage ; mais ils appréhendaient, avec raison, que le titre de protecteur ne fût pas, dans le prince qu'ils choisiraient, un motif capable de l'engager à faire les dépenses nécessaires pour résister à l'Espagne, qui rassemblait contre eux toutes ses forces. Rarement la compassion des princes est désintéressée. Les Flamands ne l'avaient que trop éprouvé par l'insuffisance des secours tirés tantôt de France, tantôt d'Angleterre ; secours moins accordés au désir de les soulager qu'à l'envie d'embarrasser l'Espagnol.

L'amiral de Coligni, quand il fut tué à la Saint-Barthélemi, formait le projet de rendre cette guerre plus onéreuse à Philippe, en lui opposant dans la Flandre les calvinistes du pays et ceux de France réunis. Cette entreprise, en occupant les Français, aurait pu les préserver des guerres civiles qui déchirèrent le royaume ; mais

Philippe fut assez adroit dans le tems pour fomenter les troubles qui amenèrent la Saint-Barthélemi. C'est aussi dans la même vue que ce monarque appuya les tentatives de la ligue, et les intrigues sourdes qui firent échouer le duc d'Anjou, héritier des projets, mais non de la capacité de l'amiral. ÈRE VULG. 1578.

Ce jeune prince avait alors les plus belles espérances : tout semblait s'arranger selon ses vœux. Élisabeth, reine d'Angleterre, favorisait ses desseins, et voulait bien paraître y prendre un intérêt personnel, en flattant le duc de l'espérance de l'épouser, ruse ordinaire de cette princesse. Les calvinistes de France, les mécontens, et toute la jeune noblesse accoutumée aux armes, promettaient de se ranger sous ses étendards, sitôt qu'il entrerait en campagne. Plusieurs même l'avaient déjà prévenu, sous la conduite de La Noue. Beaucoup de seigneurs flamands et les principales villes s'étaient engagés secrètement à le recevoir, et ne refusaient point de le proclamer souverain du pays, quand il se montrerait assez puissant pour en soutenir le titre.

Henri III ne pouvait que gagner à cette entreprise. Il y trouvait l'occasion d'occuper Philippe II, voisin incommode, dont les sourdes pratiques avaient souvent troublé son repos. Il se débarrassait avec honneur d'un frère turbulent ; il procurait à la France une augmentation de puissance, et diminuait d'autant celle de l'Espagne. Enfin, ce qui aurait dû le déterminer, il étouffait, pour ainsi dire, dans son royaume le germe de la rébellion, en employant ailleurs ceux qui avaient coutume de la soutenir. Il n'y avait donc pour lui que des avantages ; cependant ce fut de son côté que le projet manqua tou-

ÈRE VULG. 1578. jours. Pour cette fois, il n'y eut que quelques retards, occasionés par une bourrasque de cour.

On l'attribue ordinairement à la jalousie que le roi conçut de la gloire dont son frère allait se couvrir : mais, sans rejeter cette cause, il paraît que ce fut encore plutôt une suite de l'antipathie des favoris. Le duc d'Anjou ne se plaisait pas dans les parties de plaisir du roi, où il se voyait toujours entouré de mignons qui enlevaient toutes les distinctions et les faveurs. Il s'en dispensait autant que la bienséance et ses intérêts pouvaient le permettre; ou, s'il était forcé d'y assister, il ne pouvait gagner sur lui de n'y point porter un air ennuyé et dédaigneux, choquant pour ces jeunes gens, et par contre-coup pour le roi, qui regardait ces manières comme une censure indirecte de son goût (1).

Dans ce tems se firent les noces de Saint-Luc, un des principaux favoris ; noces remarquables par des profusions scandaleuses et des dépenses énormes. Le duc d'Anjou ne voulut point assister à la cérémonie ; cependant, par complaisance pour la reine-mère, il se présenta le soir au bal, et eut tout lieu de s'en repentir. Comme on était piqué de ce qu'il avait paru mépriser les amusemens du jour, on l'insulta. Chacun le montrait au doigt ; on le regardait en ricanant : on se parlait de lui à l'oreille, assez haut cependant pour qu'il entendit que sa taille, son air, sa démarche, étaient la matière des plaisanteries. Le duc d'Anjou n'osa rien dire dans le moment, par l'appréhension de se brouiller avec son frère, dont il avait besoin, et sortit le cœur serré de dépit. Il alla répandre

(1) *Mémoires de Marguerite.*

son chagrin dans le sein de sa mère, et, de concert avec elle, il résolut de s'absenter quelques jours pour se calmer. Elle se flatta de faire agréer son éloignement au roi, qui y consentit sur-le-champ (1). ÈRE VULG. 1578.

Mais, retiré avec son conseil de jeunes gens, ils lui remplirent l'esprit de terreurs, et lui persuadèrent que le duc ne quittait la cour que pour se joindre aux mécontens, et recommencer la guerre. Plein de cette idée, le roi court chez sa mère, quoique la nuit fût déjà avancée. « Comment, lui dit-il, madame? Que pensez-vous m'avoir demandé de laisser aller mon frère? Ne voyez-vous pas, s'il s'en va, le danger où vous mettez mon état? Sans doute il y a là-dessous quelque dangereuse entreprise; je m'en vais me saisir de tous ses gens, et ferai chercher dans ses coffres. Je m'assure que nous découvrirons de grandes choses. » En vain la reine prie son fils de ne rien précipiter; il ne l'écoute pas. Tout ce qu'elle peut faire, c'est d'obtenir qu'elle l'accompagnera, dans la crainte qu'il ne se passe quelque scène fâcheuse entre les deux frères (2).

Le roi entre donc brusquement chez Monsieur, lui ordonne de se lever, commence à lui faire des reproches, avant que de savoir s'il est coupable; commande d'emporter les coffres, et fouille lui-même le lit, pour voir s'il n'y trouvera pas des papiers. Le duc d'Anjou, dans sa première surprise, veut cacher une lettre; le roi s'efforce de la saisir. Le duc supplie son frère à mains jointes de ne la pas voir. Plus Monsieur résiste, plus le roi s'obstine. Monsieur la montre enfin : c'était un billet de sa mai-

(1) *Mémoires de Henri III.*—(2) De Thou, l. XLVII. Davila, l. VI.

Ère vulg. 1578. tresse. Henri reste confus, mais il n'en ordonne pas moins les arrêts à son frère, et on mène à la Bastille Bussi avec quelques courtisans du duc d'Anjou qu'on trouva dans le Louvre.

On avait agi; on réfléchit le lendemain. Il y eut un grand conseil. Les ministres, instruits par la reine-mère, représentèrent au roi la conséquence d'une pareille action. Il ouvrit les yeux, et trouva bon que le conseil lui demandât de recevoir son frère dans ses bonnes grâces. Cela fut accordé, à condition que Bussi se raccommoderait avec Caylus. On leva les gardes. Le duc d'Anjou parut devant le roi, qu'il assura de sa fidélité, le priant de ne plus concevoir désormais de soupçons contre lui. Henri le promit.

Bussi parut à son tour. Le roi lui commanda d'oublier toute querelle, et d'embrasser Caylus. Bussi lui répondit : « Sire, s'il vous plaît que je le baise, j'y suis tout » disposé ; et accommodant les gestes avec la parole, lui » fit une embrassade à la pantalonne : de quoi toute la » compagnie, quoique encore étonnée et saisie de ce » qui s'était passé, ne se put empêcher de rire (1). » C'est ainsi que Henri III savait se faire garder le respect.

On rapporte ces particularités, tant parce qu'elles peignent les mœurs du tems, que parce qu'elles donnent la clef d'événemens plus considérables. Ces tracasseries aboutirent à faire prendre au duc d'Anjou le parti de quitter réellement la cour. Il se sauva à Alençon, d'où il écrivit au roi qu'il ne s'était retiré que pour vaquer plus aisément aux préparatifs de son entreprise de Flandre,

(1) *Mémoires de Marguerite.*

que d'ailleurs il ne ferait rien qui pût déplaire à sa majesté, et il tint parole. Il se rendit en effet à Mons, et y traita avec les confédérés. Il s'empara dès-lors de Bins et de Maubeuge ; mais l'insolence de ses gens lui fit fermer les portes du Quesnoy et de Landrecies. Piqué de cet affront, il repassa en France. ÈRE VULG. 1578.

La reine-mère souffrait comme les autres de la *désordonnée outrecuidance* des mignons, mais elle regardait l'amitié excessive de son fils pour eux comme une fantaisie qui passerait ; persuadée d'ailleurs que leur insolence même la vengerait un jour. Elle ne tarda pas à avoir cette satisfaction (1).

On ignore le motif de la querelle qui s'éleva entre Caylus, favori du roi, et Balzac d'Entragues, attaché aux Guises. La reine Marguerite est soupçonnée d'y être entrée pour quelque chose. Ils se battirent chacun avec deux seconds ; Maugiron, autre mignon du roi, et Livarot du côté de Caylus ; Schomberg et Riberac du côté d'Entragues.

D'Entragues échappa seul sain et sauf. Maugiron et Schomberg restèrent sur la pla , Riberac mourut le lendemain, Livarot guérit, par la suite, d'une grande blessure, et Caylus, percé de dix-neuf coups, languit trente-trois jours ; objet infortuné de la tendresse impuissante du roi, qui ne quittait pas le chevet de son lit. « Il avait » promis aux chirurgiens qui le pansaient cent mille » francs, en cas qu'il revînt en convalescence, et à ce beau » mignon cent mille écus, pour lui faire avoir bon cou- » rage de guérir, nonobstant lesquelles promesses, il

(1) *Journal de Henri III.*

ÈRE VULG. 1578.

» passa de ce monde à l'autre. » Henri n'aimait pas moins Maugiron, « car il les baisa tous deux morts, fit tondre » leurs têtes et emporter et serrer leurs blonds cheveux; » ôta à Caylus les pendans de ses oreilles, que lui-même » auparavant lui avait donnés et attachés de sa propre » main. » Il soulagea sa douleur en leur faisant faire dans l'église de Saint-Paul des obsèques d'une magnificence royale, et en faisant élever des statues sur leurs tombeaux.

Auprès d'eux fut bientôt après enfermé dans la tombe Caussade de Saint-Mégrin, aussi favori du roi, que le sort des autres ne rendit pas plus sage. Il s'attaqua aux Guises mêmes : il affectait de les mépriser. Un jour, dans la chambre du roi, devant des seigneurs qui étaient présens, « il tira son épée, et bravant de paroles, il en tran- » cha son gant par le mitan, disant qu'ainsi il taillerait » ces petits princes (1). » Une pareille imprudence était seule capable de le perdre; mais on donne à son malheur une cause encore plus vraisemblable.

Quoique attaché au roi, et par état ennemi du duc de Guise, Saint-Mégrin n'en aimait pas moins la duchesse, Catherine de Clèves, et on dit qu'il en était aimé. L'auteur de cette anecdote nous représente l'époux indifférent sur l'infidélité réelle ou prétendue de sa femme. Il résista aux instances que ses parens lui faisaient de se venger, et ne punit l'indiscrétion ou le crime de la duchesse que par une plaisanterie. Il entra un jour de grand matin dans sa chambre, tenant une potion d'une main, et un poignard de l'autre. Après un réveil brusque,

(1) Brantôme, t. XI, p. 256.

suivi de quelques reproches : « Déterminez-vous, ma- » dame, lui dit-il d'un ton de fureur, à mourir par le » poignard ou par le poison. » En vain demanda-t-elle grâce, il la force de choisir : elle avale le breuvage, et se met à genoux, se recommandant à Dieu, et n'attendant plus que la mort. Une heure se passe dans ces alarmes. Le duc alors rentre avec un visage serein, et lui apprend que ce qu'elle a pris pour poison est un excellent consommé. Sans doute cette leçon la rendit plus circonspecte par la suite (1).

ÈRE VULG. 1578.

On trouve ce fait raconté d'une autre manière par le fils d'un des acteurs, qui le tenait de son père. Nous le rapporterons dans ses termes (2). « Le cardinal de Guise » et le duc de Mayenne, voyant le bruit de l'intrigue de » la duchesse de Guise avec Saint-Mégrin si public, » crurent que le duc leur frère ne devait pas être le seul » à l'ignorer. Comme il n'avait pas d'ami plus intime que » Bassompierre, ils le chargèrent de l'en instruire. Bas- » sompierre connaissait le génie et le caractère du duc; » aussi n'accepta-t-il la commission qu'avec peine et » malgré lui. Il demanda même qu'on lui donnât trois » jours, pour penser aux moyens d'insinuer au duc une » nouvelle si désagréable. Il l'aborda enfin d'un air triste » et rêveur, et le duc lui ayant demandé ce qui le ren- » dait si chagrin : « Il y a quelques jours, lui répondit

(1) Varillas, *Histoire de Henri III*, l. XII.

(2) Anecdote racontée par le fils de Bassompierre à l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, qui l'a écrite de sa main à la marge du manuscrit de de Thou, appartenant à Rigault. *Voyez* le tome IV de la belle édition latine de de Thou, p. 33, ou le tom. VIII, p. 716, de la traduction française, édition de 1734, in-4°.

ERE VULG. 1578. » Bassompierre, qu'une personne m'a consulté sur la » manière dont elle devait s'y prendre pour instruire un » ami du dérangement de sa femme, qui le déshonore, » sans que de sa part il ait aucun soupçon de ses galan- » teries. La question m'a paru si embarrassante, que jus- » qu'ici je n'ai pu encore y répondre. Voilà quelle est la » cause de ce chagrin que je n'ai pu vous cacher. Inquiet » sur la réponse que je dois faire, je rêve inutilement » pour la trouver; mais, puisque l'occasion s'offre si » naturellement de vous en parler, je serais bien aise de » savoir de vous-même quel conseil je dois donner à mon » ami sur une question si délicate. »

» A ce discours, le duc de Guise comprit parfaitement » de quoi il s'agissait. Cependant il ne parut point em- » barrassé. « Quel que soit celui dont vous me parlez, » dit-il à Bassompierre, si c'est un ami, ou même s'il » veut le paraître, qu'il se charge lui-même de venger » l'affront fait à son ami : mais d'apprendre en pareil » cas à un ami ce qu'il ignore, c'est à mon avis prendre » une peine inutile, et joindre même un nouvel outrage » au premier. Pour moi, continua le duc, Dieu m'a » donné une épouse aussi sage qu'on peut la souhaiter, » et, grâces au ciel, je n'ai pas lieu de me défier de sa » vertu. Si cependant elle avait jamais le malheur de se » déranger, et qu'un homme fût assez hardi pour me » le dire, vous voyez ce fer, ajouta-t-il, en mettant la » main sur la garde de son épée, la vie de cet impru- » dent ami me répondrait sur-le-champ de sa folle té- » mérité. » Bassompierre remercia le duc de son avis, et alla rendre compte au duc de Mayenne et au cardinal, qui prirent le parti d'agir eux-mêmes.

Ils dressèrent une embuscade à la porte du Louvre. ÈRE VULG.
Comme Saint-Mégrin en sortait la nuit, des assassins 1578.
apostés se jetèrent sur lui, et l'étendirent sur le pavé, percé de trente-cinq coups. Il vécut cependant jusqu'au lendemain. Le roi fit pour lui les mêmes excès que pour Maugiron et Caylus. Il fut enterré, comme eux, dans l'église de Saint-Paul, avec la même magnificence, et une statue de marbre fut élevée sur son tombeau; « de sorte » que quand on en voulait à un favori, le proverbe était : » Je le ferai tailler en marbre, comme les autres (1). »

Plus Henri III, par ces honneurs funèbres, montrait 1579.
d'attachement à ses favoris, plus il enhardissait à choquer sa puissance, puisque avec tant de sensibilité il ne les vengeait pas. Loin de sévir par les voies de la justice contre de pareils crimes, à l'exemple de ses sujets, dont il aurait dû réprimer la licence, le monarque se servait quelquefois de l'assassinat pour se défaire de ceux qui lui déplaisaient (2). Le fameux Bussi d'Amboise, favori de son frère et spadassin brutal, qui mettait une sorte de gloire à se faire journellement des querelles, avait long-tems bravé le roi; il eut enfin le sort de ces arrogans, qui, croyant pouvoir impunément insulter les autres, font trophée de leur insolence, et périssent immolés par la main qu'ils méprisaient (3).

(1) Brantôme, t. XI, p. 256.

(2) De Thou, liv. LXXVIII. Davila, l. VII. *Fortune de la cour*, p. 540. *Journal de Henri III*.

(3) Brantôme rapporte qu'un gentilhomme, nommé Saint-Phal, ayant observé des *X* sur une broderie, Bussi, pour faire querelle, prétendit que c'étaient des *Y*. On se battit une première fois, pour ce grave objet, six contre six. Bussi ayant été légèrement blessé, Saint-Phal se retira; mais il tarda peu à se voir assigné à un nouveau rendez-vous. Le capi-

…ait depuis six mois, et [illegible]
…s le royaume. Le [illegible]
…remener Marguerite, [illegible]
…qui la redemandait. A [illegible]
…igea sa marche vers [illegible]
…plus nécessaire : la [illegible]
…iné et ses frontières. [illegible]
…une affreuse anarchie. [illegible]
neurs recevaient ou [illegible]
Ils étaient à leur [illegible]
les commandans [illegible]
de fréquens dem… [illegible]
prétexte on prenait [illegible]
pillage des recettes, [illegible]
soutenue par la [illegible]
tageaient le profit [illegible]

Au moindre [illegible]
vrer au roi : [illegible]
maréchal de B… [illegible]
vori négligé, [illegible]
s'était cant… [illegible]
vernement. [illegible]
Il s'y conduisit [illegible]
tection du [illegible]
proprier que… [illegible]
pense de ses [illegible]
selon que les [illegible]
çais comme [illegible]
espérance.

La reine [illegible]
vrais remèdes [illegible]

ERE VULG. 1579. de faire exécuter l'édit de Poitiers. Ce fut le principal objet des conférences tenues à Nérac, capitale du duché d'Albret, résidence du roi de Navarre. Les articles dont on convint ne sont la plupart que des explications plus étendues de ceux de Poitiers et de Bergerac; on y ajouta le droit aux prétendus réformés de se bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres, et quatorze places de sûreté, au lieu de neuf.

1580. Au moyen de tant d'avantages accordés aux mécontens, le roi se flattait d'avoir la paix. Il ignorait qu'avant même le traité on avait pris des mesures pour le rompre, s'il déplaisait. Le roi de Navarre, toujours en garde contre les piéges de la reine-mère, en même tems qu'il écoutait les propositions de paix, se mit en état de n'être pas surpris. Il partagea des pièces d'or, garda une moitié de chacune, et envoya les autres à des capitaines dispersés en plusieurs parties du royaume, avec ordre, sitôt qu'ils recevraient ces moitiés, de se mettre en campagne. La rupture ne tarda point, par des motifs que toute la sagacité de la reine-mère n'aurait pu prévoir.

Le sage Mornay fait, à l'occasion de cette guerre, qu'on a nommée *la guerre des Amoureux*, une réflexion applicable à bien d'autres endroits de cette histoire. « On » sera, dit-il, bien embarrassé à l'écrire, si l'on veut lui » donner quelque dignité. Il faudra assigner pour cause » d'un effet ce qui ne l'aura pas été, une cause généreuse, » au lieu de l'amour d'une femme. » C'est ce qui arriva en cette occasion. La politique y fut mêlée aux intérêts du cœur, si même ceux-ci ne prévalurent point (1).

(1) *Mémoires de Bouillon*, p. 300. Sully, t. I, p. 123. Villeroy. D'Aubigné, t. II, l. IV, p. 988.

Il en est peu d'aussi chers qu'une passion à défendre et des soupçons à écarter. Ce motif mit tout en mouvement dans la petite cour du roi de Navarre. Marguerite, son épouse, se rappelle dans ses mémoires, avec un retour de satisfaction, les plaisirs qu'elle y avait goûtés. « Les » hommes, dit-elle, y trouvaient des femmes aimables, et » les femmes des cavaliers galans. Il n'y avait rien à re- » gretter en eux, sinon qu'ils étaient huguenots; mais » de cette diversité de religion il ne s'en *oyait* point par- » ler (1). » A en croire Marguerite, ce n'était que passe-tems innocens : le matin la conversation, l'après-midi la promenade, le soir le bal; nulle jalousie, liberté entière. Elle fait même entendre que les inclinations de Henri, son époux, pour quelques-unes de ses filles, étaient réglées par la vertu, et ne parle point des siennes. ÈRE VULG. 1580.

Soit raison d'état, soit pure méchanceté, Henri III mit tout en combustion dans cette société pacifique. Il n'aimait pas sa sœur. Elle s'était attachée au duc d'Anjou par préférence; crime que Henri ne pardonnait pas aisément. Confidente des peines de ce jeune frère, de moitié dans ses disgrâces, il semble que tous les efforts employés par le roi pour rompre cette amitié n'avaient fait que l'affermir davantage. De Pau ou de Nérac, villes qui partageaient son séjour, Marguerite entretenait avec le duc un étroit commerce. Une si grande intimité devint suspecte à Henri III; il craignait que Marguerite, belle, engageante, peu avare de prévenances, ne fît à son frère des partisans de tous les calvinistes dont elle était environnée. Il résolut donc de lui ôter leur con-

(1) *Mémoires de Marguerite. Mém. de Mornay*, p. 45.

ÈRE VULG. 1580.

fiance, en la brouillant avec son mari, qui était le lien commun de tous ces seigneurs attachés à sa fortune.

Dans cette intention, Henri écrit au roi de Navarre que sa femme entretient avec le jeune vicomte de Turenne un commerce scandaleux. A la lecture de cette lettre, Bourbon se flatte que le roi n'a point été porté à cette confidence par le seul intérêt de l'honneur de son beau-frère. Il en fait part à son épouse, le vicomte en est instruit. Les accusés se défendent, protestent de leur innocence, et rejettent la calomnie sur la malice du roi. « Il n'a intention, disent-ils au roi de Navarre, que de vous brouiller avec vos amis, si vous prêtez l'oreille à ses insinuations. Un de vos meilleurs serviteurs disgrâcié sous prétexte de galanterie, il trouvera moyen de vous faire éloigner tous les autres. Qui sait même s'il n'a pas avancé cette accusation pour avoir une raison spécieuse de ne point vous délivrer Cahors et les autres villes promises en dot à sa sœur? Il n'y a point à hésiter, il faut le prévenir, et s'en emparer de gré ou de force. »

Dès ce moment on ne parla plus dans cette cour que de siéges, de batailles, d'entreprises militaires. L'adroite Marguerite, voulant gagner son époux, et connaissant son faible, adoucit cette sévérité qui le forçait de se tenir dans les bornes de la bienséance. Ses filles s'humanisèrent. Les autres dames, à l'instigation de la reine, échauffèrent le courage des guerriers qui leur étaient attachés, et inspirèrent le désir des combats à cette jeunesse qu'elles endormaient auparavant dans le sein de la volupté.

En même tems le duc d'Anjou écrivit qu'on se mît en campagne, et qu'il répondait du succès, ou d'une paix

avantageuse. L'éclat était nécessaire à ses desseins. Depuis son retour à la cour, il pressait le roi de l'aider à se rendre maître de la Flandre, dont les peuples lui offraient la souveraineté, pour peu qu'il fût appuyé de son frère : mais le monarque indolent, se voyant en paix, appréhendait d'attirer sur lui les armes d'Espagne, et de voir sa tranquillité troublée, quand même il ne ferait que fermer les yeux sur les démarches de son frère. Or le duc d'Anjou espérait qu'en rallumant la guerre en France, Henri se prêterait à tout pour avoir la paix. Il pressait donc le roi de Navarre de commencer, se chargeant de l'événement.

Sur sa parole, les pièces d'or, qui devaient être le signal de la rupture, sont envoyées. Presqu'au même jour, et sous prétexte d'inexécution du traité de Nérac, le feu de la guerre paraît allumé en différentes parties de la France. Le roi de Navarre se jette dans Cahors : il y combattit cinq jours et cinq nuits sans se reposer, et il ne lui restait pas un morceau entier de ses habits quand il eut assuré sa conquête.

Condé, fait pour les aventures périlleuses, de la Fère, ville de son gouvernement de Picardie, où il s'était déjà fortifié malgré le roi, passe aux Pays-Bas, vole en Angleterre, revient en Allemagne; près de rentrer en France, il est arrêté sur la frontière de Savoie, volé et dépouillé, sans être reconnu. Il échappe enfin, et se met à la tête des calvinistes du Languedoc.

Le roi, très-étonné de tous ces mouvemens, en demande la cause, envoie courriers sur courriers, prie sa sœur d'apaiser son mari et de l'engager à la paix. Marguerite nie d'abord les hostilités, promet ensuite, et

ÈRE VULG. 1580. amuse son frère. Pendant ce tems les mécontens font des progrès. Enfin Henri III s'aperçoit qu'il est trompé; il lève tout d'un coup trois armées. Comme, de la part de cette jeunesse bouillante, tout s'était conduit sans système, la supériorité des forces fait tourner la chance, et les agresseurs sont repoussés de tous côtés. Alors le duc d'Anjou fait l'officieux, et offre à son frère de lui procurer la paix, s'il veut concourir à son entreprise de Flandre : le roi y consent. Sur cette assurance, le duc d'Anjou traite en septembre avec les députés des Pays-Bas, et part pour Fleix, château du Périgord, sur la Dordogne, entre Bergerac et Sainte-Foi, où se réunirent les parties intéressées.

1581. On fut bientôt d'accord : on ajouta seulement pour la forme au traité de Nérac quelques articles peu importans en faveur des réformés. Tous les autres sont à l'avantage du roi de Navarre, auquel furent abandonnées, pour six ans, les places de sûreté dont il était le maître, et qui entra en possession de la dot de sa femme. On mit les armes bas. Il y eut un édit confirmatif de la convention. Le duc d'Anjou s'assura pour sa guerre des principaux chefs calvinistes, et revint à Paris en décembre veiller aux préparatifs d'une nouvelle expédition en Flandre.

Le moment paraissait favorable pour l'exécution. Les principales forces d'Espagne étaient employées, sous le duc d'Albe, à la conquête du Portugal, que la mort du roi don Sébastien avait livré aux prétentions de divers concurrens. Les Flamands, fatigués d'une longue anarchie, voulaient un prince, et nul ne pouvait prendre ce titre plus utilement pour eux que le duc d'Anjou. Il était assuré des secours de l'Angleterre, et peut-être de toutes

ses forces, si le mariage projeté entre Élisabeth et lui réussissait. Du côté de la France, tant que la paix durerait, il pouvait compter sur les calvinistes. Les circonstances lui permirent d'en former une armée de dix mille fantassins et de quatre mille chevaux, avec laquelle il délivra Cambray, assiégée par Alexandre Farnèse, et s'empara de l'Écluse et de Cateau-Cambrésis. Il n'y avait que le roi, son frère, dont il ne pouvait se promettre beaucoup d'aide, tant à cause de la fausse politique qui lui faisait toujours craindre de choquer le conseil d'Espagne, que parce que les profusions énormes de ce monarque le mettaient hors d'état de seconder une si belle entreprise.

Accoutumé à être gouverné, ce faible prince, après la perte de ses favoris, ne tarda pas à en faire de nouveaux. Les prodigalités qui avaient attiré aux autres l'indignation publique excitèrent les mêmes murmures contre ceux-ci. Henri maria Joyeuse à la sœur de la reine, et fit pour cette noce des dépenses plus que royales. Il acheta à La Valette la terre d'Épernon, et lui donna d'avance en argent la dot de la femme qu'il lui destinait. Le moins à charge fut François d'Épinay, sieur de Saint-Luc, que le roi maria peu richement, mais avec grand éclat, à Jeanne de Cossé, fille du fameux maréchal de Brissac. Ce mariage produisit un événement auquel le roi ne s'attendait pas, et qui lui fit perdre son favori (1).

L'histoire s'abstient de prononcer sur le genre d'attachement qui entraînait Henri vers ses favoris; mais elle ne peut se dispenser de dire que l'affection désordonnée

(1) De Thou, liv. XXIV. Davila, l. VI.

ÈRE VULG. 1581. qu'il leur témoignait en public avait blessé les regards de la multitude, et fait naître des soupçons injurieux qui flétrissaient également le prince et ses amis. La femme de Saint-Luc vit avec peine son jeune époux livré à une société qui le déshonorait aux yeux du public, quoique Henri en fût le chef : mais les liens formés par un roi ne se rompent point sans risque. Saint-Luc le fit sentir à sa femme, qui conçut le projet de dégoûter le monarque lui-même de sa conduite.

On doit cette justice à Henri III, que ses excès n'étaient jamais exempts de ces remords qui marquent du respect pour la religion, et qui donnent des espérances de retour. Voluptueux par tempérament, il se livrait sans ménagement aux plaisirs; mais bientôt la satiété le ramenait au repentir, et, par une suite nécessaire, à des résolutions plus sages pour l'avenir. C'était le moment qu'aurait dû prendre un directeur éclairé, pour lui faire connaître et graver dans son cœur les grandes vérités de la religion, dont il n'avait jamais été assez instruit : mais, dans ces instans d'un trouble qui pouvait devenir si salutaire, il ne trouvait que trop de guides complaisans et intéressés, qui craignaient de l'offenser, ou, s'ils l'épouvantaient quelquefois par le tableau des jugemens de Dieu, lui laissaient croire que de simples actes extérieurs de pénitence, sans conversion du cœur, suffisaient pour apaiser la colère divine.

De là ce mélange bizarre de processions et de cavalcades, de courses nocturnes et de retraites dans les couvens, de conversations licencieuses et de liaisons avec des religieux austères. Après avoir quitté un habit efféminé et des parures immodestes, il portait sur le sac de

pénitent une discipline attachée à sa ceinture, et un chapelet de têtes de mort au côté; appareil de dévotion que sa conduite démentait bientôt, mais appareil qui, du moins dans le commencement des désordres, tenait à quelques désirs de conversion, qu'on aurait pu rendre plus efficaces. C'est ce que tenta Saint-Luc, à l'instigation de sa femme.

ÈRE VULG. 1581.

Une nuit qu'il était couché dans un cabinet attenant à la chambre du prince, il glissa une sarbacane au chevet du roi, et lui prononça dans son premier sommeil, comme de la part de Dieu, les menaces les plus terribles, s'il ne revenait pas de ses égaremens. Henri se réveille tout-à-coup, prête l'oreille, et, n'entendant plus rien, croit que c'est un songe et se rendort. Saint-Luc répète les mêmes menaces. Henri, alors bien convaincu qu'il ne rêve point, s'abandonne le reste de la nuit aux plus tristes réflexions, et se lève, l'inquiétude et l'effroi peints sur le visage.

Les courtisans s'en aperçoivent, et ne savent qu'imaginer. Saint-Luc paraît aussi embarrassé que les autres. Faisant néanmoins semblant de s'enhardir, il approche du roi, et lui dit que la même nuit il a vu en songe un ange avec un visage sévère, qui l'a menacé d'une ruine inévitable et prochaine, s'il ne renonçait à ses égaremens, et s'il n'engageait le roi à changer de vie. Soulagé par cette ouverture, Henri lui fait part à son tour de ce qu'il a entendu, lui ordonne le secret, promet de profiter de ces avertissemens célestes, et commence à effectuer sa promesse.

Les favoris furent très-étonnés de ce changement, et cherchèrent à en pénétrer les causes. Villequier, ministre

ERE VULG. 1581. des plaisirs du roi, s'y employa plus que les autres, par la raison que son crédit devait nécessairement souffrir si le monarque changeait de conduite. Il vint enfin à bout de tirer le secret de Saint-Luc, et le révéla aussitôt au roi. Ce prince, irrité de ce que son favori avait voulu abuser de sa crédulité, en aurait tiré vengeance, si Saint-Luc, averti à tems, ne se fût sauvé à Brouage, dont il était gouverneur, et où il n'arriva qu'une heure avant celui que Henri envoyait pour s'emparer de la place.

Il dut son salut à l'attention du duc de Guise, qui, par ses affidés, était ponctuellement instruit de tout ce qui se passait. Il prévint Saint-Luc sur ce qu'on méditait contre lui, persuadé qu'un avis si important lui acquerrait un ami dont il se servirait au besoin. Telle était alors la politique de ce duc : épier les fautes du roi pour en profiter; obliger tout le monde, surtout les disgrâciés, et ne point paraître, quoique mêlé dans toutes les affaires. Néanmoins, en examinant de près sa conduite, on découvrait, sans peine, qu'il était le mobile secret de presque toutes les intrigues. Aussi le roi, qui s'en défiait, le tenait à l'écart tant qu'il pouvait.

1582. Forcé d'avoir une armée sur pied pour faire exécuter ses différens édits, Henri ne voulut point mettre à la tête le duc de Guise; quoiqu'il en fût vivement sollicité : mais par égard pour les catholiques, dont les Lorrains étaient singulièrement aimés, il donna le commandement au duc de Mayenne, comme plus modéré et moins hautain. Tout ce que le monarque gagna à cette conduite, fut de conserver à sa cour un homme plein de ruses, adroit à profiter de tous ses avantages, qui, par des manières insinuantes et une conduite toujours égale, bien différente

de celle du roi, lui enlevait l'estime de ses peuples, et surtout la confiance du clergé, fort mécontent des priviléges accordés aux calvinistes par les derniers édits (1). ÈRE VULG. 1582.

Il y avait une espèce de lutte entre les partis opposés. Chacun demandait beaucoup plus que les circonstances et le désir d'entretenir la paix ne permettaient d'accorder. Les catholiques désiraient ardemment la publication du concile de Trente, espérant que ses décisions, une fois connues, deviendraient une barrière sûre contre les innovations. Le roi craignait au contraire de fournir par-là aux calvinistes un nouveau prétexte de révolte. Dans cet embarras, quelquefois il faisait des remontrances douces au clergé, quelquefois il le reprenait avec aigreur.

La patience lui échappait surtout quand on prétendait lui faire acheter par des concessions extraordinaires l'argent qu'il demandait (2). Il ne pouvait alors cacher son indignation. On payait, dans la crainte d'exciter sa colère; mais il restait toujours un fonds de mécontentement qui éclatait en murmures. Le duc de Guise, attentif à tout ce qui pouvait favoriser ses desseins, entrait, avec une sensibilité apparente et tous les dehors d'un zèle de religion, dans les peines du clergé, qu'il plaignait, et dont il gagnait ainsi la confiance : conduite adroite qui le liait avec Rome, avec l'Espagne, et qui le rendait le centre nécessaire des projets des deux cours.

(1) De Thou, liv. LXXV. Davila, l. VI.

(2) Le clergé demanda cette année au roi qu'il abdiquât le droit de nommer aux évêchés, et qu'il rétablît les élections. « Si les élections avaient eu lieu, répondit-il fort ému, beaucoup d'entre vous, qui combattent pour elles avec tant de chaleur, ne paraîtraient pas revêtus de cette dignité. »

ÈRE VULG. 1582. Celle de Rome n'en avait point d'autre que de soutenir la religion catholique en France. Philippe II affectait la même pureté d'intention, mais se souciait moins d'empêcher les progrès du calvinisme que de susciter des troubles dans le royaume, pour mettre le roi hors d'état de donner des secours aux Flamands et au duc d'Anjou, qui venait d'être couronné duc de Brabant et comte de Flandre.

L'entreprise du duc donna d'abord les espérances les plus flatteuses. Il vit les grands comme le peuple, unis de vœux et d'intérêt, lui jurer une fidélité d'autant moins suspecte, qu'ils la regardaient comme nécessaire à leur bonheur. Élisabeth, reine d'Angleterre, soit par goût, soit par politique, permit qu'on traitât son mariage avec le duc. Dans un séjour qu'il avait fait à Londres, à la fin de l'année précédente et au commencement de celle-ci, elle alla jusqu'à lui donner publiquement un anneau comme gage de sa foi, et à recevoir celui du prince, qu'elle mit à son doigt.

Les calvinistes de France, et beaucoup d'Allemands, coururent s'enrôler sous ses drapeaux. Les catholiques mêmes prenaient parti dans ses troupes, pour le seul plaisir de voir humilier les Espagnols, dont les rodomontades révoltaient tout le monde. Rien ne prouve mieux le triste état de leurs affaires en Flandre que les noires intrigues dont le désespoir et l'impuissance les rendirent coupables (1).

Personne ne doute que les divers complots tramés en

(1) *Journal de Henri III.* Busbec, *lett.* 18. *Mémoires de Villeroy*, t. I, p. 21. *Vie de de Thou*, t. XI, p. 53.

Angleterre, complots qui menaçaient du poison et du poignard la reine, les ministres et les principaux seigneurs, n'aient été l'ouvrage du conseil d'Espagne. Le premier assassin qui blessa le prince d'Orange d'un coup de pistolet était certainement un émissaire de cette cour. Enfin ce fut Philippe qui, de concert avec le duc de Guise, imagina la fameuse conjuration de Salcède. Ère vulg. 1582.

De pareils monstres ne méritent point la peine qu'on prend quelquefois à vouloir découvrir les motifs qui les ont fait agir. Presque tous ne sont que des scélérats aveuglés par des crimes précédens, et qui, s'imaginant devenir des personnages importans, ne s'aperçoivent pas qu'ils sont sacrifiés par des hommes plus habiles et plus méchans qu'eux. Salcède était un gentilhomme débauché, perdu de dettes, condamné à mort pour fausse monnaie, et à qui le duc de Guise avait fait obtenir grâce. On sera peut-être surpris que Salcède et Guise aient pu prendre confiance l'un en l'autre. Le premier étant fils d'un gouverneur de Vic, qui, quoique bon catholique, fut à la Saint-Barthélemi puni par les Guises comme ennemi de leur maison ; et le second, chef de cette maison impérieuse, qui n'oubliait jamais une insulte, surtout quand elle pouvait porter atteinte à son crédit. Mais on sait qu'une passion à satisfaire aplanit toutes les difficultés. Le duc de Guise était ambitieux. Il trouva dans Salcède un homme intrépide, sans mœurs et sans principes, capable de tout entreprendre : il le prévint de politesses et de confidences. Salcède fut flatté ; il se promit des honneurs et des richesses. C'en fut assez pour lui fermer les yeux sur le péril de l'entreprise.

Si l'on en croit sa déposition, écrite tout entière et

ÈRE VULG. 1582.

signée de sa main, rétractée ensuite, affirmée de nouveau, et désavouée dans le dernier supplice, il était question d'allumer en même tems le feu de la guerre par tout le royaume, pour embarrasser Henri III, et l'empêcher d'envoyer en Flandre des secours à son frère. On était sûr, disait Salcède, des provinces de Picardie, de Champagne, de Bourgogne, du Cotentin et de la Bretagne. Les troupes du pape, jointes à celles de Savoie, devaient fondre en France par le Lyonnais, et les Espagnols par deux endroits, du côté des Pyrénées. Le rôle de Salcède, rôle dans l'exécution duquel il fut arrêté, était d'aller trouver le duc d'Anjou avec un régiment de soldats affidés, de lui offrir ses services, de gagner sa confiance, et d'obtenir de lui le commandement de quelque place frontière, comme Dunkerque, pour la livrer ensuite aux Guises. Ceux-ci comptaient forcer le roi, effrayé par ce soulèvement général, de les mettre à la tête de ses armées, ensuite lui faire la loi à lui-même, et empêcher le duc d'Anjou de rentrer en France, pour le faire périr en Flandre, sans secours, accablé par toutes les forces espagnoles.

Du reste, Salcède nia constamment d'avoir jamais eu dessein d'attenter à la vie ou à la liberté du duc d'Anjou; mais il avoua d'autres trahisons, comme d'avoir fait plusieurs fois le métier d'espion, entretenant commerce avec le conseil d'Espagne, allant sur les lieux s'assurer par lui-même des préparatifs de la France, et en donnant avis aux généraux ennemis. Il nommait parmi les conjurés ce qu'il y avait de plus distingué entre les courtisans et les ministres de France; presque tous les gouverneurs des provinces et des villes considérables,

et jusqu'à des favoris du roi. Il leur prêtait l'affreux projet de mettre Henri en prison, de se défaire du duc d'Anjou, et d'exterminer la famille royale. Le cardinal de Pellevé était, disait Salcède, l'agent de cette ligue auprès du pape. ERE VULG. 1582.

Bien des choses se contredisaient dans cette déposition ; mais il en résultait toujours l'indice certain d'une conjuration redoutable. Le duc d'Anjou, qui avait fait arrêter Salcède en Flandre, frappé de ces horreurs, ne crut pas devoir les laisser ignorer au roi. On reconnaît ici la fausse politique de Henri III : il regarda d'abord cet avis comme une ruse de son frère, pour tirer de lui des secours plus abondans, sous prétexte du danger où *ils* se trouvaient tous les deux. Pour ne point troubler sa tranquillité et ses plaisirs, il était déterminé à n'en rien croire, et même à ne point faire de recherches ; mais le duc lui envoya le coupable. Henri l'interrogea lui-même. Salcède nia tout ce qu'il avait écrit de sa main et répété en prison devant deux députés du roi. A la question, il avoua de nouveau ; mais il se rétracta ensuite, et persista dans sa rétractation jusqu'à sa mort, qui fut celle des criminels de lèse-majesté.

Pendant et après le procès, il n'y eut point d'informations, point de perquisitions, point de confrontations des accusés, du moins des plus suspects. Le président de Thou conseillait de garder le criminel, afin de le faire parler à mesure qu'on découvrirait des traces du complot ; mais trop de personnes étaient intéressées à son silence (1). On conseilla au roi de se débarrasser d'un

(1) Sully raconte, dans le deuxième volume de ses mémoires, liv. V,

ÈRE VULG. 1582. scélérat, dont la vie ne faisait que troubler sa tranquillité, et inquiéter nombre de gens que la crainte portait au désespoir; au lieu que l'indulgence du roi, et son attention à soustraire les preuves de leur crime, les ramèneraient sans doute au devoir, s'ils s'en étaient écartés. On verra par les fureurs de la ligue, affreuse tragédie dont la conjuration de Salcède est comme le premier acte, combien ce lâche conseil fut pernicieux au malheureux Henri. Il le suivit, parce qu'il favorisait son aversion pour les affaires et son goût pour les plaisirs, et Salcède en conséquence fut livré au supplice.

Au reste, si Philippe inquiétait le roi par ses menées sourdes, il ne faisait que rendre la pareille à la France, qui le traversait de la même manière, et même assez ouvertement en Flandre et en Portugal. Catherine, qui avait formé d'abord de son chef des prétentions insoutenables sur ce dernier royaume, se réduisit alors à aider Antoine, prieur de Crato, fils naturel de Louis de Beja, frère du cardinal Henri, dernier roi de ce pays. Le prieur, obligé de fuir, s'était retiré en France, où on lui donna soixante vaisseaux et six mille hommes, avec lesquels il se mit en possession des îles Açores. Mais la discipline manquait dans cette armée, presque entièrement composée de volontaires. La flotte ayant été attaquée par le marquis de Sainte-Croix, une partie seulement prit part au combat. Philippe Strozzi, fils du maréchal de ce nom, qui la commandait, blessé au genou, tomba

p. 129, que Salcède accusa M. de Villeroy; « qu'il fait tout ce qu'il peut » pour se justifier, et que finalement, s'étant assez mal défendu, il ap» pelle Dieu et les anges pour témoins de son innocence, desquels on n'a » point nouvelles qu'ils soient encore arrivés. »

au pouvoir du marquis, avec un grand nombre des siens. Ère vulg.
Celui-ci, sourd aux sollicitations de ses propres officiers, 1582.
fit pendre tous ses prisonniers, et jusqu'au prêtre français qui les exhortait, comme pirates et fauteurs de rebelles qui faisaient la guerre à son maître, sans l'aveu de leur prince. Strozzi, leur chef, fut massacré à coups de hallebardes, par les ordres de l'Espagnol, et son corps fut jeté à la mer. Le reste de la flotte regagna la France.

Le roi cependant continuait à vivre au milieu de ses 1583.
ennemis, comme s'il ne les eût pas crus tels, ou comme s'il n'en eût eu rien à craindre; sans mesures, sans précautions, leur donnant même lieu de fortifier cette trame, tant par la première impunité que par les fautes et les imprudences perpétuelles qui lui échappaient. Il serait ennuyeux de remettre toujours sous les yeux du lecteur les dévotions bizarres de Henri III, les longues processions dans lesquelles il traînait après lui princes, ministres, cardinaux, couverts du sac de pénitent; ses pèlerinages à Chartres et ailleurs pour avoir des enfans; ses retraites aux minimes et aux feuillans, qu'il prêchait lui-même en chapitre (1). Ce qu'on peut ajouter à ce que nous avons déjà dit, c'est qu'au plaisir du spectacle, qui faisait ordinairement agir le roi, il commença cette année, et continua jusqu'à la fin de sa vie, à joindre le désir de persuader les peuples de son attachement à la religion catholique. Mais les factieux lui ôtèrent bientôt cette ressource, en faisant parler les prédicateurs, qui, tantôt par des invectives, tantôt par des bons mots, in-

(1) De Thou, liv. LXXVII et LXXVIII. Davila, l. VI. *Journal de Henri III.*

ÈRE VULG. 1583. dignes de la chaire, lui enlevèrent tout le fruit de cet appareil.

Le roi n'opposa à ces insultes que quelques réprimandes, ou autres légers châtimens peu capables d'arrêter l'enthousiasme, qui, dirigé en secret par les Guises, gagnait de tous côtés. Il ne fut pas plus ferme à l'égard de François de Rosières, archidiacre de Toul, auteur d'un livre plein de calomnies contre les descendans de Hugues Capet, et contre le roi lui-même. Non-seulement Henri pardonna à l'auteur, mais il permit que la flétrissure du livre fût tenue secrète, en considération des Guises, qui se donnèrent beaucoup de mouvement pour obtenir cette grâce, de peur que le déshonneur de la condamnation ne retombât sur la maison de Lorraine, dont cet ouvrage révélait les prétentions au trône; faiblesse bien dangereuse dans ces circonstances. Il fallait ou ignorer cet attentat, ou le punir plus sévèrement.

« Mais le roi mon frère, dit amèrement la reine Marguerite dans ses mémoires, n'avait de courage que contre » les femmes. » Elle en fit elle-même dans ce tems une fâcheuse expérience (1). Après la guerre des Amoureux, cette princesse revint à la cour de France. Trop aimée du duc de Guise, étroitement liée avec le duc d'Anjou, son frère, dont le roi était jaloux, Marguerite devint suspecte au roi. Il rechercha sa conduite, et crut y découvrir des taches déshonorantes pour son mari et la maison royale. Au lieu de la renvoyer simplement de la cour, théâtre trop exposé pour ses désordres, Henri fit un éclat qui ne

(1) Busbec, liv. XXIII. *Mémoires de la ligue*, t. I, p. 544. *Journal de Henri III. Amours de Henri IV*, p. 26. *Mémoires de Mornay, de Bouillon*, p. 325; *de Sully*, t. I.

pouvait servir qu'à satisfaire quelque vengeance particulière. Ère vulg. 1583.

Son mari la redemandait depuis quelque tems : le roi fit semblant de se rendre aux instances de son beau-frère ; mais à peine était-elle en route, qu'il envoya après elle des archers de sa garde. Ils l'arrêtent au milieu du chemin, fouillent sa litière, démasquent ses femmes sous prétexte de voir s'il n'y a point d'hommes parmi elles, en emmènent deux prisonnières, et traitent fort mal les autres.

Elle se plaignit hautement de cet affront. Le roi son mari en demanda justice par des envoyés exprès. Henri ne voulut ni la condamner, ni la justifier. Il refusa toujours de s'expliquer, prétendant que cette aventure devait être regardée comme une querelle de frère à sœur. Des affaires plus importantes empêchèrent le roi de Navarre de faire d'autres instances, et Marguerite déshonorée, n'osant retourner auprès de son époux, alla cacher sa honte et y mettre le comble dans des châteaux écartés, où elle crut pouvoir se livrer plus librement à ses penchans. Depuis cette époque, ce qu'un historien peut faire de plus avantageux pour elle, c'est de n'en plus parler.

Tout se tient dans le système politique. Souvent les révolutions les plus étonnantes viennent, par un enchaînement successif, de causes bien éloignées de leurs effets. Personne n'approuvait sans doute les déréglemens de Marguerite ; mais bien des gens, même les plus sensés, trouvèrent mauvais qu'une reine, sœur du roi, et presque le dernier rejeton de la famille royale, eût été traitée si injurieusement. Les femmes surtout, déjà aigries contre Henri, le détestèrent sans retour, quand elles virent

ÈRE VULG. 1583. que, prodiguant à ses favoris les parures de leur sexe, il les dépouillait elles-mêmes de leurs ornemens par des édits contre le luxe : édits qui furent si sévèrement exécutés, qu'on arrêta à Paris en pleine rue, et qu'on traîna en prison des femmes de qualité, pour avoir porté les étoffes ou les bijoux interdits (1).

On voyait avec indignation que le roi, en même tems qu'il prescrivait à ses sujets cette épargne forcée, augmentait lui-même ses dépenses, grossissait sa garde, introduisait à sa cour un faste inconnu, et s'occupait sérieusement du projet d'adopter le cérémonial de la cour d'Angleterre, beaucoup plus pompeux alors que celui de France. Chaque jour Henri donnait des édits bursaux, qu'il faisait recevoir par force dans les lits de justice. Il créait aussi une infinité de charges inutiles, dont il abandonnait les provisions à ses mignons, et ceux-ci à leurs tailleurs, cuisiniers et parfumeurs. Enfin il était difficile de ne point éclater, en voyant un roi de France s'avilir jusqu'à faire parade publiquement de goûts puérils et d'amusemens ridicules, pendant qu'il y avait dans l'état une fermentation qui présageait les plus funestes mouvemens.

1584. Tous les partis négociaient, non pour prévenir les troubles, mais pour en tirer avantage. Le duc de Joyeuse, jeune favori, se mit en tête de se faire agréer par le pape pour le chef des catholiques, au préjudice du duc de Guise. De l'aveu du roi, qui se prêta à ce projet, dans l'espérance de substituer son favori au duc, Joyeuse partit pour Rome avec un train magnifique; il y fit ses pro-

(1) *Code Henri. Journal de Henri III.* Busbec, *lett.* 29.

positions et ses offres, qui furent reçues très-froidement. Ère vulg. 1584.
Il voulut aussi décrier Damville, gouverneur du Languedoc, connu à cette époque sous le nom du maréchal de Montmorency, par suite de la mort de François, son aîné, arrivée en 1579. Il le représenta comme fauteur d'hérétiques, et demanda au pape des forces pour le supplanter; mais ces calomnies ne furent payées que d'indifférence (1).

Montmorency, ainsi attaqué, traita avec le roi de Navarre, pour se soutenir. Celui-ci envoya en Angleterre et en Allemagne solliciter des secours contre les complots des princes lorrains, prêts à éclater. Guise resserrait de son côté les nœuds qui l'unissaient depuis long-tems avec l'Espagne, et donnait, pour prétexte de ses engagemens avec une puissance étrangère, la nécessité de défendre la religion catholique.

Mais uniquement attentif à ses intérêts, en même tems qu'il prétextait aussi son zèle pour la religion, Philippe offrait au roi de Navarre et aux calvinistes de l'argent et des troupes, pour renouveler la guerre en France, et empêcher Henri de secourir les Flamands. Il prit, pour faire ses offres, le moment où il supposa Bourbon irrité de l'affront fait à sa femme. L'Espagnol proposait à Henri de rompre son mariage avec une épouse déshonorée, de lui donner l'infante sa fille, et d'épouser lui-même la princesse de Navarre. « Vous ne voulez pas, dirent les négociateurs espagnols à Mornay, chargé d'écouter leurs

(1) De Thou, liv. LXXIX et LXXXI. Davila, l. VI et VII. *Mémoires de la ligue*, tom. I, p. 533; *de Mornay*, p. 74. *Discours de ce qui se passa au cabinet du roi de Navarre, boute-feu des calvinistes*. Sully, p. 191.

Henri III. 1584.

propositions : eh bien ! vous ne savez ce que vous faites de nous refuser ; nos marchands sont prêts. » Mot qui décèle, à ne s'y pas tromper, les motifs de la ligue, et les ressorts cachés qui l'ont soutenue si long-tems.

Il y avait encore d'autres négociations particulières sur le tapis, savoir : de la reine-mère avec le duc de Lorraine, qu'elle aurait voulu élever au préjudice de la branche de Guise ; du duc de Lorraine lui-même avec le roi de Navarre, dont il souhaitait obtenir la sœur pour un de ses fils ; du duc de Savoie avec le même prince, pour le même sujet ; des Flamands avec la cour de France ; enfin des Guises avec le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, qui croyait ou feignait de croire que, la mort du duc d'Anjou arrivant, il devait être reconnu héritier présomptif de la couronne de France, au préjudice de son neveu.

Le roi voyait tout le monde autour de lui prendre des assurances, et seul il ne s'inquiétait de rien. La mort du duc d'Anjou son frère, qui n'avait pas encore atteint trente ans, le surprit dans cette inaction. Ce jeune prince, livré à des conseils téméraires, avait vu l'année précédente, et après les plus beaux commencemens, ses espérances s'évanouir, parce qu'il voulut les réaliser trop tôt. Ses flatteurs lui persuadèrent qu'on abusait de sa bonté, et que, pendant qu'on lui laissait en apparence le titre de la souveraineté, c'était le prince d'Orange qui en avait tout le pouvoir. Le duc résolut de se tirer de cette espèce de tutelle. Il attaqua à l'improviste les villes où il n'était pas le maître absolu. Plusieurs se défendirent. Il fut repoussé lui-même à Anvers, et forcé de se retirer.

Cette entreprise mal concertée lui fit perdre la con-

fiance des Flamands. En vain tenta-t-il de la regagner ÈRE VULG. par les promesses les plus flatteuses : ou elles ne furent 1584. point écoutées, ou elles le furent trop tard. Plongé dans un noir chagrin d'avoir par sa faute mis obstacle à sa fortune, il se renferma dans Château-Thierry, ville de son apanage, où il ne traîna que quelques mois une vie languissante. Les uns disent qu'il mourut de tristesse; les autres du poison que lui donnèrent les Espagnols, auxquels il était encore redoutable, même dans son discrédit.

François, duc d'Anjou, était vif, emporté, turbulent; mais il avait peu de moyens. Il était d'ailleurs plein de bonne foi, de candeur et de générosité. Le malheur des tems le força quelquefois à déguiser ses pensées; mais jamais il ne put soutenir une entreprise qui aurait demandé certain raffinement de dissimulation. Il aimait la gloire : cette passion l'éloigna souvent de son devoir. Il s'en repentit au lit de la mort, et en demanda pardon au roi son frère.

Jamais il n'en avait été sincèrement aimé, non plus que de la reine sa mère. Accoutumés à le regarder comme un enfant, ni l'un ni l'autre n'eurent pour lui, à mesure qu'il avançait en âge, les égards convenables à son rang. Le dépit qu'il en conçut le força souvent de prêter son nom aux factions qui divisèrent le royaume, afin d'obtenir une considération qu'on lui refusait. Il avait enfin trouvé en Flandre un théâtre digne de sa bravoure, lorsque peut-être la jalousie du prince d'Orange, qui avait déjà éconduit l'archiduc Mathias, mais plus certainement sa propre imprudence, lui fit perdre en un instant le fruit de plusieurs années de travaux. Sa mort, qui arriva

ÈRE VULG. 1584. un mois précisément avant celle du prince d'Orange, assassiné à Delft par Baltazar Gérard, n'eut aucune influence sur les affaires de Hollande; mais elle ouvrit en France un vaste champ à ceux qui projetaient des troubles, et qui se préparaient déjà à l'exécution.

Depuis la paix de Fleix, le caractère ombrageux des calvinistes s'était prodigieusement adouci. Le roi leur accordait peu de grâces, mais il tenait exactement ses promesses et leur faisait rendre bonne justice. Ces procédés, auxquels ils n'étaient plus accoutumés, avaient dissipé les préventions de plusieurs, et fait en quatre ans plus de conversions que la voie des armes et les bourreaux n'en avaient opéré en quarante. On devait se croire au terme des agitations religieuses qui avaient désolé la France, lorsque l'ambition du duc de Guise, en alarmant de nouveau les catholiques sur l'existence future de la religion en France, trouva moyen de leur rendre leur funeste activité. Nous avons vu qu'aux états de Blois, en 1577, le roi, au lieu de détruire la ligue, s'en était déclaré le chef, expédient qui n'aurait pas manqué d'adresse, si Henri, l'employant, avait eu intention de miner sourdement, à l'ombre de ce titre, une cabale dangereuse; mais il ne songeait qu'à parer aux inconvéniens présens. Le péril étant passé, il se conduisit comme si la même crise ne pouvait pas revenir, et il laissa fortifier sous son nom une faction qui devait bouleverser son royaume (1).

1585. Un seul trait de différence caractérise les deux concurrens, Henri, roi de France, et Henri, duc de Guise.

(1) De Thou, liv. LXXXI. Davila, l. VII.

Le premier paraissait à la tête des affaires, par son rang seul, sans les avoir imaginées, et sans les conduire. Le second, n'ayant de titre que son mérite, présidait réellement à tout, et faisait mouvoir tous les ressorts. S'il n'avait pas dressé le plan de la ligue, on ne peut douter que ce ne fût lui qui en pressait l'exécution, qui mettait, pour ainsi dire, les armes aux mains des factieux, et cependant il se faisait prier pour les prendre. « On fut, écrit » un auteur contemporain, plusieurs jours à déterminer » le duc de Guise, parce que, disait-il, si on me fait dé- » gainer l'épée contre mon maître, il faut en jeter le » fourreau dans la rivière (1). » ÈRE VULG. 1585.

Il était aussi question de trouver un prétexte pour lever des troupes en pleine paix, contre un roi légitime, bien affermi sur son trône. Rien de moins plausible que la raison qu'on imagina, et cependant elle réussit, tant il est vrai que le peuple prévenu peut être poussé aux plus grands excès par les plus faibles moyens! En dix ans de mariage, le roi n'avait point eu d'enfans : mais il n'était point sûr qu'à la fleur de son âge, ainsi que son épouse, il dût se voir privé de postérité; on le supposa néanmoins : on osa même l'assurer. Il se répandit des écrits qui taxaient Henri d'impuissance, et qui alarmaient ses sujets sur la succession au trône, comme s'il eût été près de vaquer.

Personne ne doutait qu'au défaut de la branche de Valois, la couronne ne fût due à la maison de Bourbon, issue de saint Louis, par Robert, comte de Clermont, son dernier fils. On ne doutait pas non plus qu'elle n'ap-

(1) Lézeau, *man. de Sainte-Geneviève*.

ÈRE VULG. 1585. partint à l'héritier en ligne directe, Henri, roi de Navarre; mais la religion prétendue réformée, dont il faisait profession, aliénait de lui les cœurs des catholiques. C'en fut assez pour faire imaginer à ceux qui voulaient brouiller de lui opposer un rival. Ils prirent son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, le dernier des frères d'Antoine de Bourbon, père du roi de Navarre, et plus proche héritier du trône que son neveu, si la représentation n'avait pas lieu.

Il n'est pas sûr que ce prélat ait été lui-même persuadé de son prétendu droit. Cayet rapporte qu'un de ses plus fidèles serviteurs l'excitant à quitter le parti des Guises, dont le but était de ruiner sa maison, le cardinal répondit : « Je ne suis point accordé à ces gens-ci sans raison; penses-tu que je ne sache pas bien qu'ils en veulent à la maison de Bourbon? Pour le moins, tandis que je suis avec eux, c'est toujours Bourbon qu'ils reconnaissent. Le roi de Navarre, mon neveu, cependant, fera sa fortune. Le roi et la reine savent bien mon intention (1). »

Charles de Bourbon soutint néanmoins d'abord toutes ses prétentions avec toute la chaleur d'un homme convaincu; mais, comme il était inconstant et léger, il peut se faire que, séduit dans un tems, il se soit détrompé dans un autre; surtout lorsque son nom étant devenu moins nécessaire au soutien de la ligue, des flatteurs commencèrent à brûler moins d'encens devant l'idole de sa royauté. Dans les commencemens, ils eurent l'adresse d'en faire à ses yeux un être réel, auquel le vieux prélat sacrifia jusqu'à ses scrupules. On lui parla d'une dispense

(1) Cayet, tom. I.

pour lui faire épouser la veuve du duc de Montpensier, Catherine de Lorraine, princesse qui fit depuis éclater tant de fureur contre Henri III; et le vieux cardinal y prêta l'oreille. Ere vulg. 1585.

Ainsi le duc de Guise avait un appât prêt pour chacun de ceux qu'il voulait envelopper dans ses filets. Il persuadait à la reine-mère qu'il ne cherchait à éloigner du trône le chef des Bourbons, que pour y placer ses petits-fils, enfans du duc de Lorraine et de Claude de France, sa fille. Les courtisans, il les flattait de l'espérance de les rendre nécessaires par la guerre, et d'obliger le roi à partager entre eux les faveurs qu'il rassemblait toutes sur ses mignons. Il promettait à la noblesse plus de considération, et des préférences à ceux qui rendraient les premiers services; au peuple la diminution des impôts, et au clergé la destruction de toutes les sectes.

Des prédicateurs, gagnés ou séduits, faisaient valoir en chaire ces promesses. On exposait aux portes des églises et aux coins des rues des tableaux qui représentaient les supplices dont on supposait que les catholiques étaient punis en Angleterre et dans les Pays-Bas. Ainsi serez-vous traités, disaient au peuple des gens apostés, lorsque le roi de Navarre occupera le trône avec ses hérétiques.

Ces différentes adresses gagnèrent une infinité de partisans à la ligue, dont on faisait signer partout des formulaires, sous le nom de *Sainte-Union* (1). Cependant ils ne paraissaient pas encore assez nombreux au duc de Guise pour faire un éclat tel que celui de prendre les

(1) *Journal de Henri III.* D'Aubigné, t. II, l. 5. *Mém. de Mornay.* Villeroy, p. 27. Tavannes, p. 510. Nevers, tom. I, p. 605. Rohan Busbec, liv. XLVIII. Cayet, t. I.

ERE VULG. 1585.

armes. Il voulut temporiser; mais le roi d'Espagne ne le lui permit pas.

Philippe avait besoin des troubles de la France pour empêcher le roi de secourir les Flamands. Ces peuples, après la mort du prince d'Orange, dont les fils étaient encore fort jeunes, avaient envoyé demander à Henri sa protection, par une célèbre ambassade : ils lui proposaient même de devenir ses sujets. Les partisans d'Espagne crurent apercevoir dans Henri quelque inclination à profiter de ces offres. Ils firent part à Philippe de leurs appréhensions. Celui-ci ne trouva pas de meilleur expédient pour se délivrer de ses craintes que d'occuper Henri chez lui. A cet effet, il se lia, au commencement de cette année, avec le duc de Guise et le cardinal de Bourbon, par un traité formel qui excluait du trône les princes protestans. Le cardinal promettait, arrivant la mort de Henri III, de faire la guerre aux hérétiques, de publier les décrets du concile de Trente, d'aider Philippe à reconquérir les Pays-Bas, et enfin de remettre Cambray au roi d'Espagne, qui, de son côté, s'obligeait à un subside de cent cinquante mille francs par mois, et à fournir le nombre de troupes nécessaires pour soutenir les efforts de la ligue. Le traité était à peine conclu qu'il en pressa l'exécution. Il exigea du duc de Guise un éclat, et lui en imposa même la nécessité, en le menaçant, disent quelques historiens, de remettre au roi de France les originaux de ses traités avec l'Espagne, et de l'abandonner à sa discrétion.

Le premier crime, comme il arrive d'ordinaire, força le duc au second. Entraîné par les circonstances, il n'eut que le tems de faire précéder de quelques formalités

l'éclat qu'il préparait. A son instigation, le cardinal de Bourbon se retire dans son diocèse de Rouen. Une députation solennelle de la noblesse de Picardie, députation concertée, va l'inviter à passer dans cette province et l'emmène à grandes journées à Péronne. Des Suisses et des reitres, partie soudoyés de l'argent d'Espagne, partie levés sur le crédit du chef de l'union, avancent vers les frontières. Des capitaines expérimentés partent pour se mettre à leur tête. Guise et ses frères rassemblent autour d'eux la noblesse de Champagne et de Bourgogne. Plusieurs villes se soulèvent, les unes séduites, les autres forcées. Lyon ouvre ses portes aux secours que les révoltés avaient obtenus de la Savoie; Toul et Verdun à ceux que la Lorraine tirait d'Allemagne. Les ligueurs manquent Marseille et Bordeaux, mais ils se rendent maîtres, dans le cœur du royaume, de Bourges, d'Orléans et d'Angers. Enfin la ligue s'établit solidement à Paris.

ERE VULG. 1585.

Depuis long-tems il s'y tenait des assemblées clandestines, dans lesquelles on critiquait la conduite du roi et du ministère. Les premières se tinrent au collége de Fortêt, et dans la suite aux Jacobins de la rue Saint-Honoré. Elles étaient composées de prêtres et de gens de robe; on y admit par la suite de simples bourgeois. De la censure du gouvernement au désir d'avoir la gloire de le réformer, le pas est glissant : on dit d'abord ce qui devrait se faire, on cherche après les moyens de l'exécuter. Ainsi les principaux de ce conseil secret, devenus peu après les chefs de la formidable faction *des Seize*, passèrent des murmures à des projets généraux, et des projets à des complots moins vagues et plus déterminés.

ÈRE VULG. 1585. Ils écrivirent dans les principales villes. Ils y firent passer des émissaires, pour y former des assemblées pareilles, et établir une correspondance générale dont Paris serait le centre. Enfin ils se cotisèrent et amassèrent des armes. Il n'est pas sûr qu'ils aient alors conçu le dessein d'arrêter le roi, mais du moins ce prince en eut peur; et ce fut à cette occasion qu'il se forma une garde de quarante-cinq gentilshommes, « bien appointés, avec » bouche en cour, » qui avaient ordre de ne le quitter jamais.

Cette précaution, bonne pour la sûreté de sa personne, ne pourvoyait pas au salut de l'état. Henri crut arrêter ce transport fanatique par un simple édit qui défendait les levées d'hommes et les attroupemens; mais on n'en tint aucun compte. A Paris même, sous ses yeux, le roi souffrait que le peuple se familiarisât avec les armes: tolérance toujours dangereuse, surtout quand les esprits sont échauffés. Pasquier écrivait à un de ses amis: « Nous sommes maintenant devenus tous guerriers dé» sespérés. Le jour nous gardons les portes, la nuit nous » faisons le guet, patrouilles et sentinelles. Que c'est » donc un métier plaisant à ceux qui en sont appren» tis (1)! »

A la fin de mars parut le manifeste de la ligue, donné à Péronne, sous le nom seul du cardinal de Bourbon. On s'y était surtout appliqué à exagérer le danger que courait la religion catholique, si la branche hérétique des Bourbons montait sur le trône. Le roi répondit faiblement. Les écrits se multiplièrent sous toutes sortes de

(1) Pasquier, l. II, *lett.* 3.

titres : apologies, déclarations, complaintes, protestations, et autres semblables : tous, en différens termes, ne faisaient que répéter la même chose. Les ligueurs, semblant ne craindre que pour la religion, criaient contre les favoris, demandaient le soulagement des peuples, et affectaient le plus grand désintéressement. Les royalistes tâchaient de justifier le prince et ses courtisans, et de rassurer les catholiques par des promesses. Ils rejetaient tout le malheur des tems sur les factieux qui voulaient la guerre. Le lecteur nous dispensera d'extraire ces pièces faites uniquement pour en imposer à la multitude, et dans lesquelles on ne trouve presque jamais les motifs et le but des chefs. C'est dans les mémoires secrets qu'il faut les chercher, et surtout dans les lettres et les aveux échappés aux agens particuliers.

Ère vulg. 1585.

Un des plus actifs était le père Mathieu, jésuite. Tout son ordre était dévoué à la ligue, au point que l'historien de la société, long-tems après, l'appelle encore *un lien sacré pour défendre la religion,* et qu'il assure que le P. Edmond Auger, confesseur de Henri III, fut éloigné de la cour par ses supérieurs, parce qu'il détournait de toutes ses forces les Français d'entrer dans la ligue. Que ce dévouement vînt de jalousie causée par les faveurs que Henri répandait sur les feuillans ou autres religieux, ou qu'il vînt de pûr zèle de religion, peu importait au duc de Guise. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'eut jamais de partisans plus fermes, de prédicateurs plus hardis, de coopérateurs plus infatigables : entre autres ce P. Mathieu, qui fut surnommé *le courrier de la ligue.* Le voyage de Rome n'était qu'un jeu pour lui; sans le moindre besoin essentiel, pour un simple avis à

ERE VULG. 1585. porter qu'à recevoir, il passait les monts, revenait en France, retournait en Italie; toujours prêt à partir, il se multipliait, pour ainsi dire, par sa diligence (1).

L'affaire qui lui donna le plus de peine fut l'association du duc de Nevers à la ligue; encore ne réussit-il pas. Le duc voulait bien en être, mais à condition que le pape l'approuverait par une bulle, comme s'il y avait sur la terre quelque autorité qui pût légitimer la révolte des sujets contre leur souverain. Mais telle était l'erreur du tems. Instruit de ces scrupules, Mathieu part pour Rome, et n'en rapporte que des promesses générales d'autoriser cette association par une bulle, quand le tems sera plus favorable. Le duc demande du moins que, pour calmer sa conscience, le souverain pontife lui adresse un bref qu'il ne montrera à personne. A cette nouvelle proposition, Mathieu revole en Italie, et n'en rapporte encore que des lettres de créance et des discours vagues. C'est dans un de ces voyages que le jésuite, écrivant au duc, lui proposait naïvement, comme expédient très-sage, un projet criminel que la ligue chercha toujours à réaliser. « Le pape, dit-il, ne trouve pas bon que l'on attente sur la vie du roi, car cela ne peut se faire en bonne conscience; mais, si on pouvait se saisir de sa personne, et lui donner gens qui le tinssent en bride, et lui donnassent bon conseil, et le lui fissent exécuter, on trouverait bon cela. » Enfin le duc, rebuté de ces tergiversations, alla lui-même à Rome s'aboucher avec Sixte-Quint, qui venait de remplacer Grégoire XIII; mais ne trouvant pas

(1) Jouvenci, *Histoire de la société* : Rome 1718, liv. XVI, n° 24, p. 377.

apparemment les sûretés que sa conscience exigeait, il renonça à la ligue. La cour gagna aussi quelques autres seigneurs, et peut-être, par un peu de fermeté, aurait-elle dissipé tout le complot; mais c'était trop demander à Henri III : la vue du danger lui cacha les ressources (1). ERE VULG. 1585.

Au fond, les forces des confédérés étaient plus apparentes que réelles. Ils parlaient et écrivaient avec hauteur; et, sans examiner, la cour avait la faiblesse de croire que cette fierté était inspirée par la puissance. Cependant leurs troupes se réduisaient à environ mille hommes de cavalerie, presque tous gentilshommes des provinces voisines, prêts à reprendre le chemin de leurs maisons sitôt que l'argent leur manquerait. Ils avaient peu d'infanterie, et pour toutes finances environ trois cent mille écus, enlevés des recettes royales, qui, une fois épuisées, ne devaient se remplir de long-tems. Les troupes étrangères n'étaient point arrivées, et mille inconvéniens pouvaient les empêcher de pénétrer en France. Ils comptaient, à la vérité, de leur côté plusieurs villes considérables; mais dans ces villes même il y avait un grand nombre de gens sensés, ennemis des troubles, et qui n'avaient besoin que d'être appuyés pour faire rentrer les autres dans le devoir. Enfin, au pis aller, le roi pouvait opposer parti à parti, au duc de Guise, chef des ligueurs, le roi de Navarre à la tête des calvinistes. Il hésita : il consulta. C'était l'avis de ses meilleurs conseillers; mais il craignit de soulever contre lui, par cette conduite, tous les catholiques, et l'appré-

(1) *Mémoires de Nevers*, tom. I, p. 605.

ERE VULG. 1585. hension d'un malheur incertain, qui même, en cas d'événement, n'était pas sans remède, lui fit choisir le dernier parti que doit prendre un souverain, celui de traiter avec ses sujets, quand ils ont les armes à la main (1).

Il pria sa mère de se charger de cette négociation : c'était ce qu'elle demandait. On prétend même qu'elle n'avait pas été fâchée de voir élever une tempête, parce qu'elle se croyait trop négligée dans le calme. Pour ne point trouver le roi d'Espagne contraire, Henri refusa les députés flamands, qui lui offraient la souveraineté de leurs provinces : complaisance qui ne servit à rien. Philippe persévéra dans ses mauvaises dispositions contre la France, et forts de sa protection, autant que de la faiblesse du roi, les ligueurs n'en devinrent que plus audacieux.

La reine-mère s'aboucha donc avec les principaux à Épernay en Champagne. Soit qu'ils l'eussent épouvantée elle-même par l'ostentation de leurs forces, soit qu'elle inclinât secrètement pour eux, ils n'eurent qu'à demander; ils n'éprouvèrent de la part de la négociatrice ni objections, ni refus. D'ailleurs, qu'aurait-elle fait? Le roi semblait s'abandonner lui-même. Il ne levait point de troupes, il ne prenait aucunes mesures, en cas que la démarche de la reine-mère ne réussît pas. C'était donc une nécessité de tout accorder, pour empêcher du moins les confédérés de pénétrer jusqu'à Paris, d'où ils n'étaient point éloignés.

En effet, il paraît qu'il n'y eut pas grande discussion. Par un traité conclu le 7 juillet à Nemours, où les con-

(1) Cayet, tom. I, p. 9.

férences avaient été transférées, le roi s'engagea à défendre, dans toute l'étendue de son royaume, l'exercice de toute autre religion que de la romaine, sous peine de mort contre les contrevenans; d'ordonner aux ministres de sortir dans un mois du royaume, et dans six aux autres sujets calvinistes qui ne voudraient pas changer; de déclarer tous les hérétiques possédant quelques emplois publics incapables de les exercer, et de casser les chambres mi-parties établies en leur faveur. Il promit de plus de redemander les places de sûreté qu'il leur avait accordées, et de leur faire la guerre en cas de refus.

Ère vulg. 1585.

Outre ces articles, rendus publics par un édit enregistré au parlement dans un lit de justice tenu le 18 juillet, il y en eut deux autres réputés secrets, bien humilians pour la souveraineté. Par le premier, Henri s'obligea de payer les troupes étrangères du duc de Guise; par le second, de donner à la ligue, comme autrefois aux calvinistes, des places de sûreté, à condition que les garnisons seraient payées des deniers du roi. Ces villes étaient Châlons, Reims et Saint-Dizier en Champagne; Soissons, Rue en Picardie, Dinant et Concarneau en Bretagne; la ville et citadelle de Dijon, le château de Beaune, Toul et Verdun.

Ce qui avait été publié comme le principal motif de la guerre, savoir, les prétentions du cardinal de Bourbon à la couronne, ne fut point réglé. Les ligueurs se contentèrent que le roi le reconnût, non premier prince du sang, mais le plus proche; tel qu'il était en effet en qualité d'oncle du roi de Navarre (1). Ainsi on ne statua rien contre le droit de représentation (avantage que le neveu

(1) Cayet, t. VIII, p. 105. Lézeau, *man. de Sainte-Geneviève.*

Ère vulg. 1585. le voyant près d'être écrasé par une faction formidable, munie désormais de l'autorité royale, lui tendirent la main. Des pays étrangers on lui fit passer des petits détachemens de soldats, en attendant de plus grandes troupes : et le même homme qu'on avait cru réduit à fuir et à abandonner la partie se vit en état d'attaquer.

Les choses n'allaient pas si vite du côté de la ligue. Outre que le roi ne se prêtait pas volontiers à ses désirs, quand il aurait voulu commencer la guerre, suivant les engagemens qu'il avait pris au traité de Nemours, relativement aux places de sûreté des protestans, il manquait du moyen le plus nécessaire, l'argent. Après l'enregistrement de l'édit qui proscrivait les calvinistes, il manda au Louvre le premier président du parlement de Paris, le prévôt des marchands, et le doyen de l'église cathédrale, auxquels il joignit le cardinal de Guise (1).

« Je suis charmé, leur dit-il en les abordant d'un air ironique, d'avoir enfin suivi les bons conseils qu'on m'a donnés, et de m'être déterminé, à votre sollicitation, à révoquer le dernier édit que j'avais fait en faveur des protestans. J'avoue que j'ai eu de la peine à m'y résoudre; non pas que j'aie moins de zèle qu'un autre pour les intérêts de la religion, mais parce que l'expérience du passé m'avait appris que j'allais faire une entreprise où je trouverais des obstacles que je ne croyais pas surmontables; mais, puisque enfin le sort en est jeté, j'espère qu'assisté des secours et des conseils de tant de braves gens, je pourrai terminer heureusement une guerre si considérable.

(1) Davila, liv. VII.

» Pour l'entreprendre et la finir avec honneur, j'ai besoin de trois armées. L'une restera auprès de moi; j'enverrai l'autre en Guienne; et la troisième je la destine à marcher sur la frontière, pour empêcher les Allemands d'entrer en France. Car, quoi qu'on puisse dire au contraire, il est certain qu'ils se disposent à venir nous voir. J'ai toujours cru qu'il était dangereux de révoquer le dernier édit, et depuis que la guerre est résolue j'y vois encore plus de difficultés, et c'est à quoi il faut pourvoir de bonne heure; car il ne sera pas tems d'y penser quand l'ennemi sera à vos portes, et que de vos fenêtres vous verrez brûler vos métairies et vos moulins, comme cela est déjà arrivé autrefois. C'est contre mon avis que j'ai entrepris cette guerre; mais n'importe, je suis résolu à n'épargner ni soins ni dépenses pour qu'elle réussisse : et puisque vous n'avez pas voulu me croire, lorsque je vous ai conseillé de ne point penser à rompre la paix, il est juste du moins que vous m'aidiez à faire la guerre. Comme ce n'est que par vos conseils que je l'ai entreprise, je ne prétends pas être le seul à en porter tout le faix. »

Puis se tournant vers Achille de Harlay, qui avait succédé à Christophe de Thou, son beau-père : « Monsieur le premier président, lui dit-il, je loue votre zèle et celui de vos collègues, qui ont si fort approuvé la révocation de l'édit, et m'ont exhorté si vivement à prendre en main la défense de la religion; mais aussi je veux bien qu'ils sachent que la guerre ne se fait pas sans argent, et que, tant que celle-ci durera, c'est en vain qu'ils viendront me rompre la tête au sujet de la suppression de leurs gages. Pour vous, ajouta-t-il, M. le prévôt des

ÈRE VULG. 1585. marchands, vous devez être persuadé que je n'en ferai pas moins à l'égard des rentes de l'Hôtel-de-Ville. Ainsi assemblez ce matin les bourgeois de ma bonne ville de Paris, et leur déclarez que, puisque la révocation de l'édit leur a fait tant de plaisir, j'espère qu'ils ne seront pas fâchés de me fournir deux cent mille écus d'or, dont j'ai besoin pour cette guerre; car, de compte fait, je trouve que la dépense montera à quatre cent mille écus par mois. »

Ensuite, s'adressant au cardinal de Guise : « Vous voyez, monsieur, lui dit-il d'un air irrité, que je m'arrange, et que de mes revenus, joint à ce que je tirerai des particuliers, je puis espérer fournir, pendant le premier mois, à l'entretien de cette guerre : c'est à vous d'avoir soin que le clergé fasse le reste; car je ne prétends pas être chargé seul de ce fardeau, ni me ruiner pour cela. Et ne vous imaginez pas que j'attende le consentement du pape : car, comme il s'agit d'une guerre de religion, je suis très-persuadé que je puis en conscience, et que je dois même me servir des revenus de l'église, et je ne m'en ferai aucun scrupule. C'est surtout à la sollicitation du clergé que je me suis chargé de cette entreprise; c'est une guerre sainte, ainsi c'est au clergé à la soutenir. »

Tous voulaient répliquer et faire des remontrances, mais le roi les interrompit brusquement : « Il fallait donc m'en croire, leur dit-il d'un ton altéré, et conserver la paix, plutôt que de se mêler de décider la guerre dans une boutique ou dans un chœur ; j'appréhende fort que, pensant défendre le *prêche*, nous ne mettions la *messe* en grand danger. Au reste, il est question d'effets et non de paroles. » Après ces mots, il se retira, laissant confus

et en désordre, dit Davila, tous ceux à la bourse desquels il venait de déclarer la guerre. Ère vulg. 1585.

Cette harangue, selon la remarque de l'historien de Thou, n'aboutit qu'à faire connaître les sentimens secrets de Henri. Il en devint plus odieux aux catholiques zélés, qui voulaient la guerre, et plus méprisable aux princes lorrains, qui étaient l'ame de l'entreprise. « Quand ils » eurent une fois compris que ce prince était assez faible » pour souffrir impunément qu'on fît violence à son au» torité, il n'y eut rien qu'ils n'osassent dans la suite. »

Il semblait que le roi travaillât lui-même à leur inspirer de l'audace, par des déférences qui marquaient plutôt de la faiblesse que des égards. Avant de mettre en campagne les différens corps qu'il destinait contre les huguenots, il envoya consulter le duc de Guise sur les chefs qu'il leur donnerait, et lui offrir le choix. Guise prit le commandement de celui qui devait repousser les Allemands de la frontière, parce que cette commission l'éloignait moins de la cour, et qu'elle lui promettait des succès plus éclatans. Il confia au duc de Mayenne l'armée qui devait aller en Guienne contre les Bourbons.

Elle fut la première prête. Henri la fit précéder par une députation singulière de théologiens, de jurisconsultes et de politiques, pour faire un dernier effort sur le roi de Navarre, ce qui donna lieu au bon mot de Françoise de Clermont, veuve d'Antoine Crussol, duc d'Uzès : « Il faudra bien, dit-elle, qu'il se convertisse, s'il ne veut pas mourir sans contrition, puisqu'à la suite des confesseurs viennent les bourreaux. »

Quelque efficace que dût être cette mission, les docteurs ne réussirent point à convaincre le roi de Navarre,

ÈRE VULG. ni à fléchir une ame généreuse, qui ne voulait pas être
1585. amenée par force à la religion; les jurisconsultes n'eurent pas davantage le talent de persuader à Bourbon qu'il devait se laisser prévenir par les ligueurs, afin de les mettre dans leur tort, et en vain les politiques se réduisirent à lui demander une conférence avec la reine-mère, et qu'en attendant il suspendît les hostilités, et surtout la marche des Allemands, qui s'avançaient à son secours: il fut inflexible, et se mit en campagne. Ainsi commença la guerre dite *des trois Henris*, savoir, Henri III à la tête des royalistes, Henri de Guise, chef des ligueurs, et Henri de Navarre, chef des calvinistes.

Ce fut d'abord un tourbillon qui ravage, un torrent qui entraîne. Bourbon, en moins de deux mois, par lui-même ou par ses lieutenans, ajouta au Languedoc, déjà soumis par un traité, la plus grande partie de la Guienne, du Dauphiné, de la Saintonge, du Poitou; et ses armées pénétrèrent jusqu'en Anjou, sous le commandement du prince de Condé. A la vérité, elles n'y furent point heureuses, par l'imprudence du chef. Sans places de retraite, sans pont sur la Loire, il osa passer cette grande rivière et se jeter dans le pays ennemi: les communes rassemblées au son du tocsin suffirent presque seules pour détruire une armée puissante. Elle fut contrainte de se disperser. Condé, lui onzième, se sauva en Angleterre: mais destiné à tirer toujours avantage de ses disgrâces, on le revit, quelque tems après, à la tête d'une petite flotte, descendre à la Rochelle, avec des troupes et de l'argent qu'Élisabeth lui prêta, et procurer à son parti des succès qui firent oublier sa défaite.

Une telle rapidité de conquêtes effraya la ligue; elle

s'en prit au roi, dont la coupable connivence était cause, disait-on, que les sectaires triomphaient, pendant que l'armée du duc de Mayenne et les autres corps catholiques, dépourvus de tout et divisés d'opinions, n'osaient paraître en campagne. On résolut d'ôter à Henri la ressource de ces subterfuges secrets, ruineux pour le parti, et de le forcer à une conduite décidée. Rien ne parut plus propre à cet effet qu'un coup d'éclat de la part du saint-siége, qui, déclarant les Bourbons excommuniés, lierait les mains à leurs plus zélés partisans, au roi lui-même, en lui faisant craindre d'être frappé du même foudre. Il ne fut plus question que d'obtenir cette bulle de Rome, et l'infatigable jésuite Mathieu partit pour la solliciter. ÈRE VULG. 1585.

Le saint-siége n'était plus occupé par Grégoire XIII, pontife pieux et savant, mais plus théologien que politique, qui, n'apercevant dans la sainte union que ce qu'on lui faisait voir, la croyait nécessaire au soutien de la religion catholique en France. Sixte V, son successeur, montant sur le trône pontifical avec des préventions trop bien fondées contre l'avidité espagnole, fut éclairé par ces mêmes préventions sur les vrais motifs de la ligue (1). Le duc de Nevers, qui était allé le consulter pour savoir s'il persisterait dans ce parti, dit qu'il trouva ce pape très-instruit des affaires de France, qu'il l'entendit plusieurs fois plaindre le roi, condamner les factieux, et gémir sur le sort du royaume (2).

(1) *Mémoires de Nevers*, l. II, p. 605.

(2) Il refusa le secours d'hommes et d'argent que Grégoire XIII avait promis à la ligue. L'ambassadeur d'Espagne le menaçant, s'il persistait dans son refus, de le sommer, au nom de tous les catholiques, le fier

ERE VULG. 1585. Mais il faut apparemment distinguer dans Sixte V le particulier qui juge des choses sans intérêt, d'avec l'homme public obligé de sacrifier ses propres idées à la nécessité des circonstances; car, malgré son attachement au roi, non-seulement le pape donna cette bulle dont il prévoyait les fâcheuses conséquences, mais encore il la soutint avec une hauteur et une opiniâtreté que le faible Henri III était seul capable de souffrir.

Après un préambule dans lequel Sixte V relevait en termes emphatiques les prérogatives de son siége, il faisait l'histoire des variations des deux Bourbons, qui, élevés d'abord dans l'hérésie de Calvin, l'avaient abjurée sous Charles IX, et, par légèreté ou par malice, étaient revenus aux mêmes erreurs. En conséquence, il les traitait d'hérétiques relaps, d'ennemis de Dieu et de la religion, et, comme tels, il les déclarait déchus de tous les droits et prérogatives de princes du sang, indignes de succéder jamais à la couronne, de posséder aucune principauté. Il déclarait aussi les sujets du roi de Navarre absous du serment de fidélité, exhortait le roi très-chrétien, en vertu du serment fait à son sacre, à veiller à l'exécution de cette sentence, et mandait à tous les évêques et archevêques de la faire publier dans leurs diocèses.

Elle parut et se répandit avec la plus grande rapidité, vantée par les ligueurs dans les conversations, louée en chaire par des allusions claires, quoique indirectes; mais elle ne fut point revêtue des formalités qui donnent en France de l'autorité à ces sortes de décrets. Henri,

Sixte lui répondit : « Si vous me faites cette sommation, je vous ferai trancher la tête. » *Note sur la Sat. Ménippée*, p. 84.

qui aurait dû la supprimer, fit comme s'il l'ignorait. Il se contenta de faire quelques représentations au pape et quelques tentatives pour suspendre l'arrivée d'un nonce, dont les intentions secrètes lui étaient suspectes. Sixte tint ferme, le nonce vint; mais, soit qu'il fût naturellement doux, soit que ses instructions particulières lui prescrivissent d'aller bride en main, il mit dans sa conduite plus de modération qu'on n'en avait espéré.

Les Bourbons ne furent pas si patiens. Bravant le pape jusque sur son trône, ils firent afficher aux portes du Vatican une protestation contre sa sentence. Ils y disaient : Qu'en les traitant d'hérétiques, Sixte, se disant pape, en avait menti; que c'était lui-même qu'on devait regarder comme hérétique; qu'on le lui montrerait dans un concile; qu'en attendant ils le tenaient pour excommunié et antechrist, et qu'ils lui déclaraient en cette qualité une guerre mortelle et irréconciliable, se réservant le droit de punir en lui ou en ses successeurs l'affront qu'il venait de faire à la majesté royale. Ils appelaient, comme d'abus, de sa sentence au tribunal des pairs, dont ils étaient membres, et ils invitaient tous les rois, princes et républiques de la chrétienté à se joindre à eux pour châtier la témérité de Sixte et des autres brouillons.

Sans doute, on n'était point accoutumé à Rome à être contredit, puisque la hardiesse des princes y causa le plus grand étonnement. Néanmoins quelques personnes sensées, Sixte, dit-on, entre autres, tirèrent de cette audace un bon augure pour le roi de Navarre, et l'en estimèrent davantage.

Ce prince finit l'année par un autre coup de vigueur

ÈRE VULG. 1585. non moins frappant. A force d'importunités, les ligueurs, irrités du succès des calvinistes, avaient arraché à Henri III un édit qui restreignait à quinze jours les deux mois qui restaient des six accordés par l'édit de juillet, aux religionnaires, pour sortir du royaume. Non-seulement Bourbon défendit d'obéir à cet édit dans les provinces de ses conquêtes, mais il y confisqua les biens des catholiques, et les vendit pour subvenir aux frais de la guerre.

1586. L'année s'ouvrit par plusieurs lettres que le roi de Navarre adressa à tous les ordres du royaume. On les croit de la plume de Mornay, qui avait le talent de faire parler son maître d'une manière conforme à son caractère héroïque. Henri, dans ses lettres, ne s'abaisse, ni ne supplie : il montre au clergé séduit les ruses des princes lorrains, qui font servir à leur ambition le zèle et l'argent des catholiques. « Je ne crains, dit-il, et Dieu le sait, le mal qui me peut advenir, ni de vos deniers, ni de leurs armées ; mais je gémis sur le sort d'un million d'innocens que la guerre civile va faire périr. » Il exhorte le peuple à la paix, en faisant voir que c'est sur lui que tombera le poids des impôts. Il tâche enfin d'exciter dans la noblesse l'attendrissement qu'il éprouvait lui-même. « Les princes français, leur dit-il, sont les chefs de la noblesse. Je vous aime tous... Je me sens périr et affaiblir dans votre sang. L'étranger ne peut avoir ces sentimens. » Plein d'une ardeur martiale, tempérée par l'amour de la concorde, en finissant, il propose à ses ennemis l'assemblée des états, un concile ou le duel (1).

Sous un pareil chef, de petits corps valaient des ar-

(1) De Thou, l. LXXXV. Davila, l. VIII. *Mémoires de la ligue*, t. I.

mées. Avec peu de troupes, mais toutes animées de son esprit, il prit des places fortes, subjugua des provinces, rendit inutile l'armée du duc de Mayenne, et fit des exploits si étonnans, que les soupçons de connivence entre lui et le roi de France se renouvelèrent plus que jamais. Henri III, embarrassé de cette imputation, qui tendait à lui ôter tout crédit auprès de son peuple, crut la faire tomber, en donnant en avril un édit plus sévère contre les calvinistes. ÈRE VULG. 1586.

En même tems il mit sur pied deux armées, dont il destina le commandement à ses favoris, afin que les ligueurs ne fussent pas maîtres de toutes les forces du royaume. Il crut, par ces préliminaires, avoir gagné la confiance des catholiques, au point d'obtenir sur-le-champ l'argent qu'il demandait; mais le parlement refusa d'enregistrer ses édits bursaux. « Suivant la mauvaise cou-» tume qui commençait à s'introduire, dit le président de » Thou, le monarque vint tenir son lit de justice, et les » fit enregistrer de son autorité royale. »

On savait malheureusement l'usage que le prince faisait de ces sommes arrachées à la misère du peuple, et prodiguées sans discrétion à Joyeuse et à Épernon, favoris avides, dont la cupidité était moins excitée par le besoin que par l'envie de se procurer une plus haute réputation de faveur en accumulant un plus grand nombre de grâces. Ils se disputaient les emplois et les gouvernemens; et celui qui, prévenu par l'autre, n'emportait que les moindres, obtenait de l'argent en compensation: ainsi le roi était toujours pauvre, pendant que tous ceux qui l'environnaient regorgeaient de richesses.

Les ligueurs profitaient de l'indignation générale con-

ÈRE VULG. 1586. tre le luxe des favoris pour fortifier la haine des peuples contre le roi. Bourbon, plus retenu, loin de divulguer dans des écrits amers les faiblesses de son prince, les couvrait d'un voile respectueux. Ces égards lui gagnaient l'estime des courtisans, dont il était plaint; mais ils n'en allaient pas moins grossir les armées levées contre lui.

Sentant combien le nom du roi et l'attachement du plus grand nombre des Français à la religion de leurs pères lui laissaient peu de ressources auprès d'eux, Bourbon appela sous ses drapeaux tout ce qu'il put d'étrangers. Le succès passa peut-être ses espérances, puisque des nations en corps, non contentes de lui envoyer des secours secrets, firent en sa faveur des démarches publiques.

Les calvinistes, si menacés en France, n'avaient pas manqué de jeter des cris, qui, retentissant dans les pays voisins, mirent en mouvement tous les esprits imbus des mêmes opinions. Les premiers qui parurent prendre part aux craintes des réformés furent les Suisses; mais ils agirent d'une manière qui ne montrait ni envie de troubler, ni haine contre le roi. Leurs ambassadeurs présentèrent à Henri III des lettres de François I, son aïeul, par lesquelles ce prince, leur ami, les exhortait à ne pas rompre, pour des différends de religion, la paix qui jusqu'alors avait régné entre eux. Cette manière indirecte de faire des remontrances ne déplut pas au roi. Il les remercia et leur dit de compter sur son attention à entretenir l'amitié de ses alliés, et la tranquillité dans l'intérieur de son royaume.

Les Allemands ne s'y prirent pas de même. Les sollicitations du roi de Navarre et de ses partisans avaient eu bien de la peine à émouvoir ces esprits quelquefois si

lents, refroidis d'ailleurs par tant d'alternatives de guerre et de paix, dans lesquelles les Allemands auxiliaires avaient toujours été sacrifiés à l'intérêt des chefs français. Ainsi les agens de Bourbon ne trouvaient qu'indifférence dans les grands, indolence dans les petits. Les princes n'empêchaient point de faire des levées ; mais, faute d'argent, elles allaient très-lentement.

Le zèle, quel qu'en soit le principe, supplée à tout. Bèze, ce fameux ministre, dont l'éloquence avait brillé au colloque de Poissi, part de Genève ; quoique dans un âge avancé, il parcourt l'Allemagne, harangue les peuples, conjure les princes, souffle dans les cœurs le feu dont il est brûlé. Les plus assoupis se réveillent à sa voix ; ces masses, que l'indifférence tenait engourdies, se raniment. Il se forme une espèce de croisade, et on prend les armes de tous côtés.

Cependant, comme on était en paix avec la France, les princes allemands sentirent qu'il serait indécent d'entreprendre la guerre contre un allié, sans avoir auparavant observé les égards convenables. Ils préparèrent donc une magnifique ambassade. A la tête marchaient Frédéric de Wirtemberg, comte de Montbéliard, et Wolfgang, comte d'Isembourg. Les autres députés étaient tous personnages de marque. Ils arrivèrent à Paris dans le mois d'août ; et, quoique annoncés, ils n'y trouvèrent point le roi.

Il était parti pour le Bourbonnais avec la reine sa femme, sous deux prétextes : le premier d'y prendre les bains, dans l'espérance d'avoir des enfans ; le second de s'approcher de ses armées, qui s'assemblaient de ce côté, sous les ordres, l'une de Joyeuse, l'autre d'Épernon, ses deux favoris, et d'en diriger plus aisément les opérations.

ÈRE VULG. 1586. Tels furent les motifs d'éloignement que dirent aux ambassadeurs les officiers chargés de les recevoir. Ils promirent que Henri reviendrait en octobre, et qu'il leur donnerait audience; mais les historiens conviennent assez généralement que le roi ne se décida à ce voyage qu'afin d'éviter ces mêmes ambassadeurs, et de n'être point forcé à leur donner réponse avant que d'avoir vu ce que produirait une conférence qui se ménageait entre le roi de Navarre et la reine-mère.

Il fixa son séjour à Lyon pendant cette attente. A le voir dans cette ville oublier ses affaires, s'occuper gravement de bagatelles, on aurait cru que, dégoûté de la royauté, il ne cherchait qu'à s'étourdir sur le péril de son état. Il lui prit non pas un goût, mais une passion violente pour les petits chiens, les singes et les perroquets, qu'il payait des sommes exorbitantes, outre ce que lui coûtaient une multitude d'hommes et de femmes, chargés, moyennant de gros appointemens, de la nourriture de ces animaux. Une autre manie le saisit encore: il recherchait avec avidité les miniatures qui se trouvaient dans les anciens manuscrits de dévotion, les achetait très-cher, et les collait lui-même aux murailles de sa chapelle : « caractère d'esprit incompréhensible! dit » de Thou; en certaines choses, capable de soutenir son » rang; en quelques-unes, au-dessus de sa dignité; en » d'autres, au-dessous même de l'enfance. »

Quelque doux que fussent au roi ces amusemens, le tems vint de les quitter, faute de prétexte pour les prolonger. Il retourna à Paris, et donna audience aux Allemands. Les deux princes, chefs de l'ambassade, étaient repartis presqu'en arrivant, ne croyant pas qu'il fût de

leur dignité d'attendre si long-tems. Les autres ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance. Conformément à leurs instructions, ils s'appliquèrent à justifier les calvinistes de France, qu'ils appelaient leurs frères, prétendant que c'était à tort que le roi les déclarait, dans ses édits, auteurs de la guerre, pendant qu'au contraire cette guerre était l'ouvrage de la cour de Rome et de ses adhérens. Ils finissaient par offrir au roi du secours, non, disaient-ils, dans l'intention de se mêler de ses affaires, mais pour le délivrer de ses ennemis (1).

Un point de leur harangue choqua le roi, c'est qu'ils lui reprochèrent plus clairement qu'il n'aurait voulu, et même que le respect dû à sa personne ne comportait, d'avoir manqué à sa parole et violé sa foi, en révoquant les édits de pacification. Il leur répondit fièrement qu'il pourvoirait à tout selon sa prudence, qu'à lui seul appartenait le droit de faire des lois et de les changer, et qu'il n'en avait à recevoir de personne. Pendant toute l'audience, Henri soutint dignement l'indépendance de sa couronne. Croyant même n'en avoir pas assez dit de vive voix, il envoya le soir aux ambassadeurs un écrit tout de sa main, en forme de cartel. Quiconque, y disait-il, prétend qu'en révoquant les édits de pacification j'ai violé ma foi et fait une tache à mon honneur, en a menti. Mais mêlant toujours de la faiblesse à ses démarches les plus fermes, le roi ne voulut permettre, ni qu'on leur laissât l'écrit, ni qu'on en donnât copie. Ils partirent très-mécontens, se regardant comme insultés, et déterminés à secourir sans délai le roi de Navarre.

(1) De Thou, l. LXXXVI. Davila, l. VIII. *Mém. de la ligue*, t. I.

ÈRE VULG. C'était le sort de Henri de se brouiller avec un parti,
1586. sans rien gagner avec l'autre : à la vérité, il y avait des personnes intéressées à lui ôter l'honneur de ses démarches les plus favorables au soutien de la cause catholique; mais y auraient-elles réussi, s'il n'avait, pour ainsi dire, aidé lui-même leur malice par une conduite pleine d'ambiguité? Sur les pressantes instances des catholiques zélés, il avait donné des édits violens contre les réformés. Il tenait actuellement plusieurs armées sur pied contre eux, et il ménageait une conférence entre sa mère et le roi de Navarre : et cependant les catholiques ne pouvaient se persuader que le but de cette entrevue fût d'amener Bourbon à la religion romaine; chose jusqu'alors si souvent et si inutilement tentée. C'est donc, concluaient les ligueurs, pour faire une suspension d'armes ou quelque nouveau traité, dont les sectaires auront encore tout l'avantage, et à l'abri duquel ils se fortifieront en France; malheur le plus grand qui pût arriver, et dont la crainte seule était capable, à leur avis, de légitimer les moyens extrêmes qu'on prendrait pour le prévenir.

D'après ces principes, dans une assemblée tenue à Orcamp, abbaye du cardinal de Guise, les ligueurs résolurent de prendre les armes et de ne les point quitter, par quelque ordre que ce fût, qu'ils n'eussent détruit ou chassé de France les hérétiques jusqu'au dernier. En conséquence, le duc de Guise, qui s'était toute l'année morfondu sur la frontière à attendre les Allemands, qui ne parurent pas, profita de l'arrière saison pour tomber sur les états du duc de Bouillon, qu'on crut pouvoir dépouiller comme calviniste, mais encore plus comme voisin de la Lorraine, qui s'accroîtrait de ses pertes. Le duc

de Mayenne se ranima aussi, et eut quelques avantages, dont on fit courir des relations imposantes. En même tems, par d'autres écrits, on augmenta les ombrages que prenaient les catholiques de la conférence entamée dans le mois de décembre, entre la reine-mère et le roi de Navarre, à Saint-Bris, château de l'Angoumois, près de Cognac. ÈRE VULG. 1586.

Ceux qui connaissaient les dispositions secrètes des acteurs de la conférence durent en prévoir l'issue. La reine-mère n'aimait point son gendre ; le gendre avait été averti de se défier de sa belle-mère. Les historiens ne marquent point les causes de cette désunion. Si on voulait en donner une raison politique, on la trouverait dans un mot échappé à Catherine. « Elle aurait fort sou» haité, dit Brantôme, l'abolition de la loi salique, pour » que sa fille, épouse du duc de Lorraine, régnât ; et, à » ce propos, elle racontait avec complaisance qu'aux con» férences de Cercamp pour la paix le cardinal de Gran» velle rabroua fort le cardinal de Lorraine, lui disant que » c'étaient de vrais abus que notre loi salique (1). » Voyant donc le roi, son fils, sans enfans, et la branche masculine des Valois prête à finir, Catherine se sentait de l'éloignement pour Bourbon, que la loi salique appelait au trône, au préjudice de la ligne féminine. Voici donc, autant qu'on peut le conjecturer, quel était son système par rapport à la ligue : elle n'aurait pas voulu que cette faction eût réussi pendant la vie de son fils ; mais elle aurait été charmée de lui voir prendre assez de force

(1) *Mémoires de la ligue*, t. II. Mathieu, l. VIII. *Mém. de Nevers*, tom. II. *Journal de Henri III*, t. III. Brantôme, t. I. Sully, p. 258. Pasquier, l. XI, *lett.* 12.

ÈRE VULG. 1586.

pour éloigner Bourbon quand Valois viendrait à mourir, afin de pouvoir mettre la couronne sur la tête des enfans de sa fille.

Le roi de Navarre, au contraire, désirait que la ligue éclatât sous un roi d'un catholicisme non équivoque, afin qu'on sentît mieux le but du complot : il n'avait garde non plus de laisser refroidir, en temporisant, le zèle de ses alliés, de peur de ne les plus trouver au besoin; ainsi les intérêts des agens étaient directement opposés. Bourbon n'avait de choix qu'entre la guerre actuelle, ou des sûretés à l'abri de tout événement; comme aurait été un traité entre les deux rois, par lequel ils se seraient engagés de ne point mettre les armes bas qu'ils n'eussent détruit la ligue. La reine ne voulait que des arrangemens de précaution : trèves, promesses, projets, pourparlers, entrevues, enfin tout ce qui pouvait tirer en longueur, sans décider; mais elle trouva son gendre en garde contre ses ruses, plus ferme même qu'elle n'avait pensé, contre un appât auquel ce prince n'était ordinairement que trop sensible.

Catherine avait amené avec elle ses dames de compagnie, troupe brillante, dont elle espérait sans doute quelque facilité pour ses desseins. Bourbon reconnut l'adresse, et lui fit même sentir qu'il n'en était pas dupe. Piquée un jour de voir toutes ses propositions refusées, la reine lui dit d'un air de dépit : « Que voulez-vous donc, monsieur? — Il n'y a rien ici qui m'accommode, madame, » lui répondit-il en parcourant des yeux le cercle brillant qui l'environnait.

Entre ces dames était Christine, qui avait pour mère Claudine de France, femme du duc de Lorraine, fille

aînée de la reine, princesse aimable, élevée avec soin à la cour de France par son aïeule, et joignant aux agrémens de la figure des vertus dignes de son rang. Catherine proposa à Bourbon de faire casser son mariage avec la méprisable Marguerite, et de lui donner la jeune Christine; nouvelle preuve de l'extrême désir qu'avait la reine-mère de voir sa postérité assise sur le trône de France.

Comme cet expédient, et beaucoup d'autres mis en avant, demandaient des délais, ils furent tous également rejetés. On s'étudiait, on s'observait, on supposait quelque finesse dans les moindres choses : les plus simples devenaient matière à soupçon, et avec raison, parce qu'il y avait des gens attentifs à profiter de tout pour semer des défiances. Le roi de Navarre était obligé d'agir avec la plus grande circonspection, au point de n'oser consentir à une trève pendant la tenue des conférences.

La reine en avait cependant fait publier une; Bourbon s'en plaignit comme d'une ruse imaginée pour ralentir l'ardeur des Allemands, et refusa de conférer davantage, si on ne révoquait la publication. « Vraiment, dit la reine à son conseil, que cet incident embarrassait, vous êtes bien esbahis sur ce remède; vous avez à Maillezais le régiment de Neusvy et de Sarlu, huguenots; faites-moi partir de Niort le plus d'arquebusiers que vous pourrez, et allez les tailler en pièces, et voilà aussitôt la trève desserrée et décousue sans autrement se peiner (1). » Ils se défendirent courageusement, quoique surpris; les officiers se firent presque tous tuer, et il y eut un grand

(1) Brantôme, tom. I.

ÈRE VULG. 1586. carnage de soldats. Affreuse politique qui dispose si froidement de la vie des hommes!

1587. Cette inhumanité ne servit à rien. Bourbon refusa d'aller à la cour, encore plus de suspendre la marche des Allemands; il offrit seulement de faire entrer l'armée auxiliaire en France sous le nom du roi, et de l'employer de concert avec lui contre les perturbateurs du repos public : il fut refusé à son tour, et on se sépara.

Henri III, homme à s'accommoder de toutes sortes d'expédiens, pourvu qu'ils lui donnassent le tems de respirer, se trouva très-embarrassé, quand il se vit comme dans un détroit, entre la nécessité de se joindre aux ligueurs pour abattre les huguenots, ou aux huguenots pour détruire les ligueurs, ou enfin de soutenir seul la guerre contre tous les deux. Il fit sonder le duc de Guise, et tâcha de l'éblouir par des promesses d'honneurs, de richesses et de dignités de toutes espèces, s'il voulait renoncer à la ligue : mais le monarque n'avait pas le talent d'inspirer de la confiance. Ce que Guise aurait peut-être accepté de la main d'un autre, plutôt que de s'exposer aux suites périlleuses d'une entreprise aussi téméraire que la sienne, il le refusa du roi qui avait la réputation de ne point tenir sa parole (1).

Les calvinistes de leur côté lui tendirent un piége. La Noue, au nom de son parti, lui proposa de s'unir à eux contre Henri III, pour en arracher tout ce qu'ils voudraient. Ils proposaient de ne point parler de religion dans leurs manifestes, et de prendre pour prétexte commun le bien public et la réformation de l'état contre les

(1) *Journal de Henri III*, tom. III. Cayet.

mignons. Guise rejeta une association qui ne lui donnait que des espérances, tandis qu'avec le levier de la religion il remuait tout le royaume, et qu'il avait pour lui le pape et les doublons d'Espagne : aussi ne croit-on pas que cette proposition fût sérieuse de la part des réformés. On la rapporte seulement pour faire voir que, dans les guerres civiles, il y a souvent entre les ennemis les plus acharnés des intelligences secrètes qui peuvent en un moment changer la face des affaires (1). ÈRE VULG. 1587.

Le roi se défiait avec raison de ces correspondances clandestines. Dans sa cour et dans son conseil, les attachemens étaient divers, comme les opinions. Joyeuse, un des mignons, Villeroy, un des principaux ministres, la reine-mère, et beaucoup de seigneurs, penchaient pour la ligue : Épernon, autre favori, et tous ceux que les prétentions audacieuses du duc de Guise révoltaient, favorisaient les Bourbons.

Il serait impossible d'exposer les motifs qui déterminaient chaque particulier à embrasser un parti plutôt que l'autre. Intérêts de famille, liaisons d'amitié, d'ambition, soif de richesses, envie de se signaler, haines personnelles, désirs de vengeance, enfin tout ce qui peut remuer les cœurs et subjuguer les esprits, était souvent, beaucoup plus que l'amour de la patrie et de la religion, la vraie cause des attachemens, de sorte qu'il n'était pas extraordinaire de voir un calviniste partisan de la ligue, et un catholique ennemi des ligueurs ; le premier, uni à la faction, sans être ami des Guises ; le second, contraire à la sainte union, sans penchant pour le roi de Navarre.

(1) *Mémoires de Tavan.* p. 264.

ERE VULG. 1587. L'un, suivant la générosité de son caractère, affectionnait les Bourbons, comme braves et malheureux : l'autre, amateur de l'intrigue, se passionnait pour le duc de Guise, dont les rares talens promettaient une révolution : très-peu étaient sincèrement dévoués au roi.

Se présentait-il une affaire dans le conseil? Henri était obligé, avant que d'embrasser un avis, d'en pénétrer le motif, de voir si la différence de sentimens ne venait pas de rivalité plutôt que de zèle pour le bien. Plus d'une fois il fut réduit à interposer son autorité, pour faire cesser les querelles scandaleuses entre ministres et courtisans; querelles élevées en sa présence, au mépris de sa dignité, et qui dégénéraient en reproches amers et en invectives. Pareille défiance l'empêchait de donner son secret tout entier à ceux qu'il mettait à la tête de ses armées : prince malheureux, qui, avec de la religion, ne put se faire aimer des catholiques; avec un grand fonds de bonté, fut haï de ses peuples; fut méprisé de la noblesse, avec de la bravoure; et avec de la générosité, fut trahi par ses courtisans les plus chéris : tout cela pour n'avoir jamais su, en se décidant, décider les autres, et les ramener par sa fermeté au devoir et à la fidélité.

Ce qu'on a vu jusqu'à présent de sa trop grande bonté prépare certainement à des preuves de patience bien extraordinaires dans un souverain, mais encore moins étonnantes que celles qui nous restent à raconter. Henri seul était capable d'observer de sang-froid les attentats de ses sujets rebelles, d'opposer la ruse à la ruse, de ne les déconcerter qu'en faisant voir qu'il était instruit, sans jamais punir; de tirer vanité de la surprise et de la con-

fusion que les mesures secrètes prises contre le crime causaient aux coupables, comme s'il n'eût voulu que disputer d'adresse avec eux, ignorant apparemment que le prix d'un pareil combat entre un souverain et ses sujets est ordinairement tôt ou tard la perte de sa couronne, et peut-être de la vie. ÉDIT VULG. 1587.

Il est certain que le duc de Guise fut poussé plus vite qu'il ne voulut d'abord. C'était lui, à la vérité, et ses partisans, qui, par la bouche des prédicateurs, par la main des écrivains, par le pinceau des peintres, l'ascendant des confréries, le spectacle des processions et autres assemblées pieuses, avaient échauffé l'imagination des peuples : mais qu'on examine attentivement la marche du complot, on verra que les résolutions extrêmes partirent du conseil de la ligue. C'était une espèce de comité, formé presque fortuitement de gens tirés de tous états, plus passionnés qu'éclairés : avocats, huissiers, procureurs, greffiers, magistrats, des curés trop zélés, un apostat du calvinisme, des banqueroutiers, des prédicateurs séditieux, un Bussi le Clerc, ancien maître en fait d'armes, des marchands, Crucé, Louchard, la Chapelle-Marteau, et d'autres de diverses professions. Guise n'avait parmi eux qu'un homme dépositaire de son secret, savoir, François de Roncherolles de Menneville, gentilhomme aimable, hardi, éloquent, propre à inspirer l'enthousiasme, mais qui ne fut pas toujours le maître de calmer la fougue qu'il avait excitée. Une femme furieuse soufflait aussi à ces forcenés sa haine et ses désirs de vengeance.

On ignore en quoi Henri III avait offensé Catherine-Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise, et veuve du

ÈRE VULG. 1587. duc de Montpensier. Il est à présumer, par la vivacité que cette princesse mit dans ses ressentimens, qu'elle avait à venger ses appas méprisés, peut-être des avances négligées ou des intrigues galantes révélées, crimes qu'une femme ne pardonne jamais. Quoi qu'il en soit du motif, la duchesse de Montpensier jura à Henri une haine irréconciliable, et le poursuivit jusqu'au tombeau. Elle se trouve dans toutes les conjurations formées tant contre son état que contre sa personne : il en éclata cette année de l'une et de l'autre espèce.

Les intérêts de l'Espagne devenaient aux ligueurs plus chers que ceux de la France, persuadés qu'ils étaient que de ce royaume devaient venir leur salut et l'accomplissement de leurs projets. Dans ce tems Philippe préparait contre l'Angleterre une flotte qu'il nomma l'Invincible, et que les flots engloutirent. Comme s'il eût prévu ce malheur, il désirait avoir sur les côtes de France un port où il pût, en cas d'accident, retirer ses vaisseaux. Les ligueurs non-seulement lui prêtèrent la main pour s'emparer de Boulogne, mais ils se chargèrent même de l'exécution, par leurs émissaires. Le roi n'eut besoin que de connaître leur dessein pour le faire avorter; mais il n'en punit pas les auteurs.

Ces ménagemens, attribués à sa faiblesse, les enhardirent à conspirer contre lui-même. Ils proposèrent de l'arrêter un jour qu'il reviendrait de Vincennes, peu suivi à son ordinaire. Une autre fois ils voulurent profiter, pour l'enlever, du tumulte de la foire Saint-Germain, où le roi allait quelquefois se divertir, mal accompagné. Il fut averti de ces complots par Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de Paris, qui avait eu l'adresse de gagner

la confiance des conjurés, au point d'être chargé par eux du soin d'acheter des armes et de les cacher. Ère vulg. 1587.

Pour faire parvenir au roi le détail d'une autre conjuration beaucoup plus dangereuse, Poulain employa un stratagème assez singulier. Il donna avis au chancelier de le faire mettre en prison, comme soupçonné de mauvais desseins. Ce magistrat le fit ensuite paraître devant lui, et au lieu de subir l'interrogatoire, Poulain lui expliqua toute l'intrigue.

On sut par lui que les ligueurs, malgré leur sécurité apparente, tremblaient que le roi ne prît enfin une résolution vigoureuse, et ne les punît en une seule fois de tous leurs attentats. Quelques-uns, en effet, avaient été menacés secrètement, et la cour avait déjà fait des tentatives pour en enlever d'autres. Le tonnerre grondait sur la tête des coupables, ou du moins ils se l'imaginaient; et, dans cette prévention, ils avaient cru que le meilleur moyen de se mettre à l'abri était de prévenir le roi.

Ils en avaient écrit au duc de Guise, et l'avaient pressé aussi, par députés, de venir se mettre à leur tête. Comme ils le trouvèrent assez froid, parce qu'il ne croyait pas encore la partie bien préparée, ils s'adressèrent au duc de Mayenne, son frère. Il venait de quitter son armée, pour maladie feinte ou réelle, mais au fond, outré du rôle qu'on lui avait fait jouer en le mettant à la tête d'une armée délabrée, avec d'autres chefs qui, par ordre du roi, le traversaient dans tous ses projets. Ainsi voyant jour à se venger, quoique naturellement ennemi des desseins téméraires et turbulens, Mayenne promit d'appuyer les conjurés.

ÈRE VULG. 1587. On se prépara donc à exécuter le plan dressé de longue main. Il consistait à s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal, du Temple, du grand et du petit Châtelet, partie par force, partie par des intelligences secrètes; à égorger le premier président de Harlay, d'Espesses, avocat général, le chancelier, et tous les gens attachés à la cour; à fortifier l'Hôtel-de-Ville, et investir le Louvre. Dans la crainte que la noblesse ou quelques troupes cachées ne courussent au secours du roi, on devait tendre les chaînes attachées aux coins de chaque rue, et les soutenir avec des tonneaux remplis de terre, avec des planches et des poutres : ce qui serait à la tête de chaque rue comme autant de petits forts, derrière lesquels la bourgeoisie pourrait se défendre ainsi que d'un rempart. Ces choses achevées, les ligueurs ne bornaient plus leurs espérances. Ils arrêtaient le roi, le retenaient en prison, lui défendaient de se mêler du gouvernement, créaient un parlement pour rendre la justice, et un conseil pour gouverner l'état, et envoyaient les Espagnols qu'on leur avait promis combattre et vaincre le roi de Navarre.

L'avertissement de Poulain renversa tous ses projets. Le roi, bien instruit des détails, rassemble des troupes, s'empare des portes, s'assure des lieux menacés. Quand on voit le complot découvert, tous les conjurés restent confus. Mayenne se retire, et Henri a la bonté de souffrir qu'il prenne congé de lui. Il se contenta de lui dire d'un ton moqueur : « Quoi, mon cousin! vous abandonnez ainsi vos bons amis les ligueurs? — Je ne sais ce que veut dire votre majesté, » répondit le duc déconcerté. Mais, en s'en allant, il promit aux factieux de ne point les abandonner, et qu'à la première alarme son

frère et lui voleraient à leur secours. Il leur laissa quelques officiers, gens de main et d'exécution, pour caution de sa parole, et encore plus pour les maintenir dans leurs dispositions présentes. ÈRE VULG. 1587.

Guise, qui aurait volontiers profité de leur entreprise, si elle avait réussi, la voyant manquée, les taxe d'imprudence et de précipitation; il se met en colère contre eux, paraît disposé à les abandonner et à faire sa paix particulière avec le roi. Menneville, porteur de ces menaces, négocie leur raccommodement. D'accord avec le duc, il se rend caution de leur docilité pour la suite, et obtient leur pardon. Exemple de ce que peut un scélérat habile sur les subalternes qu'il a poussés à des crimes, dont ils n'espèrent l'impunité que par sa protection.

On peut remarquer entre la conduite de Henri, roi de France, et celle d'Élisabeth, reine d'Angleterre, une différence qui, n'ôtant rien au mérite de la clémence, fait voir que cette vertu, si digne des rois, est souvent, lorsqu'on l'emploie mal, plus dangereuse qu'une juste fermeté. Henri pardonna toujours, et périt assassiné. Élisabeth ne fit point de grâce, et régna glorieusement. Elle ne passa presque pas une année sans voir le poignard levé sur elle; mais aussitôt après la conviction, le sang des chefs, comme celui des complices, coulait sur les échafauds: excusable, louable même, si elle n'eût pas étendu sa sévérité jusque sur l'infortunée Marie Stuart.

Que cette princesse, du fond de sa prison, ait su les conjurations formées contre Élisabeth, qu'elle leur ait même prêté son nom, c'était une raison de la resserrer davantage, mais non pas de la faire mourir par la main

ÈRE VULG. 1587. d'un bourreau. Aussi soupçonne-t-on la reine d'Angleterre d'avoir eu, pour se défaire de Marie, des motifs de rivalité autres que la jalousie du gouvernement. Si elle porta jusqu'à cet excès le dépit de voir sa beauté effacée par les charmes de la reine d'Écosse, le sort de celle-ci en devient encore plus touchant.

Dix-neuf ans de prison, commencés à l'âge de vingt-cinq ans, auraient dû faire oublier les fautes dont on accuse sa jeunesse; car on doit avouer que, si elle ne fut pas coupable de la mort de son second mari, elle donna lieu à l'accusation en épousant son assassin. La Providence, qui voulait la faire servir d'exemple à celles que leur rang étourdit quelquefois sur leurs crimes, permit qu'une si longue captivité, mêlée des chagrins les plus amers, finit, cette année, par une mort violente.

Marie, dans ce dernier moment, s'arma de fermeté, et mourut en héroïne chrétienne. Elle parut sur l'échafaud, un crucifix à la main, vêtue en reine, avec un visage serein et tout l'éclat de sa première beauté. On voulut faire retirer ses femmes et quelques domestiques, qui éclataient en sanglots; elle promit qu'ils seraient plus modérés, et les retint pour lui rendre les derniers services. Comme la douleur leur arrachait encore des soupirs : « J'avais promis, leur dit-elle d'un air ferme, que vous seriez plus tranquilles; retirez-vous et priez pour moi. » Elle pria elle-même à haute voix pour la paix de l'église, pour le roi d'Écosse, son fils, et pour la reine d'Angleterre, se fit bander les yeux, et tendit le cou au bourreau, qui en deux coups sépara la tête du corps.

L'histoire présente peu de morts aussi héroïques. Sans plaintes, sans regrets, sans cette ostentation de courage,

marque ordinaire d'une ame qui cherche à s'affermir, Ère vulg. 1587.
Marie cessa de vivre, comme un voyageur quitte un pays qui lui est devenu indifférent : les protestans en firent une criminelle justement punie, et les catholiques une martyre sacrifiée à la religion.

En France, les Guises, ses parens, qui l'avaient abandonnée pendant sa vie, jetèrent des cris perçans à sa mort, peut-être parce que ces cris pouvaient leur être utiles. On imprima des relations de cette tragique catastrophe, et on y joignit des descriptions effrayantes des tourmens qu'on supposait que les hérétiques faisaient souffrir aux catholiques en Angleterre, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et qu'ils ne manqueraient pas, ajoutait-on, de faire souffrir en France, sitôt que le roi de Navarre et ses adhérens y seraient les maîtres. Il nous reste encore de ces estampes, accompagnées d'explications également outrées et propres à échauffer les esprits (1).

Le zèle renouvela alors, avec plus d'ardeur que jamais, les dévotions publiques. On voyait les chemins couverts de troupes d'hommes et de femmes, qui allaient en stations d'église en église, revêtues d'aubes trainantes; d'où est venu le nom de *processions blanches*. Il s'en faisait la nuit dans les villes, et dans Paris surtout; moyen très-commode aux ligueurs de se rassembler plus promptement et plus sûrement. On y chantait des litanies sur un ton triste et lugubre, comme dans une calamité publique; ce qui persuadait au peuple que l'état et la reli-

(1) De Thou, l. LXXXVII. Davila, l. VIII. *Theatrum Crudelit.* etc. *Antuerpiæ, apud Adrianum Huberti, in-4°*, 1587.

ÈRE VULG. 1587. gion étaient menacés du plus grand péril, et le disposait à tout sacrifier pour sa défense.

Un exemple de conversion bien frappant vint encore à l'appui de ces dispositions. Henri, comte du Bouchage, jeune courtisan, frère du duc de Joyeuse, renonçant tout-à-coup aux espérances brillantes que la faveur lui promettait, s'enferma chez les capucins, et y prit l'habit. Prières, sollicitations, larmes de son frère et du roi même, rien ne fut capable de lui faire changer de dessein. Sa retraite fut citée comme une preuve du danger où était le catholicisme dans la cour qu'il abandonnait, et les esprits s'en échauffèrent davantage.

Henri, las de s'attrister avec Joyeuse, se consola avec d'Épernon, dont la fortune prenait de la solidité par les soins du roi. Il lui fit épouser une très-riche héritière, Marguerite de Foix-Candale, petite-fille, par sa mère, du connétable de Montmorency; et ce que la rigueur des circonstances ne permit point au monarque de prodiguer en dépenses fastueuses, il le donna en argent et en terres à son favori. Il y eut pourtant à ces noces un magnifique bal, auquel Henri se trouva *avec son grand chapelet à têtes de mort* (1). Heureux de s'étourdir sur les maux qu'un soulèvement général et une inondation d'ennemis étrangers préparaient à son royaume!

Ce ne fut point une vaine cérémonie que l'ambassade des princes allemands; elle produisit son effet aussitôt après leur retour dans leur pays. Plus de trente mille hommes, cavalerie et infanterie, ramassés de toutes les parties de l'Allemagne et de la Suisse, fondirent en

(1) *Journal de Henri III.*

France, sachant bien qu'ils venaient au secours de leurs frères réformés, mais ignorant la plupart contre qui ils auraient à combattre. On avait persuadé au plus grand nombre que, sitôt qu'ils paraîtraient, le roi se mettrait à leur tête et tomberait sur les ligueurs. Il ne tint qu'à lui de se prévaloir de cette occasion. Le roi de Navarre l'y exhortait; mais Henri se flatta de détruire les uns par les autres: c'était, pour ainsi dire, le refrain de toutes ses réflexions. On l'entendait dire souvent: *De inimicis meis vindicabo inimicos meos;* «c'est de la main de mes ennemis mêmes que je punirai mes ennemis.» En conséquence de cette résolution, voici le plan d'opérations qu'il imagina:

Premièrement, opposer aux Bourbons des forces bien supérieures aux leurs, et dont il donna le commandement à Joyeuse, son favori. Il se flattait de diriger ce jeune général, qui avait ordre de tenir simplement les calvinistes en échec, afin que le roi, en cas de besoin, fût toujours maître de les appeler à son secours contre la ligue. En second lieu, ne fournir à Guise que des troupes médiocres à opposer à ce gros corps d'Allemands, dans l'espérance qu'il en serait maltraité; enfin, se mettre lui-même à la tête de l'armée la plus forte, pour donner la loi à tous les partis, quand ils seraient épuisés l'un par l'autre. Le projet était bien conçu; mais Henri ne connaissait ni Joyeuse, ni Guise, ni lui-même.

On a déjà vu que Joyeuse s'était imaginé pouvoir se substituer au duc de Guise dans la faveur des catholiques, et qu'il avait même prié le pape de le seconder dans ce dessein. Quand il se vit à la tête d'une puissante armée, ses anciennes idées se réveillèrent; il crut qu'il n'avait

Ère vulg. 1587. qu'à frapper un coup important contre les calvinistes, qu'aussitôt les ligueurs abandonneraient le duc de Guise, devenu inutile, et s'empresseraient autour de lui. Une victoire lui parut propre à produire cet effet, et il résolut d'essayer ses forces, en bataille rangée, contre le roi de Navarre.

Bourbon faisait la guerre avec avantage dans les provinces méridionales du royaume, lorsque les Allemands entrèrent en France, par la Lorraine, dans le mois de septembre. Aussitôt il interrompit ses succès pour les joindre. Joyeuse, de son côté, se mit en devoir de lui fermer le passage : les deux armées se rencontrèrent en Périgord, auprès d'un bourg nommé Coutras, d'où la bataille a pris son nom.

C'était l'armée de Darius contre celle d'Alexandre : du côté de Joyeuse plus de troupes, mais des courtisans efféminés, des soldats chargés d'or, des levées nouvelles et sans expérience, et un chef amolli par les délices d'une cour voluptueuse ; du côté de Bourbon, moins de combattans, mais une noblesse exercée aux fatigues, des hommes de fer, un jeune héros nourri dans les camps, familiarisé avec les revers comme avec les triomphes, et échauffant tous les cœurs de l'ardeur guerrière dont il était animé. Ce contraste se remarquait à la première vue des deux armées. Quelqu'un faisant observer à Henri la pompe fastueuse des bataillons ennemis : « Eh bien ! répondit-il avec une gaîté martiale, nous en aurons tant plus belle visée sur eux, quand nous viendrons à mêler les mains ensemble (1). »

(1) De Serres, tom. I, p. 789.

Il ne faut rien perdre des circonstances de cette action, qui fraya le chemin du trône à notre immortel Henri IV. Quand les armées furent en présence, s'adressant à ceux qui l'environnaient, il déplora dans les termes les plus touchans le funeste effet des guerres civiles, qui arment amis contre amis, parens contre parens, frères contre frères : il s'attendrit sur le sort de la France, et prit tous les seigneurs à témoin des efforts qu'il avait faits pour terminer à l'amiable ses différends, dût-il lui en coûter la vie. « Périssent, ajouta-t-il d'un ton animé, les auteurs de cette guerre, et que le sang qui va être répandu retombe sur leur tête! » Puis se tournant vers les princes de Condé et de Conti, et le comte de Soissons, ses cousins, il leur adressa ces mots : « Pour vous, je ne vous dis autre chose, sinon que vous êtes du sang de Bourbon, et vive Dieu! je vous ferai voir que je suis votre aîné.— Et nous, répondirent ces princes que nous sommes de bons cadets (1). »

ÈRE VULG. 1587.

Dans ce moment se présente le sévère Mornay; il remontre au jeune guerrier qu'emporté par le feu de ses passions il s'est permis une liaison criminelle, dont les éclats ont affligé une honnête famille; qu'il va peut-être paraître devant Dieu, et qu'il doit à son armée la réparation de ce scandale public. Henri n'hésite pas; il reconnait humblement sa faute devant le ministre Chandieu. Quelques seigneurs peu scrupuleux veulent lui persuader que c'est trop exiger d'un roi. « On ne peut, leur répondit-il, trop s'humilier devant Dieu, ni trop braver les hommes. » Il se met ensuite à genoux; toute

(1) Mathieu, l. VIII, p. 423.

ÈRE VULG. 1587. l'armée en fait autant, et le ministre commence la prière. A ce spectacle, Joyeuse s'écrie : « Le roi de Navarre a peur. — Ne le prenez pas là, dit Lavardin, son principal lieutenant; ils ne prient jamais sans qu'ils soient résolus de vaincre ou de mourir. »

Joyeuse éprouva à ses dépens la vérité de la remarque: ses nombreux escadrons ne tinrent pas contre le choc de la cavalerie calviniste; après une faible résistance, ce fut moins un combat qu'une déroute. L'infortuné Joyeuse, au désespoir de voir ses projets renversés par cette défaite, ne cherche point à se sauver. « Que faut-il faire? lui demande un de ses lieutenans. — Mourir! » répond Joyeuse; et en parlant ainsi il s'enfonce dans les bataillons ennemis, avec Claude de Saint-Sauveur, son frère, et ils y sont tués tous les deux (1).

Après la victoire, Bourbon parcourt le champ de bataille, fait enterrer les morts, ordonne qu'on prenne soin des blessés, reçoit avec affabilité les prisonniers qu'on lui amène en foule, rend à quelques-uns leurs drapeaux, en récompense de leur bravoure, et plaint le sort de l'ambitieux Joyeuse, dont il envoie le corps à ses parens. Modeste dans son triomphe, il voit, sans laisser paraître d'émotion, la salle où il s'était retiré pour prendre un léger repas tapissée des étendards enlevés aux ennemis, et sa table environnée des vaincus, qui pleins d'une égale admiration, s'empressaient autour de lui.

La nouvelle de cette victoire arriva à l'armée des Allemands lorsqu'ils étaient dans la plus grande détresse.

(1) Brantôme.

Depuis leur entrée en France, Guise, avec son petit corps de troupes, n'avait cessé de les côtoyer, ne manquant aucune occasion de les harceler et de traverser leur marche. Cependant cette armée formidable, malgré ses pertes, avançait toujours; mais, mal conduite, n'ayant point à sa tête de prince d'un nom à contenir le soldat; sans conseil, sans but fixe; livrée, à ce qu'on prétend, aux insinuations perfides d'un traître, donné à ces étrangers par les calvinistes eux-mêmes, comme un guide assuré, et cependant espion secret de la ligue, de nouveaux échecs la menaçaient chaque jour davantage. ÈRE VULG. 1587.

Le baron de Dohna, nommé, par les princes protestans de l'empire, général de cette armée, était un homme indécis, bon commandant pour un coup de main, mais ignorant le local et les intérêts des partis. On proposa d'abord d'établir le théâtre de la guerre en Lorraine, pays abondant, enrichi depuis long-tems des malheurs de la France, d'où, en cas d'échec, il serait facile de retourner en Allemagne. C'était le moyen d'arracher à la ligue ses chefs, et de les forcer à la paix, dans la crainte qu'auraient eue les princes lorrains de voir dévaster le patrimoine de leurs ancêtres pour des espérances très-incertaines. Cet avis prudent fut combattu par un raisonnement spécieux. Nous sommes venus, disaient les plus ardens, pour secourir le roi de Navarre; il faut donc le joindre.

En conséquence ils marchent vers la Loire, sans provisions, sans route déterminée, sans point d'appui en cas d'accident. Ils rencontrent de petites villes, ils les rançonnent et les pillent; celles qui font mine de résister, on les laisse de côté, et on passe outre : ils arrivent enfin,

ÉRE VULG. 1587. excédés de fatigues, devant la Charité. Leurs prédécesseurs, sous le duc de Deux-Ponts, avaient eu autrefois le bonheur de trouver ce passage ouvert ; mais en cette occasion les catholiques s'en étaient emparés les premiers.

On est donc forcé de revenir sur ses pas, et l'on essaie de gagner la Beauce, dans l'espoir d'y faire subsister l'armée : mais le pain manque ; les murmures commencent ; le soldat se plaint des marches forcées, des gardes continuelles, de la disette d'équipages et d'habits. De tems en tems les Allemands sont renforcés par quelques troupes de Français, qui viennent les joindre à travers les embuscades dressées de tous côtés ; mais le récit des dangers qu'ils ont courus diminue bientôt la joie de les voir : le découragement devient enfin général, quand on s'aperçoit que les chefs incertains avancent, reculent, et, comme s'ils eussent perdu la tête, viennent se placer entre les troupes du duc de Guise et une forte armée commandée par le roi en personne.

Il avait fallu non-seulement une rumeur des Parisiens, mais encore une sédition portée aux excès les plus violens, pour tirer Henri de son indolence. On disait qu'il abandonnait la cause de Dieu, qu'il laissait le duc de Guise à la merci de cette grande armée, dans le dessein de le faire périr et d'abolir la religion avec lui. Les prédicateurs débitaient en chaire ces calomnies, et il y en eut un assez hardi pour appeler le roi en plein sermon *tyran*, et ses ministres fauteurs d'hérétiques. Henri eut dessein de le punir : il se retint néanmoins, parce qu'il vit le peuple disposé à le défendre. Ensuite il prit le parti de paraître l'avoir oublié, et il sortit de Paris pour se mettre à la tête de son armée ; mais il s'y comporta en homme

qui n'aurait voulu qu'être témoin des exploits du chef de la ligue. ÈRE VULG. 1587.

Ce n'est pas qu'il ne fût plus prudent d'affaiblir l'armée des Allemands par la désertion que par le tranchant de l'épée, et de la laisser fondre, pour ainsi dire, puisqu'elle commençait à se dissoudre d'elle-même; mais, en suivant ce système, il n'aurait pas fallu souffrir que le duc de Guise s'attirât tout l'honneur de la défaite, par des victoires qui, quoique inutiles, le relevaient infiniment aux yeux des ligueurs. Ils s'éblouirent même tellement de l'éclat de ses exploits, que ceux de Paris l'exhortèrent sérieusement à se saisir du roi au milieu de son armée, se faisant fort d'arrêter ses ministres et le parlement, de se rendre maîtres de la capitale, et de causer ainsi une révolution avantageuse à la bonne cause. Sans rejeter leurs offres, Guise les renvoya à un tems plus propice.

En effet, le moment n'était pas favorable. La France retentissait du bruit de la victoire remportée à Coutras, et le roi, poussé à bout par les factieux, aurait pu appeler à son secours les vainqueurs de Joyeuse, prendre à sa solde les Suisses, recevoir dans ses escadrons les reîtres de l'armée allemande, et avec ces troupes tomber sur les ligueurs, incapables de résister à ces forces réunies. Les circonstances exigeaient donc des ménagemens, et une politique adroite, pour ne pas débarrasser le roi, mais aussi ne le pas jeter dans un danger qui lui ouvrît les yeux sur ses vrais intérêts.

Un événement imprévu facilita les projets du duc. Au bruit de la victoire de Coutras succéda une incertitude étonnante sur le sort de l'armée victorieuse. On apprit

Ère vulg. 1587.

ensuite qu'elle s'était débandée tout entière. Les uns disent qu'il fut impossible au roi de Navarre de retenir sous ses étendards un corps de noblesse volontaire, qui ne s'était réunie que pour un coup de main; les autres, qu'il ne s'en soucia pas, et que, dans le transport d'un premier triomphe, il ne fut pas fâché d'avoir le prétexte de la défection de son armée, pour aller porter aux pieds de Corisande d'Andouins, comtesse de Guiche, les drapeaux enlevés à l'ennemi (1). De bons historiens le justifient de cette galanterie déplacée, mais ils ne l'excusent point de n'avoir pas du moins tenté, avec les troupes assez nombreuses qui lui restaient encore, de s'ouvrir un passage jusqu'aux Allemands.

Quoi qu'il en soit du motif de son éloignement, il fut des plus funestes à l'armée allemande. Le prince de Conti, frère du prince de Condé, que le roi de Navarre avait envoyé pour le remplacer, ne put relever ces esprits abattus. La crainte, qui devait inspirer des précautions, les aveugla; on négligeait les gardes par découragement, et cette négligence donna lieu à des surprises qui produisirent la consternation, comme si elles eussent été des défaites entières. Telles furent les attaques de Vimori et d'Auneau, bourgs du Gatinais et de la Beauce, occupés par les troupes allemandes; attaques que l'on peut appeler camisades plutôt que véritables combats. Guise y montra beaucoup d'intelligence et de valeur; mais elles n'auraient eu aucune suite décisive avec des troupes moins effrayées.

Après ces échecs, les chefs étrangers, comme les sol-

(1) *Vie de Mornay*, p. 111.

dats, ne parlèrent plus que de traiter. Le duc d'Épernon se rendit médiateur. La lenteur de l'accommodement occasiona de nouvelles pertes, qui rendirent leur condition plus mauvaise. Leur terreur devint si forte, qu'il arriva à vingt-cinq soldats du duc d'Épernon d'en désarmer douze cents; de sorte qu'ils se trouvèrent trop heureux d'obtenir la permission de retourner chez eux par petites bandes, enseignes ployées, avec serment de ne jamais porter les armes contre le roi. On leur donna aussi des saufs-conduits, qui ne furent guère respectés.

ÈRE VULG. 1587.

Les paysans en assommèrent un grand nombre dans leur marche. On leur courait sus comme à des bêtes féroces. Les traîneurs, les malades étaient égorgés sans pitié. Le duc de Guise, qui se plaignait du traité, comme fait exprès par le duc d'Épernon, son ennemi, pour lui ravir la gloire de délivrer la France de ces étrangers, suivit le corps le plus nombreux jusque sur la frontière, et en fit un carnage effroyable. De trente mille, à peine en retourna-t-il six à sept mille dans leur pays. Telle fut l'issue de cette invasion; et telle sera toujours la fin de toute expédition lointaine, moins dirigée par la prudence que par la bravoure.

Le roi retourna deux jours avant Noël à Paris, où il fit une entrée publique, revêtu de sa cotte d'armes, le casque en tête, comme s'il eût triomphé de tous ses ennemis. Le peuple s'en moqua. N'osant peut-être pas, par un reste de respect, s'attaquer directement à sa personne, les railleurs tombèrent sur le duc d'Épernon. Ils l'accablèrent de traits satiriques. Les colporteurs criaient dans les rues de Paris : « Faits d'armes du duc d'Épernon

ÈRE VULG. 1587. » contre les hérétiques. » On ouvrait le livre, et à chaque page on trouvait en gros caractère ce seul mot : *Rien*. Henri consola son favori, en lui donnant la dépouille de Joyeuse : « Et ce faisant, dit Pasquier (1), sans coup férir, » il a perdu plus de gentilshommes qu'il n'avait fait à la » bataille de Coutras. »

1588. En revenant de la poursuite des Allemands, le duc de Guise se rendit à Nancy, où étaient assemblés les principaux de sa famille et de la ligue. On y tint un grand conseil. Les avis y furent différens, comme les intentions ; mais le résultat fut le même, parce que, pour arriver chacun à leur but particulier, ils avaient tous besoin du même moyen, savoir, les troubles de l'état. Par-là, le duc de Lorraine, Charles III, se flattait de forcer le roi à fermer les yeux sur les invasions qu'il méditait, même à se faire offrir une augmentation de domaines. Les cadets de cette maison, que l'on appelait la *faction caroline*, parce qu'ils portaient tous le nom de Charles, savoir : Charles, duc de Mayenne, frère du duc de Guise ; Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, son frère utérin ; les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, leurs cousins-germains, espéraient par cette voie des établissemens considérables. Ils voulaient donc que l'on continuât de susciter des embarras au roi, mais non qu'on l'outrât, de peur que, ne voyant plus d'autres ressources, il ne prît quelque résolution vigoureuse, qui ruinerait leurs espérances. Pour le duc de Guise, on ne peut guère douter qu'il n'eût des prétentions bien plus étendues ; mais il n'en faisait confidence à personne, si on excepte peut-être son frère le

(1) Liv. XI, *lett.* 14.

cardinal de Guise, dont les actions, dirigées au même but que celles du duc, et suivies de la même catastrophe, ont toujours marqué un concert parfait avec son aîné (1).

Animés par ces motifs divers, sans parler de ceux des ligueurs, qui n'étaient qu'une fureur aveugle contre un roi trop clément à leur égard, les confédérés de Nancy prirent une résolution uniforme : ce fut de paraître toujours unis, sous le nom du cardinal de Bourbon, premier prince du sang, et de signifier à Henri leurs prétentions, sous la forme de requête. Ils y suppliaient le roi de se déclarer d'une manière plus authentique en faveur de la sainte union; d'éloigner des emplois publics et d'auprès de sa personne les courtisans suspects de favoriser l'hérésie, et dont on lui fournirait la liste; de faire publier le concile de Trente; d'établir au moins dans chaque capitale un tribunal de l'inquisition; d'accorder aux chefs de l'union, tant dans l'intérieur que sur les frontières du royaume, des villes dont le roi entretiendrait les garnisons; de leur soudoyer un certain nombre de troupes; de payer leurs dettes, de déclarer la guerre à toute outrance aux hérétiques, de ne faire quartier à aucun prisonnier, à moins qu'il ne promît de vivre dorénavant dans la religion catholique, et d'employer désormais ses biens et sa vie pour le service de la sainte union.

Pendant qu'on dressait à Nancy cette insolente requête, le roi commençait à ouvrir les yeux sur les desseins des ligueurs, sans cependant pouvoir encore se persuader les excès que ses fidèles serviteurs voulaient lui

(1) De Thou, liv. XC. Davila, liv. IX. *Mémoires de la ligue*, t. II et III. Mathieu, liv. VIII. Pasquier, liv. XII. *Mém. de Nevers*, t. I. *Mém. de Villeroy*, t. I.

ÈRE VULG. 1588. faire craindre. Il fut encore long-tems à penser qu'il y avait de l'exagération dans leurs rapports. Il croyait, à la vérité, que les factieux, dans la chaleur de leurs assemblées, étaient bien gens à méditer des projets de révolte; mais il s'imaginait que, quand il faudrait en venir à l'exécution, ou ils manqueraient de cœur, ou qu'ils rentreraient dans le devoir à la moindre précaution visible de la part du prince.

Quelquefois aussi il pensait que ces délations pouvaient bien lui venir de la part des sectaires, qui imaginaient tous ces complots pour l'aigrir contre les catholiques, lui faire prendre un parti extrême, et le compromettre sans retour avec les ligueurs. Ce fut par ces soupçons que Henri paya, presque jusqu'à la fin, les avis du fidèle Poulain. Malheureusement cet homme ne jouissait pas d'une réputation bien intègre du côté des mœurs et de la conduite. On savait qu'il était considérablement obéré; qu'il cherchait par tous moyens à relever sa fortune: c'en était assez pour donner à ses dépositions un air d'intérêt capable de lui ôter tout crédit. Le roi s'en défiait et se fortifiait dans ses soupçons, par les avis contraires de ses courtisans et de ses ministres, qui étaient ou trompés, ou gagnés, et qui l'induisaient en erreur.

La reine-mère, par exemple, ne voulait pas qu'on éclairât trop le roi sur son état, qu'elle ne croyait pas elle-même si dangereux, parce qu'elle espérait l'amener, par le dégoût des embarras, à avoir en elle plus de confiance; et elle l'aurait employée, cette confiance, à établir solidement à la cour le marquis de Pont, né de sa fille la duchesse de Lorraine, afin de lui procurer la couronne, si le roi venait à mourir sans enfans. D'O, surintendant des

finances et favori du roi, et les autres courtisans, qui ne cherchaient que le plaisir, lui cachaient soigneusement sa situation, de peur que leur faveur ne diminuât si la connaissance de ses affaires l'obligeait à s'y appliquer.

Villeroy et les autres ministres détestaient le duc d'Épernon, qui les maltraitait dans le conseil, et qui, en toute occasion, les accablait du poids de son crédit. Il avait eu la hardiesse de donner à Villeroy un démenti en présence du roi, et de l'appeler fourbe et fripon. Il n'avait pas craint d'accuser d'un commerce incestueux Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, homme important par son siége et par son esprit violent, et il le lui avait reproché en face. Le roi savait toutes ces imprudences, que son caractère doux ne lui permettait pas d'approuver, mais qu'il n'avait pas non plus la force de punir dans un homme qu'il aimait. Il lui restait simplement des ombrages : de sorte que quand le duc d'Épernon venait l'alarmer sur les complots des factieux, il se persuadait aisément ce que lui soufflaient perpétuellement les ministres ; savoir : que tout cela n'arrivait que par haine contre le duc ; et cette prévention se gravait d'autant plus aisément dans son esprit, que les libelles qui paraissaient se déchaînaient avec la plus grande aigreur contre d'Épernon ; d'où Henri concluait que ce n'était donc pas à lui qu'on en voulait, et qu'en sacrifiant son favori il calmerait, quand il voudrait, la fureur de la populace. Ainsi ce prince, jouet des passions des autres, trouvait ses plus intimes confidens réunis en faveur de ses ennemis, sans qu'on puisse cependant prouver qu'aucun eût un dessein formel de le trahir.

Mais, s'il n'y avait pas à la cour de mauvaise volonté

ÈRE VULG. 1588.

faire craindre. Il fut encore long-tems à penser qu'il y avait de l'exagération dans leurs rapports. Il croyait, à la vérité, que les factieux, dans la chaleur de leurs assemblées, étaient bien gens à méditer des projets de révolte; mais il s'imaginait que, quand il faudrait en venir à l'exécution, ou ils manqueraient de cœur, ou qu'ils rentreraient dans le devoir à la moindre précaution visible de la part du prince.

Quelquefois aussi il pensait que ces délations pouvaient bien lui venir de la part des sectaires, qui imaginaient tous ces complots pour l'aigrir contre les catholiques, lui faire prendre un parti extrême, et le compromettre sans retour avec les ligueurs. Ce fut par ces soupçons que Henri paya, presque jusqu'à la fin, les avis du fidèle Poulain. Malheureusement cet homme ne jouissait pas d'une réputation bien intègre du côté des mœurs et de la conduite. On savait qu'il était considérablement obéré; qu'il cherchait par tous moyens à relever sa fortune: c'en était assez pour donner à ses dépositions un air d'intérêt capable de lui ôter tout crédit. Le roi s'en défiait et se fortifiait dans ses soupçons, par les avis contraires de ses courtisans et de ses ministres, qui étaient ou trompés, ou gagnés, et qui l'induisaient en erreur.

La reine-mère, par exemple, ne voulait pas qu'on éclairât trop le roi sur son état, qu'elle ne croyait pas elle-même si dangereux, parce qu'elle espérait l'amener, par le dégoût des embarras, à avoir en elle plus de confiance; et elle l'aurait employée, cette confiance, à établir solidement à la cour le marquis de Pont, né de sa fille la duchesse de Lorraine, afin de lui procurer la couronne, si le roi venait à mourir sans enfans. D'O, surintendant des

finances et favori du roi, et les autres courtisans, qui ne cherchaient que le plaisir, lui cachaient soigneusement sa situation, de peur que leur faveur ne diminuât si la connaissance de ses affaires l'obligeait à s'y appliquer. ÈRE VULG. 1588.

Villeroy et les autres ministres détestaient le duc d'Épernon, qui les maltraitait dans le conseil, et qui, en toute occasion, les accablait du poids de son crédit. Il avait eu la hardiesse de donner à Villeroy un démenti en présence du roi, et de l'appeler fourbe et fripon. Il n'avait pas craint d'accuser d'un commerce incestueux Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, homme important par son siége et par son esprit violent, et il le lui avait reproché en face. Le roi savait toutes ces imprudences, que son caractère doux ne lui permettait pas d'approuver, mais qu'il n'avait pas non plus la force de punir dans un homme qu'il aimait. Il lui restait simplement des ombrages : de sorte que quand le duc d'Épernon venait l'alarmer sur les complots des factieux, il se persuadait aisément ce que lui soufflaient perpétuellement les ministres ; savoir : que tout cela n'arrivait que par haine contre le duc ; et cette prévention se gravait d'autant plus aisément dans son esprit, que les libelles qui paraissaient se déchaînaient avec la plus grande aigreur contre d'Épernon ; d'où Henri concluait que ce n'était donc pas à lui qu'on en voulait, et qu'en sacrifiant son favori il calmerait, quand il voudrait, la fureur de la populace. Ainsi ce prince, jouet des passions des autres, trouvait ses plus intimes confidens réunis en faveur de ses ennemis, sans qu'on puisse cependant prouver qu'aucun eût un dessein formel de le trahir.

Mais, s'il n'y avait pas à la cour de mauvaise volonté

ÈRE VULG. 1588. absolue contre le monarque, il y avait pour le chef de la ligue un penchant secret qui entraînait tous les cœurs. Un courtisan disait « que les huguenots étaient de la ligue, lorsqu'ils regardaient le duc de Guise (1). » Les femmes, dont le suffrage met en France un poids dans la balance des affaires publiques, n'ont pas tu leur admiration. On a recueilli de la maréchale de Retz une expression qui peint ce sentiment : « Ils avaient si bonne mine, dit-elle, ces princes lorrains, qu'auprès d'eux les autres princes paraissaient peuple. »

Les avantages qui, même séparés, faisaient aimer chacun de ces princes, le duc de Guise les réunissait tous en lui seul : air de dignité, belle taille, traits réguliers, port majestueux, regard doux, quoique perçant, manières polies et insinuantes, enfin, ce qui rendrait un grand l'idole de la nation, n'eût-il que ces qualités extérieures; mais Guise y joignait une bravoure à toute épreuve, et le talent rare de faire valoir ses exploits sans forfanterie, l'esprit du commandement, la discrétion sous l'air de franchise, l'art de se faire croire trop retenu, alors même qu'il agissait sans ménagement, et de faire penser qu'il n'était excité que par le zèle de la religion, quand il ne servait que ses intérêts : aussi, pour me servir des termes d'un écrivain estimé, « la France était folle de cet homme-» là, car c'est trop peu dire amoureuse (2). »

Guise avait de plus de vraies vertus, de la grandeur d'ame, beaucoup de patience, une prudence qui n'était jamais déconcertée par les événemens, le coup-d'œil de maître dans les affaires, et la facilité de se déterminer,

(1) Balzac, 24e *entretien*. — (2) *Ibid.*

quoique l'étendue de son génie lui montrât toutes les difficultés. Point de lenteur, l'action allait chez lui comme la pensée. Le duc de Mayenne, son frère, l'exhortant un jour à peser quelques inconvéniens avant que de prendre un parti : « Ce que je n'aurais pu résoudre en un quart d'heure, répondit-il, je ne le résoudrais pas en toute ma vie. » ÈRE VULG. 1588.

Voilà l'homme contre lequel lutta le faible Henri III, déjà trop bien dépeint, et dont on sait qu'il n'y a que des inconséquences à attendre. Sous les yeux des Parisiens, si acharnés contre lui, il s'amusa, au commencement de l'année, à arranger lui-même les obsèques du duc de Joyeuse, qui coûtèrent des sommes immenses, et il ne parut pas seulement songer à la mort d'un des princes de son sang, Henri I, prince de Condé, qui périt empoisonné dans la ville de Saint-Jean-d'Angely.

Ce prince avait épousé Charlotte de La Trémouille, en revenant d'Angleterre, après sa malheureuse expédition d'Anjou; il la laissa enceinte du fils posthume qui succéda à son père (1). La réputation de cette jeune princesse ne fut pas respectée. On fit courir sur sa conduite des bruits déshonorans, de sorte que le prince son époux étant mort d'une manière si tragique, on soupçonna l'épouse d'y avoir contribué pour se mettre à l'abri de son ressentiment. Cette opinion s'accrédita tellement, que le roi de Navarre lui-même s'en laissa prévenir. Il accourut de Béarn en Saintonge, pour venger son cousin; et la princesse n'échappa au premier mouvement de sa colère qu'à la faveur de sa grossesse. Il la laissa sous une

(1) *Journal de Henri III.*

ÈRE VULG. 1588. garde sûre ; mais, après huit ans de captivité, le parlement de Paris déclara la princesse innocente.

Le prince de Condé était recommandable par une haute probité, une activité infatigable, et une intrépidité qui ne fut pas toujours réglée par la prudence. On sait les courses et les hasards de sa vie ; obligé de fuir de Noyers avec son père, il le vit périr à Jarnac. Il combattit à Montcontour, et n'échappa qu'avec peine au massacre de la Saint-Barthélemi. Condé traversa plus d'une fois la France en fugitif, fut dépouillé sur les frontières; deux fois prisonnier, sans être reconnu, démonté à Coutras d'un coup de lance, il vint enfin mourir de poison, à l'âge de trente-cinq ans, dans le sein de sa famille. Le roi de Navarre, en apprenant sa mort, s'écria : « J'ai perdu mon bras droit. » Ses ennemis même le regrettèrent. Le duc de Guise, admirateur constant de ses vertus, en rival généreux, lui donna des larmes; peut-être, disent quelques historiens, parce que la mort violente d'un homme de ce rang le forçait à un triste retour sur lui-même.

Guise en effet courait alors une carrière fertile en catastrophes pareilles. Avait-il préparé le dernier événement, ou s'y laissa-t-il entraîner? C'est ce qu'on ignora toujours. Tout examiné, je croirais que les excès dont nous allons parler furent dans le peuple le comble d'une fureur aveugle que Guise avait excitée, sans prévoir où elle pourrait le mener, et qu'il en profita ensuite pour monter à la place que la fortune semblait lui marquer.

Ceux qui ne connaissent Paris que par la police exacte qui s'y est exercée depuis sont étonnés que, dans le sein d'une ville habitée par le roi, sous ses yeux et sous ceux

de ses ministres, il ait pu se former une faction assez forte pour le chasser de sa capitale ; mais Paris n'était pas alors gouverné comme il l'a été depuis. L'administration de cette ville ne recevait pas son impulsion première de la puissance royale ; et le corps municipal, seul arbitre alors des résolutions, était encore le seul dépositaire de ses forces. Cette capitale avait des murailles flanquées de grosses tours ; des portes qui se fermaient exactement, et dont les échevins gardaient les clefs. La bourgeoisie était enrégimentée ; elle élisait ses capitaines, et se formait, par de fréquens exercices, au maniement des armes. Il y avait au coin des rues de grosses chaines scellées, qu'on tendait à la première alarme, pour fermer les quartiers : on faisait à toutes les maisons des saillies, qui les rendaient plus propres à l'attaque et à la défense ; enfin le peuple avait ses bannières, des places d'assemblée fixées, des mots de ralliement, et il ne fallait qu'un coup de tambour pour mettre sous les armes une multitude de soldats, peu aguerris à la vérité, mais redoutables par leur nombre (1). ÈRE VULG. 1588.

La ville était distribuée en seize quartiers. Comme, dans ce tems de fermentation, chacun se croyait chargé des affaires de l'état, il s'était établi dans chaque quartier une espèce de conseil, où l'on traitait des intérêts de la sainte union : le chef de l'assemblée allait ensuite rapporter au conseil général de la ligue le résultat de la délibération, les vues, les projets, la disposition des esprits, l'état des forces, et il en recevait les ordres nécessaires au soutien de la cause commune.

(1) Delamarre, *Histoire de la police*.

ÈRE VULG. 1588.

On présume bien que ce chef n'était pas un des moins ardens du conseil. Les propositions que chacun des seize chefs portait au conseil général, productions d'imaginations échauffées, étaient quelquefois jugées si déplacées, si téméraires, qu'on les rejetait. Selon l'ordinaire des caractères emportés et dominans, ils ne manquaient pas d'être vivement piqués de l'improbation : ils murmuraient, se communiquaient leur mécontentement, et comme ils avaient les mêmes prétentions à soutenir, ils s'accoutumèrent à s'assembler. Ainsi se forma le fameux *Conseil des Seize*.

C'étaient seize forcenés, qui, une fois frappés d'une idée, ne connaissaient plus ni autorité ni raison : quelques-uns se trompaient de bonne foi. Moins coupables, mais aussi dangereux, ils croyaient fermement que Henri III en voulait à la religion catholique : c'était le point d'où ils partaient dans toutes leurs délibérations ; ils s'entêtaient de la certitude de ce prétendu dessein du roi, et travaillaient ensuite à en convaincre les conseils des quartiers, ajoutant à l'accusation ce principe, que tout était permis pour défendre la religion ainsi menacée. Les Seize trouvaient dans les assemblées des quartiers des gens aussi animés qu'eux, que le fanatisme remuait aussi puissamment, et qui enfantaient des projets : ils les communiquaient à leur chef; celui-ci en faisait part au conseil des Seize, qui se trouvaient ainsi enflammés à leur tour par l'enthousiasme qu'ils avaient eux-mêmes inspiré.

Ce ne peut guère être que cette circulation de séduction, rendue plus vive par la crainte du châtiment des anciens attentats, et aussi la haine toujours plus animée

de la duchesse de Montpensier, qui occasionèrent le fameux complot des barricades. ÈRE VULG. 1588.

Pendant que tout était calme, et que le roi, loin de rejeter la requête de Nancy, faisait espérer une réponse favorable, sans nouveau prétexte, il vient dans l'esprit des ligueurs de se saisir de sa personne. Ils méditent d'abord d'exécuter leur dessein pendant les réjouissances du carnaval : ce coup manqué, parce que Poulain en donne avis, les Seize font le dénombrement de leurs forces; il se trouve vingt mille hommes capables de porter les armes. Avec ces troupes, ils prennent la résolution d'attaquer le Louvre même, de faire main-basse sur les gardes, d'arrêter Henri, et d'égorger toutes les personnes suspectes, courtisans ou ministres : encore averti par Poulain, le roi fait apporter en plein jour des armes dans le Louvre, et mande quatre mille Suisses pour renforcer sa garde. A cette nouvelle, le duc de Guise, qui s'était avancé jusqu'à quatre lieues de Paris, retourne à Soissons.

Ainsi abandonnés, les Seize frémissent à la vue des supplices que la vengeance du roi leur prépare : ils envoient au duc de Guise députés sur députés; ils lui écrivent qu'ils vont tout abandonner, s'il ne vole à leur secours. Dans ce moment il ne fallait, de la part de Henri, qu'un coup d'autorité pour dissiper toute la faction; mais, persuadé apparemment qu'elle serait toujours peu redoutable en l'absence du chef, il envoie Bellièvre, un de ses ministres, lui porter défense de venir à Paris.

Pendant le voyage de Bellièvre la duchesse de Montpensier se présente au roi : elle se jette à ses pieds, le conjure avec larmes de permettre à son frère de venir

ÈRE VULG. 1588. se justifier des crimes qu'on lui impute : et en même tems qu'elle tranquillise Henri par ses démarches soumises, elle lui dresse une embuscade, et aposte dans le faubourg Saint-Antoine des troupes, qui devaient l'enlever lorsqu'il revenait de Vincennes, accompagné de peu de monde. Elle aurait réussi sans le fidèle Poulain, qui avertit encore cette fois. Le roi, prévenu, se fit escorter par une garde nombreuse, dont la seule apparence fit perdre à l'embuscade la pensée de l'arrêter.

Les opinions étaient fort diverses à la cour, sur la nécessité du voyage du duc de Guise : plusieurs présumaient que sa présence pourrait accommoder les affaires, en forçant Henri de suspendre, par crainte ou par égards, les éclats de la vengeance qu'il méditait. C'était peut-être l'idée de la reine-mère, lorsqu'elle dit à Bellièvre, chargé d'arrêter la marche du duc de Guise : « S'il ne vient, le roi est si en colère, qu'un monde de gens d'importance sont perdus (1). »

Cette contrariété de sentimens, dans des personnes qui n'auraient dû en avoir qu'un avec le roi, rendait moins hardis ceux qu'il chargeait de ses ordres. Il paraît que Bellièvre n'osa signifier au duc de Guise la défense absolue de venir à Paris, dans la crainte d'être sacrifié ensuite. Au lieu d'être sourd à toutes les objections, comme le portait sa commission, il écouta les raisons du duc, et se chargea de les faire valoir. Celui-ci donna, en attendant, quelques paroles ambiguës. Bellièvre, de retour, reçut l'ordre positif de défendre au duc d'approcher. Le courrier chargé de cette défense ne put partir, faute

(1) *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 164. Mathieu, l. VIII, p. 543.

de vingt-cinq écus qui ne se trouvèrent point au trésor. Une lettre si importante fut mise à la poste ordinaire. Guise fit semblant de ne l'avoir pas reçue, et se mit en marche par des routes détournées ; de sorte que tous ceux qui furent envoyés au-devant de lui pour le faire retourner le manquèrent. ÈRE VULG. 1588.

Il entra dans Paris, par la porte Saint-Denis, le lundi 9 mai, sur le midi, accompagné seulement de sept personnes tant maîtres que valets ; mais, dit Davila, qui a rapporté toutes les circonstances de cet événement d'après son frère, témoin oculaire, « comme une pelote de » neige s'augmente en roulant, et devient bientôt aussi » grosse que la montagne d'où elle s'est détachée, de » même, au premier bruit de son arrivée, les Parisiens » quittèrent leurs maisons pour le suivre, et en un mo- » ment la foule s'accrut de manière qu'avant que d'être » au milieu de la ville il avait déjà plus de trente mille » personnes autour de lui. »

Le peuple paraissait ivre de joie. Jamais il n'avait crié d'aussi bon cœur *vive le roi!* qu'il cria cette fois *vive Guise!* Les démonstrations de contentement et d'allégresse publique ne peuvent aller plus loin : les uns le saluaient et le comblaient tout haut de bénédictions, le nommant le libérateur et le sauveur de la patrie ; les autres, ne pouvant s'approcher, tendaient vers lui les mains en s'humiliant, comme s'il eût été une divinité. On en vit fléchir les genoux, baiser le bas de ses habits, lui faire toucher leurs chapelets, et s'en frotter ensuite les yeux. De toutes les fenêtres les dames jetaient devant lui des rameaux, et le couvraient de fleurs. Pour lui, tranquille et serein, il disait des choses gracieuses à ceux

ÈRE VULG. 1588.

qui étaient le plus près de lui, faisait aux plus éloigné signe de la main, saluait aux fenêtres d'un visage riant et marchait tête nue au petit pas au milieu de cette multitude.

Avec ce cortége, plus flatteur que l'éclat d'un triomphe préparé, le duc de Guise alla descendre à l'hôtel de Soissons, près de Saint-Eustache, où demeurait la reine mère. Elle changea de couleur en le voyant, et fut saisie d'un tremblement qui fut remarqué; puis, se remettant elle lui dit qu'elle aurait voulu qu'il ne fût pas venu à Paris dans ces circonstances. Il répondit sans se déconcerter que l'envie de se justifier auprès du roi ne l'avait pas permis de différer, et, changeant de propos il aborda les dames de la cour, leur fit des compliments et lia conversation avec elles. Pendant ce tems la reine envoya Davila dire au roi que le duc de Guise était arrivé, et qu'elle allait le lui mener.

Ils se mirent en chemin : elle, portée dans sa chaise lui à pied, s'entretenant avec elle, parlant à l'un, caressant l'autre, saluant tout le monde, jusqu'aux gardes Il les trouva doublés en arrivant au Louvre; les Suisses étaient en haie, les archers dans les salles, et une foule de gentilshommes rangés dans les chambres qu'il fallait traverser. L'air morne avec lequel on recevait ses politesses le frappa; il sentit une soudaine frayeur courir dans ses veines, et ce n'était pas sans cause : on délibérait alors dans le cabinet du roi sur sa vie ou sa mort.

« Frappez le pasteur, disait un des conseillers, et le troupeau se dispersera. » Le duc arriva dans le moment Henri, le regardant d'un air sévère, lui dit : « Je vous ai fait avertir de ne point venir. — Sachant, repartit

duc, les calomnies dont on me noircissait auprès de votre majesté, je lui apporte ma tête, si elle me juge coupable. Je ne serais cependant pas venu, si elle eût daigné me faire une défense plus expresse. » Ce dernier mot donna lieu à une explication entre le duc et Bellièvre, que le roi appela pour convaincre Guise de désobéissance. Pendant cette contestation, la reine-mère tira son fils à quartier, et lui remontra que, si on faisait la moindre violence au duc, il y avait tout à craindre de la fureur du peuple assemblé en foule devant le palais. Guise, qui avait l'œil à tout, profite de ce moment d'irrésolution, prétexte la fatigue du voyage, salue le roi et sort. Il revient le lendemain matin, mais si bien accompagné qu'il était plus en état de donner la loi que de la recevoir.

On avait passé la nuit au Louvre à raisonner sur ce que l'on aurait dû faire, et à prendre de fausses mesures pour la suite. A l'hôtel de Guise, situé dans le quartier Saint-Antoine, on s'occupa à combiner les moyens et à prévenir les inconvéniens. Des deux côtés on fit provision d'armes, et l'on plaça des sentinelles comme contre des ennemis en présence. Après sa visite au Louvre, le duc de Guise alla l'après-midi à l'hôtel de Soissons chez la reine-mère, où le roi se rendit aussi. Ils y eurent une longue conférence dans le jardin. Guise, qui de là entendait le murmure du peuple, attroupé autour des murailles, en devint plus hardi. Après quelques légères excuses sur son arrivée, qu'il prétendait ne pouvoir être blâmée, il déclara ses intentions en termes polis, mais fermes. C'était que le roi se déterminât sans détour à faire une guerre à toute outrance aux huguenots; et pour que

Ère vulg. 1588. les catholiques pussent se fier à lui, qu'il chassât de la cour d'Épernon, La Valette, son frère, et en un mot tous les gens suspects.

Le faible monarque, au lieu d'éclater contre un sujet insolent qui venait le braver dans sa capitale, s'étendit en apologies. Elles ne restèrent point sans réponses. Toutes ces répliques conduisirent à la promesse que fit le roi d'acquiescer aux propositions, si, de concert avec le monarque, le duc voulait interposer son crédit pour chasser, sans tumulte, les étrangers, soldats et gens sans aveu, dont la ville était pleine. Guise y consentit, sachant bien qu'il n'en arriverait que ce qu'il voudrait; et dans le moment on fit une proclamation, portant injonction à tous ceux qui n'auraient pas des raisons valables de demeurer à Paris d'en sortir sur-le-champ. Il y eut aussi des commissaires nommés pour en faire la recherche.

Ils y travaillèrent avec ardeur toute la journée du mercredi, mais sans succès. Les bourgeois cachèrent ces étrangers : le peuple murmurait de voir fouiller ses maisons, et n'épargnait pas les injures aux commissaires. Ceux-ci en firent leur rapport au roi, qui sentait bien d'où partait le coup, et qui prit enfin une résolution décisive.

Les Seize s'en aperçurent aux mouvemens qu'ils virent du côté du Louvre. Le roi y rassemblait sa noblesse : on savait qu'il avait mandé des troupes; il faisait mettre sous les armes les compagnies des bourgeois opulens, ennemis du trouble, qui ne pouvait que leur causer des pertes, et il leur assignait des postes. A la vue de ces préparatifs, Guise tremble, mais il ne désespère pas. De

son côté, il envoie des émissaires dans les quartiers les mieux fournis de populace, tels que ceux de l'Université, de la place Maubert, de la Grève, des Halles. Il fait dire à ses affidés de se tenir sur leurs gardes, prêts à se rassembler au premier signal, qu'il se trame un grand complot, que le roi a résolu la mort de cent vingt catholiques. En même tems on répand des listes de ces prétendus proscrits, à la tête desquels étaient le duc de Guise, les curés, les prédicateurs, et tous ceux que le peuple affectionnait.

Le jeudi, 12 mai, sur les trois heures du matin, un détachement de quatre mille Suisses qui étaient à Lagni entra par la porte Saint-Honoré. Le roi alla les recevoir lui-même, recommanda aux soldats la modération, et marqua les postes, où ils se rendirent tambour battant, et les armes hautes. Le peuple les voyait passer en silence, inquiet et étonné, mais sans aucun signe de rebellion. Ils s'emparèrent des principales places, et y posèrent des corps-de-garde. Tout réussissait à souhait, lorsque, sur les dix heures du matin, un *rodomont de cour*, comme l'appelle Pasquier, fier de ce succès, s'avisa de dire « qu'il n'y avait femme de bien qui ne passât par la » discrétion d'un Suisse (1). »

Ceci fut dit sur le pont Saint-Michel, voisin de la place Maubert, dont les troupes du roi avaient négligé de s'emparer, parce que, la voyant pleine d'une multitude d'ouvriers, artisans, bouchers, mariniers, elles appréhendaient d'être forcées d'employer la violence, ce qu'elles avaient ordre d'éviter. En un instant, cette

(1) Pasquier, liv. XII, *lett.* 21. Cayet, l. I. De Serres, t. II.

Ère vulg. 1588. parole indiscrète, passant de bouche en bouche, se répète dans la place. Aussi promptement, cette multitude, comme engourdie auparavant, commence à se remuer. Les uns courent aux armes, les autres dépavent les rues, garnissent de pierres les fenêtres, tendent les chaînes, et par le conseil de Charles de Cossé-Brissac, fils du maréchal, ils les soutiennent de tonneaux qu'ils emplissent de terre, et qu'ils appuient de planches, de solives, de meubles, et de tout ce qu'ils rencontrent sous la main. On sonne le tocsin, les barricades s'avancent : les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, n'agissent pas, se laissent investir, et en moins de quatre heures toute cette grande ville se trouve croisée de mille retranchemens solides, derrière lesquels s'abritent les mutins, qui plantent insolemment leur dernière barricade devant le Louvre.

Au premier bruit, le duc de Guise se tint dans son hôtel, clos et couvert, maître des derrières de sa maison, occupés par quelques gens de main propres à favoriser sa fuite, s'il était nécessaire : quand il apprend que les barricades réussissent, il sort et se promène dans la rue, donnant ses ordres aux exprès que les factieux dépêchaient à chaque instant. Le roi lui envoie, à plusieurs reprises, commandement et prières de faire cesser ces désordres. « Ce sont taureaux échappés, répondit-il froidement, je ne puis les retenir. »

Enfin il s'élève un cri général, cri de tumulte et d'horreur. Entre les voix confuses on distingue des coups de fusil, des hurlemens plaintifs comme de gens qu'on égorge : c'étaient les Suisses du roi que la populace du Marché-Neuf massacrait impitoyablement. Ces malheu-

reux soldats, intrépides partout ailleurs, se voyant enveloppés, tendaient des mains suppliantes, et se rangeaient le long des maisons pour éviter les pierres qui pleuvaient des toits et des fenêtres, avec les coups d'arquebuse. Ils montraient leurs chapelets, et criaient de toutes leurs forces : *Bons catholiques!* Malgré cela, il y en eut une trentaine tant tués que blessés.

C'est à quoi se termina tout le massacre de cette journée, qui finit pour Guise par une espèce de triomphe d'un genre nouveau. Vaincu par les instances réitérées du roi, il part enfin de son hôtel, une baguette à la main. Les barricades tombent devant lui. Il remercie le peuple, se familiarise, sans perdre de sa dignité, avec cette soldatesque singulière, et semble prendre plaisir à leurs bravades. A mesure qu'il arrive aux postes des troupes du roi, il les salue, leur parle poliment, et leur fait ouvrir le chemin du Louvre. Elles se mettent en marche sans tambour, tête nue, les armes basses et renversées, trop heureuses encore d'échapper par cette humiliation à la furie du peuple.

Derrière elles se referment les barricades; Guise en visite quelques-unes, et envoie des officiers examiner et renforcer les autres. Ils avertissent qu'on fasse pendant la nuit une garde exacte : le prévôt des marchands veut, comme à l'ordinaire, donner le mot au nom du roi; le peuple le refuse, et le demande au duc. On se fortifie aussi au Louvre; mais les plus grandes espérances étaient dans la négociation. La reine-mère en entame une avec le duc de Guise, qui attend fièrement que la cour parle la première.

Il se démasqua dans cette conférence, s'il est vrai qu'il

ÈRE VULG. fit les propositions rapportées par Davila. Il demandait 1588. à être déclaré lieutenant-général du roi, avec l'autorité la plus étendue sur les troupes et pour tout ce qui regarde la guerre ; autorité qui serait confirmée par les états-généraux, que Henri s'engagerait d'assembler incessamment à Paris ; qu'on lui donnât en outre dix places de sûreté dans le royaume, avec de l'argent pour payer les troupes qu'il y mettrait. Il insistait vivement sur un édit qui déclarerait les princes de la maison de Bourbon déchus, comme hérétiques, du droit de succession à la couronne. Il demandait aussi le gouvernement de Paris pour le comte de Brissac, homme dont il était sûr ; ceux de Picardie, de Normandie, de Lyon, et des principales provinces, avec des emplois militaires et les charges de la couronne, pour ses parens et ses amis. Il exigeait l'exil d'Épernon et de beaucoup de gens de tête et d'exécution, non-seulement hors de la cour, mais même hors du royaume. Enfin il voulait que le roi se contentât de sa garde ordinaire, et cassât les quarante-cinq gentilshommes dont il avait cru devoir depuis peu se faire un rempart contre les entreprises des ligueurs.

La reine se récria sur ces demandes exorbitantes cependant elle ne laissa pas le duc sans espérance, et retourna au Louvre, où les ministres passèrent la nuit en délibérations inutiles avec le roi. Le lendemain, Catherine se mit en marche pour aller trouver le duc à son hôtel ; c'était à son âge une vraie fatigue que le passage d'une rue à l'autre, parce que les rebelles ne voulurent point ouvrir les barricades à son carrosse, et qu'on était obligé de la passer par-dessus à force de bras dans sa chaise. Pendant qu'on lui en faisait ainsi escalader une

un bourgeois, sous prétexte de l'aider, s'approcha de son oreille, et lui dit que quinze mille hommes étaient prêts à sortir pour investir le Louvre par la campagne. Elle envoie un de ses gentilshommes en donner avis au roi, et continue sa route.

Arrivée auprès du duc, elle le remet sur les propositions de la veille. Il ne paraissait disposé à se relâcher d'aucune. Elle insistait, à ce qu'on prétend, afin de prolonger la conversation. Dans le fort de l'altercation, arrive le seigneur de Maineville ; il annonce au duc que le roi vient de sortir de Paris. A cette nouvelle imprévue, Guise laisse éclater son secret. « Je suis mort, madame, s'écrie-t-il ; pendant que votre majesté m'amuse ici, le roi s'en va pour me perdre. — J'ignorais cette résolution, » répond tranquillement la reine. Elle rentre aussitôt dans sa chaise, et reprend le chemin du Louvre.

Les gardes françaises et suisses étaient déjà parties ; les courtisans et la noblesse, dans le plus grand désordre, suivaient à la file. La reine envoie ordre aux troupes de presser leur marche, pour rejoindre le roi, qui n'avait pas trente personnes avec lui. Il coucha cette nuit dans un village, et arriva le lendemain à Chartres, où Nicolas de Thou, frère du premier président Christophe, qui en était évêque, lui procura, malgré les ligueurs, une réception honorable.

« O l'imprudent! ô le téméraire! » s'écria Sixte V, quand il sut que le duc de Guise était venu à Paris se mettre entre les mains du roi qu'il avait si vivement offensé. « O le faible prince ! » s'écria-t-il encore plus haut, quand on lui dit que Henri avait manqué cette belle occasion de se défaire d'un homme qui semblait né pour

ÈRE VULG. 1588. le perdre. Sixte continua sans doute ses exclamations, en apprenant que le duc à son tour avait laissé échapper le roi.

« Puisque le duc, dit Pasquier en raisonnant sur cette » affaire, avait eu l'imprudence de venir lui septième, le » roi aurait dû le faire arrêter. Il le pouvait le mardi et » le mercredi, parce qu'il avait pour lors tous les capi- » taines de quartier, toutes les cours souveraines, la » bonne bourgeoisie, et quatre mille Suisses, outre sa » garde : le menu peuple n'aurait osé branler. Le jeudi » matin même encore il pouvait le faire enfermer par ses » troupes, si, par une mauvaise politique, il n'avait pas, » pour ainsi dire, lié les mains des soldats, en leur dé- » fendant de fondre sur le peuple, lorsqu'il commença » les barricades. Mais puisque Guise avait surmonté tous » ces dangers, il n'aurait jamais dû laisser sauver le roi. » Il fallait malgré lui prendre un état auprès de lui, et » ensuite on en aurait tiré telle déclaration qu'on aurait » voulu. »

Il paraît que c'était bien l'intention du duc de Guise, et qu'il ne se laissa prévenir par le roi que parce qu'il comptait trop sur l'indécision de ce prince. La terreur de Henri ne fut pas chimérique; il était tems qu'il se sauvât : un gros de troupes s'apprêtait à investir le Louvre du côté de la campagne, comme il l'était du côté de la ville, et même quelques corps-de-garde, déjà portés en avant, tirèrent sur lui et sur sa suite; le peuple, au défaut d'autres armes, l'accabla d'injures (1).

D'un autre côté, dans les provinces, les partisans de

(1) Cayet, t. II, p. 45. De Serres, t. I, p. 799. Brantôme, t. III.

duc faisaient des levées, destinées sans doute à venir renforcer les Parisiens qui auraient formé le blocus du Louvre. Ce n'était donc pas le dessein de chasser le roi de Paris qu'avait formé le duc de Guise; son projet, au contraire, était de l'y retenir. « J'ai défait les Suisses, écrivait-il le lendemain des barricades et d'un air triomphant au gouverneur d'Orléans, j'ai taillé en pièces une partie des gardes du roi, et tiens le Louvre investi de si près, que je rendrai bon compte de ce qui est dedans. » Qu'on n'accuse point ici le duc de Guise de fanfaronnade; un chef de parti, s'il veut se soutenir, doit enfler ses succès. ÈRE VULG. 1588.

Après que le roi se fut échappé, ce même gouverneur d'Orléans écrivit à ceux qui ramassaient des troupes dans la province par ses ordres, et par suite des demandes du duc : « Notre grand n'a su exécuter son dessein, le roi » s'étant sauvé dans Chartres. Je suis d'avis que vous » vous retiriez dans vos maisons le plus doucement que » vous pourrez, sans faire semblant d'avoir rien vu. Je » suis si éperdu, que je ne sais ce que je fais. » Découragement d'un conspirateur subalterne!

L'ame ferme du duc de Guise ne se laisse point ébranler par un revers. Le roi lui échappe; il assure du moins sa conquête : il assemble le peuple, fait créer de nouveaux officiers de ville et de nouveaux capitaines, plus attachés à lui que les anciens. Il va trouver le premier président, et le prie d'assembler le parlement, pour prendre avec lui des mesures convenables aux circonstances. D'aussi loin que le magistrat l'avait aperçu : « C'est grand'pitié, lui dit-il, quand le valet chasse le maître. Au reste, mon ame est à Dieu, mon cœur est au roi, et

ÈRE VULG. 1588. mon corps aux méchans. » Puis, répondant directement aux propositions du duc : « Quand la majesté du prince est violée, dit Harlay d'un air sévère, le magistrat n'a plus d'autorité. » Guise ne se rebute pas ; il s'adresse au président Brisson, qu'il trouve plus complaisant : il visite aussi les ministres étrangers, leur raconte cet événement à sa décharge, et les prie d'envoyer à leurs cours des relations conformes aux manifestes qu'il répand de tous côtés (1).

Ces soins politiques ne lui font pas oublier les soins militaires : il s'empare de l'Arsenal et de la Bastille, fait retirer les barricades, rétablit l'ordre et la police, de manière que, le lendemain du départ du roi, tout était aussi tranquille que s'il n'y avait point eu d'émeute : il met garnison dans les villes adjacentes, surtout celles dont la situation sur les rivières pouvait servir à affamer la capitale ; et en même tems qu'il vaque à ces occupations, il continue de prêter l'oreille aux propositions de la reine-mère, restée à Paris exprès pour négocier.

On ne s'attend pas, sans doute, à nous voir analyser les écrits qui parurent alors. Nous ne nous arrêterons qu'à un seul, parce qu'il peint le caractère des personnages, et qu'il finit par des réflexions très-judicieuses. On l'attribue à un petit-fils du fameux chancelier de l'Hôpital. « Il y a, dit-il, une déclaration du roi sur ce » qui est arrivé à Paris contre lui-même ; mais cela si » froid, si timide, que rien plus comme d'un homme » qui se plaint, et n'ose nommer celui qui l'a battu, » comme d'un homme qui a peur que son ennemi soit

(1) Mathieu, l. VIII, p. 548.

» encore en colère, et ne veuille se contenter du mal qu'il ÈRE VULG. 1588.
» lui a fait. Il n'ose dire qu'il ait été contraint de s'enfuir, » ni qu'on l'ait chassé; il n'ose appeler cela injustice : à » peine déclare-t-il qu'il en fera punition; ne commande » plus à son peuple, mais le prie; mande que l'on fasse » supplications aux églises, afin que cette querelle se » puisse bientôt apaiser, comme s'il avait peur que M. de » Guise fût offensé de ce qu'il ne s'était pas laissé prendre dans le Louvre, mais s'en était fui.

» L'autre, tout au rebours, écrit deux lettres, l'une au » roi, l'autre publique, toutes deux lettres de soldat, » braves, audacieuses, et où il s'élève galantement de ce » qu'il a fait; dit que ce jour-là Dieu lui mit entre les » mains le moyen d'un signalé service, le récite avec peu » de paroles et hardies, sans aucune démonstration de » crainte, ni de penser avoir failli, et finalement conclut » par une résolue menace : que, malgré tout le monde, » il maintiendra le parti catholique, et chassera d'auprès » du roi ceux qui favorisent les hérétiques, désignant le » duc d'Épernon. » L'écrivain, très-partisan des réformés, exhorte ensuite le roi à faire sa paix avec eux, et à s'aider de leurs secours.

Sur l'objection qu'à ce seul mot de paix avec les hérétiques, *toute la chrétienté catholique* s'élèvera contre le roi et le détrônera, l'auteur répond, en apostrophant le monarque : « Oui, si tu le prononces, ce mot de paix, » comme celui qui fuyait dernièrement de Paris devant » le duc de Guise. Prononce-le comme celui qui gagna » la bataille de Jarnac et de Montcontour, et qui tout » seul était plus effroyable que le reste de son armée, et » tout tremblera. Il ne faut pas que les partis te reçoivent

ÈRE VULG. 1588.

» et que tu ailles à eux ; il faut qu'ils viennent à to
» que tu les reçoives : être roi, c'est ton parti. »

Le fâcheux état où se trouvait Henri, expulsé d
capitale par un sujet rebelle, et détesté de son peu
quoique plein de bonté, excitait la compassion de se
dèles serviteurs : ils étaient fâchés de le voir contin
lement s'écarter des principes qui auraient dû dirig
conduite dans les circonstances. Il était naturel que l
cherchât de l'argent : « Mais, disait Pasquier (1), le
» subside dont le prince devrait faire fonds, est la b
» veillance de ses sujets. Il dépend de lui de réfoi
» tout le monde en se réformant lui-même ; qu'il
» pecte les lois, et il sera respecté. Honorer la noble
» la récompenser selon ses degrés, ménager le peu
» soutenir le clergé, ne point perdre son bien, [illegible]
» son tems, consulter la justice et non lui com[illegible]
» voilà son devoir. S'il ne le fait pas, je publie dès à
» sent à son de trompe, par tous les cantons de la Fr
» la ruine de lui et de son état. » Telles étaient les tr
réflexions que le zèle arrachait aux catholiques éclai
bien différentes de la ridicule amende honorable qu
dévotion mal réglée faisait imaginer aux catholique
gueurs.

Il paraît que le duc, ayant manqué le but actuel
ses desseins, savoir, de se rendre maître de la perso
du roi, afin de commander sous son nom, ne pensa
qu'à deux choses : la première, se justifier des imp
tions de violence qu'on pourrait lui reprocher ; et la
conde, prendre des sûretés en cas qu'il ne persu

(1) Liv. XII, *lett.* 7 et 8.

point. Or, le premier dessein, qu'il afficha hautement, donna sur lui un avantage à la reine-mère, qui négociait un rapprochement entre lui et son fils, et qui partit des assurances du duc pour lui arracher chaque jour de nouvelles protestations de respect et de fidélité envers le roi. Ces démonstrations extérieures imposèrent tellement aux subalternes qui n'étaient pas dans la confidence de Guise, que les Seize eux-mêmes décidèrent qu'on irait demander pardon au roi et qu'on l'inviterait à revenir. Ils se mirent en tête qu'une soumission relevée de quelque appareil de religion ferait oublier au roi ce qui s'était passé, et le rappellerait à Paris; et le duc crut pouvoir donner son consentement à une démarche qui replacerait le monarque dans ses filets, et qui le mettrait à même de profiter mieux, une autre fois, de l'occasion qu'il avait laissé perdre d'abord. Dans cette commune persuasion, la fameuse confrérie des pénitens, autrefois si chère à Henri, part à pied de la capitale, et va le trouver à Chartres. On avait affecté en tout un air singulier dans cette bizarre procession : nous en prendrons la description dans l'historien de Thou, qui parle comme témoin oculaire. ÈRE VULG. 1588.

« A la tête paraissait un homme à grande barbe sale » et crasseuse, couvert d'un cilice, et par-dessus un » large baudrier, d'où pendait un sabre recourbé : d'une » vieille trompette rouillée il tirait par intervalle des » sons aigres et discordans. Après lui marchaient fièrement trois autres hommes, aussi malpropres, ayant » chacun en tête une marmite grasse au lieu de casque, » portant sur leur cilice des cottes de mailles, avec des » brassards et des gantelets; ils avaient pour armes de » vieilles hallebardes rouillées : ces trois rodomonts rou-

ÈRE VULG. 1588. miner à traiter directement avec lui. On lui demanda ses prétentions. Il les notifia aussi hautement que la veille des barricades, et le roi ne s'en choqua point.

On est toujours étonné de la tranquillité de Henri, du sang-froid avec lequel il traitait des affaires dont la seule idée aurait dû l'exciter à des éclats : retiré à Rouen, il s'y amusait de fêtes sur l'eau, de jeux, de spectacles, comme si tout son royaume n'eût pas été en feu. Pendant ce tems les courriers et les ministres allaient et revenaient de lui aux rebelles, de la reine-mère au conseil. Il y assistait assidument. Il écoutait froidement les propositions les plus humiliantes pour un souverain, prenait la plume, ajoutait, changeait, retranchait, calculait, pour ainsi dire, son déshonneur. De ces délibérations sortit enfin le fameux édit de juillet, nommé l'*édit d'union,* qualification qui en marque le principal objet.

Dans un long préambule, le roi rend compte des efforts qu'il a faits jusqu'à présent pour abolir l'hérésie. Il dit que, les voyant rendus inutiles par l'obstination des sectaires, il est déterminé à leur faire la guerre à toute outrance, et à ne pas mettre les armes bas qu'ils ne soient détruits jusqu'au dernier, qu'il en fait le serment, et qu'il ordonne à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de le jurer comme lui et de le signer; de promettre aussi, par le même acte solennel, de ne jamais reconnaître pour roi de France un prince qui ne professerait pas la religion catholique, apostolique et romaine. Cet édit fut juré par la cour et enregistré par les parlemens. Le duc de Nevers s'était refusé plusieurs fois à le souscrire. Il se rendit enfin quand le roi le lui enjoignit, sous peine d'être taxé de désobéissance.

On vit aussitôt commencer l'exécution des articles secrets concertés auparavant. Le duc de Guise fut déclaré généralissime, avec une autorité absolue sur les armées. Les ligueurs firent entrer des troupes affidées dans des places de sûreté qui leur étaient abandonnées pour plusieurs années. Le roi retira de plusieurs villes et provinces ses gouverneurs et commandans fidèles, pour leur substituer ceux que la sainte union lui avait marqués. Le duc de Mayenne se tint prêt à partir pour commander l'armée destinée à agir du côté du Languedoc, contre Montmorency et ses adhérens; mais le duc de Guise ne se pressa pas d'assembler celle qu'il devait mener contre le roi de Navarre, parce qu'il lui était important de veiller sur les états-généraux, que le roi indiqua à Blois pour les premiers jours d'octobre, et où devait se confirmer, avec l'*édit d'union*, toute l'autorité conférée au duc de Guise.

Les favoris du roi, d'Épernon entre autres, n'avaient point attendu qu'il se livrât à ses ennemis pour sortir de la cour. Ils la quittèrent, en frémissant de dépit de la faiblesse de leur maître. D'Épernon surtout, homme fier et courageux, brava le parti opposé, jusque dans sa disgrâce. Peu s'en fallut cependant qu'il ne fût victime de la haine de Villeroy. Ce ministre, ou hasarda lui-même, ou, dans un moment d'humeur du roi contre son favori, surprit des ordres qui autorisaient les habitans d'Angoulême à le chasser de leur ville. D'Épernon, n'ayant avec lui qu'une vingtaine d'hommes, sans provisions, ni poudre, retiré dans le château, place ouverte de tous côtés, résista pendant trente heures aux attaques de toute la ville. Sorti avec gloire de ce péril, il écrivit au roi pour

ÈRE VULG. 1588. se plaindre. Ce prince lui répondit qu'il n'avait commandé aux habitans d'Angoulême de le prendre qu'afin qu'ils le lui amenassent, et qu'il pût le traiter comme son propre fils. Si l'on ne connaissait les grands, qui s'imaginent que toute excuse de leur part est encore trop bonne pour leurs inférieurs, on croirait que Henri a voulu ajouter la raillerie à l'injure (1).

D'Épernon ne tarda pas à être vengé. Après la publication de l'*édit d'union*, Henri, à la recommandation de la reine-mère, eut la complaisance d'accorder une entrevue au duc de Guise. Il n'y fut pas plus question d'affaires que si le royaume eût été fort tranquille : puis tout-à-coup, sans aucune raison apparente, le roi congédia les cinq ministres qui composaient son principal conseil, Villeroy, l'ennemi de d'Épernon, le chancelier de Chiverni, Pinart, Brulart et Bellièvre; il mit à leur place Montholon, Rusé, Revol, homme nouveau dans les affaires, mais plein de probité, et très-attaché à sa personne; il ne conserva aussi des courtisans que ceux dont la fidélité lui était connue, gens de main et d'exécution. La reine-mère continua d'assister au conseil; mais on ne traitait plus devant elle que les objets sans conséquence.

Ces changemens ne donnèrent point à penser aux ligueurs; ils les regardèrent comme le fruit des inconséquences ordinaires du roi. Guise en prit d'autant moins d'ombrage, que le tems que Henri semblait perdre à former sa cour et à renouveler son conseil, le duc l'em-

(1) De Thou, l. IX. Davila, l. IX. *Mémoires de Villeroy*. *Mém. de Chiverni*. *Mém. de Nevers*, t. I. *Mém. de la ligue*, t. I.

ployait à faire, dans les provinces, nommer députés aux états de Blois des gens qui lui fussent entièrement dévoués. États génér. 1588.

De cette dernière tentative dépendaient sa fortune et sa vie : il était enfin arrivé à ce terme fatal où il n'y a plus à reculer, et où il faut vaincre ou périr; mais, si la hardiesse de l'entreprise lui inspirait nécessairement quelques frayeurs, il était bien rassuré par un concours de circonstances qui se présentent rarement dans les révolutions. Jamais chef de parti n'eut de plus belles espérances. Guise venant à Blois combattre son roi et détruire sa puissance, ou la partager pour l'anéantir ensuite, comptait presque autant de partisans zélés qu'il y avait de députés dans les états. La plupart complices de sa révolte, tremblant pour eux-mêmes si le duc succombait, étaient aussi intéressés que lui au succès. Que pouvaient contre un si grand nombre quelques sujets fidèles, trop convaincus de l'impuissance du monarque, et portant dans toute leur conduite la timidité qu'inspire la défiance de ses propres forces? Il n'y avait point à compter non plus sur les princes du sang. Ceux d'entre eux qui étaient catholiques, tels que le cardinal de Bourbon, Charles, son neveu, cardinal de Vendôme, fils du prince de Condé, et ses deux frères le prince de Conti et le comte de Soissons qui sollicitaient alors l'absolution du pape, le duc de Montpensier et le prince de Dombes, son fils, éclipsés tous par le duc de Guise, ne jouissaient d'aucun crédit auprès des ligueurs : enfin le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, mais noté d'hérésie, n'osait paraître dans une assemblée toute composée de ses ennemis ; assemblée cependant convo-

ÈRE VULG. 1588.

quée selon les règles, ayant le roi à sa tête, dépositaire du pouvoir de l'état, et dont les décrets souverains allaient décider du trône (1).

Guise n'avait omis aucune des précautions qui devaient lui rendre les délibérations favorables. D'un seul mot il pouvait faire soulever Paris, la Brie, la Picardie, la Normandie, le Soissonnais, la Bourgogne, l'Orléanais, provinces qui environnent la capitale; dans les autres il avait à sa dévotion les principales villes, un nombre infini de partisans dans la première noblesse, des magistrats dans tous les tribunaux, les évêques et archevêques, une foule de docteurs, de curés, de religieux de différens ordres, toute la société des jésuites, et un peuple innombrable, dont le fanatisme pouvait en un moment faire des soldats (2).

L'ouverture des états se fit le 16 octobre, dans la grande salle du château de Blois. Le clergé y avait cent trente-quatre députés, la noblesse cent quatre-vingts, et le tiers-état cent quatre-vingt-un. Comme grand-maître de la maison du roi, le duc de Guise fit les honneurs de la première séance; l'historien Mathieu nous peint ainsi sa contenance dans cette action d'éclat (3). « Les dépu» tés étant entrés et la porte fermée, le duc de Guise » assis en sa chaire, habillé d'un habit de satin blanc, la » cape retroussée à la bigearre, perçant de ses yeux tout » l'épaisseur de l'assemblée, pour reconnaître et distin» guer ses serviteurs, et, d'un seul élancement de sa » vue, les fortifier en l'espérance de l'avancement de sa

(1) Pasq. tom. XIII, *lett.* 1. *Mémoires de la ligue*, t. III.
(2) Lézeau, *manuscrit de Sainte-Geneviève.*
(3) Mathieu, liv. VIII.

» desseins, de sa fortune et de sa grandeur, et leur dire » sans parler : Je vous vois! se leva, et après avoir fait » une révérence, suivi de deux cents gentilshommes et » capitaines des gardes, alla quérir le roi, lequel entra » plein de majesté, portant son grand ordre au col (1). »

Henri, qui représentait merveilleusement dans ces occasions, fit un discours éloquent sur le maintien de la religion, le soulagement des peuples, la réforme des abus, la fidélité due au souverain, l'éloignement de toute ligue et de toute cabale, sujets qui devaient être la matière des délibérations de l'assemblée; il parla en monarque et en père. Si on a quelque chose à lui reprocher, ce serait trop de ménagemens pour les ligueurs : cependant ils se prétendirent insultés par quelques-unes de ses expressions; et sachant qu'il faisait imprimer sa harangue, l'archevêque de Lyon, ami intime du duc de Guise, eut l'impudence de demander au roi la suppression de ces expressions, et de le menacer, s'il ne l'accordait, du ressentiment de tout le parti. Première insolence, qui fit sentir à Henri ce qu'il devait attendre par la suite (2).

Quelque célèbres que soient ces seconds états de Blois, il n'y a de véritablement intéressant que la catastrophe. M. de Thou remarque que toutes ces assemblées se ressemblent pour le fond; qu'avec les intentions les plus opposées les membres tiennent le même langage, et qu'on prétexte toujours le bien public, quoique chacun n'ait en vue que son intérêt particulier. Celle-ci eut encore ce

(1) L'ordre du Saint-Esprit, qu'il avait institué en 1579.

(2) Pasquier, liv. XIII.

ÈRE VULG. 1588. trait de ressemblance avec les autres, qu'on y fit beaucoup de propositions, et qu'il n'y eut rien de statué, si ce n'est que l'*édit d'union* y fut déclaré loi fondamentale du royaume; que le roi jura publiquement de l'observer, et fit faire le même serment à tous les députés. A l'effet de se concilier de plus en plus le pape, le duc, auquel la chose importait d'ailleurs fort peu, avait proposé l'acceptation du concile de Trente; mais il se trouva dans le sein même des états une opposition qui sauva au roi l'embarras de refuser; il ne fut pas si heureux dans l'affaire du roi de Navarre et du duc de Savoie.

Les états avaient formé la demande que le premier fût nommément exclu de la couronne, encore qu'il le fût déjà implicitement par l'*édit d'union*. En réponse à cette requête, le roi fit passer aux états une protestation du prince, qui se plaignait surtout de n'avoir pas été entendu. Mais ceux-ci refusèrent d'y avoir égard, se fondant sur ce qu'indépendamment de la nécessité de cette mesure pour le maintien de la religion, le roi de Navarre avait été inutilement sommé plusieurs fois par le pape, et déclaré par lui hérétique et relaps. Contraint de se rendre à ces raisons, le roi promit l'édit sollicité, n'espérant plus de se soustraire à cette persécution que par les délais qu'il pourrait faire naître. Quant au duc de Savoie, ce prince, profitant de l'état d'impuissance où la France était réduite, venait de s'emparer du marquisat de Saluces. Allié secret du duc de Guise, c'était de l'aveu de celui-ci, qui avait cru devoir acheter son appui par cette complaisance, qu'il s'était porté à une démarche aussi audacieuse. A cette nouvelle, l'honneur patriotique sembla se réveiller dans le cœur des Français, de quel-

que parti qu'ils fussent, et chacun à Blois cria vengeance. Ère vulg.
Le roi crut avoir trouvé une occasion naturelle de diver- 1588.
sion, et demanda de l'argent pour faire la guerre à l'usurpateur. Le duc de Guise, malgré ses liaisons avec le duc de Savoie, n'eut garde de s'opposer directement à l'indignation qui éclatait contre lui, ce qui aurait pu le démasquer; mais il tira habilement parti de la circonstance. S'il ne put empêcher de résoudre qu'on armerait contre la Savoie, il fit conclure que la guerre contre les huguenots n'en serait pas suivie moins vivement; et en même tems on força le roi à une réduction considérable sur les tailles. On voulait donc le réduire à l'impossible. Henri le sentit, et, poussé à bout, il résolut de ne rien ménager.

Le roi sut, par les proches parens même du duc, qu'il machinait quelque dessein important. Soit indiscrétion, soit jalousie, il échappa quelques aveux au duc de Mayenne, son frère. On était sûr d'ailleurs qu'il mettait tout en œuvre pour se faire des créatures, offrant emplois, places, gouvernemens à ceux qu'il voulait s'attacher, comme s'il eût déjà été le maître. Le maréchal d'Aumont raconta au roi une conversation qu'il avait eue avec le duc, dans laquelle celui-ci n'avait caché ni ses mécontentemens ni ses projets (1).

Il se plaignait qu'en même tems qu'on réunissait en sa faveur le titre de généralissime des armées du roi à la charge de grand-maître de sa maison, la cour rendait ces titres illusoires, en donnant à d'autres le commande-

(1) De Thou, liv. XCIII. Davila, liv. IX. *Journal de Henri III*, t. III.

ÈRE VULG. 1588. ment des armées. Il fallait donc, disait-il, que les états le nommassent eux-mêmes connétable, afin que, revêtu de cette autorité indépendante, il pût procurer le bien de la religion malgré le roi lui-même, s'il était nécessaire. Il conjura le maréchal de le seconder dans ce dessein, et lui promit en récompense le gouvernement de Normandie. Voyant d'Aumont froid à cette proposition, Guise tire un poignard, et, se dépouillant le bras jusqu'au coude, veut s'ouvrir la veine pour signer sa promesse de son sang. Le maréchal l'écoute, et finit la conversation en se retranchant sur des politesses générales.

Guise, en qualité de généralissime, demandait des gardes, comme en avait eu le roi, lorsqu'étant duc d'Anjou, il avait été nommé, sous Charles IX, lieutenant-général du royaume. Il fut refusé, se plaignit et menaça. Le roi ne voulait point conserver Orléans à la *sainte union* pour place de sûreté : « Je saurai bien, dit le duc insolemment, la retenir malgré lui. » La duchesse de Montpensier, sa sœur, tenait les discours les plus inconsidérés. Elle portait ordinairement à son côté une paire de ciseaux d'or : « C'était, disait-elle, pour faire la couronne monacale à Henri, quand il serait confiné dans un monastère. »

Cependant quelques-uns des amis du duc ne voyaient pas sans frayeur son extrême audace, et la patience du roi. Ils l'exhortaient à ne point abuser de la fortune ; ils lui représentaient le danger auquel des entreprises téméraires allaient exposer sa femme et ses enfans encore en bas âge. « Abandonné, répondit-il, dans un âge encore plus tendre, d'un père, qu'un coup parti de la main perfide des hérétiques venait de m'enlever, resté avec

mon frère en butte à tous les traits des ennemis de ma maison, ai-je cessé pour cela de m'élever, de rassembler les débris de la fortune d'un père si grand, et même de le venger? Je remets à Dieu, qui m'a protégé jusqu'à présent, le soin de les conserver; mais je ne les ai pas mis au monde pour qu'ils troublent mes projets. Si la mort m'enlève avant qu'ils aient atteint un âge mûr, qu'ils se fassent eux-mêmes leur fortune, comme je me suis fait la mienne, et que, par leur conduite, ils se montrent dignes héritiers de ceux qui leur ont donné le jour. »

ÈRE VULG. 1588.

D'ailleurs Guise, échappé aux entreprises de Saint-Maur et de Paris, qui devaient lui être si fatales, ne pouvait se persuader que Henri fût capable d'une résolution; de sorte qu'ayant trouvé sous sa serviette un billet mis par une main inconnue, qui lui donnait avis des desseins du roi contre lui, il écrivit au bas : « Il n'oserait, » et jeta le billet sous la table. Il comptait aussi sur la nombreuse escorte d'amis fidèles, dont il n'était jamais abandonné, pas même auprès du roi, qui aurait été, au milieu de cette troupe, plus prisonnier que celui qu'il aurait voulu faire arrêter.

Mais c'est précisément la faiblesse, revêtue d'un titre d'autorité, dont il faut appréhender les efforts. Que ne peut celui qui a droit de commander, quand il veut efficacement? Son impuissance apparente est pour lui une nouvelle arme, par la confiance présomptueuse qu'elle inspire à son ennemi; et plus il a à craindre, moins il ménage la victime de son ressentiment.

Si le duc de Guise eût été moins redoutable, sans doute Henri, qui n'était pas sanguinaire, se serait contenté de le faire arrêter. Et que n'avait pas à espérer le coupable

ÈRE VULG. 1588. des longueurs d'un procès? Mais adoré comme il l'était de ses partisans, qui faisaient le plus grand nombre des habitans du royaume, que ne pouvait-il pas, s'il échappait des fers? Sa mort fut donc jurée : on se servit, pour l'y amener, de l'appât même de son crédit.

Il est inutile d'entrer dans le détail des précautions prises pour instruire les assassins, les encourager, les placer, et couvrir les démarches qui pouvaient donner des soupçons. Le roi fit avertir le duc que, voulant avoir la journée libre, il tiendrait le conseil de grand matin, le 22 décembre. De peur qu'il y manquât, on le prévint qu'il y serait décidé deux affaires qui l'intéressaient, non directement, mais pour des amis qu'il voulait servir, afin d'en gagner d'autres par l'ostentation de sa puissance (1).

En arrivant, il se trouve investi des gardes du roi, qui l'accompagnent jusqu'au haut de l'escalier, le chapeau bas, le priant, en qualité de grand-maître de la maison du roi, de les faire payer de leurs appointemens. A la vue de cette troupe suppliante, l'escorte du duc s'écarte et se disperse. Quand il est entré au conseil, la porte se ferme, les gardes reprennent leurs postes, et empêchent que de nouveaux avis qu'on envoyait au duc ne parviennent jusqu'à lui.

A peine il fut entré, que, soit indisposition naturelle, soit frayeur, fruit de la réflexion, il devint pâle, et se plaignit d'un mal de cœur. Quelques confortatifs le remirent. Dans le moment qu'il reprenait ses forces, on l'avertit que le roi veut lui parler dans son cabinet. Il salue

(1) Amelot, *Anecd. historiq.* tom. III, p. 343.

gracieusement l'assemblée, sort de la salle, entre dans la chambre du roi qui y était attenante, et de là se rend vers le cabinet; mais, comme il était embarrassé à en lever la portière, un assassin saisit d'une main la garde de son épée, et de l'autre lui plonge un large poignard dans la poitrine: d'autres le frappent à la tête et au ventre, dans la crainte qu'il ne soit cuirassé. Il pousse un grand soupir. Par un reste de vigueur, il se débarrasse de leurs mains. Les bras tendus, la bouche ouverte, les yeux éteints, il court jusqu'au bout de la chambre : un des complices ne fait que le toucher, il tombe et expire.

Le cardinal de Guise, son frère, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, qui étaient au conseil, entendant du bruit, veulent aller à son secours : il n'était plus tems. On les arrête de la part du roi, ainsi que la mère du défunt, ses fils, ses plus proches parens, le vieux cardinal de Bourbon, et les principaux partisans du duc, tant dans le château que dans la ville. Henri descend aussitôt chez sa mère, retenue au lit par des infirmités qui la conduisirent bientôt au tombeau. « Le roi de Paris n'est plus, madame, lui dit-il en entrant, et je suis roi désormais. — Vous avez fait mourir le duc de Guise! reprit-elle en soupirant; Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas roi de rien! C'est bien coupé, mon fils; mais il faut coudre. Avez-vous pris toutes vos mesures? » Il la pria d'être tranquille, et alla se montrer au peuple.

Henri eut une longue conférence avec Morosini, légat du pape, homme doux et prudent, qui, se renfermant dans son emploi, se contenta d'exhorter le roi à soutenir la religion, sans approuver ni blâmer la mort du duc de Guise. Cette modération du légat fit croire au

ÈRE VULG. 1588. ils éclatèrent non plus en gémissemens douloureux sur le malheur de leur chef, mais en invectives contre le roi. Les Seize, d'autant plus à craindre qu'ils venaient de voir le danger de plus près, parurent à cette assemblée environnés de satellites, auxquels ils inspiraient toute leur fureur. Impatiens d'exercer leur vengeance, ils semblaient ne chercher que des victimes. Harlay, premier président, et d'autres magistrats avec lui coururent à cette assemblée, inspirés par le désir de la paix. Les rebelles les regardaient d'un œil féroce, prêts à les déchirer au moindre mot de conciliation. Ils furent donc forcés de joindre leurs voix aux acclamations de la populace, qui nomma gouverneur de Paris Charles, duc d'Aumale, cousin germain du duc de Guise. Aussitôt le nouveau gouverneur leva une armée pour donner du secours à Orléans, qui s'était soulevé comme Paris, et que le roi pressait; et la révolte fut consommée.

1589. Pendant ce tems Henri faisait tranquillement la clôture des états de Blois et les obsèques de sa mère. Catherine de Médicis, qui avait fait tant de bruit en sa vie, mourut presque sans qu'on y songeât; tout le monde était trop occupé de ses propres affaires. Elle survécut à trois de ses fils, et vit le sceptre prêt à échapper des mains du quatrième. Catherine eut le sort de tous ceux qui veulent tenir une juste neutralité entre des esprits échauffés par des opinions contraires : elle déplut aux uns et aux autres. Ils s'accordèrent à l'accuser d'irréligion : les catholiques, parce qu'elle ne montrait pas le zèle qu'ils auraient souhaité; les calvinistes, parce qu'elle ne les laissait pas s'étendre. Les ligueurs la trouvaient trop favorable aux préventions de son fils pour les Bourbons; et récipro-

quement ceux-ci la croyaient trop livrée aux princes lorrains (1). ÈRE VULG. 1589.

Elle éprouva en effet ces différens penchans, selon les circonstances. Moins politique qu'intrigante, elle n'avait point de système de conduite fixe et déterminé. De là ses variations perpétuelles qu'on attribue à la méchanceté. Elle eut un défaut plus dangereux encore dans les personnes qui gouvernent, défaut des ames faibles, celui de tromper et de manquer de parole. On dit qu'en mourant, éclairée sans doute par une tardive expérience, elle conseilla à son fils de s'attacher aux princes du sang, et surtout au roi de Navarre, comme le plus intéressé à lui être fidèle. Henri parut très-sensible à la mort de sa mère, et lui fit faire des funérailles bien fastueuses pour les circonstances où il se trouvait.

Les états finirent le 16 janvier par des harangues pleines de tout ce que l'éloquence peut fournir de plus pompeux. Jamais, dit M. de Thou, on n'entendit discours plus étudiés; jamais on n'avança de plus grandes maximes; jamais on ne raisonna plus solidement; jamais on ne se servit d'un style plus flatteur; jamais enfin Henri, au milieu de la paix la plus profonde, n'assista à aucune action avec plus de tranquillité. Il avait eu soin d'y faire confirmer de nouveau l'*édit d'union*, comme loi de l'état, et de le faire jurer encore une fois par tous les députés : il les exhorta, chacun en particulier, à rapporter dans leurs provinces des sentimens de paix, et à les inspirer aux autres. Tous le promirent, et ils se séparèrent, trop contens, même les royalistes, d'être

(1) De Thou, liv. XCIV. Davila, l. X.

ÈRE VULG. 1589. quittes d'une assemblée tumultueuse, de laquelle les derniers événemens avaient banni toute confiance.

Pour les ligueurs, il leur tardait de se rendre à Paris, où Mendoze, ambassadeur d'Espagne, les avait devancés. Ce ministre, voyant le roi se perdre de lui-même, et se sentant désormais inutile auprès d'un homme qu'on pouvait abandonner à sa faiblesse, plus dangereuse pour lui que tous les piéges qu'on lui tendrait, quitta la cour sans prendre congé, et vola à Paris, d'où devaient désormais partir les feux destinés à embraser le royaume. Il y fut bientôt suivi du duc de Mayenne, et tous deux, en arrivant, trouvèrent cette ville dévouée à leur parti, au-delà même de leurs espérances.

Si l'on veut savoir à quoi peut se porter une populace effrénée, il faut lire dans les auteurs contemporains les excès des ligueurs; on y trouvera un mélange de fureur et de ridicule qui inspire l'indignation et la pitié. La mort du cardinal de Guise ouvrit un vaste champ aux déclamations des prédicateurs. Le meurtre du duc marquait bien, à leur avis, peu de penchant dans le roi pour la *sainte union*, mais l'assassinat d'un évêque était un attentat manifeste contre la religion. Il n'y avait plus à hésiter; Henri de Valois, nom qu'ils donnèrent au roi par la suite, était hérétique. Les catholiques devaient s'unir pour tirer vengeance de son crime, et y employer, s'il était nécessaire, « jusqu'au dernier denier de leur » bourse, et jusqu'à la dernière goutte de leur sang. » « Jurez-le tous, s'écria le fougueux Lincestre, dans sa chaire de Saint-Barthélemi, jurez-le tous avec moi, et levez la main en signe de votre serment. » Comme il vit que le premier président de Harlay, assis dans l'œuvre,

les yeux baissés et la contenance tranquille, parais- Ère vulg.
sait ne prendre aucune part à cette saillie, il eut l'au- 1589.
dace d'interpeller le magistrat et de le forcer à suivre l'exemple de la multitude, en l'apostrophant en ces termes : « Levez aussi la main, M. le premier président! levez-la bien haut, afin que tout le monde le voie. » « O saint et glorieux martyr ! s'écria, dans son enthousiasme, un religieux prêchant devant la mère du duc de Guise, ô saint et glorieux martyr! béni est le ventre qui t'a porté, et les mamelles qui t'ont allaité (1)! »

Il n'y avait point d'église où l'on ne fît pour eux des services funèbres, point de corps, de communauté, d'association, de confrérie, qui ne cherchât à se signaler par la pompe de ces devoirs lugubres, et par quelque trait de singularité en l'honneur des deux frères. On faisait leur oraison funèbre, on exposait à la porte des églises le tableau de leur prétendu martyre : sur les mêmes autels où l'on célébrait le saint sacrifice pour les Guises, quelques-uns eurent l'impiété de placer des images du roi en cire; pendant la messe, ils les piquaient en différentes parties du corps, et enfin au cœur, dans l'intention de faire mourir ce prince en langueur par ces espèces de conjurations magiques.

Des processions d'enfans parcouraient les rues; on en fit une générale, composée de plus de cent mille, qui partirent du cimetière des Innocens, et se rendirent à Sainte-Geneviève, portant chacun un cierge de cire jaune. En entrant dans l'église ils l'éteignirent et le foulèrent aux pieds, en criant de toute leur force : « Dieu éteigne

(1) *Journal de Henri III*, t. II. *Journal de Paris.*

HENR. VIII. la race des Valois! » Aux enfans se joignirent bientôt des
1589. personnes plus âgées, « tant fils que filles, dit le bon » Parisien, auteur du *journal de Paris*, hommes que » femmes, qui sont tous nus en chemise, tellement qu'on » ne vit jamais si belle chose. »

Il se commettait à ces processions des désordres qui obligèrent les curés de les défendre. Le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, et d'autres jeunes gens, à l'exemple du chef, donnaient le bras à des femmes et à des filles fort indécemment vêtues, avec lesquelles ils s'amusaient à rire et à folâtrer. D'Aumale « jetait dans les églises, à » travers une sarbacane, des dragées musquées aux de» moiselles qu'il connaissait, et leur donnait des colla» tions dans le cours de la marche. »

Les confesseurs travaillaient avec ardeur, dans le tribunal, à éteindre dans le cœur de leurs pénitens toute fidélité à leur souverain; et comme ils trouvaient souvent des gens opiniâtres qui voulaient, pour rompre les liens de l'obéissance due au roi, une autorité autre que celle de leurs directeurs, ils imaginèrent de faire parler en leur faveur la faculté de théologie.

Ce corps respectable, qui a été si souvent le rempart de la foi, n'est pas plus à l'abri que les autres compagnies des cabales que les intrigans forment pour dominer. Dans ces occasions, les sages, peu faits pour les troubles, si contraires au calme nécessaire aux gens de lettres, voyant leurs efforts inutiles, se retirèrent; et il n'est pas surprenant qu'il émane alors d'un tribunal si éclairé des décisions qui feraient la honte d'une assemblée moins savante. Tel fut le fameux décret de la Sorbonne, rendu sur une requête présentée au nom de tous les catholiques.

La faculté, répondant à chaque article de la requête, décide, 1° que les Français sont déliés du serment de fidélité prêté à Henri; 2° qu'on peut en conscience prendre les armes, former une ligue, lever de l'argent, et recourir à tous les moyens nécessaires pour la conservation de la religion catholique contre les mauvais desseins dudit roi, déclarant tous les moyens de défense légitimes, depuis que Henri, au préjudice de la religion catholique et de l'*édit d'union*, a violé les lois de la liberté naturelle par les meurtres qu'il a commis à Blois. La faculté ajoute que le présent décret sera envoyé à Rome, pour être confirmé par le pape, et supplie sa sainteté de secourir l'église de France qui est dans le plus grand péril. Ce décret ne fut pas plus tôt rendu public, que le peuple en fureur abattit les armes du roi, foula aux pieds ses écussons, défigura ses portraits, mutila ses statues, et se permit contre lui les injures les plus grossières. ÈRE VULG. 1589.

C'était peu qu'une pareille décision, si l'exécution ne suivait. Les factieux y travaillèrent; ils tentèrent d'engager le parlement à la guerre contre le roi; mais, loin de prêter l'oreille à leurs insinuations séditieuses, ce corps ne s'occupait que des moyens de procurer la paix. Voyant qu'ils ne pouvaient le gagner, les Seize résolurent de l'asservir (1).

Le lundi matin, 16 janvier, pendant que le roi faisait à Blois la clôture des états, que le parlement de Paris nommait des députés pour envoyer au roi, le palais se trouve investi de gens armés. Bussi-le-Clerc, de procu-

(1) *Recueil des délibérations du parlement.*

ERE VULG. 1589.

reur devenu gouverneur de la Bastille pour la ligue, entre dans la grand'chambre, armé d'une cuirasse et le pistolet à la main. Il tire de sa poche une liste, ordonne à ceux qu'il va nommer de le suivre à l'hôtel-de-ville, où le peuple les mandait. A la tête était le premier président Achille de Harlay, et le président de Thou, son beau-frère. « Il est inutile, interrompit celui-ci, d'en dire davantage, il n'y a personne qui ne soit prêt à suivre son chef. » Tous se lèvent en même tems, et suivent l'audacieux Bussi. Il les mène comme en triomphe à travers une foule de populace qui poussait des huées insolentes. Arrivés à l'hôtel-de-ville, ils voulaient s'y arrêter ; mais on les fit passer outre jusqu'à la Bastille, et on les y renferma. Dès le soir on relâcha ceux qui n'étaient point sur la liste de Bussi ; d'autres furent accordés au cautionnement de leurs amis. Les rebelles mirent aussi en prison plusieurs personnes de naissance, suspectes par leur attachement au roi, entre lesquelles de Thou cite avec éloge Charles de Choiseul-de-Praslin.

Telle était la situation des affaires à Paris lorsque le duc de Mayenne y arriva. La duchesse de Montpensier, sortie de Blois quelques jours avant le massacre de ses deux frères, était allée en poste trouver celui-ci en Bourgogne, pour l'exhorter à ne faire ni paix ni trève avec le roi. Aussi se montra-t-il inflexible aux offres avantageuses de ce prince. La première opération qu'il fit dans la capitale fut de créer un conseil général de l'union ; et le premier acte de ce conseil fut réciproquement de créer le duc lieutenant-général de l'état et couronne de France, en attendant la tenue des états-généraux, qu'on indiqua pour le mois de juillet.

Le lieutenant confirma l'autorité des Seize, qui étaient comme le conseil particulier de Paris. Sitôt qu'ils eurent le décret de la Sorbonne, ils s'empressèrent d'envoyer à Rome conjurer le pape de ne point accorder au roi l'absolution des censures qu'on supposait qu'il avait encourues par la mort du cardinal de Guise. Aux agens de la populace ligueuse, le duc de Mayenne en joignit de qualifiés, plus capables de faire face à ceux que Henri envoyait de son côté au souverain pontife. ÈRE VULG. 1589.

C'était toujours Sixte V, pape inflexible sur les immunités ecclésiastiques et sur ce qu'il croyait les droits de son siége. Il apprit sans émotion apparente la mort du duc, mais celle du cardinal le mit dans une fureur qui éclata (1). Quelques auteurs donnent à la colère de Sixte une autre cause que l'attachement aux maximes de sa cour. Ils disent que le pape était convenu avec le duc de Guise de donner une de ses nièces en mariage au prince de Joinville; que, sous prétexte de son penchant pour les hérétiques, le pape aurait déclaré Henri déchu de la royauté; qu'on l'aurait confiné dans un monastère; que le duc de Guise se serait fait déclarer par les états lieutenant-général du royaume, et aurait ensuite fait prendre la couronne au prince de Joinville, son fils. C'est à peu près la marche de Charles Martel, qui, par sa qualité de maire du palais, fraya à Pepin-le-Bref, son fils, le chemin au trône que le père n'osa occuper lui-même.

Que ce projet ait été formé dans le tems, ou inventé d'après sa possibilité, il est certain que le pape n'en a jamais rien laissé échapper. Pour justifier l'aigreur qu'il

(1) D'Ossat.

ÈRE VULG. 1589. montrait contre le roi, il prétextait toujours l'obligation que sa place et sa conscience lui imposaient de punir un péché aussi grave et un crime aussi scandaleux que la mort d'un cardinal; et cependant ce n'était pas encore là son vrai motif. S'il avait été guidé par ces principes, il aurait écouté la justification du roi, et s'il n'avait pas été content de ses raisons, du moins il ne se serait pas refusé aux instances du monarque, lorsqu'il vit ses ambassadeurs, prosternés à ses pieds, lui demander pardon et absolution.

Mais, 1° Sixte voulait paraître en colère afin de se faire apaiser plus avantageusement; 2° il ne voulait ni hâter l'absolution, ni la refuser tout-à-fait, afin de pouvoir se déterminer selon les circonstances : favorable au roi s'il prenait le dessus, ou à la ligue si elle triomphait. Aussi le roi de Navarre, qui avait pénétré cette politique, disait-il à Henri, après leur réunion : « Contre les foudres de Rome il n'y a d'autres remèdes que de vaincre : vous serez incontinent absous, n'en doutez pas; mais si vous êtes vaincu et battu, vous demeurerez excommunié, aggravé, voire réaggravé plus que jamais. »

L'action, c'était le seul moyen qui convînt à Henri, non-seulement par rapport à la cour de Rome, mais à l'égard de ses sujets révoltés. Au lieu d'agir, le roi se contentait d'écrire, ou d'envoyer des agens dans les villes chancelantes, pour tâcher de les retenir dans le devoir. Il répondit aux libelles des ligueurs par des apologies : espèce de combat toujours désavantageux au souverain, quand il n'est pas secondé par les armes. Pendant ce tems, les principales villes du royaume se révoltaient; les villes du second ordre suivaient l'exemple des capitales; les

Bourgs même et les villages prenaient parti, et l'étendard de la rebellion se levait par toute la France.

Il ne restait presque point de places, point de provinces, qui ne fussent ou subjuguées par la ligue ou entre les mains des calvinistes. D'ailleurs l'orage grossissait du côté de Paris. A la vérité, le duc d'Aumale, voulant secourir Orléans, que le roi pressait, s'était laissé battre; mais, malgré ce premier succès, Henri perdit cette ville, et le duc de Mayenne était prêt à se présenter avec une armée plus redoutable. Le reste du parlement, qui avait le président Brisson à sa tête, pendant la prison de ses principaux membres, venait d'enregistrer et de munir du sceau de l'autorité publique le titre de lieutenant-général du royaume, donné à Mayenne par le conseil général de l'union. A la vérité Harlay de Sancy, cousin germain du premier président, amenait au secours du roi une armée de Suisses, que ce fidèle serviteur avait levée sur son crédit; mais ces troupes ne devaient point arriver de sitôt, et il était possible qu'en les attendant Henri fût enlevé à Tours, où il s'était retiré, presque sans troupes, avec les fugitifs du parlement de Paris, de la chambre des comptes, de la cour des aides et des autres cours souveraines, que le roi déclara être les seules légitimes, cassant et annulant tout ce qui serait fait désormais par les membres restés à Paris. Cette position critique donna lieu à la négociation qui s'entama avec le roi de Navarre.

Ce prince, pendant les états de Blois, tenait lui-même une assemblée des églises protestantes à la Rochelle. On y conclut de continuer la guerre. Bourbon, néanmoins, avait écrit aux états, leur proposant des expédiens qui pourraient conduire à la paix; mais sa lettre n'avait pas

ÈRE VULG. 1589. même été regardée. Il se mit donc en campagne, et continua ses expéditions militaires dans le Poitou et la Saintonge; toujours barré par le duc de Nevers, que le roi avait envoyé contre lui, mais dont l'armée, composée en grande partie de ligueurs, qui l'abandonnaient tous les jours, ne pouvaient empêcher que le roi de Navarre ne remportât sans cesse quelques avantages qui lui faisaient gagner du terrain.

Une maladie dangereuse interrompit ses exploits. Il fut réduit à la dernière extrémité. Près de descendre dans le tombeau, ce prince magnanime n'avait de regret que celui de ne pouvoir tirer de l'oppression les Français qui gémissaient sous la tyrannie de la ligue. Dieu le rendit au besoin de la France. Ce fut peu de jours avant sa maladie qu'il apprit la mort du duc de Guise. Il ne s'en réjouit ni ne s'en affligea : trop grand pour triompher du malheur d'un ennemi estimable à bien des égards, trop sincère pour ne pas s'avouer heureux d'être débarrassé d'un adversaire si redoutable.

Il fut alors question de tracer un plan d'opérations convenable aux circonstances. Le duc de Nevers avait été rappelé au secours du roi, et Bourbon, ne se voyant plus d'armée sur les bras, avait dessein de faire le siége de Saintes et de Brouage. « Cela est bon, lui dit le fidèle Mornay (1), si nous avons à vieillir dans ces marais; mais si vous devez un jour être roi de France, il faut porter vos desseins ailleurs. Le plus court de ces deux siéges vous retiendra deux mois, et pendant ce tems la France est perdue; mais mettez-vous en campagne avec toutes

(1) *Mémoires de Mornay*, p. 85.

vos troupes et canons, faites des entreprises, retournez vers la Loire, attaquez des places comme Saumur et autres ; le roi, pressé des deux côtés, ne pourra se déterminer à traiter avec Mayenne, les mains encore teintes du sang de ses frères, et il sera forcé de se jeter entre vos bras. » C'est ce qui arriva.

Mais il fallait une extrémité aussi pressante que celle où Henri III était réduit pour le déterminer même à une trève avec les hérétiques, lui qui venait de promettre, par l'édit de l'union, de ne jamais entrer en accommodement avec eux. Dans le dessein de hâter cette union, le roi de Navarre publia le 4 mars un écrit pathétique, dans lequel il rendait compte de ses dispositions. Après les protestations de la plus sincère tendresse pour le roi et d'attachement à la France, il déplorait en termes énergiques son malheur d'être obligé de porter les armes contre sa patrie. « Plût à Dieu, disait-il, que je n'eusse jamais été capitaine, puisque mon apprentissage devait se faire aux dépens de la France! Je suis prêt à demander au roi mon seigneur la paix, le repos de son royaume, et le mien... On m'a souvent sommé de changer de religion, mais comment? la dague à la gorge... Si vous désirez simplement mon salut, je vous remercie; si vous ne désirez ma conversion que par la crainte que vous avez qu'un jour je ne vous contraigne, vous avez tort. » Il somme ensuite les catholiques de parler, de porter témoignage contre lui, si jamais il les a maltraités, et proteste d'avoir les mêmes égards dans la suite (1).

Les promesses du roi de Navarre, dont la sincérité

(1) De Thou, l. XLV. Davila, l. X. *Mémoires de la ligue*, t. III.

ÈRE VULG. 1589. n'était point suspecte, faisaient incliner à la cour tous les esprits à la réunion, excepté celui de Henri III, qui ne pouvait se persuader qu'à force d'argent, de dignités, d'offres de toute espèce, il ne viendrait point à bout de désarmer le duc de Mayenne. Il employa le légat lui-même, Morosini, prélat plein de candeur et de bonnes intentions, mais qui échoua. Henri laissait le duc maître des conditions. Il se liait, s'enchaînait, se soumettait à tout, pourvu qu'on mît bas les armes. Ses propositions furent rejetées durement. On accuse en effet Mayenne d'y avoir répondu : « Jamais je ne pardonnerai à ce misérable. » Les bons Français frémissaient de dépit à la vue de la faiblesse du roi. Enfin on le détermina à ne plus s'humilier devant des ennemis insolens, et à appeler le roi de Navarre. Le duc d'Épernon, qui s'était lié à Bourbon pendant sa disgrâce, revenu à la cour avec toutes les marques de l'ancienne faveur, contribua beaucoup à cette réunion ; mais la personne qui y travailla le plus efficacement fut Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de Henri III, et veuve d'Horace Farnèse et de François de Montmorency.

Cette princesse avait toujours marqué une affection particulière pour le roi de Navarre ; souvent même elle avertit ce prince des piéges qu'on lui tendait. Dans cette occasion elle se servit utilement du crédit que lui donnaient ses services auprès de Bourbon, et de son ascendant sur son frère, pour établir la confiance et dissiper les ombrages réciproques. Les conditions furent l'ouvrage des ministres de part et d'autre (1).

(1) Le Labour. sur Castelnau.

Elles se réduisirent à trois : qu'il y aurait trève entre les deux rois pour un an, à commencer du 3 avril; qu'ils feraient de concert la guerre au duc de Mayenne; que le roi de Navarre aurait pour sa sûreté la ville de Saumur, passage important sur la Loire. Ce dernier article souffrait des difficultés. Le roi de France ne voulut pas donner une place si considérable. Il proposait le Pont-de-Cé, près d'Angers; mais le désordre qui régnait alors aida à finir ce débat. ÈRE VULG. 1589.

Les gouverneurs, une fois en possession de leurs places, les regardaient comme un bien qui leur appartenait, de sorte que, quand le roi voulait les en tirer, il fallait acheter leur démission. On agit sur la connaissance de cet usage : les ministres de Bourbon donnèrent avis au gouverneur du Pont-de-Cé que le roi avait besoin de son château et ne pouvait s'en passer. Sur cela le gouverneur porta sa démission à un prix exorbitant. En même tems on fit passer de l'argent à celui de Saumur, à condition qu'il lâcherait la main, quand le roi traiterait avec lui; et Henri, trouvant meilleur marché de celui-ci, conclut pour Saumur.

Tout arrêté et signé, le roi demanda encore quinze jours avant que de rendre son accord public, dans l'espérance d'obtenir, pendant ce délai, quelques conditions supportables du duc de Mayenne, auprès duquel le légat travaillait avec ardeur. Ce malheureux prince ne fut détrompé que quand il se vit près d'être investi dans Tours par les troupes de la ligue. Il n'y eut plus alors à différer; il fallut appeler le roi de Navarre. L'entrevue se fit au château du Plessis-lès-Tours, le dernier avril.

Si Bourbon eût écouté quelques-uns de ses plus fidèles

ÈRE VULG. 1589. amis et ses propres répugnances, il n'aurait pas hasardé sa vie entre les mains du roi, dont il avait tant de sujets de se défier; et, par cette timide prudence, peut-être se serait-il fermé le chemin au trône : mais il s'abandonna à sa fortune, et n'eut pas lieu de s'en repentir. Le maréchal d'Aumont, vieux guerrier, plein de probité et de franchise, était médiateur de l'entrevue, et comme caution de la bonne foi du roi. Il eut bien de la peine à surmonter les craintes des seigneurs attachés à Bourbon, qui ne croyaient jamais avoir pris assez de précautions; et déjà Henri III commençait à se piquer de tant de défiances, lorsque le roi de Navarre arriva dans le parc du château, où Henri se promenait en l'attendant (1).

« De toute sa troupe, nul n'avait de manteau et de panache que lui. Tous avaient l'écharpe blanche, et lui vêtu en soldat, le pourpoint usé sur les épaules et aux côtés de porter la cuirasse, le haut-de-chausse de velours feuille morte, le manteau d'écarlate, le chapeau gris, avec un grand panache blanc où il y avait une très-belle médaille. » Les deux rois furent long-tems en présence, sans pouvoir s'approcher, à cause de la foule. Enfin Bourbon se jeta aux pieds de Valois, prononçant quelques paroles de soumission et de respect, dont le désordre était plus expressif que n'aurait été l'éloquence d'un discours suivi. Henri III le releva, l'embrassa, l'appela son frère; ils conversèrent ensuite familièrement à la vue de tout le monde, et, la nuit approchant, Bourbon se retira dans son quartier; mais le lendemain ma—

(1) Cayet, t. I, p. 185. *Mémoires de la ligue*, t. III. *Mémoires de Mornay*, p. 667.

tin il fut dans la chambre du roi avant son lever ; confiance qui flatta infiniment Henri, et qui dissipa ses ombrages pour toujours.

Transporté de joie, le roi de Navarre écrivit sur-le-champ à son fidèle Mornay : « La glace a été rompue, non sans nombre d'avertissemens que, si j'y allais, j'étais mort; j'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu. » Mornay lui répondit : « Sire, vous avez fait ce que vous deviez, et ce que nul ne vous devait conseiller. »

De ce moment, calvinistes et royalistes furent unis comme frères. On les voyait s'embrasser, détester le passé, se jurer amitié pour la suite, s'exhorter mutuellement à employer tout ce qu'ils avaient de forces et de ressources contre leurs ennemis. A leur cordialité on reconnaissait des Français disposés à travailler de concert pour éteindre l'incendie qui consumait la patrie, leur commune mère.

Ces sentimens patriotiques commençaient à se réveiller jusque dans les courtisans. On remarque que les premiers qui amenèrent du secours au roi furent trois favoris disgrâciés, Souvré, d'O et d'Épernon. Ce dernier avait eu de vifs démêlés avec le maréchal d'Aumont, et Henri craignait que son retour ne les renouvelât. Le maréchal, s'apercevant de cette délicatesse du roi, l'alla trouver, et fut le premier à lui conseiller de recevoir le duc : « J'oublie, dit-il, tout ressentiment, jusqu'à ce que votre majesté ait triomphé de ses ennemis ; après cela, si le duc le trouve bon, nous viderons notre querelle. » D'Épernon, instruit de cette démarche par le roi lui-même, se présenta chez le maréchal, fit excuse du passé, demanda son amitié, et offrit la sienne. « Allez, lui dit le vieux guerrier avec sa franchise ordinaire ; je ne veux de vous

ÈRE VULG. 1589. d'autres satisfactions que celle que vous me donnez aujourd'hui de vous voir si soumis aux ordres de votre maître. Vous m'offrez vos services, je les accepte. Je vous offre aussi les miens. Allons, continua-t-il en l'embrassant, courage; combattons de tout notre cœur pour la gloire du meilleur de tous les maîtres, pour le salut de la patrie, dont les méchans ont juré la ruine! Quand nous aurons rendu la paix à la France, nous disputerons à qui se surpassera en générosité (1). »

De pareils généraux, et des soldats animés des sentimens de leurs chefs, devaient être invincibles. Henri l'éprouva, lorsque Mayenne, à la tête de son armée, et fier de quelques succès à Vendôme et auprès d'Amboise, vint le 8 mai le braver dans son asile, et attaquer les faubourgs de Tours. Le roi indigné se réveilla de son assoupissement. Il donna ses ordres, et chargea lui-même. A ses actions, à sa parole, on reconnut le vainqueur de Jarnac et de Montcontour. Le roi de Navarre ne se trouva pas à cette escarmouche, parce qu'il était allé hâter la marche de son armée, qu'il avait laissée à Chinon quand il vint saluer le roi. Mayenne, sachant que les calvinistes approchaient, se retira sans être poursuivi, content de cette bravade, de laquelle il ne recueillit d'autre gloire que d'avoir pillé un faubourg, où ses soldats catholiques commirent toutes sortes d'excès contre les catholiques leurs frères. Il publia cependant des relations fanfaronnes de cette expédition, pour donner du courage à son parti, dont la fortune commençait à chanceler.

Ce n'est pas que les esprits se détrompassent, et que

(1) Pasquier, liv. XIII, *lett.* 2.

la fureur des séditieux se ralentît; au contraire, il n'y avait point d'injures contre le roi, point de calomnies qu'ils n'inventassent. Ils publièrent que Henri adorait des *faunes*, dont les figures se trouvaient sculptées sur des chandeliers pris dans sa chapelle (1). Dans tous les écrits sortis de leur plume on l'appelait tyran; son nom y était anagrammatisé de la manière la plus insultante (2). On disait à la messe, pour les troupes envoyées contre lui, des prières qui pouvaient passer pour de vraies imprécations contre sa personne (3).

Ère vulg. 1589.

Mais ces excès n'étaient plus que les expressions d'une rage impuissante. Les affaires du roi prenaient un tour avantageux. Il s'était trouvé quelque tems embarrassé et disposé à fuir loin de Paris. Le succès de ses armes en différens lieux ranima son courage. Le duc de Montpensier défit en Normandie les Gautiers, paysans que les vexations des gens de guerre rendirent soldats, et dont la ligue sut mettre à profit la férocité (4).

Les Parisiens furent battus auprès de Senlis. Montmorency-Thoré s'était habilement jeté dans cette place, dont la situation interrompait les communications de la

(1) De Thou, liv. XCVI. Davila, l. X. *Mémoires de la ligue*, t. III. *De justâ Henrici III abdic.* — (2) Henri de Valois: *Vilain Hérodes.* — (3) Collecte. *Deus ultor impietatis et sponsæ filii tui spes unica, fac christianæ religionis hostibus superatis, propugnatores nostros, tui honoris vindices gloriosos, et speratæ victoriæ ad nos remitte compotes. Per Dominum*, etc. Un prédicateur ayant annoncé qu'il ne prêcherait pas le saint du jour, mais *les débordemens* de Henri de Valois, finit ainsi: « Bref, c'est un Turc par la tête, un Allemand par le corps, » une Harpie par les mains, un Anglais par la jarretière, un Polonais » par les pieds, et un vrai diable en ame. » *Mémoires de la ligue*, tom. III, p. 542. — (4) *Vie de Mornay*, p. 154. Cayet, t. I, p. 209.

ÈRE VULG. 1589. capitale avec la Picardie. Le duc d'Aumale l'assiégeait avec des troupes bien supérieures en nombre à celles qui vinrent au secours. Ces dernières étaient commandées par Henri, duc de Longueville. Se voyant en présence des ennemis, par une modestie dont il y a peu d'exemple, ce jeune chef appelle le brave La Noue à la tête des bataillons, le salue général, exhorte les officiers à le reconnaître : « Quant à moi, dit-il, je lui obéirai comme soldat. » Tout céda aux efforts de la bravoure dirigée par la prudence. Les ligueurs, auxquels La Noue avait fait croire qu'il n'avait pas d'artillerie, s'étaient rangés dans la plaine, sans tirer la leur de leurs tranchées, et durent en partie leur défaite à ce désavantage. Le duc d'Aumale, blessé, fut obligé de lever le siége; et la petite armée royaliste victorieuse alla recevoir les Suisses et les Allemands que le fidèle Sancy avait levés sur son propre crédit.

Ils joignirent le roi à Saint-Cloud dans les derniers jours de juillet. Par cette jonction, par celle des troupes calvinistes et de la noblesse qui accourait en foule de toutes les parties du royaume, Henri se trouvait à la tête d'une armée de plus de quarante mille hommes, braves soldats, chefs aguerris, munis de bonnes armes et de provisions suffisantes. On dit que, transporté de joie à la vue du changement de sa fortune, regardant Paris des hauteurs de Saint-Cloud, où il était campé, il prononça ces paroles : « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communiques! Encore quelques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement

le lieu où tu auras été. » Une seule chose l'embarrassait, c'est que le pape venait de lancer contre lui un premier monitoire qui le menaçait d'excommunication si, dans soixante jours, il ne relâchait les prélats prisonniers, et s'il ne faisait pénitence de la mort du cardinal de Guise; mais l'infortuné prince ne vit pas la fin de ce terme. ÈRE VULG. 1589.

Paris était réduit au point de ne pouvoir être sauvé que par un miracle ou par un crime. Le duc de Mayenne, qui s'y était renfermé, faisait toutes les dispositions pour une belle défense, dispositions telles que le lui permettait la surprise : il avait élevé des bastions, creusé des fossés, tiré des lignes derrière lesquelles il comptait du moins vendre chèrement sa vie; car le petit nombre de ses troupes, incapables de border une si grande enceinte, ne lui laissait guère l'espérance de repousser les assaillans.

Mais ces murs mal défendus renfermaient des prédicateurs enthousiastes, singulièrement doués du talent de maitriser les imaginations; des directeurs insinuans, habiles à graver dans les ames les impressions utiles à leurs projets. On y voyait la mère et la veuve de Guise, et la duchesse de Montpensier leur sœur : les deux premières, propres à émouvoir par l'appareil du grand deuil et par leurs larmes; la dernière, violente, emportée, capable de tout sacrifier pour parvenir à se venger (1).

Qu'il se trouve dans ces circonstances un génie sombre et mélancolique, un de ces hommes dévorés d'un feu secret qui les rend ardens et inquiets, qui prennent à

(1) *La véritable fatalité de Saint-Cloud. Journal de Henri III*, t. II, p. 220.

ÈRE VULG. 1589. cœur les affaires publiques, comme si elles leur étaient particulières; qui s'irritent des mauvais succès; qui se complaisent dans les résolutions extrêmes et désespérées: à quoi ne pourront pas le pousser les louanges, les caresses, les encouragemens des gens qu'il estime, dont il respecte le rang, dont la familiarité l'honore? Que n'obtiendront pas enfin de lui les sollicitations d'une femme encore aimable et peu scrupuleuse?

Tel les auteurs contemporains nous dépeignent Jacques Clément, jacobin; telles ils nous décrivent les ruses employées pour l'exciter à l'assassinat qu'il commit. Il n'avait que vingt-deux ans; il était ignorant, grossier, libertin, et toujours mêlé avec la plus vile populace, auprès de laquelle il faisait parade de son courage, répétant sans cesse qu'il fallait faire la guerre aux hérétiques, les exterminer, les anéantir; d'où ses jeunes confrères l'appelaient ironiquement le *capitaine Clément*.

Mais tout le monde ne méprisait pas également sa frénésie. Sur ce détestable principe, prêché alors dans les chaires, et regardé comme incontestable, qu'il est permis de tuer un tyran, Clément conçut le dessein de tuer le roi. Il s'en ouvrit à son prieur et à un ancien religieux, qui y applaudirent. Quelques-uns des Seize eurent vent de ce projet; ils en parlèrent aux ducs de Mayenne et d'Aumale, qui ne le désapprouvèrent pas. Le dessein de Clément parvint jusqu'à la duchesse de Montpensier; elle voulut voir, dit-on, ce jeune fanatique, le fit venir chez elle, l'excita et l'encouragea dans son funeste projet. Pour lui donner plus d'assurance, le duc d'Aumale, avant qu'il ne sortît de Paris, fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois, dont la vie, en cas

qu'il fût arrêté, devait, à ce qu'on lui fit entendre, répondre de la sienne. ÈRE VULG. 1589.

Afin de lui ouvrir un accès plus aisé auprès du roi, on lui procura une lettre de créance du premier président enfermé à la Bastille. Ce magistrat la donna sur ce que des gens, qu'il croyait attachés à Henri, lui dirent que le porteur avait des choses très-importantes à communiquer au roi. Le comte de Brienne, également prisonnier de la ligue, trompé par ces impostures, lui donna aussi un passeport. Muni de ces pièces, Jacques Clément sortit de Paris le dernier jour de juillet. Il tomba bientôt dans les gardes avancées du camp royal. Quand on l'arrêta, il dit qu'il avait des lettres pour le roi. Sur cette déclaration, il fut conduit devant La Guesle, procureur-général. Ce magistrat l'interrogea touchant ce qu'il avait à dire à sa majesté; mais, comme il assura toujours ne pouvoir s'en ouvrir qu'au roi lui-même, on le remit au lendemain, parce qu'il était déjà tard. Le scélérat soupa bien, répondit en homme simple aux questions qu'on lui fit, et dormit tranquillement.

Le lendemain, premier août, Henri III, à son lever, instruit qu'un religieux, chargé de quelques dépêches des prisonniers de Paris, demandait à lui parler, ordonne qu'on le fasse entrer, s'avance vers lui, prend ses lettres; et, dans le moment qu'il les lisait attentivement, l'assassin tire un couteau de sa manche et le lui plonge dans le ventre (1). Henri blessé s'écrie, retire lui-même le couteau et en frappe le scélérat au visage. Aussitôt les gentilshommes présens, entraînés par un zèle inconsi-

(1) *Mémoires d'Auvergne.*

ÈRE VULG. 1589. déré, mettent en pièces le meurtrier, et enlèvent par sa mort le moyen de connaître ses complices.

Quelques symptômes favorables firent d'abord conjecturer que la blessure ne serait pas dangereuse, et on l'écrivit ainsi, par ordre du roi, à tous les gouverneurs de provinces; mais dès le soir elle fut jugée mortelle. Henri montra à sa dernière heure les dispositions les plus chrétiennes; il se confessa, demanda l'absolution des censures renfermées dans le monitoire du pape, et reçut la communion.

Quand il eut mis ordre aux affaires de sa conscience, il fit ouvrir les portes de sa chambre. Autour de son lit se rangèrent les principaux seigneurs du royaume. Il leur dit que sa seule peine, en mourant, était de laisser la France dans un si triste état; qu'il avait appris dès l'enfance, à l'école de Jésus-Christ, à pardonner, et qu'il ne désirait pas qu'on vengeât sa mort. Il exhorta ensuite tous les assistans à reconnaître après lui le roi de Navarre. Il dit que lui seul avait droit au trône, qu'il ne fallait pas s'arrêter à la différence de religion; que ce prince, d'un naturel franc et sincère, rentrerait tôt ou tard dans l'église. Puis, le faisant approcher, il jeta ses bras à son cou, le tint long-tems pressé contre son sein, les yeux levés au ciel, comme s'il eût prié pour lui, et lui dit: « Soyez certain, mon cher beau-frère, que jamais vous ne serez roi de France si vous ne vous faites catholique. »

A cette scène attendrissante, toute l'assemblée fondit en larmes; on n'entendait que soupirs et sanglots. Henri, faible roi sans doute, mais bon ami, excellent maître, était chéri comme un père par tous ceux qui l'approchaient. Il

fallut une malice aussi profonde que celle des chefs de la ligue pour le faire détester de ses peuples. On a vu dans le cours de l'histoire comment des défauts, qui auraient été sans conséquence dans un particulier, chargèrent de la haine publique un monarque fait pour être adoré de son peuple. Toutes ses actions, mal interprétées, prirent, aux yeux du plus grand nombre de ses sujets, la couleur que voulaient lui donner ses ennemis. On ne vit dans ses dévotions que leur bizarrerie; dans ses libéralités, que leur profusion; dans sa patience, qu'un excès de timidité; dans sa politique, trop circonspecte, que de la fraude et de la mauvaise foi. On commença par le mépriser, et l'on finit par le haïr.

ÈRE VULG. 1589.

Mais, au moment d'une mort si tragique, la pitié effaça le souvenir de ses défauts. On ne se souvint plus que de ses vertus. Sa bonté surtout, son affabilité, cette douceur qui ouvrait si aisément son ame aux épanchemens de la confiance et de l'amitié, sa bienfaisance naturelle, et ses autres qualités estimables le firent regretter sincèrement. Henri eut la consolation de voir couler pour lui des larmes véritables. Il expira le 2 août, âgé de trente-huit ans, entre les bras de ses serviteurs, persuadé par leurs regrets que ses fautes ne lui avaient pas enlevé tous les cœurs.

1589 — 1793.

BRANCHE DES BOURBONS.

HENRI IV,

AGÉ DE 35 ANS ET DEMI.

ÈRE VULG. 1589. Henri de Bourbon, roi de Navarre, entra dans la chambre de Henri III au moment que ce prince venait d'expirer. Il se jeta sur le corps sanglant, l'embrassa avec transport; puis, se relevant, il dit d'un air pénétré et le cœur gros de soupirs : « Les larmes ne le feront pas revivre. Les vraies preuves d'affection et de fidélité sont de le venger; pour moi, j'y sacrifierai ma vie : nous sommes tous Français, et il n'y a rien qui nous distingue au devoir que nous devons à la mémoire de notre roi et au service de notre patrie. » Plusieurs seigneurs et capitaines tombèrent à ses genoux, et lui baisèrent la main en signe d'engagement à le seconder. On proposa d'élever un catafalque sur le pont de Saint-Cloud, d'y faire défiler l'armée, jurer à chaque soldat, sur le corps du monarque, de le venger, de fondre ensuite sur Paris avec ces troupes dévouées, pour ainsi dire, à la mort par cette action; d'y porter le fer et le feu, et de massacrer le conseil de l'union, les Seize, tous les ligueurs, qui, autant que l'as-

sassin, avaient plongé le poignard dans le sein de leur roi (1). ÈRE VULG. 1589.

Ils auraient bien mérité ce traitement, encore trop doux, pour les excès auxquels ils se livrèrent quand ils apprirent la mort de Henri III. La duchesse de Montpensier sauta au cou de celui qui apporta la première nouvelle. Elle s'écria, transportée de joie : « Ah! mon ami, soyez le bien-venu! Mais est-il bien vrai au moins? Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il mort? Dieu, que vous me faites aise! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su, avant de mourir, que c'est moi qui l'ai fait faire. » Elle monta ensuite en carrosse avec Anne d'Est, sa mère, et se promena dans les rues de Paris, criant : *Bonnes nouvelles !* et excitant le peuple à se réjouir. On alluma des feux de joie ; les prédicateurs firent l'éloge de Jacques Clément, qu'ils appelaient *saint martyr.* On courait en foule voir sa mère, pauvre villageoise, que la duchesse de Montpensier avait reçue chez elle. Le conseil de l'union lui fit une pension, et les séditieux harangueurs des Seize eurent l'effronterie de lui appliquer, comme ils avaient fait à la mère des Guises, ces paroles de l'Écriture. « Heureux le ventre qui t'a porté, et bénies soient les mamelles qui t'ont allaité! » Sixte V combla de louanges, en plein consistoire, le crime affreux du parricide. Il s'échappa jusqu'à le comparer, pour l'utilité, à l'incarnation et à la résurrection du Sauveur, et pour l'héroïsme, aux actions de Judith et d'Éléazar. Cette déclamation scandaleuse fut puissamment réfutée par des écrits qui joignent trop d'aigreur aux raisons.

(1) Mathieu, liv. II. Cayet, t. II. *Satire Ménippée*, p. 147.

ERE VULG. 1589. Tout ceci n'arriva que successivement. C'était dans l'armée qui assiégeait Paris que les événemens se pressaient. Qu'on se représente Henri IV au milieu de ce corps, composé des meilleurs soldats et de la principale noblesse du royaume, aussi divisés d'intérêts que de religion. Les uns, attachés personnellement au nouveau monarque, lui juraient une fidélité inviolable : « Sire, lui disait Givry, vous êtes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons. » Les autres, incapables d'égards et de ménagemens, « comme gens forcenés, en » présence du roi lui-même, enfonçaient leurs chapeaux, » les jetaient par terre, criaient, heurlaient, fermaient » les poings, complotaient, se touchant dans la main, » formant des vœux et promesses, dont on oyait pour » conclusions : Plutôt mourir que d'avoir un roi hugue» not! » Mais les transports de ces zélés étaient moins à craindre que le silence sombre des grands, qui, tantôt séparés, tantôt réunis, paraissaient méditer quelque projet important (1).

La vraie cause de l'embarras qu'on remarquait dans leur contenance est que chacun voulait profiter de l'occasion, et faire acheter au nouveau monarque sa soumission par des grâces. Quelques-uns eurent l'impudence de mettre ouvertement un prix à leur fidélité; d'autres, moins effrontés, formaient des difficultés, afin d'entamer une négociation ou de se faire offrir ce qu'ils n'osaient demander.

Le roi, dévoré de soupçons, tenait conseil avec la

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. VI. Le Labour., t. II. Mathieu, l. II. D'Aubigné, l. III, *lettre* 2, p. 253.

ırce et d'Aubigné, incertain s'il devait confier sa for- ÈRE VULG.
ne et sa vie à une armée dont les principaux chefs lui 1589.
ıient suspects à tant de titres, ou s'il devait se retirer
ec ses meilleures troupes dans les provinces outre-
ire, où était le plus grand nombre de ses partisans.
Aubigné le détermina pour l'avis le plus honorable,
ıoique le plus dangereux; il lui fit sentir que, s'il se re-
ṛuait au-delà du grand fleuve qui partage le royaume,
ligueurs feraient aisément croire qu'il désespérait
ı-même de sa cause, et que ces bruits, répandus avec
resse, porteraient un coup mortel à son parti : « Et
ıi vous croirait encore roi de France, ajoutait-il, en
yant vos lettres datées de Limoges? » Cette réflexion
gagea le roi à tenir ferme (1).

Ses courtisans s'employèrent vivement à gagner les
oupes et leurs chefs. Le maréchal de Biron et Harlay
Sancy amenèrent aux pieds du monarque les Suisses,
nt le bon exemple entraîna le corps de l'armée. Plu-
urs princes et seigneurs, honteux d'avoir balancé, re-
ırent d'eux-mêmes; ils tinrent une assemblée dans
ıuelle quelques-uns, encore indéterminés, proposèrent
remettre l'élection d'un roi à l'assemblée des états qui
vaient être convoqués incessamment, et en attendant,
nommer le roi de Navarre seulement généralissime;
ais le plus grand nombre conclut à reconnaître Henri
Bourbon héritier légitime de la couronne, et à lui
rêter serment de fidélité, sous la réserve de certaines
onditions.

En conséquence de cette décision, on fit jurer au roi

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV.

de conserver et de maintenir la religion catholique dans le royaume, de se faire instruire de ses dogmes dans le délai de six mois, de rendre aux gens d'église les biens qui leur avaient été enlevés par les réformés, de ne permettre l'exercice public du nouveau culte que dans les endroits où il jouissait alors de cette liberté, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par les états-généraux, qui seraient convoqués par lui à Tours dans six mois, et de poursuivre enfin contre les assassins du feu roi la vengeance de sa mort. Après cet engagement solennel de la part de Henri, les princes, les grands officiers de la couronne, les seigneurs et les gentilshommes qui se trouvaient pour lors à l'armée, lui rendirent hommage comme à leur légitime souverain, et jurèrent de sacrifier leurs biens et leurs vies à son service.

Tous ne se portèrent point avec la même affection à l'accomplissement de cette promesse. Le duc d'Épernon, favori de Henri III, sous prétexte d'une affaire de famille pour laquelle il avait déjà obtenu un congé du feu roi, se retira dans son gouvernement d'Angoulême avec toutes ses troupes. On lui supposa des vues secrètes d'ambition, comme l'espérance de se rendre indépendant à l'aide des troubles qui allaient agiter le royaume. D'autres attribuèrent sa retraite à vanité et à dépit de se voir réduit à ne jouer qu'un rôle inférieur dans la nouvelle cour, après avoir représenté le premier avec tant d'empire dans l'ancienne. Plusieurs seigneurs l'imitèrent, et quittèrent l'armée sous des prétextes frivoles; mais il n'en passa presque aucun dans le parti opposé. Le roi, à qui cette défection enlevait l'espoir de réduire la capitale, fit bonne contenance, parut indifférent sur cette dé-

sertion, et dit publiquement qu'il permettait à tous les mécontens de se retirer ; qu'il aimait mieux cent Français bien intentionnés que deux cents dont l'attachement lui serait suspect. ÈRE VULG. 1589.

Il mit ordre ensuite aux affaires du royaume. Les gouverneurs des provinces, les commandans des villes, les magistrats, tous ceux qui avaient besoin de l'attache du nouveau roi pour continuer leurs fonctions, furent confirmés. Il écrivit des lettres circulaires aux parlemens et aux autres tribunaux ; il convoqua les états-généraux à Tours pour le mois d'octobre, et en même tems il partagea les troupes qui lui restaient en trois corps. Le premier fut donné au duc de Longueville, gouverneur de Picardie, pour s'opposer aux Espagnols, qui menaçaient cette province ; le second au duc d'Aumont, pour contenir la Champagne ; et avec le troisième corps, le roi, accompagné du duc de Montpensier et du maréchal de Biron, gagna la Normandie, où il devait être joint par les troupes auxiliaires de l'Angleterre.

Cependant les Seize et le peuple des ligueurs continuaient à se déchaîner contre la mémoire de Henri III, contre Henri IV, qu'ils appelaient, par dérision, *le Navarrois, le Béarnais ;* et les chefs travaillaient efficacement à profiter de cette fureur (1). De la formidable maison de Guise, il ne restait en état de figurer que le duc de Mayenne, frère des deux qui avaient été tués à Blois. Le duc de Guise, fils aîné du héros de la ligue, avait été arrêté au moment de la mort de son père ; et quoiqu'il fût encore très-jeune, on le gardait soigneuse-

(1) *Mémoires de Villeroy*, t. I, p. 147. Mathieu, t. II, l. I, p. 10.

ment dans le château de Tours. Pour ses frères puînés, ils sortaient à peine de l'enfance. Mayenne, naturellement modéré dans ses vues, modeste dans ses désirs, fait pour être bon citoyen et sujet fidèle, devint, par le concours des circonstances, rebelle et chef de parti; tous ceux qui l'environnaient lui soufflaient l'esprit de trouble et de révolte. Sa mère lui redemandait ses fils massacrés à Blois. La veuve du duc le rendait responsable du sang de son époux, s'il ne soutenait la guerre. La furieuse Montpensier, sa sœur, criait encore vengeance; et, non contente de l'assassinat du roi, elle aurait voulu faire ressentir à tous les royalistes les transports de la haine qui l'animait contre leur chef. De leur côté, les ligueurs conjuraient le duc de ne pas les abandonner à la merci d'un roi hérétique. Les moins belliqueux paraissaient trouver du courage en cette occasion. Tout Paris était en armes : les levées se faisaient avec le plus grand succès dans les provinces. Don Bernardin de Mendose, envoyé d'Espagne, montrait à Mayenne les trésors de son maître ouverts, et ses bataillons prêts à marcher au secours de la religion.

Tant de motifs, tant d'espérances, empêchèrent le duc de prêter l'oreille aux propositions d'accommodement que Henri IV lui fit faire sous main au moment même de la mort de Henri III. Jeannin, président au parlement de Bourgogne, homme de grand sens, inviolablement attaché à la maison de Guise, donna pour lors à Mayenne un conseil dont l'exécution aurait fort embarrassé le nouveau roi : c'était d'appeler les princes, les pairs, les principaux officiers de la couronne à la tête des deux armées, et de sommer Henri de se faire catholique, faute de quoi

on l'aurait déclaré déchu de ses droits au trône. Mayenne goûta peu cet avis, craignant que les royalistes au contraire ne gagnassent les autres, et qu'il ne se vit abandonné lui-même. Quelques-uns lui proposèrent aussi de se faire roi; il ne le voulut pas non plus. Mais le 7 août il fit proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui était alors prisonnier entre les mains de Henri IV, son neveu; et il prit lui-même le titre de lieutenant-général du royaume : ensuite, pendant que son armée se formait, il alla concerter les opérations de la guerre avec le duc de Parme, le célèbre Alexandre Farnèse, commandant en Flandre pour les Espagnols, et revint à Paris, d'où il sortit, à la fin d'août, à la tête de plus de vingt-cinq mille hommes, « publiant » qu'il allait prendre le Béarnais (1). »

ÈRE VULG. 1589.

Henri IV, en partageant son armée, n'avait gardé qu'environ sept mille hommes : ce fut avec cette faible division qu'il se trouva cerné près de Dieppe, à l'extrémité du pays de Caux, par toutes les forces de Mayenne (2). Il n'était pas à présumer que cette poignée de monde pût tenir contre l'armée de la ligue; Mayenne en était persuadé : il écrivait en Espagne « qu'il tenait le Béarnais » enfermé en lieu d'où il ne pouvait lui échapper, à moins » que de sauter dans la mer. » C'était aussi l'opinion de la majorité du conseil de Henri, où l'on délibéra s'il n'était pas convenable que le roi passât en Angleterre, pour en hâter des secours. Mais le maréchal de Biron s'éleva vivement contre cet avis, et le fit rejeter. « Sire, dit-il au

(1) *Journal de Henri IV*, t. I.

(2) *Ibid.* l. I. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 287.

» roi, au rapport de Mézeray, on propose à votre majesté
» de quitter son royaume, et moi je soutiens que, si vous
» n'étiez pas en France, il faudrait percer au travers de
» tous les hasards et de tous les obstacles pour vous y
» rendre; et maintenant que vous y êtes, vous en sortiriez, vous feriez de bon gré ce que les plus grands efforts de vos ennemis ne sauraient jamais vous contraindre de faire! En l'état où vous êtes, sire, sortir de
» France seulement pour vingt-quatre heures, c'est s'en
» bannir pour jamais. Le péril, au reste, n'est pas si
» grand qu'on vous le dépeint; et ceux qui pensent nous
» envelopper sont les mêmes que nous avons tenus si lâchement enfermés dans Paris, ou gens qui ne valent
» pas mieux. Enfin, sire, nous sommes en France; il
» nous y faut enterrer. Il s'agit d'un royaume; il faut
» l'emporter, ou y perdre la vie. Quand même il n'y aurait pas d'autre sûreté pour votre personne sacrée que la
» fuite, il vaudrait mieux mille fois mourir de pied ferme,
» que de vous sauver par ce moyen. Votre majesté ne
» doit jamais souffrir qu'on dise d'elle qu'un cadet de
» Lorraine lui a fait perdre terre, et encore moins qu'on
» la voie mendier à la porte d'un prince étranger. Non,
» non, sire, il n'y a ni couronne ni honneur pour vous
» au-delà de la mer. Si vous allez au-devant du secours
» de l'Angleterre, il reculera; si vous vous présentez au
» port de la Rochelle en homme qui se sauve, vous n'y
» trouverez que des reproches et du mépris. Je ne puis
» croire que vous deviez plutôt fier votre personne à
» l'inconstance des flots et à la merci de l'étranger, qu'à
» tant de braves gentilshommes et tant de vieux soldats
» qui sont prêts à lui servir de rempart et de bouclier;

» et je suis trop serviteur de votre majesté pour lui dissimuler que, si elle cherchait sa sûreté ailleurs que dans » leur vertu, ils seraient eux-mêmes obligés de chercher » la leur dans un autre parti que le sien. » Excité par ce discours, qui répondait si bien à ses sentimens, le monarque ne désespéra pas de sa fortune; et en attendant que les Anglais, avec les troupes de Picardie et de Champagne qu'il avait rappelées, pussent le joindre, il se fortifia sous les murs de Dieppe, résolu d'y soutenir les premiers efforts de l'ennemi.

Mayenne n'avait paru à la vue du camp royal qu'au milieu de septembre. Il y resta jusqu'au 6 octobre, et pendant cet intervalle il livra plusieurs assauts. Le plus meurtrier eut lieu le 21 septembre, du côté du village d'Arques, d'où ce combat a pris son nom.

Le duc y employa tout ce que la science militaire peut imaginer d'expédiens dans une attaque dangereuse; et e roi, tout ce que l'intrépidité peut fournir de ressources lans une défense difficile. Pressé de toutes parts, il se nontrait partout; tantôt il se tenait ferme dans ses lignes, antôt il en sortait à la tête de sa cavalerie à la poursuite les fuyards (1).

Les ennemis ne pénétrèrent qu'une fois dans les reranchemens, encore ne fut-ce que par surprise. Il y avait es lansquenets dans les deux armées; ceux de la ligue tant un jour chargés, soit exprès, soit par hasard, de attaque d'un poste défendu par leurs compatriotes, 'approchent les armes basses, comme s'ils voulaient se endre. Les royalistes trompés leur tendent la main pour

(1) *Mémoires d'Angoulême*.

ÈRE VULG. 1589. les aider à monter sur le revers du fossé ; mais les traîtres n'y sont pas plus tôt, que, fondant avec impétuosité sur ces soldats surpris et déconcertés, ils les chassent de leur poste et leur enlèvent trois drapeaux. Heureusement des troupes fraîches accoururent au secours des fuyards; les lansquenets de Mayenne furent à leur tour culbutés du haut du fossé ; mais on ne recouvra pas les drapeaux, dont les ligueurs se parèrent comme d'un trophée légitime.

A cette même action, qui fut très-meurtrière, le roi se trouva dans le plus grand danger. Emporté par l'ardeur du combat, il s'était engagé entre deux corps considérables de cavalerie. Se voyant presque investi, il s'écria d'un ton de désespoir : « Eh quoi ! n'y aura-t-il pas dans toute la France cinquante gentilshommes qui aient assez de résolution pour mourir avec leur roi ! — Courage, sire, lui cria Châtillon, l'aîné des fils de l'amiral Coligni, courage, nous voici prêts à mourir avec vous. » En disant ces mots, il charge les escadrons opposés et dégage le roi. Ce fut après ce combat d'Arques que Henri écrivait à Crillon cette charmante et fameuse lettre : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Ar-» ques et tu n'y étais pas. Adieu, brave Crillon, je t'aime » à tort et à travers. » Il y eut, les jours suivans, d'autres escarmouches, aussi peu avantageuses pour le duc de Mayenne ; ce qui le détermina à décamper. Il gagna la Picardie, d'où il devait se rendre en Flandre pour y prendre de nouvelles mesures avec les Espagnols.

Tant que durèrent les attaques du camp d'Arques, les émissaires des ligueurs répandaient dans Paris les nouvelles les plus avantageuses au parti. On faisait venir de

Dieppe des courriers qui publiaient que le camp du roi était investi, qu'il ne pouvait échapper, et que le duc de Mayenne allait l'emmener dans la capitale en triomphe, lié et garrotté. Cette nouvelle s'accrédita si bien qu'on loua des fenêtres pour le voir passer. Les trois drapeaux arrachés par trahison aux lansquenets servirent à entretenir l'erreur, parce que, sur leur modèle, la duchesse de Montpensier en fit faire plusieurs autres, qu'on exposa en public comme des témoignages certains de la victoire du duc. ÈRE VULG. 1589.

Mais ce peuple aveuglé ne fut pas long-tems dans cette agréable illusion. Pendant qu'il se laissait abuser par de fausses relations, et qu'il chantait des chansons insolentes, Henri IV, fortifié de cinq mille Anglais, avec les troupes de Picardie et de Champagne, et une nombreuse noblesse accourue au secours de son roi, parut devant Paris. Il attaqua les faubourgs et les força, le premier novembre, fête de la Toussaint. Les Parisiens prirent les armes; mais ils furent repoussés et menés battant jusque dans la ville, dont les royalistes auraient pu s'emparer dès ce jour, s'ils n'avaient craint quelque embûche.

Henri permit le pillage des faubourgs à ses soldats, et le butin qu'ils y firent tint lieu de la solde que le roi n'avait pas le moyen de payer. Il donna de bons ordres pour empêcher les meurtres, l'incendie et la licence ordinaire en ces occasions. Les églises et les monastères furent épargnés, l'office divin s'y célébra comme en pleine paix, et plusieurs officiers catholiques des troupes du roi y assistèrent le jour même du combat. Henri garda quatre jours sa conquête. En sortant, le 5 novembre, il mit son armée en bataille, invitant au combat le duc de Mayenne,

Ère vulg. 1589.

qui était venu promptement au secours de la capitale. Personne ne parut hors des murs, et le roi prit tranquillement le chemin de Tours, pour acquitter la promesse qu'il avait faite à son avénement d'y convoquer les états du royaume ; mais les embarras de la guerre ayant rendu cette mesure impossible dans les circonstances présentes, il en prit à témoin, dans un lit de justice, les généraux envers lesquels il avait pris cet engagement. De leur aveu, il en remit la convocation au mois de mars de l'année suivante, et regagna aussitôt la Basse-Normandie, qu'il réduisit entièrement à son obéissance. Avant son départ, l'ambassadeur de la république de Venise lui avait présenté ses lettres de créance, et lui avait procuré la satisfaction de se voir reconnu par une puissance catholique, avantage que lui contestait la ligue.

Mayenne fit aussi quelques expéditions ; mais il était plus occupé des affaires du cabinet que de la guerre. D'un côté, il avait à se tenir en garde contre la vivacité du conseil de l'union, qui aurait toujours voulu l'engager dans des partis extrêmes ; mais le duc ne pouvait suivre ces avis emportés, sans s'abandonner entièrement aux Espagnols, sa seule ressource. Leur zèle si vanté en faveur de la religion catholique ne lui paraissait plus si pur ni si désintéressé. D'un autre côté, Henri IV lui faisait toujours de nouvelles propositions d'accommodement. Étaient-elles sincères, ou mises en avant pour le rendre suspect aux zélés de la ligue ? c'est ce que Mayenne ne pouvait démêler, et cette incertitude le forçait à mesurer toutes ses démarches (1).

(1) *Mémoires de Villeroy*, t. I, p. 178.

ınnin, auparavant assez favorable aux Espagnols, ÈRE VULG. 1589.
ıt que, pour nantissement de leurs avances, ils
aient les meilleures villes de France qui étaient à
biensćance, conseillait au duc de traiter avec le roi.
roy, ancien ministre de Henri III, quoiqu'il se dit
hé par conscience à la ligue, était du même avis;
la duchesse de Montpensier, au contraire, exhor-
on frère à tout risquer et à se faire roi lui-même.
us en avez déjà l'autorité, lui disait-elle, et ne dou-
ıas que les seigneurs catholiques ne combattent
volontiers pour un roi que pour un lieutenant-gé-
. Donner la couronne au cardinal de Bourbon, c'est
ınaître qu'elle appartient à sa famille; et si ce roi,
et infirme, vient à nous manquer, qui mettra-t-on
ılace? » Malgré ces raisons, Mayenne persista dans
emière résolution de remplir le vide du trône par
ɔi prisonnier, qui lui en laissait toute la puissance.
ı conséquence, il parut le 21 novembre un arrêt
arlement séant à Paris, présidé par Brisson, qui
ınait de reconnaître pour roi Charles X, et le duc
ayenne pour son lieutenant. Par un autre, donné
ques jours après, il était enjoint aux princes et aux
ds officiers de la couronne de se rendre aux états-
raux convoqués par les ligueurs à Melun pour le
de février.

arrêt portant injonction de reconnaître Charles X,
que toutes les dispositions qui y étaient énoncées,
ıssé et annulé par un arrêt du parlement séant à
s, sous l'autorité du roi, composé des conseillers
ɔpés de Paris, et présidé par Achille de Harlay, qui,
nnant une grosse rançon, était sorti de la Bastille,

Ère vulg. où Bussi-le-Clerc l'avait renfermé après les barricades.
1589. D'autres parlemens donnèrent aussi des arrêts plus ou moins semblables à celui de Paris, qui essuyèrent le même traitement à Tours. Enfin, chacun cherchant à s'étayer de la même puissance, les ligueurs et les seigneurs catholiques envoyèrent des ambassadeurs au pape.

1590. Ceux de la ligue arrivèrent les premiers. Ils dirent à Sixte V que tout le royaume, les villes, les campagnes, la magistrature, le clergé, et la plus grande partie de la noblesse, reconnaissaient pour roi le cardinal de Bourbon; que le Navarrois était presque abandonné et incapable de résister aux forces qui l'investissaient. Sur ce rapport, le pape crut qu'il n'était plus question que de munir de son autorité l'élection déjà faite d'un cardinal, et tout au plus de pourvoir à sa succession. Il choisit pour ces opérations le cardinal Henri Gaëtan, à qui il donna le titre de légat. Sixte le fit accompagner de plusieurs personnages distingués par leur capacité et leur prudence. De ce nombre étaient le jésuite Bellarmin, célèbre controversiste, plusieurs prélats très-habiles, et des prédicateurs fameux. Il fortifia aussi ce cortége d'une somme de trois cent mille écus (1).

Mais, avant même que le légat fût parti, les dispositions du pape étaient déjà changées. François de Luxembourg, duc de Piney (2), envoyé des catholiques roya-

(1) De Thou, liv. XCVIII. Davila, liv. XI. *Journal de Henri IV*, t. I. *Mémoires de Nevers*, t. II. *Mémoires de Villeroy*, t. I. *Mémoires de Chiverni*.

(2) Il était arrière-petit-fils d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne et baron de Piney, fils puîné du fameux Louis, connétable de Saint-Paul : sa petite-fille, Marie-Charlotte, porta les biens de sa branche

listes, mais ne pouvant se rendre à Rome aussi prompte- ÈRE VULG.
ment que les envoyés des ligueurs, avait écrit à Sixte, 1590.
pour lui apprendre l'état des choses, le détromper sur les impostures avancées par les ligueurs, et le prier de suspendre le départ de Gaëtan jusqu'à ce qu'il pût s'expliquer de vive voix. Cette lettre et la nouvelle des succès du roi firent faire de sérieuses réflexions au souverain pontife : néanmoins, vaincu par les instances des agens de la ligue, il laissa partir le légat; mais au lieu de lui prescrire, comme auparavant, d'employer tous ses efforts à affermir le cardinal de Bourbon sur le trône, dans le bref que Sixte donna, il disait expressément qu'il n'envoyait le légat que pour réunir tous les Français dans la religion romaine, et contribuer à l'élection d'un roi catholique, sans faire mention du cardinal. Il recommanda à Gaëtan de ne se point déclarer ennemi du roi de Navarre, tant qu'il y aurait espérance de le ramener à la foi, de rester neutre dans toutes les prétentions temporelles des princes, de ne songer qu'aux intérêts de la religion, de ne faire acception de personne, et de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on élirait fût Français, obéissant à l'église, et agréable au royaume.

Ces ordres bien exécutés auraient pu rétablir la paix en France, au lieu que l'infidélité du légat à ses instructions perpétua le trouble et l'augmenta. Gaëtan, loin de

dans la maison de Clermont-Tonnerre; et Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse, fille de cette dernière, dans la maison de Montmorency, par son mariage avec François-Henri de Montmorency, comte de Bouteville, connu sous le nom de maréchal de Luxembourg. Les biens de la branche aînée étaient passés à la maison de Bourbon par le mariage de Marie, petite-fille du connétable, avec François de Bourbon, comte de Vendôme, bisaïeul de Henri IV.

rester neutre, comme le pape l'avait recommandé, montra dès le commencement une partialité entière pour la ligue et pour les Espagnols. Morosini, ce nonce pacifique, qui avait été obligé de cesser ses fonctions après la catastrophe de Blois, conseillait au légat de ne point aller droit à Paris, trop ouvertement déclaré contre Henri, mais de se tenir dans quelque ville de France, agréable aux deux partis; d'examiner de là le cours des affaires, de ne se déterminer que selon les circonstances, et de rendre son asile le sanctuaire de la paix. Pareil conseil lui était donné par le duc de Nevers, qui, retiré dans ses terres, avait pour le roi tous les égards compatibles avec une exacte neutralité. Mais Gaëtan crut que Morosini ne lui parlait ainsi qu'afin de lui faire commettre les mêmes fautes que Rome avait reprochées à ce nonce. On lui rendit aussi le duc de Nevers suspect, comme trop attaché au roi; de sorte qu'il n'écouta ni l'un ni l'autre.

Élevé dans les principes ultramontains, il s'imaginait que tout allait plier en France sous son autorité, et que sa volonté ferait un roi; mais il fut cruellement détrompé, même dans le cours de son voyage. Sa fierté et sa hauteur lui attirèrent des répliques dures, des bravades, et jusqu'à des affronts de la part des catholiques mêmes, qu'il prétendait commander trop despotiquement. Le roi fit publier que, si le légat venait à sa cour, on eût à le recevoir avec honneur et distinction; que si au contraire il allait vers les rebelles, on ne le regardât point comme légat, mais comme son ennemi. Les ordres donnés en conséquence de cette déclaration s'exécutèrent à la lettre. Henri envoya des partis sur la route. Ils battirent et dispersèrent l'escorte destinée à l'amener

'aris ; et Gaëtan, qui avait compté traverser la France ÈRE VULG.
conquérant, se vit réduit à gagner la capitale en fugitif. 1590.
Les Parisiens le dédommagèrent comme ils purent.
orna pour lui l'archevêché des meubles de la cou-
ıne, et on lui fit une réception royale. La bourgeoisie
it sous les armes ; mais les salves trop fréquentes de
te milice ne plurent aucunement au légat. « Il avait
rand'peur que quelques malintentionnés ne chargeas-
ent à plomb ou ne tirassent maladroitement. C'est
ourquoi il leur faisait signe de cesser ; mais eux,
royant que ce fussent bénédictions, déchargeaient de
lus belle. » Il alla ensuite au parlement, où ses pou-
rs furent lus, enregistrés et applaudis. Il essuya pour-
t une mortification, qu'il dissimula sagement. Ayant
reçu au parquet, il s'avançait d'un pas délibéré, et
ntait droit au dais destiné pour le roi : mais le pré-
ent Brisson, sous prétexte de lui faire honneur, le
t par la main et le rangea au-dessous de lui, selon la
ıtume (1).

Ces devoirs de parade remplis, il fallut pénétrer le
d des affaires ; et ce fut alors que le légat sentit la
ficulté de sa commission. Il se trouva plongé dans un
aos inexprimable. Rien de si compliqué que les inté-
s de ceux qui faisaient la guerre, et par conséquent
n de si embarrassant que de prendre un parti. Tous
nblaient s'accorder sur le premier point ; savoir : de ne
garder le vieux Charles X que comme un fantôme,
e décoration de théâtre, qui ne devait remplir la scène
ıe jusqu'à ce que le vrai personnage y fût introduit. Il

(1) *Journal de Henri IV.*

Ère vulg. 1590.

s'agissait donc de savoir quel serait ce personnage. Le duc de Mayenne, chargé jusqu'alors de tout le poids de la guerre, voulait disposer de la couronne, ou pour lui, ou pour quelque prince qui lui en eût obligation. Le roi d'Espagne prétendait qu'elle appartenait à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille, du chef d'Élisabeth, sœur de Henri III, mère de la princesse. Il demandait qu'en la couronnant on le déclarât protecteur de la France, et qu'on lui abandonnât la disposition de toutes les charges et bénéfices. Outre ses prétendus droits, Philippe faisait sonner bien haut les secours d'hommes et d'argent qu'il avait déjà donnés et ceux qu'il promettait encore. La populace de Paris était pour lui, ainsi que les Seize et les plus vifs du conseil de l'union, gagnés par les pistoles d'Espagne. L'ascendant que prenait Philippe dans ce conseil où dominaient des hommes peu faits par leurs habitudes pour régler la destinée des états, et qui se jetaient toujours dans les partis extrêmes, détermina Mayenne à le casser, sous prétexte que, par la multitude de ses membres, il ressemblait plutôt au sénat d'une république qu'au conseil d'un roi. Il fut secondé dans cette mesure hardie par les membres mêmes de ce conseil qu'il avait eu l'habileté d'y introduire aussitôt qu'il avait été déclaré lieutenant-général du royaume, après la mort de ses frères. Il en composa dès-lors un nouveau, où il fit entrer Jeannin, Villeroy, l'archevêque de Lyon d'Espinac, échappé, moyennant rançon, de la prison où il avait été retenu depuis le massacre de Blois, et avec eux des magistrats, des militaires, et d'autres personnes de poids, capables de balancer les résolutions immodérées de la cabale des Seize, qui continua à subsister.

La noblesse du parti de la ligue voulait un roi français. Accoutumée à servir sous le duc de Mayenne et les princes de sa maison, elle penchait pour eux ; mais les gens de robe, plus instruits du droit, inclinaient pour le roi de Navarre, à condition qu'il se ferait catholique. Le duc de Lorraine croyait la couronne due au marquis de Pont, son fils, du chef de Claude, sœur de Henri III, sa femme, et il ne pensait pas qu'on pût la lui refuser, ne fût-ce que comme récompense des dépenses qu'il avait faites pour la ligue. Il trouvait donc fort mauvais que le duc de Mayenne ou les jeunes Guises, ses neveux, d'une branche cadette, se présentassent en concurrence avec l'aînée, et il présumait qu'on ne pouvait s'empêcher de lui céder pour le moins Metz, Toul, Verdun et Sédan, en dédommagement de ses avances. A entendre le duc de Savoie, ses droits à la couronne de France étaient bien supérieurs à ceux de Philippe et du duc de Lorraine, parce qu'il remontait plus haut et les répétait de Marguerite, sa mère, sœur de Henri II. Il offrait néanmoins de céder ses prétentions en échange du marquisat de Saluces, d'où il comptait s'étendre en Provence, où il possédait déjà le comté de Nice.

A l'exemple des princes étrangers, beaucoup de grands seigneurs désiraient intérieurement le démembrement de la monarchie. Ils comptaient se rendre insensiblement souverains des provinces où ils étaient cantonnés, et il n'y avait pas un gouverneur de ville ou de simple château qui n'espérât aussi, à l'aide des troubles, se perpétuer dans son commandement.

Concilier tant d'intérêts divers était chose impossible. Aussi, sans prétendre réformer les vues particulières de

Ère vulg. 1590.

chacun, on s'appliqua à réunir en un corps, par quelque acte solennel, toutes les personnes opposées au roi de Navarre. Tel fut le but du fameux décret de Sorbonne, visiblement dicté par les Espagnols et les Seize (1). Il déclarait, en substance, coupables de péché mortel, en état de damnation et excommuniés, non-seulement ceux qui reconnaissaient pour roi Henri de Bourbon, mais encore quiconque ne détesterait pas la doctrine soutenue dans les propositions suivantes : « 1° On peut et on doit » même reconnaitre pour roi Henri de Bourbon ; 2° il » est permis en conscience de tenir son parti et de payer » les impôts qu'il exige ; 3° il n'est pas contre la religion » de le reconnaître pour roi, sous la condition qu'il se » fera catholique ; 4° la couronne de France peut être » déférée à un hérétique relaps et excommunié, si son » droit d'ailleurs est légitime ; 5° les papes n'ont pas » droit d'excommunier nos rois ; 6° il est permis et même » nécessaire de traiter avec le Béarnais et les hérétiques. » Toutes ces propositions furent condamnées par un décret qu'on fit signer au clergé de Paris, et on l'adressa à toutes les villes de l'union. Le parlement rendit ensuite un arrêt en faveur du prétendu roi Charles X. Il y était enjoint à tous les Français de le reconnaître et de prendre les armes pour le retirer de la prison où son neveu le retenait ; mais le cardinal, loin de se prêter aux désirs des rebelles, envoya, du château où il était gardé, rendre au roi l'hommage d'un sujet soumis (2).

Les ligueurs jugèrent aussi à propos de faire renouveler solennellement par tous les corps le serment d'u-

(1) *Journal de la Ligue*, t. IV, p. 310. — (2) *Ibid.*

nion. La bourgeoisie commença, ayant à sa tête le prévôt des marchands et ses capitaines. Le parlement, la chambre des comptes, toutes les cours souveraines et les compagnies suivirent. Cette cérémonie se faisait en public, à la fin d'une grand'messe, avec les témoignages les plus marqués de piété et de dévotion. Comme il s'était répandu un bruit que le roi avait appelé auprès de lui les évêques et archevêques les mieux disposés pour écouter leurs instructions, le légat écrivit à tous les prélats du royaume une lettre circulaire, par laquelle il leur défendait d'aller à Tours. Réciproquement le roi donna une déclaration qui ordonnait de traiter en criminels de lèse-majesté tous ceux qui entretiendraient un commerce direct ou indirect avec le légat. Mais, bien différent de Henri III, son prédécesseur, en même tems que Henri IV défendait par ses édits la majesté du trône, il se mettait en état de la faire respecter par les armes. ÈRE VULG. 1590.

L'hiver n'avait pas suspendu les opérations militaires; elles se continuaient avec chaleur dans toutes les provinces. Le roi ne se reposait pas plus que ses lieutenans. Après avoir subjugué le Maine et la Normandie presque entière, il tourna vers Paris dans les premiers jours de mars. Mayenne, intéressé à l'éloigner de la capitale, alla au-devant de lui. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Ivry, près de Dreux. Celle de Mayenne, comme celle de Joyeuse à Coutras, bien supérieure en nombre, l'était aussi en riches armures, en harnais de prix, en casaques brillantes d'or et d'argent. Aussi l'événement fut-il pareil. Les dispositions habiles, le courage mâle, la bravoure exercée, l'emportèrent sur le luxe et l'inexpérience, quoique non dénuée de valeur.

Ère vulg. 1590. On se trouva en présence dès le 13 mars au soir; mais la nuit approchant, le combat, comme de concert, fut remis au lendemain.

Rien n'est à négliger des circonstances personnelles à notre Henri IV dans cette bataille, dont le succès affermit pour toujours la couronne sur sa tête. Après une nuit passée dans l'action et l'inquiétude, pendant que le soldat, retiré commodément dans deux villages, dormait sous la sauvegarde de son chef, le roi, dès le point du jour, donna ses ordres pour le combat. On lui fit remarquer qu'entre ses dispositions il n'y en avait aucune pour la retraite, en cas de fâcheux événemens : « Point d'autre retraite, répondit-il, que le champ de bataille. » Les calvinistes firent dévotement leurs prières, ainsi que les catholiques, dont les principaux entendirent la messe et communièrent (1).

Henri signala le commencement de cette journée par une action de justice bien digne de sa générosité et de son bon cœur. Théodore de Schomberg, général des Allemands, lui avait demandé quelques jours auparavant la paie de ses troupes. Le monarque, qui se trouvait sans finances, lui répondit brusquement : « Jamais homme de courage n'a demandé de l'argent la veille d'une bataille. » Ce mot trop vif revint dans la mémoire du roi au moment du combat, et s'approchant du général allemand : « M. de Schomberg, lui dit-il, je vous ai offensé. Cette journée peut être la dernière de ma vie : je ne veux point em-

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV. *Journal de Henri IV*, t. IV. Mathieu, t. II, liv. I, p. 24. Pasquier, liv. I, *lettre* 14. Cayet, t. I. *Mémoires de Sully*.

porter l'honneur d'un gentilhomme; je sais votre valeur et votre mérite : je vous prie de me pardonner, et embrassez-moi.—Il est vrai, sire, répondit Schomberg, que votre majesté me blessa l'autre jour, mais aujourd'hui elle me tue ; car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir en cette occasion pour son service. » En effet, il fut tué en combattant vaillamment à côté du roi. Déjà les trompettes sonnaient et les armées s'ébranlaient, prêtes à se choquer. Henri, monté sur son cheval de bataille, armé de toutes pièces, mais sans casque pour se faire mieux reconnaître, s'avance à la tête de ses troupes, et joignant les mains, les yeux levés au ciel : « Seigneur, s'écrie-t-il, vous savez mes pensées et vous pénétrez le fond de mon cœur. S'il est avantageux à mon peuple que je possède la couronne, favorisez ma cause et protégez mes armes. Si votre sainte volonté en a autrement disposé, ôtez-moi la vie, ô mon Dieu, en même tems que vous m'ôterez le royaume; et que je meure du moins à la vue de mes braves guerriers qui s'exposent pour mon service. » Ces paroles attendrissantes, prononcées avec véhémence par Henri, furent entendues de tous ceux qui l'environnaient. Aussitôt il s'éleva dans l'armée un cri général de *vive le roi!* A cette acclamation, Henri, reprenant un air gai et serein, dit en regardant ses troupes : « Mes amis, vous êtes Français, je suis votre roi, voilà l'ennemi; plus de gens, plus d'honneur. Si l'étendard vous manque, suivez mon panache, vous le verrez toujours au chemin de l'honneur et du devoir. » Après ces mots, il prend son casque ombragé de plumes blanches et donne le signal du combat.

ÈRE VULG. 1590.

Le choc principal fut de cavalerie à cavalerie. Comme

ÈRE VULG. 1590. elle était de part et d'autre presque toute composée de gentilshommes, elle resta long-tems mêlée sans qu'on pût deviner de quel côté pencherait la victoire. On crut un instant le roi mort ou pris, et sa troupe défaite, parce que celui qui portait la cornette royale, ayant été aveuglé d'un coup de feu, ne tenait plus ferme, et que dans le même tems un officier dont le casque était comme celui du roi, orné d'un panache blanc, fut terrassé. Déjà les ennemis criaient *victoire*, et les royalistes demeuraient suspendus entre la défense et la fuite. Henri court à ses gens ébranlés : « Tournez visage, leur dit-il, afin que si vous ne voulez combattre vous me voyiez du moins mourir. » Il dit, et, suivi des plus braves, il s'enfonce dans le plus épais des escadrons ennemis. La fumée et la poussière les dérobent bientôt aux yeux. A la tête de la réserve, le maréchal de Biron se porte en même tems partout où le besoin de secours se fait sentir ; et, par sa seule présence, il rend aux siens, sans combattre, la supériorité qu'ils pouvaient perdre. Les ligueurs s'effraient à leur tour, reculent, se débandent, et bientôt ce ne fut plus qu'une déroute. Du milieu du carnage on entendit crier *Sauve les Français!* ordre bien digne de Henri IV, à qui on l'attribua.

La victoire était gagnée ; les escadrons ennemis épars fuyaient dans la plaine ; mais le roi ne paraissait pas. L'inquiétude commençait à s'emparer des troupes, lorsqu'on le vit arriver l'épée haute, couvert de sang et de poussière. Les cris de *vive le roi* redoublèrent à son aspect. Henri remit en ordre son armée. Il restait sur le champ de bataille un corps de Suisses qui ne voulait pas se rendre. On fit approcher du canon pour l'enfoncer : ils

ne composèrent qu'alors, et après avoir exigé un certificat portant témoignage qu'il leur avait été impossible de se défendre. ÈRE VULG. 1590.

Le roi se mit à la poursuite des vaincus ; il y périt plus d'hommes que dans la mêlée. L'armée victorieuse les poussa plusieurs lieues devant elle, enlevant tous les drapeaux et faisant une multitude de prisonniers. On remarqua le soin que prit Henri dans toute cette déroute d'arracher le plus qu'il put de Français à la première fureur du soldat, et son attention à recevoir et à consoler les officiers vaincus qu'on lui présentait. La nuit le força de s'arrêter à Rosny, château appartenant à Sully, distant d'une lieue de Mantes. A mesure que ses capitaines arrivaient, il allait au-devant d'eux, les embrassait et les faisait asseoir à sa table. Comme on lui demanda quel nom il donnerait à cette bataille, il répondit : « C'est la journée du Tout-Puissant ; à lui seul en appartient la gloire. » Enfin quand on lui présenta son épée de combat, dégouttante de sang, pleine de hachures, encore souillée des dépouilles des malheureux qui étaient tombés sous ses coups, il détourna les yeux avec horreur, gémit des excès auxquels la guerre force les plus humains, et dès le lendemain il envoya offrir la paix à ses ennemis.

C'était malgré lui que le duc de Mayenne, trop certain par le combat d'Arques des ressources de Henri IV, avait risqué la bataille d'Ivry ; mais il n'avait pu tenir contre les murmures des Seize, qui le taxaient de lâcheté, et contre les instances impérieuses du légat et des Espagnols. Ceux-ci y perdirent un gros corps de cavalerie, et leur chef le comte d'Egmond, jeune présomptueux, auquel il était échappé de dire avant l'action que, si les

ÈRE VULG. 1590. pitié ne trompa personne, et à travers ses déguisemens on entrevit son but secret, qui était de retarder les progrès du roi en obtenant une trève ou une suspension d'armes, s'il avait pu.

Dans cette occasion, comme dans toutes les autres, Biron et les seigneurs catholiques qui se joignirent à lui demandèrent permission au roi. Ils le firent par devoir, et aussi pour mortifier Gaëtan et les Espagnols, en leur montrant que cet accord, qu'ils ne voulaient pas être censés traiter avec le roi, était néanmoins uniquement fondé sur l'autorité qu'ils refusaient de reconnaître.

Il n'y eut rien de remarquable à l'entrevue de Noisy qu'une plaisanterie d'Anne d'Anglure, connu sous le nom de Givry. Comme il était très-bon officier, le légat employa toutes sortes de caresses pour le détacher du roi. Voyant ses efforts inutiles, il l'exhorta du moins à demander au pape, en la personne de son représentant, pardon du passé. Givry prend un air touché, se prosterne aux pieds du prélat, et lui demande pardon des maux qu'il a faits aux Parisiens, et une absolution générale. Le légat la lui accorde, très-satisfait. Givry, toujours à genoux, ajoute : « Donnez-moi aussi l'absolution » de l'avenir, parce que je suis disposé à ne leur pas » moins faire par la suite. » Il se relève aussitôt, et disparaît. Quoiqu'on rît de cette saillie, néanmoins, à cause du légat, elle mortifia les spectateurs, même royalistes. Ils lui en firent excuse, et l'entrevue finit par des politesses réciproques, comme elle avait commencé.

Il s'entretint depuis des négociations, tantôt publiques, tantôt secrètes, entre Henri lui-même et Villeroy. Ce ministre traitait toujours, et ne cessait de mettre en avant

mençait à agir en homme détrompé. Le duc de Luxembourg avait déjà eu plusieurs audiences, dont les Espagnols et les ligueurs ressentirent le contre-coup. La politique du pape ne lui permit pas de marquer d'abord clairement le changement de ses dispositions. Il se contenta de remettre à un autre tems, sous quelque prétexte, les secours qu'il était peut-être déjà déterminé à refuser. ÈRE VULG. 1590.

Loin de laisser entrevoir ses craintes, la ligue, dans ses écrits, n'entretenait le public que de ses espérances; mais les démarches des chefs démentaient ces flatteuses promesses, puisque dans le même tems ils se donnaient tous les mouvemens possibles pour entamer des négociations, ressource ordinaire des faibles. Les pourparlers, qui devinrent si fréquens depuis ce moment jusqu'à la fin de la guerre, étaient ordinairement, de la part des ligueurs, le fruit de la nécessité; tantôt désir de gagner du tems, tantôt envie de pénétrer les desseins des seigneurs catholiques attachés au roi, ou de les séduire, presque jamais volonté d'en venir à une conclusion.

Ils agirent long-tems d'après ce principe accrédité par les émissaires d'Espagne, que le Béarnais ne se convertirait pas, et que, quand même il le ferait, on ne devait pas le reconnaître, parce que sa première apostasie le rendait à jamais indigne du trône. En conséquence ce n'était pas avec lui qu'ils prétendaient traiter, mais avec les seigneurs catholiques de son parti, dont ils avaient, disaient-ils, pitié comme de gens qui couraient aveuglément à leur perte. Tels étaient les motifs que publia le légat quand il demanda une entrevue au maréchal de Biron, peu de tems après la bataille d'Ivry. Mais sa feinte

ÈRE VULG. 1590.

pitié ne trompa personne, et à travers ses déguisemens on entrevit son but secret, qui était de retarder les progrès du roi en obtenant une trève ou une suspension d'armes, s'il avait pu.

Dans cette occasion, comme dans toutes les autres, Biron et les seigneurs catholiques qui se joignirent à lui demandèrent permission au roi. Ils le firent par devoir, et aussi pour mortifier Gaëtan et les Espagnols, en leur montrant que cet accord, qu'ils ne voulaient pas être censés traiter avec le roi, était néanmoins uniquement fondé sur l'autorité qu'ils refusaient de reconnaître.

Il n'y eut rien de remarquable à l'entrevue de Noisy qu'une plaisanterie d'Anne d'Anglure, connu sous le nom de Givry. Comme il était très-bon officier, le légat employa toutes sortes de caresses pour le détacher du roi. Voyant ses efforts inutiles, il l'exhorta du moins à demander au pape, en la personne de son représentant, pardon du passé. Givry prend un air touché, se prosterne aux pieds du prélat, et lui demande pardon des maux qu'il a faits aux Parisiens, et une absolution générale. Le légat la lui accorde, très-satisfait. Givry, toujours à genoux, ajoute : « Donnez-moi aussi l'absolution » de l'avenir, parce que je suis disposé à ne leur pas » moins faire par la suite. » Il se relève aussitôt, et disparaît. Quoiqu'on rît de cette saillie, néanmoins, à cause du légat, elle mortifia les spectateurs, même royalistes. Ils lui en firent excuse, et l'entrevue finit par des politesses réciproques, comme elle avait commencé.

Il s'entretint depuis des négociations, tantôt publiques, tantôt secrètes, entre Henri lui-même et Villeroy. Ce ministre traitait toujours, et ne cessait de mettre en avant

la proposition du retour du roi à la religion catholique, comme devant faire tomber tous les obstacles. Henri ne voulait s'engager pour l'instant qu'à la promesse de se faire instruire. Le ministre ne se rebutait pas, et insistait au moins pour une trève. S'il s'avançait trop, il était désavoué; les ligueurs ne cherchaient point à conclure, mais à lier une négociation qui empêchât le roi de profiter de ses avantages. On juge, par l'application de Villeroy à justifier sa bonne foi dans ses mémoires, qu'elle fut souvent soupçonnée; sort ordinaire à ceux qui, dans les affaires, suivent plus la vivacité de leur zèle que les lumières d'une saine politique.

Le cardinal de Bourbon, reconnu par la ligue, mourut dans le mois de mai. Ce prince avouait publiquement le droit de Henri, son neveu; mais, de peur que les rebelles n'abusassent de sa faiblesse, le roi fut obligé de le faire garder dans un château fort, où il finit ses jours. Cet événement mit de l'embarras dans les démarches des ligueurs. Jusqu'alors les ordres s'étaient donnés, les arrêts s'étaient rendus dans les parlemens au nom de Charles X, et on avait même frappé dans plusieurs villes des monnaies à son coin; mais il était question maintenant de décider sous quel étendard on combattrait désormais. L'absence du duc de Mayenne, qui était allé en Flandre conférer avec le duc de Parme, et l'embarras du siége de Paris, firent remettre la délibération à un autre tems. On ne songea pour le présent qu'à se défendre contre Henri, et à lui susciter tous les obstacles qui pouvaient l'empêcher de conquérir la capitale.

On prétend que, s'il fût venu camper devant Paris aussitôt après la victoire d'Ivry, cette ville consternée

lui aurait ouvert ses portes. On croit aussi que, malgré ce retard, s'il avait voulu brusquer les attaques, quand il fut une fois en présence, il l'aurait emportée de force. Il était impossible qu'une place d'une si grande étendue n'eût bien des endroits faibles. D'ailleurs elle n'avait qu'une médiocre garnison espagnole, soutenue de quelque noblesse française et d'une bourgeoisie très-peu capable de résister à des troupes aguerries. Mais le roi craignit pour Paris les suites d'un assaut qui pouvait ruiner en un moment cette ville opulente, la gloire et la ressource du royaume. Il préféra le blocus, persuadé que quelques jours suffiraient pour affamer le peuple immense contenu dans ses murailles et le contraindre à se rendre.

Mais ce dessein pénétré donna aux émissaires d'Espagne la facilité de prendre les mesures propres à rendre la résistance invincible. Quand on s'aperçut qu'il y avait peu à craindre de la force, sans négliger absolument les précautions ordinaires dans une ville assiégée, on s'appliqua principalement à prévenir les esprits contre l'impatience, suite ordinaire des incommodités d'un blocus. Le zèle de la religion parut le moyen le plus sûr pour opérer. En effet, il réussit peut-être au-delà des espérances. Des femmes délicates, des hommes accoutumés à leurs aises, supportèrent sans murmure, non quelques privations passagères, mais une famine cruelle, une espèce de mort lente qu'on leur fit goûter, en leur persuadant qu'ils étaient martyrs de la bonne cause. Cette adresse à entretenir une opiniâtreté inflexible dans tout un peuple paraît plus admirable quand on sait combien les chefs de la ligue furent obligés de varier les ruses selon la différence des génies et des dispositions.

Il y avait à tromper des hommes simples et d'autres d'un esprit raffiné, des personnes sensées, mais prévenues, et une populace grossière. Plus que tout cela, il fallait contenir ceux que leurs lumières et leur droiture mettaient en état et dans la disposition d'éclairer les autres. La politique espagnole pourvut à tout. On donna au peuple et à ceux qui lui ressemblent des spectacles bizarres, et aux personnes déjà séduites des raisons spécieuses à leur portée. Pour ceux qui pouvaient détromper les autres, on les enchaîna si bien par la crainte des Seize et de leurs satellites, qu'ils n'osèrent long-tems, quoiqu'en très-grand nombre, risquer des démarches dont le danger était évident et le succès très-incertain. Mais le principal moyen dont on se servit pour échauffer les esprits fut de renouveler le fameux décret de Sorbonne, qui déclarait un hérétique relaps incapable de succéder au trône; de publier ce décret dans les chaires, et de le faire valoir dans les confessionnaux. On exigeait des pénitens abusés qu'ils le regardassent comme un oracle du Saint-Esprit, et qu'ils promissent de s'y conformer, au risque de leur fortune et au péril de leur vie (1).

ÈRE VULG. 1590.

Pour mieux persuader cette espèce de dévouement par leur exemple, les zélés imaginèrent une procession militaire qui se fit le 3 juin. Elle était composée d'écoliers, de prêtres, de religieux de tous les ordres, excepté les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, les bénédictins et les célestins. A la tête marchaient Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur

(1) *Journal de Henri IV*, t. I. *Mémoires de la Ligue*, t. IV. *Mémoires de Villeroy*, t. IV. Cayet, t. I. *Satire Ménippée*, p. 417.

ÈRE VULG. 1590.

des Chartreux, tenant d'une main le crucifix et de l'autre une hallebarde. Ils étaient suivis de religieux qui marchaient sur deux lignes, revêtus des habits de leur ordre et armés par-dessus, les uns de toutes pièces, les autres d'une cuirasse ou d'un simple casque; selon ce qu'ils avaient trouvé à emprunter. Leurs armes offensives consistaient en épées, en piques, en sabres et surtout en arquebuses, qu'ils maniaient avec la dextérité propre à leur état. On chantait, pendant la marche, des hymnes et des psaumes, entremêlés de fréquentes décharges (1).

Le légat crut devoir autoriser cette cérémonie par sa présence. Un de ses domestiques fut tué, presque à côté de lui, dans la salve que firent ces nouveaux arquebusiers. Cet accident causa de la rumeur; mais elle s'apaisa bientôt, parce qu'on répandit parmi le peuple que cet homme ayant été tué dans une cérémonie si sainte, son ame s'était envolée au ciel, « et qu'il fallait le croire, » parce que monseigneur le légat, qui savait bien ce qui » en était, l'assurait ainsi. » Cette procession passa par les rues les plus fréquentées de Paris, et réjouit autant la populace qu'elle affligea les gens de bien.

Il s'en fit quelques jours après une autre plus grave et plus décente, peut-être en réparation de cette bouffonnerie, dont on fut apparemment honteux. La plus grande partie du clergé de Paris y assista très-dévotement; on y porta les reliques des saints, et elle finit par une messe solennelle dans la cathédrale. Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, et gouverneur de l'île de France pour la ligue, les chefs de la bourgeoisie et des

(1) Cayet, t. I, p. 361.

troupes étrangères appelées pour soutenir le siége, le parlement et les autres cours souveraines, y jurèrent de défendre la ville et la religion jusqu'à la mort. ÈRE VULG. 1590.

Mais ce n'était pas tant l'épée du vainqueur qu'on avait à craindre, que les trahisons intérieures, et surtout la famine. On tâcha de prévenir ces inconvéniens en établissant de bons corps-de-garde et des patrouilles exactes, et en économisant le grain. On occupait aussi le peuple de sermons, de processions, de vœux, de saluts, où tous les grands assistaient exactement. Le parlement donna un arrêt qui défendait, sous peine de la vie, de parler de paix; et il courut des billets par lesquels on menaçait de jeter dans la rivière les premiers qui se plaindraient.

Malgré ces précautions, sitôt que le roi eut assuré ses postes, qu'il eut brûlé les moulins et investi la ville de tous côtés, la disette commença à se faire sentir. Les magistrats firent fouiller les maisons qu'ils soupçonnaient être les mieux approvisionnées. On tira de celles des jésuites et des capucins de quoi soulager pour quelque tems la misère publique; mais bientôt les assiégés retombèrent dans la même détresse.

Le pain étant devenu rare, on y substitua des bouillies de différentes farines que le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisaient distribuer aux plus pauvres. Ils y joignirent de l'argent, qui fut bien reçu tant qu'on trouva quelques alimens à acheter; mais les greniers s'épuisèrent, et le peuple, rejetant un métal inutile, s'écriait douloureusement: « Point d'argent, mais du pain! » Bientôt ils mangèrent les chevaux, les ânes, les chats, les rats, les souris; enfin tous les animaux qu'ils purent trouver. On faisait bouillir leurs peaux, ainsi que les

Ère vulg. 1590.

vieux cuirs, dont ces malheureux soutenaient en gémissant leur vie languissante. Ils sortaient quelquefois en troupes pour fourrager les blés, qui approchaient de leur maturité; mais ils étaient repoussés par le canon des royalistes. Néanmoins ceux-ci, touchés de compassion, en laissaient toujours échapper quelques-uns, et souffraient que les autres remportassent leur récolte dans les murs; mais cette faible ressource leur manqua aussi, parce que le roi rapprocha ses postes, et resserra la ville, de sorte qu'ils se trouvèrent réduits à brouter l'herbe des rues les moins fréquentées (1).

Ces nourritures malsaines causèrent beaucoup de maladies. « La médecine qu'ils y faisaient était la patience, » dit un témoin oculaire, bien persuadé du mérite de cette opiniâtreté, « et ne laissait-on de faire infinies processions
» avec les indulgences et pardons que le légat leur don-
» nait, qui se gagnaient, en la plupart des églises, avec
» les sermons qu'ils oyaient, qui leur faisaient prendre
» tant de courage, que les sermons leur tenaient lieu de
» pain; et quand un prédicateur les avait assurés qu'ils
» seraient secourus dans huit jours, ils s'en retournaient
» contens et s'entretenaient de ces espérances, encore
» qu'on leur eût donné beaucoup de telles remises et
» dilations, et ne leur souvenait plus de ce qu'ils avaient
» enduré. »

Par ces artifices, on en vint jusqu'à leur faire essayer du pain de son, mêlé de poussière d'ardoise, de foin et de paille hachés. On fit de la farine des os des bêtes qu'on

(1) De Thou, l. XCIX. Davila, l. II. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 272.

tuait, et même avec de vieux ossemens ramassés dans les cimetières. Cette invention vint encore du légat et des Espagnols, qui trouvaient tous moyens bons, pourvu que leurs projets s'accomplissent. On l'appela *le pain de madame de Montpensier*, parce qu'elle en avait approuvé l'invention : mais ceux qui en mangèrent en moururent. Le jour, on était attendri par la vue des moribonds qui se traînaient dans les rues; la nuit, on était pénétré de leurs plaintes lugubres, qu'ils réservaient aux ténèbres, dans la crainte d'être punis comme réfractaires aux arrêts qui défendaient de demander la paix. Les cadavres pourrissaient dans les maisons désertes et y devenaient la proie des animaux. Enfin une mère renouvela les horreurs du siége de Jérusalem : elle fit rôtir les membres de son enfant mort, et expira de douleur sur cette affreuse nourriture. « Il mourut, dit le témoin déjà cité, » plus de treize mille personnes de faim, chose qui doit » bien retourner à la louange de la chrétienté. »

Ère vulg. 1590.

Une extrémité si déplorable enhardit plusieurs fois les plus sensés du peuple à hasarder quelque coup de vigueur, pour forcer les ligueurs à faire la paix ou à rendre la ville : mais ces tentatives furent toujours découvertes et prévenues. Il n'y eut, en deux mois que dura le blocus, qu'une émeute un peu importante. Le projet qui y donna lieu était assez bien concerté. Le conseil de l'union, composé du gouverneur, du légat, de l'ambassadeur d'Espagne, des chefs des troupes, et des autres personnes en état de donner les ordres, se tenait ordinairement au palais. Des mécontens, gens de marque, apostèrent eux-mêmes des hommes résolus pour bloquer le palais quand le conseil y serait assemblé; et, pendant qu'on l'aurait

ÈRE VULG. 1590. tenu, pour ainsi dire, sous la clef, dans l'impossibilité de communiquer au dehors, les auteurs de l'entreprise devaient se présenter au peuple, publier que la paix était conclue, faire mettre les armes bas, comme de l'aveu du conseil de l'union, et ouvrir les portes aux troupes du roi. Ceux qui étaient désignés pour former le blocus parurent au palais en grand nombre; mais ils eurent l'imprudence de crier trop tôt *pain ou paix*. Ces clameurs donnèrent des soupçons à la garde étrangère qui veillait à la sûreté du conseil; elle se mit en défense. Les autres, mal conduits, reculèrent en tirant quelques coups de pistolet. La garde alors fit main basse : il y en eut néanmoins peu de tués; mais plusieurs des plus échauffés furent pris et pendus pour intimider les autres.

Il résulta cependant de cet éclat une résolution de donner du moins une apparence de satisfaction au peuple, en entamant une négociation avec le roi. On savait qu'on le trouverait disposé à embrasser tous les moyens possibles de pacification. Outre les raisons politiques qui le portaient à presser la réduction avant l'arrivée du duc de Parme, général espagnol, dont l'armée était déjà sur la frontière, Henri trouvait dans la bonté de son cœur les motifs les plus forts de se prêter à tous les expédiens capables de sauver ses sujets, lors même qu'ils s'obstinaient à périr. Il avait fait jeter dans la ville des lettres par lesquelles il promettait paix et amnistie entière si on voulait se rendre. Tous les royalistes qui avaient occasion de parler aux Parisiens, soit dans les sorties, soit dans la ville même, où ils entraient avec des saufs-conduits pour leurs affaires, les exhortaient à se délivrer, par une prompte obéissance, de la misère qui les accablait. Tous

vantaient la bonté du roi, sa générosité, sa bienfaisance; sa facilité à pardonner. Ce prince lui-même, en particulier comme en public, plaignait le sort de ce peuple aveuglé. En faisant repousser ces affamés dans la ville, il gémissait sur la nécessité qui le forçait à se rendre sourd aux cris de ses sujets. Tous ceux qui, échappés de Paris, pouvaient pénétrer jusqu'à lui, le trouvaient affable, prévenant, montrant non la sévérité d'un roi irrité, mais la tendresse d'un père.

C'est ce que tous, amis et ennemis, remarquèrent dans la conférence qui se tint le 5 août à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs. Il y en avait eu de tems en tems plusieurs autres depuis le commencement du blocus, mais seulement entre des seigneurs autorisés des deux côtés. Le roi lui-même parut à celle-ci, environné de la principale noblesse de son royaume. Quelqu'un lui faisant remarquer que cette foule pourrait l'incommoder, il répondit : « J'en suis bien autrement pressé un jour de bataille. » Les représentans des ligueurs étaient tirés du clergé, et avaient à leur tête Pierre, cardinal de Gondi, évêque de Paris, frère du maréchal de Retz, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Ces députés, au lieu de prendre la qualité de supplians, se donnèrent celle de médiateurs. Ils dirent au roi que le parlement et le peuple de Paris, touchés des maux qu'enduraient les Français par leur obstination aux guerres civiles, les envoyaient vers lui et vers le duc de Mayenne, pour voir si on ne pourrait pas trouver quelque ouverture de paix.

Henri leur fit sentir combien la proposition d'un pareil arbitrage était peu convenable de la part d'une ville réduite aux dernières extrémités de la famine. Ensuite,

Ère vulg. 1590. quoique leurs pouvoirs ne fussent pas en forme, il voulut bien entrer en matière avec eux, et leur proposa à son tour de traiter de la reddition de la ville, de lui donner des otages pour sûreté des conditions, et d'aller après cela trouver le duc de Mayenne. Si le duc réussissait à faire lever le siége sous huit jours, le roi s'engageait à rendre les otages. Si même, dans cet intervalle, les députés pouvaient amener Mayenne à une paix générale, dans laquelle Paris fût compris, le roi promettait de renoncer à la première capitulation, fût-elle plus avantageuse pour lui; toujours néanmoins à condition que, faute par le duc de Mayenne de conclure la paix ou de secourir la ville sous huitaine, elle ouvrirait ses portes.

Les députés rejetèrent ces propositions : ils s'en tinrent toujours à la résolution de ne faire aucune convention qu'ils ne se fussent auparavant abouchés avec le duc de Mayenne. Ils demandaient un passeport et permission de l'aller trouver. Le roi le leur refusa, persuadé qu'ils ne s'en serviraient que pour hâter le secours, et rapporter dans la ville des espérances qui rendraient le peuple plus opiniâtre.

Henri, dans cette conférence, montra son cœur paternel. Il s'attendrit jusqu'aux larmes sur les malheurs de la France; il peignit avec feu les horreurs de l'anarchie les tribunaux sans magistrats, les villes sans commerce les campagnes sans cultivateurs, la capitale, autrefois si florissante, dévastée par les étrangers, et devenue la proie d'une effroyable famine. Il conjura les députés de reprendre des sentimens français, de ne se pas rendre les instrumens de l'ambition espagnole; et les trouvant inflexibles, il les congédia honorablement. Le monarque

eur remit en main ses offres par écrit, dans l'intention qu'elles fussent lues publiquement; mais les Seize répandirent au contraire que Henri voulait avoir la ville sans conditions. Par-là on confirma le peuple dans son opiniâtreté, et on le détermina à attendre patiemment l'arrivée du secours. ERE VULG. 1590.

A force de sollicitations et d'instances, les ligueurs avaient enfin obtenu de l'Espagne une puissante armée, malgré la résolution où cette cour était d'abord de n'entretenir la guerre en France que par les Français, en leur fournissant seulement quelques troupes auxiliaires, assez fortes pour balancer le succès, et trop faibles pour amener un événement décisif. Mais les affaires de la ligue étaient réduites à un état qui ne permettait plus ces ménagemens politiques. Toute la force du parti résidait dans la capitale, dont le sort allait décider de l'issue d'une intrigue tramée à si grands frais, aux dépens du sang le plus pur de la France. Paris étant pris, toute la faction tombait d'elle-même; or Paris, abandonné à lui-même, ne pouvait plus tenir. Le duc de Parme reçut donc des ordres pressans et absolus de voler au secours des assiégés.

Il en coûta à ce prince pour quitter la Flandre, le théâtre de ses victoires. Dans l'expédition où il allait s'embarquer, il avait peu à compter sur les amis, et tout à craindre d'un ennemi courageux, exercé aux armes, environné d'une noblesse presque invincible, d'autant plus redoutable qu'il fallait aller l'attaquer dans sa propre maison et dans le centre de ses forces. Aussi, contraint par le conseil d'Espagne de tenter l'aventure, il n'y eut point de précautions que ce prudent général se

ÈRE VULG. 1590. permit de négliger. Il prit une forte armée, et la pourvut de pontons, d'artillerie, de munitions de toute espèce, pour la rendre capable de se soutenir par elle-même. Il y établit la plus exacte discipline. On ne partait qu'au soleil levé; l'armée était couverte par ses chariots dans la marche, et tous les soirs elle se retranchait en arrivant. Un corps de cavalerie légère précédait toujours pour fouiller le pays et assurer les campemens. Afin d'ôter au soldat tout prétexte de s'écarter, les vivres étaient fournis en abondance et les repos aussi fréquens que la nécessité des affaires pouvait le permettre.

Comme une marche si bien combinée demandait du tems, le duc de Mayenne prit toujours le devant avec un corps d'environ dix mille hommes, moins dans l'espérance d'interrompre le blocus que pour inspirer du courage aux Parisiens, quand ils le sauraient près d'eux. Il arriva à Meaux peu de tems avant le duc de Parme, qui le joignit à la tête de son armée le 22 août.

Le roi se trouva dans un extrême embarras. Il ne se sentait pas assez fort pour faire tête à l'armée du duc et conserver en même tems ses postes; mais aussi, lever le blocus, c'était perdre en un moment le fruit de plusieurs mois de peines et de travaux. Il fallut cependant se résoudre à ce dernier parti, dans la crainte de tout perdre en voulant tout gagner. Le monarque rassembla son armée le dernier jour d'août, et prit auprès de Chelles et de Lagny une position qu'il crut propre à forcer le duc ou à renoncer à la délivrance de la capitale ou à livrer bataille. Il envoya même la lui offrir; mais le vieux général répondit au trompette : « Dites à votre roi que je ne suis pas venu de si loin pour prendre conseil de

mon ennemi : je sais que mes manœuvres ne lui plaisent ÈRE VULG.
pas ; mais, s'il est si bon général qu'on le publie, qu'il 1590.
me force au combat ; car de moi-même je ne serai point assez imprudent pour exposer au hasard d'une bataille ce que je tiens dans la main. »

Instruit des dispositions du duc, Henri apporta de nouveaux soins à fermer si bien les chemins de Paris, que les Espagnols ne pussent y arriver sans avoir auparavant risqué une action. Cependant les Parisiens murmuraient hautement : les provisions entrées depuis l'ouverture de quelques passages, loin d'apaiser la faim, n'avaient fait que l'aiguiser davantage. Ils menaçaient à grands cris de se rendre, s'ils n'étaient promptement délivrés.

Comme s'il n'eût pu résister à ces clameurs, le duc de Parme sort de son camp le 5 septembre, publiant qu'il va tenter le sort des armes. A cette nouvelle, Henri tressaille de joie ; le soldat et l'officier, enflammés de la même ardeur, brûlent d'en venir aux mains. Les deux armées s'avancent : celle du duc à pas lents, encore retardée par des haltes fréquentes. Le Français, poussé par son impatience naturelle, s'élance au-devant des ennemis : mais tout-à-coup ceux-ci se replient sur eux-mêmes ; ils se dérobent par un vallon à la vue des royalistes, prennent une position avantageuse, qu'ils fortifient sur-le-champ de fossés et de redoutes, et portent toute leur artillerie contre Lagny. Cette ville, située sur la Marne, était un poste très-important dans les circonstances, parce qu'au-dessus de cette place les ligueurs avaient fait des magasins de grains considérables, destinés à ravitailler Paris quand la rivière serait libre. La même raison en-

ÈRE VULG. 1590. gageait le roi à faire tous ses efforts pour conserver cette ville. Sitôt qu'il la sait assiégée il y envoie un renfort. Il délibère ensuite s'il attaquera le duc dans ses retranchemens, ou s'il passera la Marne pour secourir la place. Le premier parti était trop hasardeux; le second aurait laissé toute la plaine libre aux convois des ennemis, qui n'attendaient qu'un débouché. Pendant ces incertitudes, les assauts redoublent à Lagny, la place est emportée sous les yeux du roi, la rivière se couvre de bateaux chargés de blés, et les vivres arrivent à Paris en abondance.

Cet événement inattendu ruinait tous les projets du roi; il le sentit : cependant il ne pouvait encore renoncer à ses espérances. Avant que de perdre la capitale de vue, il fit sur elle une dernière tentative. La nuit du 9 au 10 septembre, le monarque présenta l'escalade de trois côtés. Comme les Parisiens avaient eu quelques soupçons, il les trouva sur leurs gardes. Les royalistes repoussés lâchèrent prise : mais, dans la persuasion que, la première alarme passée, chacun avait abandonné son poste pour aller se reposer, le roi prend lui-même des troupes fraîches, et les ramène à l'escalade à la pointe du jour. Déjà quelques soldats franchissaient la muraille, lorsqu'un jésuite et un marchand libraire, qui étaient restés sur le rempart du quartier Saint-Jacques, entendant du bruit, crient aux armes. Ils renversent une échelle chargée d'hommes, dont les premiers étaient près de s'élancer sur le parapet, et précipitent les assaillans dans le fossé. Le corps-de-garde se réveille et vient à leur secours. En un moment les tambours donnent l'alarme dans les quartiers, les bourgeois courent à leurs postes,

» çais et les principaux magistrats sont attachés au roi ; il
» a promis de se faire instruire, et il le fera, si, par une
» sévérité déplacée, on ne met obstacle à ses bons des-
» seins. Rappelez-vous les changemens funestes qu'un
» zèle imprudent a fait éprouver à la religion en Alle-
» magne et en Angleterre, et craignez le schisme qui
» éclatera infailliblement en France, si vous voulez for-
» cer les catholiques à abandonner le roi. » Le duc de Luxembourg écrivit dans les mêmes termes au nouveau pape, et le conjura de suspendre son jugement jusqu'à ce que les princes et les seigneurs français lui eussent donné les éclaircissemens nécessaires, par une ambassade solennelle qui se préparait.

Mais les intrigues des Espagnols et des ligueurs avaient déjà prévalu auprès de Grégoire, qui, né sujet du roi d'Espagne, lui était entièrement dévoué. Au lieu d'attendre les instructions qu'on lui annonçait, il commença par lever des troupes, leur assigna des fonds, et en donna le commandement à Hercule Sfondrate, duc de Montemarciano, son neveu. En même tems il fit partir pour la France, avec les pouvoirs les plus amples et des bulles fulminantes contre les royalistes, un nouveau nonce nommé Marsile Landriano, prélat milanais, aussi attaché aux Espagnols que le légat Philippe Sega, et non moins entêté que lui des maximes ultramontaines.

A son arrivée dans le royaume il se tint à Reims une assemblée où se trouvèrent avec le nonce les ducs de Mayenne, de Lorraine, et les autres princes de leur maison, les envoyés de Savoie et d'Espagne, et le cardinal de Pellevé, nommé depuis par le pape archevêque de cette ville. Le nonce disait qu'il était venu en France

ÈRE VULG. 1591. exprès pour sacrer le roi que les états-généraux éliraient. On faisait déjà grand bruit de ces états : les ligueurs les regardaient comme le coup mortel pour le parti des Bourbons ; mais ils n'étaient pas encore convoqués. Il fut alors question de décider s'il convenait de les assembler ou non. Quand on eut bien discuté les raisons pour et contre, les plus ardens se trouvèrent enfin contraints d'avouer qu'avant de hasarder un pareil éclat, la dernière ressource de la sainte union, il fallait mettre en meilleur train les affaires de la ligue, de peur de se rendre ridicule en décidant ce qu'on ne pourrait exécuter. On regarda donc comme nécessaire de savoir auparavant quelles forces l'Espagne voudrait employer au soutien de la bonne cause. Le président Jeannin fut chargé par l'assemblée d'aller s'en informer. Le duc de Mayenne lui donna secrètement la commission de sonder les dispositions de Philippe à son égard, et de découvrir s'il pouvait personnellement s'en promettre des secours particuliers dans une occasion décisive.

On agita aussi dans l'assemblée de Reims s'il était à propos que le nonce fît valoir ses pouvoirs dans toute leur étendue. Le duc de Mayenne, avec les plus sensés, opinait à user de ménagement, de peur de révolter les Français, toujours en garde contre les entreprises de la cour de Rome. « D'ailleurs, disaient-ils, les menaces d'excommunication seraient bonnes après une victoire pour servir de prétexte aux transfuges ; mais, à présent que les affaires du roi sont florissantes, ne croyez pas que personne l'abandonne sur de pareilles craintes. » Les autres prétendaient au contraire qu'un coup de vigueur réchaufferait les tièdes. Ils disaient qu'on savait dans le

publio les intentions du pape, et que, retrancher quelque chose de la sévérité de ses ordres, ce serait paraître se défier de sa propre cause; qu'il fallait donc frapper le coup, au hasard de tous événemens. Ce sentiment prévalut, et Landriano, livré à l'impétuosité de son caractère, fulmina les bulles, par lesquelles il exhortait les laïcs à quitter le parti du roi, et l'ordonnait aux ecclésiastiques, dans le délai d'un mois, sous peine d'être excommuniés et privés de leurs bénéfices. ÈRE VULG. 1591.

Mais il fut bien étonné, lorsqu'au lieu de voir plier les Français sous ses menaces, comme il s'en était flatté, il entendit une réclamation générale. Le roi donna un édit, dans lequel, renouvelant la promesse de se faire instruire, qu'il avait solennellement jurée en montant sur le trône, il se plaignait amèrement des obstacles que ses ennemis apportaient à sa conversion, en lui suscitant tous les jours de nouveaux embarras. Il taxait la conduite du pape de précipitation, celle du nonce d'imprudence. Pour la conservation de son autorité royale, des lois de son royaume, des libertés de l'église gallicane, il renvoyait l'affaire à ses parlemens, et exhortait les archevêques, évêques et autres prélats à s'assembler au plus tôt, pour statuer, selon les saints canons, sur l'injustice des censures prononcées par les monitoires de Landriano.

En conséquence, les parlemens de Tours et de Châlons appelèrent comme d'abus des bulles du nonce. Ils les déclarèrent scandaleuses, pleines d'impostures, tendantes à exciter la révolte, et, comme telles, les condamnèrent à être brûlées par la main du bourreau. Ces cours décrétèrent le nonce lui-même d'ajournement personnel, et ensuite de prise de corps. Elles promirent une récom-

ÈRE VULG. 1591. pense à ceux qui le livreraient, et défendirent, sous peine de mort, de le recevoir et de le loger chez soi. Le même arrêt déclarait criminels de lèse-majesté, déchus de leurs bénéfices, tous ceux qui publieraient et souscriraient ces bulles. Il défendait d'envoyer de l'argent à Rome, et recevait le procureur-général appelant au futur concile de l'élection de Grégoire XIV.

Des évêques royalistes ne montrèrent pas moins de zèle. En termes plus ménagés que les parlemens, ils n'en décidèrent pas moins que les excommunications fulminées par le nonce étaient injustes dans le fond et dans la forme, qu'elles avaient été lancées à la sollicitation des ennemis de la France, et qu'elles ne devaient lier ni les évêques ni les autres catholiques fidèles au roi. Ils exhortaient en conséquence les faibles à ne pas se laisser effrayer, et à continuer d'agir, suivant l'obéissance due aux princes légitimes.

Ce sage mandement des évêques royalistes fut contredit par d'autres mandemens des évêques ligueurs, comme les arrêts de Tours et de Châlons furent combattus par ceux du parlement de Paris. On écrivit, on se réfuta, on fit brûler les ouvrages les uns des autres. Ces exécutions mirent beaucoup de chaleur dans les esprits, sans avancer les affaires; mais ce fut beaucoup pour le roi, que la ligue n'y gagnât rien, surtout après une démarche que ce prince avait hasardée dans ces circonstances délicates.

On a vu qu'en 1577 Henri III avait donné à Poitiers un édit très-favorable aux calvinistes. Il le révoqua malgré lui, lorsque, huit ans après, le duc de Guise le força à la paix de Nemours. Henri IV, pressé des deux côtés, crut ne pouvoir mieux établir la bonne intelligence é-

cessaire entre les calvinistes et les catholiques de son parti qu'en rappelant les dispositions de cet ancien édit. « Si on n'accorde quelque chose aux réformés, dit le roi dans un conseil assemblé à ce sujet, il est à craindre qu'ils ne le prennent d'eux-mêmes, et que, rebutés par leur prince naturel, ils ne se choisissent un chef, comme a été autrefois l'amiral de Coligni : ainsi il y aurait deux rois dans le royaume. Voici, ajoutait le roi, une armée étrangère qui marche à notre secours ; si en arrivant elle trouve les réformés dans l'oppression, il ne faut pas douter qu'elle ne fasse en leur faveur des demandes exorbitantes. Prévenons ce moment. Accordons de bonne grâce ce que nous ne pourrions refuser alors : c'est le seul moyen d'empêcher toute désunion entre les sujets fidèles, et de les faire vivre en paix sous la protection des lois. » Le conseil était presque tout composé de catholiques, entre lesquels se trouvaient beaucoup d'évêques ; néanmoins ils applaudirent aux motifs du roi, et l'édit fut renouvelé, avec la clause qu'il aurait force de loi dans l'état, seulement jusqu'à ce que la paix étant rétablie, les différends de la religion pussent être terminés à l'amiable.

Cette armée auxiliaire, dont parlait Henri, s'avançait enfin de toutes les parties de l'Allemagne vers les frontières de France. Dès la fin de l'année précédente, sur la nouvelle des préparatifs que faisaient contre lui les princes catholiques, le roi, comme nous l'avons dit plus haut, avait envoyé Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, parcourir les cours protestantes, et y chercher du secours. Quelque activité qu'il mît dans sa négociation, les succès en furent lents, mais du moins réels. Il forma un corps de cinq à six mille cavaliers, et

ÈRE VULG. 1591. d'environ onze mille fantassins, qu'il amena sur les frontières au milieu de septembre.

Henri, après le siége de Chartres, assiégea Noyon, que le duc de Mayenne, quoiqu'à la tête d'une armée supérieure, laissa prendre sans coup férir. Le roi mit ensuite son infanterie en garnison dans les places de Picardie, et avec sa cavalerie il alla au-devant de l'armée allemande. Il la trouva composée d'excellentes troupes; et, en reconnaissance du service que Turenne venait de lui rendre, il lui fit épouser l'héritière du duché de Bouillon : récompense politique qui réunissait plusieurs avantages. Par cette alliance, Henri éloignait Turenne des terres considérables qu'il possédait dans le Quercy, le Limousin et le Périgord, où la multitude de ses vassaux le rendait redoutable; il opposait au duc de Lorraine un adversaire actif, et il assurait cette frontière contre les irruptions étrangères. Dès le lendemain des noces, le roi fut obligé d'emprunter les pierreries de la jeune épouse, pour apaiser les Allemands qui commençaient à murmurer de ne pas trouver en arrivant l'argent qu'on leur avait promis. Son intention ensuite était d'attaquer le duc de Mayenne.

Ce général avait été renforcé par les troupes du pape, dont la ligue attendait un grand effort; mais ces auxiliaires, au lieu d'aller droit à leur destination, s'étaient arrêtés sur la route à faire la guerre en Dauphiné, pour le duc de Savoie, contre les généraux du roi, et ils l'avaient faite sans succès; de sorte qu'ils étaient très-diminués et fort maltraités, lorsqu'après avoir traversé la Franche-Comté ils joignirent Mayenne en Lorraine. N'osant les exposer contre des troupes fraiches; il les

mit, avec le reste de son armée, dans de bons quartiers, où il se fortifia. Le roi n'ayant pu les en chasser, ni forcer le duc à une bataille, prit, à travers la Picardie, la route de Rouen, dont il avait promis aux Anglais de faire le siége. ÈRE VULG. 1591.

Il recevait de tous côtés les nouvelles les plus favorables. Ses lieutenans tenaient la campagne dans presque toutes les provinces; et dans celles où ils n'étaient pas supérieurs, ils balançaient du moins les succès. Telle était la Bretagne, dont le duc de Mercœur comptait se faire un état particulier, à l'aide des Espagnols qu'il y avait appelés. Un seul homme arrêtait ses progrès, et tenait lieu au roi du grand nombre de troupes qu'il aurait été forcé d'opposer à Mercœur. C'était le brave La Noue, dont la capacité est assez connue par les *Commentaires politiques et militaires* qu'il nous a laissés. Excellent surtout dans une guerre de chicane : bois, ravines, montagnes, marais, tous les obstacles que présente un pays coupé et couvert, il savait les tourner à son avantage. Jamais il n'était sans ressource : battu un jour, il se remontrait en force le lendemain. Sa réputation seule lui donnait des soldats : sans cesse il harcelait l'ennemi, et formait des entreprises. Il périt enfin au siége de Lamballe, pour avoir voulu reconnaître lui-même la brèche avant de livrer l'assaut. Il emporta les regrets de tous les Français. Ses vertus militaires étaient relevées par la pureté de ses mœurs, sa modération, sa droiture, et une équité incorruptible. La Noue ne laissa pour héritage à ses enfans que des dettes qu'il avait contractées pour le service de l'état, et qu'ils acquittèrent fidèlement.

Ainsi la France se voyait enlever ses meilleurs citoyens,

ERE VULG. 1591. pendant que les factieux, dépouillant tout sentiment patriotique, s'indignaient de ce que le duc de Mayenne avait mis à ses désirs des bornes qui pouvaient faciliter la paix. Selon eux, il aurait dû prendre la couronne dès le commencement, faire ducs et comtes tous ses parens et les gouverneurs de provinces les plus accrédités, traiter avec les catholiques royalistes, et pousser le roi de Navarre à outrance. Il n'est point douteux que le duc de Guise ne se fût conduit ainsi, si ses projets ambitieux n'eussent été terminés à Blois avec sa vie; et les esprits étant affectés comme ils l'étaient, on peut presque assurer qu'il aurait réussi. Mais, outre qu'une résolution si extrême n'allait pas au caractère du duc de Mayenne, naturellement modéré, peut-être encore l'aurait-il hasardée en pure perte. Guise, dans son parti, ne voyait personne qui eût osé lui disputer la couronne. Mayenne, au contraire, était environné de compétiteurs, parens et étrangers; et, lorsqu'il y pensait le moins, il lui en survint un plus dangereux que tous les autres : Charles, son neveu, duc de Guise, qui, ayant été renfermé dans le château de Tours après le meurtre du duc son père, s'en échappa dans le mois d'août de cette année (1).

Henri IV fut d'abord fâché de cette évasion; mais il s'en consola, par la réflexion qu'un chef de plus dans le parti en diviserait davantage les membres, ce qui arriva. La fameuse duchesse de Montpensier, croyant voir revivre un frère chéri dans ce jeune neveu, s'y attacha avec passion, et commença à négliger le duc de Mayenne. Les Parisiens firent des feux de joie à l'occasion de sa déli-

(1) De Thou, L. CII. Davila, l. XII.

vrance, et les Espagnols fondèrent dès-lors sur lui des espérances qu'ils firent dans la suite éclater aux états de Paris. Ils lui marquèrent les plus grands égards, pour se l'attacher. Mayenne en prit de l'ombrage, et les factieux de Paris, se flattant désormais d'être mieux appuyés par un chef plus entreprenant, en conçurent une nouvelle audace.

Après la journée des farines, les Seize, comme nous l'avons dit, prirent le prétexte de la crainte d'une autre surprise pour faire augmenter de quatre mille hommes la garnison étrangère de Paris : nouveauté qui ne passa point sans altercation entre les zélés partisans de l'Espagne et le parlement. Cette dispute fut comme un trait de lumière qui éclaira les deux partis sur leurs intentions réciproques. Jusqu'alors ils s'étaient crus dans les mêmes sentimens, guidés dans leurs actions uniquement par l'amour de la religion et de la patrie ; ce fut donc avec la dernière surprise que, par les explications auxquelles l'affaire de la garnison donna lieu, le parlement s'aperçut que les Seize et leurs adhérens étaient une troupe de traîtres achetés par les Espagnols, et prêts à bouleverser l'état pour remplir leurs engagemens. Les Seize, au contraire, étaient étonnés qu'on ne fût pas aussi vif qu'eux sur les intérêts de l'Espagne, qu'ils regardaient comme inséparables de ceux de la sainte union (1).

Il naquit de ces découvertes une grande défiance entre ces personnages auparavant si unis. Ils ne prenaient plus de résolutions, ils n'imaginaient plus de projets qui ne

(1) *Journal de Henri IV*, t. I.

ÈRE VULG. 1591. fussent regardés par le parti opposé comme des piéges. Dès-lors l'aigreur de la faction se joignant au désir naturel qu'ont tous les hommes de faire prévaloir leurs opinions, on s'attaqua dans les conversations et dans les écrits, d'abord avec quelques ménagemens, ensuite avec toute la fureur de la haine. Pour se soutenir, chaque parti s'attacha à ceux dont il espérait le plus de secours: les Seize aux Espagnols, le parlement au duc de Mayenne.

Réciproquement, le duc commença à avoir plus d'égards pour le parlement, surtout depuis qu'il se fut bien assuré des dispositions des Espagnols. Il en eut les premières certitudes par le président Jeannin, que l'assemblée de Reims avait député auprès de Philippe. Jusqu'alors Mayenne s'était imaginé que si les affaires n'avançaient pas, c'était la faute des ministres d'Espagne, toujours lents dans leurs procédés, et il ne doutait pas que Philippe, mieux instruit, ne le secourût puissamment. Mais Jeannin l'assura que le conseil n'agissait que par ordre du roi, et que le retard venait non d'indécision, mais d'un parti pris de le laisser toujours dans le besoin, afin de le faire entrer malgré lui dans les vues de l'Espagne; que tout tendait dans cette cour à faire assembler les états-généraux à Paris, dont elle se croyait maîtresse par la faction des Seize, et à faire élire reine de France l'infante, jeune princesse singulièrement aimée de son père; qu'après cela, il n'y avait pas d'efforts auxquels la ligue ne dût s'attendre(1). Sur ces informations, Mayenne prit aussi son parti. Ne pouvant se flatter d'obtenir la couronne, il résolut de retenir du moins le plus long-tems qu'il

(1) *Mémoires de Villeroy*, t. I, p. 276. *Mémoires de Jeannin*.

pourrait l'autorité de lieutenant-général du royaume. ÈRE VULG. 1591.

Dans ces entrefaites arriva la mort de Grégoire XIV, dont la nouvelle consterna les ligueurs. Innocent IX (Jean-Antoine Facchinetti), son successeur, quoique redevable en grande partie de son élection à la faction d'Espagne, déclara que l'état de ses finances ne lui permettait pas de soudoyer désormais les troupes que Grégoire avait envoyées en France ; de sorte qu'elles se seraient débandées dans les quartiers de rafraîchissement où elles étaient encore, si l'Espagne ne les eût prises à sa solde. Il paraît d'ailleurs que le nouveau pontife n'était pas fort porté à favoriser les menées sourdes de Philippe, puisqu'il montra un vif désir de voir finir l'anarchie en France, par l'élection d'un roi catholique. Il insinua qu'on devait jeter les yeux sur le cardinal de Bourbon, ce qui donna quelque ressort au tiers-parti. Néanmoins le pape laissa toujours légat dans le royaume le fougueux Sega, évêque de Plaisance, qu'il venait de faire cardinal, à la recommandation de l'Espagne, et qu'il confirma dans ses fonctions, sur ce principe « que les nouveaux » ministres ne font qu'estropier les affaires avant que » de les entendre. » Ainsi le ministre continua de porter tout à l'excès, quoique sa cour fût rentrée dans des sentimens de modération.

Il se livra d'autant plus hardiment à son penchant, qu'il se flattait de voir bientôt les projets de la cour d'Espagne réalisés par le retour du duc de Parme en France. Deux motifs engagèrent ce général à y ramener son armée : 1° les instances du duc de Mayenne, qui déclara qu'il traiterait avec le roi si on ne se hâtait de faire lever le siége de Rouen, dont la prise entraînerait nécessaire-

ÈRE VULG. 1591.

ment la défection de beaucoup d'autres villes, et peut-être la dissolution de la ligue; 2° l'envie d'assembler les états pour y faire élire l'infante. Mais Farnèse, moins confiant que les ministres de son roi, voulait, en cas de mauvais succès, avoir du moins entre ses mains une place forte qui le dédommageât de ses frais : il demanda La Fère, sous prétexte d'y établir son dépôt d'artillerie. Mayenne rejeta la proposition, protestant que jamais il ne se dessaisirait de cette place, qu'il prétendait lui appartenir en propre, comme faisant partie de la dot de sa femme. D'ailleurs, si l'on s'attache à ce qui coûte, cette ville devait lui être très-précieuse, puisqu'il en avait déjà acheté la conservation par un crime. La ligue y avait nommé gouverneur Florimond de Halluin, marquis de Maignelais, seigneur de Picardie : Mayenne eut quelque soupçon qu'il traitait secrètement avec le roi, et sur ces simples indices il le fit assassiner. On se récria contre cette action; mais le duc la soutint juste et n'excédant point son pouvoir de lieutenant-général du royaume. Tout le monde dans son parti ne convenait pas de ce droit, et on dit alors assez publiquement « que les armes » de la ligue n'étaient aiguisées que contre ceux qui ne » s'en défiaient pas. » Malgré ses premières protestations, Mayenne fut obligé de se relâcher. Il permit que La Fère reçût une garnison espagnole, qui en resterait maîtresse tant que l'artillerie y demeurerait.

Farnèse, politique prudent, comptait pour beaucoup de s'être acquis une ville de défense dans le royaume; mais Jean-Baptiste Taxis et Diégo d'Ibarra, agens d'Espagne, résidant à Paris, avaient des vues plus étendues. C'étaient de ces hommes à projets, dont les cours sont

pleines, génies ardens qui forment un plan, l'ornent de toutes les possibilités dont il est susceptible, et qui, si on les laisse commencer, engagent bientôt ceux qui les écoutent dans des dépenses que l'appât du succès et la honte de perdre les avances en reculant rendent toujours plus considérables. Ce furent sans doute des conseillers de cette espèce qui, du projet très-possible d'envahir quelques provinces à l'aide de la guerre civile, amenèrent Philippe II au dessein chimérique de subjuguer la France entière. Il crut y parvenir par le moyen des factieux de Paris, auxquels il prodigua ses trésors; mais il ne réussit qu'à leur faire commettre des crimes dont l'énormité discrédita son parti.

Mayenne, à qui le zèle inconsidéré des Seize était suspect depuis long-tems, regarda leur crédit comme un rempart élevé contre sa puissance, sitôt qu'il eut lui-même séparé ses intérêts de ceux des Espagnols : c'est pourquoi il s'appliqua à miner leur autorité. De leur côté, conseillés par les agens espagnols, ils ne négligeaient rien pour se rendre maîtres absolus dans la ville. Les plus échauffés tenaient des assemblées dans lesquelles on murmurait hautement contre la lenteur du duc de Mayenne : on se plaignait de la tiédeur qui commençait à s'emparer même des Seize, et on l'attribuait au secret penchant que le cardinal de Gondi, évêque de Paris, avait pour la paix. Ce prélat doux et modéré gênait le légat, qui imagina pour s'en défaire de le mettre dans la dure alternative de signer le décret de la Sorbonne, ou de quitter Paris. Gondi aima mieux se retirer que de signer un acte qui excluait du trône le prince légitime; il s'évada. On fit contre lui des procédures : ses revenus

ÈRE VULG. saisis furent appliqués aux besoins du parti, et le légat
1591. se trouva ainsi maître du spirituel dans la capitale (1).

Pour qu'il fût aussi maître des affaires générales, il aurait fallu que les Seize y eussent eu la même influence qu'autrefois; mais nous avons vu que le duc de Mayenne avait eu soin d'introduire dans le conseil de la ligue nombre de personnes prudentes, capables d'arrêter la fougue des factieux. Ceux-ci sentirent le frein; et pour le secouer ils imaginèrent de présenter une requête, par laquelle ils demandaient au duc qu'il lui plût d'admettre désormais au conseil des hommes plus habiles et plus affectionnés à la sainte union; cela voulait dire, dans leur langage, des fanatiques et des enthousiastes comme eux. Leur requête contenait encore un autre article. Ils se plaignaient de ce que le parlement avait absous un nommé Brigard, procureur de la ville, accusé d'intelligence avec le Béarnais. Mayenne les tança vivement de ce que, bornés d'abord à la ville de Paris, ils voulaient maintenant se mêler de gouverner l'état. Il leur reprocha de ne s'occuper qu'à donner de mauvaises interprétations à ses actions, et à le noircir dans l'esprit du peuple, pendant qu'eux-mêmes se livraient en aveugles au conseil d'Espagne, au préjudice de la fidélité qu'ils lui devaient comme lieutenant-général de la couronne. Cependant il finit par leur promettre quelque satisfaction sur l'affaire de Brigard (2).

Comme cette promesse faite uniquement pour les calmer ne s'exécutait pas, outrés de ne pouvoir faire sur

(1) *Journal de Henri IV*, t. I. — (2) *Ibid.*, t. II. Cayet, t. II, p. 511. Pasquier, l. XVII.

ce malheureux un exemple qui aurait intimidé les autres, ils s'en prirent à ses juges, c'est-à-dire au parlement même. Il était alors présidé par Brisson, très-habile jurisconsulte, fort attaché à ses études et à ses livres. Quand le parlement se dispersa après l'attentat de Bussi-le-Clerc, Brisson se laissa mettre à la tête des membres qui restaient à Paris. On le taxe même d'avoir été flatté de la préférence : mais, s'il eut la faiblesse d'accepter la place et de s'en croire honoré, du moins s'y conduisit-il toujours selon les règles d'une exacte probité, ne souffrant pas qu'on procédât autrement que selon les formes juridiques. C'est ce qui sauva Brigard, que Brisson renvoya absous, parce qu'il ne le trouva pas convaincu. Ère vulg. 1591.

Tant de circonspection ne pouvait plaire à des brouillons qui ne voulaient point de délais dans leurs vengeances. Brisson, l'organe de la justice et des lois, leur devint odieux. Ils tentèrent d'abord de le faire assassiner. Le coup manqua, parce qu'un soldat, qu'ils avaient voulu gagner, refusa de se prêter à cette action infâme. On est surpris de voir jusqu'où ces furieux poussaient la rage et l'effronterie. Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, eut l'audace de dire en pleine assemblée : « Messieurs, c'est assez connivé. Il ne faut pas espérer jamais avoir raison de la cour de parlement en justice. C'est trop endurer. Il faut jouer des couteaux. » Il ajouta avec la même hardiesse : « Je suis averti qu'il y a des traîtres dans cette compagnie ; il faut les chasser et jeter dans la rivière. »

En effet, pour l'exécution de l'affreux complot qu'ils méditaient, il ne leur fallait que des gens dévoués et incapables de remords. Tels étaient Bussi-le-Clerc, gouver-

ÈRE VULG. 1591. neur de la Bastille; Cromé, conseiller au grand conseil; Louchard, commissaire; Ameline, avocat; Emmonot, Cocheri et Anroux, capitaines de quartiers, chefs de l'entreprise. Ces hommes de sang jugèrent la mort du président nécessaire; mais, tant pour leur sûreté que pour l'exemple, ils voulurent revêtir leur arrêt d'une forme de justice. On a remarqué qu'il y avait dans le conseil de la ligue des gens sages et éclairés, qu'il n'était facile ni de séduire, ni de surprendre; néanmoins les conjurés conçurent le projet de s'appuyer du suffrage même de ces sages, de donner à la condamnation de Brisson l'apparence d'un décret du conseil général; et ils y réussirent.

Sous prétexte que les délibérations ne pouvaient rester secrètes entre un si grand nombre, ils demandèrent qu'il fût fait sur la totalité un choix de douze personnes, qui auraient plein pouvoir d'expédier les affaires pressées : ce qu'on accorda, à condition néanmoins de communiquer à l'assemblée générale les résolutions importantes avant leur exécution. Ce point obtenu à force de démarches et de brigues, ils composèrent leur comité comme ils voulurent. Tous les jours ils assemblaient le grand *conseil de l'union*, et fatiguaient les députés de l'affaire de Brigard, des mesures à prendre pour forcer le parlement à rendre justice, et de la crainte que la trahison ne devînt plus commune par l'impunité. Ces douze hommes répandus dans l'assemblée remuaient les esprits, communiquaient leur feu et faisaient des prosélytes. Ils proposaient tantôt des prières et des suppliques au duc de Mayenne, tantôt des voies de fait, puis ils revenaient aux murmures et aux plaintes contre les traîtres

et leurs fauteurs. Dans l'embarras qu'ils affectaient, on n'était pas surpris de leur voir quelquefois prendre, comme par inspiration, des résolutions inattendues. Quand elles ne présentaient rien de dangereux, les sages cédaient pour éviter pire.

Un jour Bussi-le-Clerc se lève comme un enthousiaste, et propose de signer de nouveau l'édit d'union. Aussitôt il présente un papier blanc, sous prétexte qu'on n'a pas le tems d'inscrire la formule, met son nom au bas et le fait passer à ses voisins qui l'imitent. Une autre fois, un membre du conseil des douze élève une difficulté, et comme on ne tombait pas d'accord, il propose de la consulter en Sorbonne. Il présente donc encore un papier blanc, disant qu'il n'y a toujours qu'à signer, et que le mémoire s'inscrira au-dessus. Quelques-uns cependant résistaient, mais enfin ils se laissent entraîner par l'exemple.

Maîtres de ces signatures, ces scélérats écrivent au-dessus l'arrêt de mort du président Brisson, de Claude Larcher, conseiller au parlement, et de Jean Tardif, conseiller au Châtelet : les deux derniers, odieux aux factieux, parce qu'ils montraient du penchant pour la paix. Le 16 novembre, de grand matin, des députés du conseil des douze se rendent à la maison du président Brisson. Il sortait dans le moment pour aller au palais. Ils lui disent que le conseil de l'union le demande à l'hôtel-de-ville. Brisson se laisse conduire. En passant près du Petit-Châtelet, ils détournent sa mule et le font entrer en prison.

Il y trouve, pour premier objet, « des hommes cou-» verts d'un roquet noir, sur lequel il y avait une grande

ÈRE VULG. 1591.

» croix rouge. » Sans lui donner le tems de se reconnaître, ils lui annoncent qu'il faut mourir. L'un lui arrache son chapeau, l'autre le fait mettre à genoux. Le greffier lui lit sa sentence. Il y était dit qu'on le condamnait à être pendu, pour avoir entretenu commerce avec les hérétiques, ennemis de la religion et du royaume. «Quels sont mes juges? demande Brisson étonné. Où sont les témoins? Quelles sont les preuves? » Les scélérats se regardent, sourient de sa simplicité, et lui disent qu'il n'y a pas de tems à perdre. Le président demande du moins qu'on lui fasse venir un avocat nommé d'Alençon, qui demeurait chez lui. On lui refuse cette grâce. « Je vous prie donc, dit-il à ses bourreaux, de lui dire que mon livre que j'ai commencé ne soit point brouillé, qui est une tant belle œuvre. » Il se tourna ensuite vers un prêtre qu'on avait fait venir, se confessa, et fut pendu à une échelle arcboutée contre une poutre.

A peine était-il mort, que d'autres satellites amènent Claude Larcher et Jean Tardif. Comme on lisait leur sentence, Larcher, apercevant le corps de Brisson, s'écrie qu'il n'est pas besoin d'en dire davantage, que la vie lui est à charge, après l'indigne traitement qu'on a fait à ce grand homme. Ils se confessèrent, s'abandonnèrent au bourreau, et moururent sans plaintes ni murmures. Les corps des trois magistrats furent portés à la Grève, et attachés, en chemise, chacun à une potence, avec des écriteaux diffamans.

Le peuple alla les voir, mais sans donner aucune marque de joie. Les conjurés s'attendaient que la populace applaudirait, et qu'à la faveur de l'impression que ferait ce spectacle il serait aisé d'exciter une émeute et de se

rendre maître de la ville, malgré la noblesse et la bonne bourgeoisie. Il y avait, dans cette intention, des gens apostés qui rôdaient dans la place de Grève. Ils se mêlaient aux pelotons des curieux, noircissaient par des imputations calomnieuses la mémoire des proscrits, et tâchaient d'échauffer ceux qui les écoutaient. Il parut aussi, à ce dessein, des gens armés, tant français qu'espagnols, comme prêts à seconder le zèle des bien intentionnés, mais tout cela inutilement. Le peuple regarda et ne dit mot. Les bons bourgeois, les magistrats et les nobles se renfermèrent chacun dans leurs maisons, abattus de tristesse, et les conjurés, au lieu de l'emportement et de la fureur dont ils comptaient profiter, ne virent autour deux qu'horreur et consternation. Le spectacle de ces cadavres leur devenant plus nuisible qu'avantageux, ils les firent ôter du gibet au bout de deux jours.

Ce morne silence, signe d'une improbation universelle, les obligea de songer à leur sûreté. Les assemblées générales se tenaient toujours. Les conjurés du petit conseil tâchèrent d'y faire ratifier leur crime, mais inutilement. Ils écrivirent au roi d'Espagne, pour se mettre sous sa protection ; ils réclamèrent les bons offices des agens espagnols et du jeune duc de Guise auprès du duc de Mayenne, dont ils appréhendaient principalement le courroux. Ils eurent même le dessein, ne se fiant pas trop aux recommandations, de s'assurer des duchesses de Nemours et de Montpensier, mère et sœur du lieutenant-général, pour leur servir d'otages contre sa vengeance.

Mayenne était alors avec son armée à Soissons, où il attendait le duc de Parme. Les princesses alarmées lui

ÈRE VULG. 1591. écrivirent les lettres les plus pressantes. Le parlement, les principaux bourgeois, la noblesse, joignirent leurs instances. Tous le conjuraient de partir sur-le-champ, de venir les délivrer de l'esclavage et de la mort. Les agens d'Espagne tentèrent de le retenir en l'épouvantant : ils feignaient d'appréhender pour lui la fureur du peuple, qu'ils disaient très-porté à soutenir les auteurs du meurtre des magistrats. Ils lui conseillaient de ne point s'exposer, et de traiter la chose de loin. Enfin ils offraient leur médiation, et se faisaient fort d'obtenir des coupables une réparation dont il serait content. Sans les écouter, le lieutenant-général laisse son armée sous les ordres du duc de Guise, son neveu, prend un corps de cavalerie d'élite, arrive à Paris, fait mettre les bourgeois sous les armes, et somme la Bastille de se rendre. Bussi-le-Clerc, son gouverneur, demande quelques heures pour délibérer ; Mayenne tire du canon de l'Arsenal, et le fait pointer contre cette forteresse. Aussitôt Bussi se rend, à la seule condition de n'être pas recherché pour la mort des magistrats.

Cinq jours se passent à établir de bons corps-de-garde, à s'assurer de la ville, et à faire les informations nécessaires. Les agens d'Espagne, les parens et amis des coupables renouvellent leurs sollicitations. Aucun ne cherche à les justifier du fait, tous ne les excusent que par l'intention. Mayenne, impénétrable, écoute, ne donne ni alarmes ni espérances. Mais la nuit du 3 au 4 décembre, par son ordre, on surprend dans leurs lits Louchard, Anroux, Emmonot, Ameline : il les fait pendre dans une salle basse du Louvre, et on les attache ensuite à des gibets, afin qu'ils soient reconnus de tout le monde.

En même tems paraît une amnistie, dont étaient exceptés Crome et Cocheri, qu'on chercha inutilement, et qui échappèrent. Le greffier et le bourreau, exceptés aussi de l'amnistie, furent dans la suite pris et punis du dernier supplice. L'ordre étant rétabli dans la ville, et la tyrannie des Seize détruite, Mayenne retourna à son armée, qui fut bientôt jointe par celle du duc de Parme. ÈRE VULG. 1591.

Pendant ce tems le roi pressait les attaques de Rouen. Cette ville qui, dix-neuf ans auparavant, avait soutenu un siége opiniâtre contre les catholiques, renfermait alors un peuple tout dévoué à la ligue. Sa garnison était nombreuse, commandée par Villars-Brancas, capitaine expérimenté et jaloux d'honneur; aussi ne négligea-t-il rien de ce qui pouvait assurer la place : il fit relever les fortifications; pour la sûreté de la rivière, il arma de longues barques dont il donna le commandement à un habile marin, nommé Laurent Anquetil. Le parlement seconda puissamment le gouverneur. On renouvela le serment d'union, après une messe solennelle, comme à Paris. Il fut défendu, sous peine de mort, d'entretenir aucune intelligence avec le Navarrois. Les lettres que le roi envoya ne furent point lues, ses hérauts ne furent point écoutés, et quelques citoyens, s'étant laissé gagner, furent découverts et punis du dernier supplice. Les habitans se partagèrent volontairement les travaux militaires. Ils faisaient la fonction de pionniers et de soldats. Dès le commencement du siége, on dressa un inventaire des vivres, et on les distribua avec mesure. Malgré ces soins, la ville ressentit la disette dès la fin de décembre, et elle attendait avec la plus vive impatience le secours promis par le duc de Parme.

ÈRE VULG. 1592.

Mais, quelque nécessaire que fût ce secours, ce n'était ni le premier ni le principal motif de l'entrée du duc de Parme en France. Les ministres d'Espagne en espéraient l'assemblée des états et l'élection de l'infante. C'est par-là qu'ils voulaient commencer. Ils le déclarèrent au duc de Mayenne; et dans plusieurs conférences ils firent auprès de lui des instances qui approchaient de la violence. Farnèse, voyant que le duc de Mayenne ne goûtait pas la proposition, suivait ce projet avec plus de ménagemens et plus d'égards extérieurs pour le lieutenant-général. Il n'hésitait pas à condamner la chaleur de Taxis et d'Ibarra, et les actions indiscrètes qu'elle avait produites. Pendant que ces deux agens négociaient avec tout le monde pour tâcher de se passer de Mayenne, Farnèse au contraire lui répétait souvent qu'il ne voulait traiter qu'avec lui, qu'il en avait commission expresse du roi d'Espagne. Pour gagner sa confiance, il en passait souvent par son avis, malgré les ministres espagnols, qui, soit feinte, soit persuasion, se plaignaient hautement de Farnèse, et disaient qu'il se conduisait en homme ennemi des intérêts de Philippe, son maître (1).

Mayenne, loin de se laisser séduire par ce manége, n'en était que plus sur ses gardes. Il observait en homme piqué toutes les démarches des Espagnols. Il s'appliquait à ne leur laisser prendre aucun avantage, ni dans les opérations militaires, ni dans les négociations. Enfin il montra tant de fermeté à différer l'assemblée des états, alléguant la nécessité d'en conférer avec sa famille, de

(1) De Thou, l. CII. Davila, l. XII. *Mémoires de la Ligue*, t. V. Cayet, t. I.

gagner les grands et de faire auparavant quelque exploit capable de relever la gloire du parti, que le duc de Parme se détermina à commencer ses faits d'armes en allant au secours de Rouen.

ÉAS VELO. 1592.

Il marcha par la Picardie, avec cet ordre admirable qui lui avait si bien réussi dans sa première incursion. Le roi, laissant Rouen assiégé par la plus grande partie de son armée, prit un corps de cavalerie pour harceler l'ennemi et retarder sa marche. Cette campagne fournirait seule la matière d'un gros volume. Les militaires curieux d'apprendre ne sauraient trop l'étudier dans les histoires du tems. Du moment que le roi rencontra le duc de Parme sur la frontière de Normandie, jusqu'à ce que Farnèse rentrât en Flandre, le monarque ne le perdit pas un moment de vue. Quoique grands généraux, ils firent l'un et l'autre une infinité de fautes, mais qui furent toujours réparées : le roi, des fautes de hardiesse et de témérité; le duc de Parme, des fautes d'une précaution trop circonspecte.

Avec un peu moins de prudence, celui-ci aurait fini la guerre au combat d'Aumale, sur la frontière de Normandie, où le roi devait être tué ou fait prisonnier : ce prince, ayant laissé sa cavalerie derrière lui, s'était approché d'Aumale avec quatre cents gentilshommes seulement et cinq cents arquebusiers à cheval, et il s'y trouvait à l'instant même où le duc de Parme y arrivait aussi en bon ordre. Dès que la position prise par le roi lui eut permis de découvrir l'armée ennemie, il y aperçut trop de cavalerie pour oser tenter une escarmouche, et il résolut de s'en tenir à une simple reconnaissance. A cet effet, il ne retient que cent gentilshommes avec lui, or-

Ère vulg. 1592.

donne aux trois cents autres de se poster sur le penchant de la colline d'Aumale, pour être à portée de le secourir au besoin, et place Lavardin et ses arquebusiers dans un vallon couvert près de la ville, pour arrêter l'ennemi dans le cas où il s'approcherait un peu trop. Ces dispositions faites, il passe le pont d'Aumale et avance fièrement dans la plaine avec ses cent chevaux. Ceux qui l'accompagnent lui font faire par Rosny des représentations sur le danger auquel il s'expose. « Voilà, dit le roi, des discours de gens qui ont peur. » Rosny réplique que personne ne tremble que pour lui-même ; qu'il se borne à donner ses ordres et qu'il se retire. « Allez, lui répond-il, je crois à votre fidélité, mais croyez aussi que je ne suis pas aussi étourdi que vous le pensez ; que je crains pour ma peau tout autant qu'un autre, et que je me retirerai si à propos qu'il ne m'arrivera aucun inconvénient. »

Le duc de Parme, voyant s'avancer cette petite troupe, considère cette manœuvre comme un piége qu'on lui tend, et suppose qu'on veut attirer en rase campagne sa cavalerie, bien moins nombreuse et bien moins bonne que celle du roi, qui était presque entièrement composée de noblesse. Il fait donc halte pour s'assurer des intentions de l'ennemi ; et, instruit bientôt par sa cavalerie légère qu'il n'a pour le moment en tête que ces cent cavaliers, il les fait attaquer brusquement de plusieurs côtés, et les mène si vigoureusement que le roi est obligé de reculer jusque vers le vallon où il avait caché ses arquebusiers. Mais aussitôt qu'il est à portée de s'en faire entendre : *Charge! charge!* s'écrie-t-il alors de toute sa force. A ce mot, les Espagnols, soupçonnant l'embus-

cade, s'arrêtent. Cependant ce cri n'est suivi que de cinquante ou soixante coups d'arquebuse, lesquels ne partirent que de la seule troupe de Henri. C'est que Lavardin n'était plus à son poste : de son propre mouvement, il s'était permis d'en choisir un autre plus couvert, et, par ce déplacement imprudent, il mit le roi dans le plus imminent de tous les périls. Les Espagnols, ne trouvant pas la résistance qu'ils avaient présumée, poussent dès-alors sa petite troupe avec assurance et la contraignent d'en venir à un combat corps à corps.

Henri, à qui il ne restait de moyen de salut que la retraite, s'y résigne et la dirige avec sang-froid sur le pont d'Aumale : placé à l'arrière-garde, et toujours combattant, il y arrive enfin, et faisant alors défiler devant lui sa troupe diminuée de moitié, il passe lui-même le dernier. Dans la mêlée il reçut un coup de feu, qui heureusement ne fit qu'effleurer la peau, et qui ne l'empêcha pas de maintenir le combat de l'autre côté du pont jusqu'à l'arrivée de Lavardin, et jusqu'à ce qu'il eût rejoint le coteau où il avait placé ses trois cents cavaliers. Ceux-ci firent si bonne contenance, que le duc, toujours plus convaincu qu'on ne voulait qu'attirer sa cavalerie au combat, fit sonner la retraite.

La blessure du roi avait fait impression dans son armée, et il fut obligé de se montrer partout pour prévenir le découragement. L'ennemi, chez qui le bruit s'en était areillement répandu, envoya pour s'en assurer un trompette, sous prétexte d'échange de prisonniers. Le roi, ui se douta du motif, le fit venir et lui dit : « Je sais urquoi vous êtes envoyé; mais dites au duc de Parme e vous m'avez vu sain et gaillard, et tout préparé à le

ÈRE VULG. 1592. bien recevoir quand il voudra venir. » Lorsqu'on fut informé dans le camp espagnol de l'extrémité où s'était trouvé le roi, les Français qui y étaient ayant reproché au duc de Parme d'avoir manqué une si belle occasion : « J'agirais encore de même, répondit-il froidement; j'ai cru avoir affaire à un général et non à un carabin. » Le roi, piqué de ce jugement, dit, quand il lui fut rapporté: « Il est bien aisé au duc de Parme d'être prudent, parce qu'il ne risque que de ne pas faire des conquêtes dont il peut se passer; au lieu que moi je défends ma couronne, et il est naturel que, rebuté d'une si longue guerre, je prodigue mon sang et hasarde tout pour en voir la fin. » Ces deux réponses expliquent et justifient ce que nous avons appelé fautes dans les généraux.

Ce coup manqué, le duc de Parme pouvait encore, en hâtant sa marche, empêcher le roi de rejoindre son armée qui assiégeait Rouen, ou défaire cette armée, consternée de l'heureux succès d'une sortie faite par Villars le 26 février. C'est tout ce qu'appréhendait Henri; mais la mésintelligence des ducs de Mayenne et de Parme le sauva. L'un ne proposait jamais d'avancer, que l'autre ne trouvât des raisons d'attendre. Même contrariété entre les deux nations qui composaient l'armée. Le Français, quoique portant les armes contre Henri IV, tirait vanité de la bravoure de ce roi, son compatriote, et en méprisait davantage le flegme espagnol. L'Espagnol, au moindre échec souffert par l'armée royale, exaltait le savoir et la prudence de son commandant. A la jalousie de nation et de gloire se joignait la jalousie d'intérêt. L'auxiliaire craignait d'être dupe de son secours, et le ligueur appréhendait que l'étranger ne tournât à son profit les

avantages communs. Par cette raison, Villars, après l'heureux succès de sa sortie, se croyant capable de lasser seul les assiégeans, ne demanda plus que l'armée de Farnèse s'avançât, dans la crainte qu'en faisant lever le siége elle ne lui laissât une garnison espagnole, dont il ne serait pas le maître. ÈRE VULG. 1592.

Mais la sécurité ne dura pas long-tems. Le roi, plus promptement qu'on ne l'aurait cru, répara le dommage de la sortie, se mit à presser de nouveau la ville, et la réduisit bientôt aux dernières extrémités. Il fallut donc rappeler Farnèse, peu curieux de s'engager en France. Ce général, qui avait reçu avec plaisir les insinuations de Villars sur l'inutilité des secours qu'il pourrait offrir à Rouen, s'était contenté d'y jeter quelques troupes, et était retourné au-delà de la Somme, qu'il avait passée auparavant; mais, instruit que sa présence redevenait nécessaire, il repassa la Somme, força sa marche, et arriva près de Rouen en deux journées. Il surprit le roi, et lui laissa à peine le tems de ramasser ses troupes répandues autour de la ville.

L'infanterie royale était très-diminuée par les fatigues d'un si long siége fait pendant l'hiver, et la cavalerie par les marches et contre-marches continuelles : cependant, au lieu de se retirer, le roi campa fièrement en présence de l'ennemi et fit bonne contenance. Deux moyens se présentaient au duc de Parme de mettre Rouen en sûreté : l'un d'attaquer brusquement l'armée du roi, dans l'épuisement où elle était, l'autre d'assiéger Caudebec, ville peu importante par elle-même, mais considérable par les magasins qui s'y trouvaient. Le premier parti n'ayant pas été pris sur-le-champ, parce qu'on perdit le

ÈRE VULG. 1592.

tems à délibérer, et que le roi fortifia son camp, devint par-là même impraticable. Alors le duc de Parme, contre son gré, et entraîné par la pluralité des avis, mena son armée devant Caudebec. En établissant ses batteries, il fut blessé au bras d'un coup de mousquet. Il prit la ville; mais, retenu au lit, il ne put profiter des occasions que lui fournissait souvent la trop grande hardiesse du roi.

Ce prince, échappé à l'ennemi qui devait le terrasser d'abord, et toujours plus intrépide, se présentait sans cesse avec sa petite armée, encore bien inférieure, quoique déjà renforcée par un grand nombre de gentilshommes, que le bruit du danger où il se trouvait amenait journellement auprès de sa personne. Il s'embarrassa un jour avec sa cavalerie dans un terrain coupé, où l'infanterie espagnole aurait pu le combattre avec avantage. Mayenne en fit la proposition, pressa, insista : « Ah! s'écria douloureusement le duc de Parme, pour combattre le roi de Navarre il faut des corps vivans, et non pas des hommes épuisés de sang et à demi morts comme moi. »

Le roi devint supérieur à l'Espagnol; ses troupes augmentaient chaque jour, la noblesse arrivait en foule dans son camp. Ce n'était plus par de petits combats qu'il harcelait l'ennemi, mais il le bravait, lui faisait replier ses gardes avancées, et gagnait toujours du terrain. En peu de tems il réduisit cette armée, auparavant triomphante, à une langue de terre, circonscrite d'un côté par la mer, d'un autre par la rivière de Seine, large en cet endroit de plus d'un quart de lieue, et d'un troisième côté par l'armée royale, dont les cantonnemens s'étendaient

de la mer à la Seine. Le duc de Montpensier, en effet, avec l'avant-garde, occupait les environs de Dieppe; le roi, avec le corps de bataille, Yvetot; et le vicomte de Turenne, nouveau duc de Bouillon, à la tête de l'arrière-garde, était posté près de Caudebec, dans les villages de la Follettière, de Betteville et de Sainte-Marguerite, dont le dernier n'était séparé de la Seine que par un bois. Le pain commença à manquer aux Espagnols; bientôt il n'y eut plus de fourrage pour les chevaux: l'eau de la Seine, gâtée par la marée, ne fournissait qu'une boisson dangereuse; et les soldats, exposés à des pluies continuelles, n'avaient pas même de paille pour se garantir de la fraîcheur de la terre. Pour comble de malheur, les deux généraux étaient retenus au lit, Farnèse par sa blessure, Mayenne par les suites d'une maladie négligée. ÈRE VULG. 1592.

Tout semblait désespéré pour eux, et Henri se flattait, non sans de justes motifs de confiance, de voir bientôt cette armée réduite sans coup férir à mettre bas les armes. Mais que ne peut la confiance du soldat dans son chef? Cette armée, livrée au dernier péril, ne marqua ni inquiétude ni frayeur: à peine y eut-il quelque désertion. Farnèse, abattu par la douleur et par une cruelle insomnie, rappelle toutes les forces de son esprit, combine son projet, et profitant de l'instant où une flottille hollandaise, aux ordres de Henri, se radoubait à Quillebœuf, il donne ordre de faire préparer promptement, dans le port de Rouen, des bateaux, des pontons et des madriers, en quantité suffisante pour construire un pont en peu d'heures. Le 21 mai, à la marée descendante et à la faveur de l'obscurité, ils lui parviennent dans le courant de la nuit, et sans le moindre soupçon de la part du roi,

ERE VULG. 1592. qui n'avait pris aucune précaution de ce côté, tant la largeur de la rivière lui paraissait un obstacle insurmontable à toute tentative d'évasion. Cependant le pont se trouva prêt à minuit, et le 22 mai, de grand matin, la majeure partie de l'armée avait déjà passé à l'autre bord, sans avoir été aperçue ni soupçonnée. Le duc, à la pointe du jour, à l'aide d'une diversion dont il chargea Ranuce, son fils; transporta pareillement l'arrière-garde, et acheva de mettre un large fleuve entre lui et son ennemi. Ranuce, ayant rempli son objet, rompit sa troupe et perça jusqu'à Rouen, sans avoir éprouvé de perte sensible. Farnèse force ensuite la marche. En deux jours il se rend à Saint-Cloud, y repasse la Seine, côtoie Paris sans vouloir y entrer, de peur que les soldats ne se débandent, et ne s'arrête qu'à Château-Thierry, lorsqu'il se voit en sûreté par l'avance qu'il avait gagnée sur le roi.

Ainsi Henri vit en un moment arrachée de ses mains une victoire méritée par tant de fatigues; et regardée comme certaine. Quand on vint lui annoncer que l'armée ennemie avait passé le fleuve, il ne put se le persuader, et à peine en crut-il ses yeux. Sur-le-champ il envoya quelques détachemens à la poursuite, mais ils ne prirent que des traîneurs. Revenu de son premier étonnement, le roi avisa aux moyens de tirer encore parti des conjonctures, pour se dédommager au moins de la brillante capture qu'il avait compté faire; et, dans le conseil des généraux, il proposa de se porter rapidement au Pont-de-l'Arche, d'y passer la Seine, et de disputer le passage de l'Eure au duc de Parme. Mais les Anglais et les Hollandais voulaient retourner dans leur pays, les Allemands et les Suisses demandaient de l'argent, et les

généraux catholiques se souciaient peu de contribuer à des opérations décisives, tant que Henri différerait de les satisfaire sur l'article de la religion. On perdit deux jours en délibérations, et le résultat en fut que le roi ne pouvant, faute d'argent, garder une si nombreuse armée, se vit contraint d'en congédier une partie, comme il avait déjà fait après le siége de Paris. Il renvoya donc les seigneurs dans leurs gouvernemens, et avec une troupe d'élite seulement il précipita sa marche par la Picardie et la Champagne, pour couper l'ennemi vers la frontière ; mais Farnèse avait trop d'avance. Henri ne put le joindre, et il rabattit sur quelques villes de Champagne, dont il s'empara.

On prétend qu'après le combat d'Aumale, Henri ayant envoyé un trompette au duc de Parme pour lui demander ce qu'il pensait de sa retraite : « Elle est fort belle, répondit le duc ; mais, pour moi, j'estime qu'on ne se doit point mettre en lieu d'où l'on soit contraint de se retirer. » Farnèse, lors de la sienne à Caudebec, et, quoiqu'il se fût mis en lieu d'où il fut contraint de se retirer, ne laissa pas, et à même intention, d'envoyer à son tour un trompette à Henri, qui répondit sur le même ton : « Je ne me connais point en retraite, et j'estime que la plus belle est toujours une fuite. » On prétend, au reste, que celle du duc de Parme ne se fût pas faite aussi commodément sans une espèce de connivence de la part du maréchal de Biron. Son fils, le baron de Biron, si fameux depuis par sa catastrophe, était venu dire au roi que, s'il voulait lui donner quatre mille fantassins et deux mille chevaux, il répondait de tailler en pièces l'arrière-garde ennemie. Le maréchal, qui était présent, se

ÈRE VULG. 1592. moqua de cette proposition, traita son fils d'aventurier, et l'empêcha d'insister plus long-tems auprès du prince, qui ne demandait pas mieux que d'accéder à cette offre ; mais il n'osa y donner suite d'après l'opposition du maréchal, qui s'était arrogé sur toutes les opérations militaires un droit despotique de décision, que le roi lui-même n'osait pas contrarier. Le baron, étonné de rencontrer dans son père une résistance aussi marquée à une entreprise dont le succès paraissait immanquable, lui en parla le soir même, et lui témoigna sa surprise de ce qu'il lui avait enlevé une occasion aussi facile d'acquérir de la gloire, en détruisant cette arrière-garde. « Tu n'y entends rien, lui répondit le maréchal : je savais bien que tu pouvais ce que tu proposais ; mais si tu l'eusses fait, la guerre était finie, et toi et moi n'aurions eu plus rien à faire qu'à aller planter des choux à Biron. »

Si ce fait est constant, le maréchal ne tarda pas à recevoir, par le fait de la guerre même, le juste châtiment du soin qu'il prenait de la perpétuer. Dans le cours de cette même retraite, et sous les murs d'Épernay, il fut frappé du coup qui termina sa vie (1). Outre la bravoure et la science militaire, Biron était renommé pour son esprit, qu'il cultiva plus que ne faisaient les guerriers de ce tems. Il aimait beaucoup la lecture. « Dès son jeune
» âge, dit Brantôme, il avait été curieux de s'enquérir,
» et savoir tout ; si bien qu'ordinairement il portait dans
» ses poches des tablettes, et tout ce qu'il voyait et oyait
» de bien, aussitôt il le mettait et écrivait dans lesdites
» tablettes ; si que cela courait à la cour en forme de

(1) Brantôme, t. IX. Le Laboureur, t. II, p. 106.

» proverbe, quand quelqu'un disait quelque chose : *Tu » as trouvé cela dans les tablettes de Biron.* » Il paraît que, dans le service, il donnait à l'obéissance la préférence sur toutes les autres vertus ; car ayant commandé à un capitaine d'aller brûler une maison, comme celui-ci demandait l'ordre par écrit, de peur d'être inquiété : « Quoi ! répliqua-t-il, êtes-vous de ces gens qui craignent tant la justice ? Je vous casse ; jamais vous ne me servirez, car tout homme de guerre qui craint une plume craint bien plus une épée. » Cet homme si absolu était néanmoins excellent maître. Son intendant lui représentant qu'il avait un trop grand nombre de domestiques : « Sachez donc d'eux, répondit-il, s'ils peuvent se passer de moi. » Biron avait une de ces ames grandes et élevées qui savent, malgré les préjugés, assigner aux choses leur juste valeur. En présentant au roi ses titres pour être chevalier de ses ordres : « Sire, dit-il, voilà ma noblesse ici comprise ; » puis, mettant la main sur son épée, il ajouta : « Mais, sire, la voici encore mieux. » On lui reconnaît de la prudence, du talent pour la négociation, et la modestie de ne jamais rien faire sans l'avoir auparavant bien médité. Mais, comme il n'y a pas de vertus sans mélange, on lui reproche d'avoir été impérieux, emporté, envieux, jaloux de la gloire des autres, et habile surtout à perpétuer la guerre pour se rendre nécessaire.

Le roi le perdit dans un tems où les ressources de son esprit lui auraient été fort utiles. Il était en négociation avec Mayenne. Quand le duc de Parme eut échappé au roi auprès de Caudebec, le lieutenant-général pressa Farnèse de rester en France. N'ayant pu l'obtenir, soit dépit, soit par raison de santé, il s'arrêta dans Rouen ;

ÈRE VULG. 1592. il s'y trouva presque abandonné. Ni capitaines, ni soldats ne voulurent demeurer auprès de lui. Toutes les troupes suivirent la grande armée, même celles du pape; elles affectèrent de s'attacher au jeune duc de Guise, que le duc de Parme favorisait extérieurement, et auquel il faisait mine de vouloir donner le commandement du corps qu'il laisserait en France (1).

Dans ces circonstances, Mayenne se livra volontiers à une négociation, dont Villeroy fut l'entremetteur, et que Duplessis-Mornai conduisit de la part du roi. Elle pensa se rompre dès la première proposition, parce que le duc exigeait pour base du traité une promesse du roi de se convertir, et que ce prince ne voulait pas être forcé. On prit donc un milieu; savoir : que l'affaire de la conversion serait renvoyée au pape, à qui le roi adresserait une ambassade solennelle, chargée de régler cet article. Voici les autres conditions proposées par le duc de Mayenne. Que les villes et places fortes possédées actuellement par des gouverneurs catholiques leur resteraient pendant six ans; qu'il aurait pour lui et ses descendans, à perpétuité, le gouvernement de Bourgogne, Lyon et le Lyonnais, avec tous les droits régaliens, et une des principales charges de la couronne, comme celles de connétable ou de lieutenant-général du royaume; qu'on donnerait le Dauphiné au duc de Nemours, la Champagne au duc de Guise, la Bretagne au duc de Mercœur, le Languedoc au duc de Joyeuse, et la Picardie au duc d'Aumale; que les catholiques seraient maintenus dans toutes les charges; que le roi déclarerait par un édit que la guerre s'é-

(1) *Mémoires de Villeroy*, t. II.

tait faite uniquement pour la cause de la religion, et que Mayenne était innocent de la mort de Henri III. Le duc exigea pour préliminaire que, si ces propositions n'étaient pas acceptées, elles seraient du moins tenues secrètes; ce qu'on lui promit. ÈRE VULG. 1592.

Si elles eussent été admises, la ligue n'eût pas été détruite, et Henri IV se fût trouvé aussi dépendant que l'avait été Henri III. Duplessis rejeta hautement des conditions si dures; mais, de plus, persuadé que le duc de Mayenne, en se prêtant à ce pourparler, n'avait en vue que de donner de la jalousie aux Espagnols, afin d'en être mieux traité, contre la parole donnée, il divulgua les articles, espérant causer de la division dans la ligue, quand on verrait que le duc de Mayenne traitait seul, et ne pensait guère qu'à sa fortune et à celle de ses parens; mais la ruse de Duplessis tourna, contre ses espérances, à l'avantage du duc. Les grands, en possession des principales villes du royaume, lui surent bon gré d'avoir stipulé qu'elles leur resteraient du moins pendant six ans. Ses parens furent contens des avantages qu'il leur procurait. Le peuple lui voulut du bien de ce qu'il paraissait pencher pour la paix. Le duc de Parme, pour ne pas le désespérer, lui remit le commandement des troupes qu'il laissait en France. Enfin, le pape prit une entière confiance dans le lieutenant-général, en voyant sa déférence scrupuleuse pour le saint-siége. Les catholiques royalistes, d'autre part, trouvèrent mauvais que cette importante négociation eût été confiée à un protestant, et que le roi eût offert aux ligueurs, à certaines conditions, cette conversion, que ses engagemens envers eux et que leurs services envers lui n'avaient pu obtenir.

ÈRE VULG. 1592. Voilà où aboutit la fausse politique de Duplessis. C'est aussi un exemple, entre mille autres que présente cette histoire, de l'attention qu'on doit avoir dans toutes les affaires à ne jamais s'écarter des strictes règles de la bonne foi.

Le pape dont il s'agit ici était Clément VIII (Hippolyte Aldobrandin), qui, à la fin de février, avait succédé à Innocent IX. Élevé au pontificat comme son prédécesseur, par la faction espagnole, toute puissante alors dans les conclaves, il ne put s'empêcher de se conformer d'abord aux vues de ses bienfaiteurs; mais sa grande intelligence dans les affaires et la disposition qu'on lui connaissait à ne se pas laisser dominer donnèrent lieu d'espérer de lui, pour la suite, des procédés plus prudens. Il confirma néanmoins le cardinal de Plaisance dans sa légation, et lui adressa un bref, par lequel il lui enjoignait de procurer au plus tôt l'élection d'un roi catholique, excluant le roi de Navarre, mais sans le nommer. Ce bref fut enregistré au parlement de Paris en octobre, et supprimé en novembre par les parlemens de Tours et de Châlons, dont les arrêts furent condamnés au feu à Paris en décembre.

Tout cela était pour le peuple, car les ministres des affaires ne prétendaient pas pousser les choses à outrance de part ni d'autre. Ils laissaient toujours des ouvertures aux propositions d'accommodement, et semblaient attentifs à ne point prendre de ces partis décisifs qui ne permettent plus de retour. Le souverain pontife, après quelques difficultés, reçut à Rome le cardinal de Gondi, évêque de Paris, quoiqu'il fût très-attaché à Henri IV. Le roi ne voulut pas non plus laisser nommer

un patriarche en France, comme plusieurs prélats catholiques l'en pressaient; et, malgré les remontrances des parlemens de Tours et de Châlons, il envoya une ambassade à Rome, dont il chargea Jean de Vivonne, marquis de Pisani, accoutumé à négocier dans cette cour.

Tant de ménagemens ne plaisaient pas aux zélés ligueurs de Paris. Les Seize, plus abattus que corrigés par la punition de leurs chefs, auraient voulu trouver matière à de nouveaux troubles; mais ils n'étaient plus les maîtres. L'effrayant exemple du président Brisson et de ses infortunés collègues avait ouvert les yeux aux principaux de la ville sur leurs vrais intérêts. Les colonels de quartiers, les capitaines de compagnies, les officiers de ville et les chefs des meilleures familles s'assemblèrent, les uns chez le sieur d'Aubrai, ancien prévôt des marchands, les autres chez l'abbé de Sainte-Geneviève (1).

Ils convinrent, après un mûr examen, que les malheurs précédens étaient arrivés parce que les gens d'honneur et bien nés avaient souffert avec eux dans les charges des hommes de basse naissance, sans lumières et sans principes, que les Espagnols et les chefs de la ligue avaient facilement engagés aux excès nécessaires à leurs projets. Telle avait été la politique du duc de Guise, lorsqu'il changea les officiers municipaux après les barricades, et celle du duc de Mayenne après la mort de Henri III. Bien convaincus du principe du mal, les bons bourgeois résolurent de reprendre l'autorité qu'ils avaient laissé échapper, de ne plus souffrir dans les places naturellement destinées aux citoyens distingués des gens que leur

(1) Cayet, t. II, p. 74.

ÈRE VULG. 1592. pauvreté rendait plus susceptibles de séduction. Il fut arrêté que les anciens colonels rentreraient dans le droit usurpé par les Seize, de commander chacun leur quartier. Cette seule résolution porta un coup mortel à la faction espagnole, parce que, de seize colonels, treize se déclarèrent contre elle, et le peuple même commença à la tourner en ridicule sitôt que le duc de Parme fut éloigné.

Ce peuple se lassait de la guerre, dont il commençait à ressentir les horreurs. Le pain devenait cher à Paris, parce que le roi, de retour dans les environs, après la poursuite de Farnèse, bouchait les avenues, soit en prenant les villes circonvoisines, soit en occupant les grands chemins et fermant les rivières. Il bâtit vers la fin de l'été, à quatre lieues de Paris, sur la Marne, à Gournay, près de Chelles, un fort que les royalistes appelèrent *Pille-Badaud,* nom qui désignait l'effet qu'on s'en promettait. La garnison qu'ils y mirent interceptait tous les convois, de sorte que la disette augmenta à Paris, et avec elle les murmures. On osa donc, dans une assemblée tenue chez l'abbé de Sainte-Geneviève, parler de la nécessité d'entrer en accommodement avec le roi. Les factieux appelaient *politiques* ceux qui penchaient pour ce parti, voulant faire entendre qu'ils sacrifiaient l'état et la religion à leurs intérêts particuliers.

Mais peu inquiète de ces imputations, la nouvelle confédération, du moins aussi forte que l'ancienne, réduisait celle-ci au silence et à l'inaction. Le président d'Aubrai eut avec ce qui restait des Seize, devant le comte de Belin, gouverneur, une conférence, dans laquelle il les amena, de questions en questions, à avouer

qu'ils ne voulaient reconnaître au-dessus d'eux ni le parlement, ni le duc de Mayenne ; par-là il mit en évidence le genre de liaison qu'ils avaient avec les Espagnols, et leurs pernicieux desseins. Il leur prouva aussi, par l'amnistie même du duc de Mayenne, qu'il ne leur était plus permis de s'assembler. N'osant donc plus parler en leur propre nom, ils se servirent de celui de la Sorbonne, dont ils étaient encore maîtres, par la retraite volontaire ou forcée des plus habiles docteurs. Elle présenta requête au duc de Mayenne, le suppliant de faire exécuter ses décrets, qui défendaient, sous les peines de droit, de parler jamais d'accommodement avec le roi de Navarre. Cette requête n'eut d'autre suite que de manifester une mauvaise volonté toujours existante. Les politiques s'en vengèrent en décriant les prédicateurs de la ligue ; on accoutuma aussi le peuple à entendre dire qu'il était indécent que les ministres de la religion parlassent d'affaires d'état dans les sermons, et fissent retentir les chaires d'invectives.

ÉTAT. VOLG. 1592.

Ces préliminaires ne promettaient pas une issue avantageuse aux états que la ligue était près d'assembler à Paris. Il n'y avait plus à reculer. Excepté le roi, toutes les parties belligérantes les désiraient, parce que toutes, Espagnols, ligueurs, grandes villes, princes, commandans, se trouvaient pendant la guerre dans une situation chancelante, à laquelle ils espéraient qu'une assemblée solennelle des états du royaume donnerait une assiette fixe. Tous comptaient y gagner quelque chose : les chefs, la confirmation de leurs dignités ; les étrangers, des places frontières, peut-être des provinces ; et les peuples, la paix.

ÈRE VULG. 1592.

Le roi, au contraire, ne pouvait regarder cette assemblée que comme un orage formé contre lui. Le moins qu'il dût appréhender, c'était d'y voir livrer à l'examen de la multitude un droit aussi certain que le sien : épreuve toujours dangereuse pour un souverain, qui ne doit jamais se mettre à la discrétion de ses peuples. Cette assemblée exposait de plus le roi à la situation critique que le sage Sully lui avait recommandé d'éviter sur toutes choses. « Gardez-vous, lui disait-il (1), de traiter avec vos ennemis en les unissant ensemble en forme d'associés, ni de leur donner à poursuivre de communs intérêts, qui les puissent lier, leur donner une tête, des bras, des jambes, pour les faire agir et aller d'un même branle. » Il lui conseillait, au contraire, de recevoir les particuliers à part, de les diviser, de les gagner l'un par l'autre. « Ainsi, ajoutait-il, de tant de diverses têtes, capricieuses humeurs, avidités, fantaisies, il s'engendrera tant d'ennuis, jalousies, haines, désirs, desseins, prétentions si contraires, qui s'entrechoqueront tellement, qu'étant impossible de les concilier, mal contens les uns des autres et désespérés, ils se jetteront entre vos bras. Que si vous voulez vous faire catholique, la chose en sera encore plus sûre. » Ce conseil renferme en peu de mots le plan de conduite que le roi suivit durant et après les états.

Il y eut difficulté entre les intéressés sur le lieu de l'assemblée. Les Espagnols désiraient que ce fût Soissons, parce que cette ville étant peu éloignée des frontières, il leur serait aisé d'en faire approcher une armée, et de se

(1) Sully, t. II, c. 1.

rendre maîtres des délibérations. Les princes lorrains souhaitaient que ce fût Reims, dont les habitans leur étaient dévoués ; mais le duc de Mayenne, sûr de Paris depuis le châtiment des Seize, les convoqua dans la capitale pour le mois de janvier de l'année suivante. ÈRE VULG. 1592.

L'assemblée ne fut pas d'abord nombreuse. On n'y vit ni princes du sang, ni pairs de France, ni grands officiers de la couronne. L'ouverture se fit par des discours peu dignes des états-généraux d'un royaume tel que la France : et à peine les séances étaient-elles commencées, qu'elles furent suspendues, sous prétexte d'expéditions militaires, qui obligeaient le duc de Mayenne à quitter Paris ; mais en effet parce qu'il se ménageait une négociation dont les parties intéressées voulaient voir l'issue avant que d'aller plus loin, et aussi parce que les chefs de la ligue et les Espagnols n'étaient pas bien d'accord sur le but même des états (1). 1593.

A en croire les écrits qui furent publiés avant l'ouverture des états, tels que l'édit de convocation par le duc de Mayenne, en qualité de lieutenant-général de l'état et couronne de France, une lettre du légat, adressée aux catholiques qui suivaient le parti du roi, les harangues prononcées dans l'assemblée par les chefs de la ligue et les envoyés d'Espagne ; tous se proposaient également la fin des troubles et le bien du royaume, qu'ils croyaient dépendre de l'élection d'un roi catholique. Mais, à travers cette prétendue conformité de sentimens, on aperçoit une différence d'opinions bien importante ; savoir : que

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. V. *Mémoires de Villeroy*, t. I. *Mémoires de Rohan*. *Journal de Henri IV*. *Satire Ménippée*.

ÈRE VULG. 1593. le duc de Mayenne, en rappelant dans sa déclaration les vains efforts qu'il avait faits pour engager le roi à se convertir, semblait permettre d'en tirer l'induction qu'il reconnaîtrait Henri, s'il embrassait la foi catholique; au lieu que le légat et les Espagnols, en avançant, comme une vérité incontestable, qu'un hérétique relaps ne pouvait jamais être élevé au trône, se ménageaient des raisons de ne pas reconnaître Henri, quand même il se convertirait, et par conséquent d'éterniser la guerre. Mais tous les politiques furent trompés, et les affaires eurent une issue que personne n'avait pu prévoir.

Le duc de Mayenne, dans l'écrit qu'il publia pour la convocation des états, avait exhorté les catholiques royalistes à y envoyer des députés, promettant de leur donner toutes les sûretés possibles, et déclarant que, s'ils refusaient, ce serait à eux, et non à lui, qu'il faudrait imputer désormais la continuation des troubles qui allaient infailliblement causer la ruine du royaume. Henri donna une déclaration contraire à cet écrit; mais, en même tems que, par un édit plein de vigueur, il condamnait cette convocation audacieuse des prétendus états, comme attentatoire à l'autorité royale, qu'il chargeait de crime de lèse-majesté les députés qui s'y rendraient, les plus affectionnés de ses ministres lui conseillèrent de se prêter à l'invitation par laquelle le duc de Mayenne terminait son écrit.

Si, disaient-ils, après une promesse si solennelle, il refuse une conférence publique avec les catholiques royalistes, ce sera de quoi le convaincre de mauvaise foi à la face de la nation; s'il accepte, on trouvera, en s'abouchant, des moyens de conciliation; ou bien la justice des propo-

sitions qui seront faites dessillera les yeux des personnes prévenues, confondra les malintentionnées, et rendra inutile et même pernicieuse à ses auteurs cette grande machine des états, dressée avec tant d'appareil contre l'autorité légitime. Sur ces raisons, le roi consentit à la conférence. Il ne fut plus question que de trouver des termes et des expédiens qui liassent la partie, sans compromettre la dignité royale, à qui il ne convenait pas de reconnaître les états de Paris, et sans choquer les états, qui voulaient être reconnus.

ÈRE VULG. 1593.

Tout cela fut sagement exécuté dans un écrit composé au nom des princes, prélats, seigneurs et autres catholiques fidèles sujets du roi, et signé par un secrétaire d'état, avec la permission expresse du prince. Après les protestations ordinaires, et communes à tous les partis, de n'avoir pour but dans leurs actions que l'avantage du royaume et de la religion; après une excursion contre les Espagnols, sur lesquels on rejetait la cause de tous les malheurs de la France, les seigneurs royalistes sommaient le duc de Mayenne et ses partisans de fixer un endroit commode entre Paris et Saint-Denis et d'y envoyer des députés pour traiter à l'amiable des affaires présentes avec ceux qu'ils nommeraient eux-mêmes.

Cette lettre, apportée à Paris par un trompette, et rendue publique à la fin de janvier, deux jours après l'ouverture des états, les jeta dans un grand embarras. Les gens attachés aux formes y découvrirent un défaut essentiel, en ce qu'elle n'était point signée par les seigneurs royalistes au nom desquels elle était écrite, mais seulement par un secrétaire-d'état. Les politiques y aperçurent le dessein de retarder les opérations des états, et

ÈRE VULG. 1593.

de les rendre odieux aux peuples, s'ils ne répondaient pas favorablement. Pour les Espagnols et le légat, ils n'y virent que l'hérésie, en ce qu'elle paraissait mettre le bien de l'état avant celui de la religion, et soutenir qu'un hérétique relaps, condamné et excommunié, pouvait avoir quelque droit à la couronne de France. Ils mirent la lettre entre les mains de leurs théologiens, qui, sur ces motifs, la déclarèrent absurde, hérétique, schismatique, remplie d'impiété, et dictée par un esprit de révolte contre l'église.

Il s'en fallait bien que la majorité des députés pensât de même. Malgré la rigueur de la censure, on mit en délibération la proposition de la lettre, et il fut décidé que, le duc de Mayenne ayant lui-même invité les royalistes à l'assemblée, on ne pouvait, sans se déshonorer, refuser la conférence qu'ils offraient. Cependant, afin de ne pas trop mécontenter le légat, les Espagnols et leurs adhérens, il fut statué que durant la conférence on n'aurait aucun commerce direct ni indirect avec le roi de Navarre, ni quelque autre hérétique que ce fût, et qu'on ne traiterait qu'avec les catholiques du parti contraire. Cette résolution, le fruit de deux mois de peines, de soins et de courses, aboutit à choisir le village de Surêne, à deux lieues de Paris, où les députés, de part et d'autre, munis chacun de passeports, commencèrent à conférer dans les derniers jours d'avril.

Pendant cet intervalle, il se tint quelques séances des états peu importantes. On agita dans une d'elles s'il était à propos de recevoir le concile de Trente; et, au grand regret du légat, ces états, qu'il croyait lui être si dévoués, laissèrent la proposition indécise.

Cette langueur dans une assemblée qui promettait tant de zèle venait de l'absence du chef. Mayenne, incertain du but auquel il devait diriger les états, les avait quittés après la première séance, comme il a été dit, pour aller en Picardie recevoir les troupes et l'argent d'Espagne, ainsi que pour s'instruire plus à fond des intentions de cette cour. Ère vulg. 1593.

Le duc de Parme venait de mourir des suites de la blessure qu'il avait reçue devant Caudebec, et des fatigues de sa dernière campagne. La perte d'un si grand général devait nécessairement occasioner en Flandre un changement désavantageux aux Espagnols, et par contre-coup aux ligueurs. Il était donc de la prudence du duc de Mayenne, avant de hasarder l'élection d'un roi, de connaître les ressources qu'on lui offrirait pour la soutenir, et de savoir aussi à qui ces auxiliaires intéressés destinaient le trône. Ce mystère de politique se dévoila dans l'entrevue que le duc eut à Soissons avec le duc de Féria, et avec Mendose, Taxis et d'Ibarra, ministres espagnols.

Il les trouva buttés à ce point, que les Bourbons étant hérétiques, ou fauteurs d'hérétiques, ne pouvaient occuper le trône. Or, disaient-ils, les Bourbons exclus, la loi salique est annulée d'elle-même, et l'infante Isabelle, fille du roi catholique, succède de droit à la couronne, comme la plus proche héritière de Henri III, née de sa sœur Élisabeth, l'aînée de toutes les autres; ou, si l'élection appartient à la nation, c'est encore Isabelle qui doit régner, tant par la convenance d'appeler au trône la personne la plus proche, que par reconnaissance pour le roi d'Espagne, sans lequel la France serait depuis long-tems hérétique et sous le joug du roi de Navarre.

ÈRE VULG. 1593. Les Espagnols s'étaient si bien persuadé la bonté de ces raisons, qu'ils n'y concevaient pas de réplique. En conséquence ils faisaient les plus belles promesses au duc de Mayenne, et lui offraient dès-lors le commandement absolu des armées, toutes les dignités et les biens qu'il pouvait désirer. Mais, instruit que ces armées se réduisaient à mille chevaux et à quatre mille hommes de pied, et qu'on n'avait pas plus de vingt-cinq mille ducats à lui donner, Mayenne répondit froidement qu'on avait pris bien peu de mesures pour un si grand projet, et que, si l'on s'en tenait à ces secours, jamais on ne réussirait. « D'ailleurs, ajouta-t-il, vous croyez donc que les Français prêteront volontiers l'oreille à la destruction de la loi salique, et qu'ils se soumettront aisément à un joug étranger ? Désabusez-vous. Jamais vous ne réussirez qu'en répandant l'or et l'argent à pleines mains, et surtout en montrant une armée florissante et nombreuse, prête à appuyer votre proposition. Sans cela, il est fort à craindre que le seul soupçon de vos desseins n'engage la plupart des députés à se tourner du côté du roi de Navarre. »

Confus de ces objections auxquelles ils ne s'attendaient pas, les ministres répondirent que leurs secours auraient toujours été assez forts pour arrêter le roi de Navarre, s'ils eussent été bien employés; que ce n'étaient pas eux qui avaient perdu les batailles, et que ce qu'ils répandaient d'argent suffirait avec des gens moins avides. « Au reste, ajoutèrent-ils, qu'on élise seulement l'infante, alors argent, vivres, munitions, soldats, récompenses, rien ne manquera. Faut-il une armée de cinquante mille hommes de pied et de dix mille chevaux?

vous n'avez qu'à demander, elle sera bientôt prête. ». Le duc de Mayenne, souriant à ce pompeux étalage, répliqua : « Ne parlons pas de l'avenir, et songeons plus au présent : comptez qu'à moins d'un avantage actuel bien assuré pour chacun des députés, vous ne les déterminerez jamais à avaler un morceau aussi amer que celui de soumettre la France à une domination étrangère. »

A ces mots, Mendose, plus propre à une dispute scolastique qu'à une pareille négociation, se lève en colère : « Et nous, dit-il, nous savons que les états, non-seulement accepteront l'infante, mais même qu'ils prieront le roi de la leur donner. Il n'y a que vous qui vous y opposez. — Allez, leur répondit Mayenne d'un ton plus railleur que piqué, vous ne connaissez ni le caractère des Français, ni la manière de traiter avec eux. Vous croyez apparemment les conduire comme les peuples simples et ignorans de l'Inde; mais vous êtes bien loin de votre compte.

— Nous verrons, reprit Mendose irrité, et nous vous montrerons que nous n'avons pas besoin de vous pour faire tomber la couronne à l'infante. — Je ne le crains pas, répondit Mayenne, et sans moi l'univers entier n'y réussirait pas. — Vous le pensez ? dit Féria; mais, pour vous détromper, nous n'aurions qu'à vous ôter le commandement de l'armée et le donner au duc de Guise. — Et moi, s'écria Mayenne outré de dépit, je n'ai qu'à parler, je vais soulever toute la France contre vous, et je ne veux que huit jours pour vous chasser du royaume. Vous agissez comme si vous étiez payés par le roi de Navarre. Ne croyez pas avoir droit ici de me donner des lois comme à votre sujet : je ne le suis pas encore, et

ÈRE VULG. 1593. votre manière d'agir est un avis pour moi de ne le devenir jamais. »

Après une scène aussi vive, il semblait qu'on ne dût jamais se rapprocher; mais, comme on avait besoin les uns des autres, Taxis réussit à adoucir les esprits. On se revit, on convint de quelques conditions, bien déterminé à ne les remplir qu'autant qu'on y trouverait son avantage : ainsi ils se séparèrent, réconciliés en apparence. Les ambassadeurs gagnèrent Paris, et Mayenne alla presser le siége de Noyon, dont il s'empara. Après cette conquête, il renvoya en Flandre la plus grande partie des Espagnols de son armée, dans la crainte, disait-il, s'il les gardait parmi les troupes qu'il mènerait à Paris, qu'on l'accusât de vouloir gêner les suffrages. Alors il créa, pour donner du relief à ses états, quatre maréchaux de France, La Châtre, Bois-Dauphin, de Rosne, et Brissac, et un amiral, Villars-Brancas, gouverneur de Rouen.

Le duc de Féria, porteur d'une lettre de créance adressée aux états, fut admis à les haranguer. Cet Espagnol ne parla que de la nécessité d'élire un roi catholique; mais, quelque modération qu'il affectât dans son discours, la fierté nationale perça, et déplut. On dirait même qu'il ne fallut que la présence de cet étranger au milieu d'une assemblée de Français, pour réveiller les sentimens patriotiques dans les cœurs les plus aliénés, puisque le cardinal de Pellevé, ce partisan si zélé de la ligue et de l'Espagne, ne pût entendre les éloges dont Féria comblait sa nation, comme à dessein d'abaisser la France, sans s'élever contre lui en pleins états. Peut-être même Henri IV ne dut-il les dispositions favorables d'une bonne

partie des députés et du parlement qu'au dépit des Français, irrités de voir les Espagnols s'ériger en arbitres de leurs destinées. Ère vulg. 1593.

Il est un terme fixé par la Providence aux malheurs comme à la prospérité des royaumes. Souvent ce terme échappe à l'œil perçant des politiques, et le nuage qu'ils croient devoir éclater en tempêtes est celui qui, par une douce rosée, ramène le calme et la sérénité. La France, après vingt-trois ans de guerres civiles, loin de pouvoir se promettre un avenir moins malheureux, se trouvait à la veille de troubles plus funestes et plus difficiles à terminer (1).

Les états-généraux assemblés dans la capitale menaçaient d'élire un roi, pendant qu'en la personne de Henri IV les Français en avaient un qu'ils auraient dû choisir, quand même la loi fondamentale du royaume ne le leur eût pas donné. Il était brave, affable, généreux, doué de toutes les qualités royales, mais malheureusement élevé dans une religion différente de la dominante. Sans répugnance pour elle, il ne voulait pas être forcé à l'embrasser; mais les circonstances semblaient lui en faire une nécessité. S'il ne changeait point, ses partisans catholiques lui montraient dans le cardinal de Bourbon, son proche parent, un chef propre à lui être opposé par le tiers-parti; ou dans les états un roi de leur religion tout prêt à être élu. S'il changeait, les calvinistes, ses anciens amis, demandaient des sûretés alarmantes pour les catholiques. Était-il même sûr qu'en adoptant la religion romaine il gagnerait les ligueurs, dont le plus grand

(1) De Thou, l. CVI. Davila, l. XIII.

ÈRE VULG. 1593. nombre se vantait publiquement de ne jamais reconnaître un hérétique relaps? S'ils persévéraient dans leur opiniâtreté, si le pape les y soutenait, Henri aurait donc fait une démarche qui lui enlèverait des partisans d'un côté, sans lui en rendre de l'autre.

En vain aussi se flattait-il de voir la rivalité des aspirans au trône les exclure réciproquement. Dans une assemblée de personnes préoccupées, accoutumées par les dernières guerres aux résolutions extrêmes, il ne fallait qu'une acclamation peu réfléchie pour former une élection qui coûterait ensuite bien du sang. Les efforts des Espagnols n'étaient pas non plus à mépriser. Ils répandaient de l'argent, ils en promettaient davantage; ils offraient leur infante à quiconque des princes du sang oserait prendre la couronne avec elle. Combien une pareille offre ne pouvait-elle pas faire d'infidèles et de traîtres? On se trouvait donc entre un roi existant et le danger éminent d'en voir créer un autre. Ainsi, point d'apparence de paix : trop heureux les Français, si le désespoir ne redoublait pas les anciennes calamités! Tel était l'état des affaires dans les derniers jours d'avril, à l'ouverture des conférences de Surêne.

Deux prélats y portèrent la parole, Renauld-de-Beaulne-de-Samblançay, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, pour les ligueurs (1). On accusait le premier d'ambition, et de ne montrer un si vif attachement pour le parti désapprouvé du pape, qu'afin de se faire élire patriarche en France. Le second, disait-on, s'était livré à

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. V. *Journal de Henri IV*, t. I.

la ligue en haine du duc d'Épernon, qui, sous Henri III, lui avait fait une insulte dont il n'avait pu tirer vengeance, et il y persévérait, pour couvrir sa vie licencieuse du manteau de la religion. Mais quels qu'aient été leurs motifs secrets, qu'il ne faut pas juger d'après les libelles du tems, tous deux montrèrent en cette occasion les qualités propres à la faction dont ils étaient chargés : intelligence, érudition, science des affaires ; éloquence plus douce, plus insinuante, plus fournie de raisons dans Renauld-de-Beaulne ; plus vive, au contraire, plus véhémente dans Pierre d'Espinac, comme il convenait à une cause qui demandait qu'on sût plus échauffer les esprits que les éclairer. D'autres ministres des deux partis, sans jouer un rôle aussi brillant, partageaient le travail ; du côté du roi, Pomponne-de-Bellièvre, Chavigni, Nicolas d'Angenne-de-Rambouillet, Pont-Carré, de Thou, Revol, de Vic, gouverneur de Saint-Denis, Gaspard de Schomberg, Allemand d'origine, mais plus zélé que bien des Français pour le bonheur du royaume ; du côté des états, Villars, créé depuis peu, par le duc de Mayenne, amiral de France ; Belin, gouverneur de Paris ; Jeannin, Villeroy, et plusieurs autres hommes d'église et de robe.

ÈRE VULG. 1593.

L'archevêque de Bourges ouvrit la conférence par un discours énergique sur les avantages de la paix, sur la nécessité de sacrifier vengeance, intérêts particuliers, haines personnelles, et de se réunir pour prendre des résolutions capables de remédier aux maux dont tous gémissaient. L'archevêque de Lyon, dans sa réponse non moins pathétique, insista beaucoup sur cette union ; mais il fit entendre qu'elle devait être entre les catho-

ÈRE VULG. 1593. liques contre les sectaires. Le premier reprit, et par l'énumération des calamités qui affligeraient le royaume, tant qu'il n'y aurait pas un chef reconnu de toute la France, il prouva que le premier fondement de la tranquillité publique devait être la soumission à un roi, et qu'il y aurait de l'injustice à en choisir un ailleurs que dans l'illustre maison qui, pendant une si longue suite de siècles, avait donné des maîtres et des pères à la patrie. D'Espinac répondit que ce qui démontrait sans réplique que la réunion sous un même prince ne rétablirait pas le calme en France, c'est que sous Henri III, le dernier roi, dont l'autorité n'était pas contestée, les troubles n'avaient pas été moins violens; d'où il concluait que ce n'était pas une nécessité de commencer par l'obéissance à un même roi, encore moins à un roi hérétique, qui avait si souvent trompé les peuples par la promesse illusoire de se convertir.

Ces discours tinrent plusieurs séances; on agita aussi ces grandes questions : Si l'église est dans l'état, ou l'état dans l'église; si les catholiques doivent obéir à un roi hérétique; si la puissance qui n'est pas approuvée par le vicaire de Jésus-Christ sur la terre est légitime. On parla des libertés de l'église gallicane, et des censures. Les ligueurs se plaignirent des procédés des parlemens de Tours et de Châlons, injurieux au saint-siége, et des arrêts favorables aux hérétiques, donnés par Henri; le tout sans altercation et sans aigreur, mais aussi sans rien décider. Enfin, une proposition des royalistes, inattendue par les ligueurs, mit ceux-ci dans la nécessité de donner les mains à un accommodement, ou de faire voir leur mauvaise volonté.

L'archevêque de Bourges appuyait toujours sur les espérances que Henri donnait de se convertir, et il apportait en preuve l'ambassade envoyée à Rome. L'archevêque de Lyon répondait que cette ambassade était au nom des seigneurs catholiques, et non du roi, et qu'il avait trop souvent amusé les peuples par de vaines promesses pour qu'on dût s'y fier davantage. C'était réduire l'affaire au point unique de la conversion du roi. Les plus fidèles ministres de Henri le lui firent sentir. On lui représenta que, ne donner, comme il avait fait jusqu'alors, que des paroles vagues pour un terme illimité, c'était fournir toujours des raisons aux malintentionnés et leur laisser le tems de consommer leurs mauvais desseins, par l'élection d'un roi; qu'il fallait enfin un engagement fixe, public et irrévocable. Les confidens de Henri le conjurèrent d'y penser sérieusement. Toute sa cour lui fit les plus vives instances. Les seigneurs catholiques prièrent les calvinistes de ne s'y point opposer; et plusieurs de ceux-ci non-seulement ne s'y opposèrent pas, mais le lui conseillèrent. Rosny, tout zélé calviniste qu'il était, fut de ce nombre. On y compta même des ministres protestans, qui, consultés par Henri, lui accordèrent qu'il pouvait faire son salut dans la communion romaine. Du Perron, homme habile et aimable, s'insinua dans sa confiance; le roi goûta sa conversation, et se laissa insensiblement amener à des conférences réglées, qui, en peu de tems, avancèrent beaucoup son instruction.

ÈRE VULG. 1593.

Les choses étant sur ce point, les députés catholiques se rendirent à Surêne le 19 mai. Les ligueurs recommencent à insister, comme à leur ordinaire, sur la nécessité

ÈRE VULG. 1593. de se réunir pour l'élection d'un roi catholique. Pour toute réponse, l'archevêque de Bourges leur présente une déclaration du roi, qui leur signifie que désormais il n'apportera plus de délais à sa conversion; que dès à présent il se fait instruire, et que pour cela il a mandé les meilleurs théologiens et les évêques, qu'il invite de venir concourir à cette bonne œuvre. Puis, sans laisser aux ligueurs le tems de se reconnaître, le prélat leur offre de traiter sur-le-champ de la paix, en prenant la conversion du roi pour base de l'accommodement, qui serait nul, si ce préalable n'avait pas lieu dans un terme convenu.

Notre monarque, ajoutait l'archevêque, souhaite bien sincèrement que sa réconciliation avec l'église se fasse par l'autorité du pape; mais, comme le crédit des Espagnols à la cour de Rome fait craindre des délais qui pourraient devenir funestes à la France, le roi croit pouvoir achever cet ouvrage, sans préjudicier aux droits du saint-siége, déterminé comme il est à rendre ensuite au souverain pontife les témoignages de respect et de soumission qu'il lui doit. Mais, de peur que les embarras de la guerre ne retardent l'exécution d'un si louable dessein, sa majesté offre une trève générale de trois mois, quoique la trève suspende ses avantages et soit contraire à ses intérêts. Elle se flatte de donner la paix à son peuple dans cet intervalle, pendant lequel on recueillera tranquillement les fruits de la terre; ce qui ne pourrait arriver, si la guerre continuait à dévaster la France.

A ce discours, les députés ligueurs, frappés d'étonnement, ne purent cacher leur trouble. Ils répondirent en peu de mots qu'ils se réjouissaient de ce que le roi de

Navarre avait formé le dessein de revenir à la religion ÈRE VULG. 1593.
de ses ancêtres, qu'ils souhaitaient que sa résolution fût sincère; mais que, n'ayant pas de pouvoir de leurs commettans sur les propositions qui venaient d'être faites, ils demandaient un délai pour consulter le légat, les seigneurs de leur parti et les états-généraux.

L'embarras fut plus grand encore dans le conseil de la ligue, où ils firent leur rapport. Les opinions y furent si diverses, que jamais on ne put prendre de résolution. Les royalistes, avant que de partir de Surêne, avaient offert aux ligueurs copie de la déclaration du roi et du discours de l'archevêque de Bourges. Ceux-ci la refusèrent; mais le président Le Maître, qui était à la tête du parlement de Paris, l'avait demandée secrètement, et il en fit transcrire un grand nombre d'exemplaires, qui se répandirent dans le public. La bonne foi du roi, les espérances qu'il donnait, et surtout la trève qu'il offrait, causèrent une révolution remarquable dans plusieurs esprits. Pour leur faire encore plus désirer les douceurs de la paix, Henri alla mettre le siége devant la ville de Dreux, un des entrepôts de Paris; il la prit, et rendit par cette conquête la disette encore plus sensible dans la capitale.

Tout y était dans la plus grande confusion. La haute bourgeoisie, la populace, le clergé, le duc de Mayenne, le duc de Guise et ses autres parens, les députés des états, le parlement, le légat, les Espagnols, chacun avait ses intérêts à part, et se conduisait par des vues différentes, souvent contraires, et qui changeaient quelquefois d'un jour à l'autre. Les uns faisaient valoir le pouvoir des états, d'autres les déprimaient. Il paraissait des écrits plaisans et sérieux, qui développaient les projets poli-

HENRI VIII. 1593. tiques des chefs, et les tournaient en ridicule. Le plus grand nombre commença à ne se plus laisser conduire en aveugles. On raisonna, on dit son avis tout-haut. Des ecclésiastiques osèrent non-seulement ne plus prêcher la ligue, mais encore blâmer en chaire ceux que le préjugé soulevait contre un accommodement.

Malgré cette révolution, les chefs n'abandonnaient pas leurs projets; ils crurent même devoir profiter du reste de chaleur qui restait encore dans les esprits pour mettre la dernière main au grand ouvrage de l'élection. Les Espagnols la désiraient opiniâtrément, ainsi que le légat et les Français achetés de leurs deniers, ou entraînés par le fanatisme, ou plutôt les Français ligueurs voulaient effectivement un roi catholique : mais les Espagnols tendaient, sous prétexte d'élection, à envahir la France entière, à s'emparer des provinces à leur bienséance, ou enfin à y jeter les flambeaux d'une discorde qu'on ne pût éteindre de long-tems.

Pour le duc de Mayenne, sa conduite est presque inexplicable. On croit qu'il ne voulait pas de nouveau roi, s'il ne l'était lui-même, et que, s'il laissa si long-tems l'élection en suspens, ce fut pour pénétrer les dispositions où l'on était à son égard, et voir s'il ne pourrait pas faire pencher la balance de son côté : d'autres pensent, avec plus de vraisemblance, qu'entraîné par le mouvement général des affaires il agit sans système; conduite qui paraît plus conforme à son caractère indécis. Cependant comme, en qualité de lieutenant-général de la couronne, il était chef de toutes les assemblées, on lui a obligation des obstacles qui arrêtèrent la fougue espagnole, et l'empêchèrent de consommer ses mauvais desseins.

Avant que les ligueurs rendissent réponse aux députés royalistes, sur leurs dernières propositions de l'instruction du roi et d'une trève générale, Féria, Taxis et Mendose résolurent d'engager sérieusement l'affaire de l'élection ; ils demandèrent audience à ce sujet et furent entendus dans un conseil tenu chez le légat. Féria ne s'arrêta pas, ainsi que dans le premier discours, à des exhortations vagues d'élire un roi ; il en vint droit au fait, et proposa l'infante Isabelle, issue de la fille aînée de Henri II, et réunissant sur sa tête, par la mort des trois derniers rois ses frères, tous les droits à la couronne. Ère vulg. 1593.

A ce début, Roze, évêque de Senlis, ce Roze, panégyriste de l'assassin de Henri III, Roze, qu'on n'aurait jamais soupçonné de conserver dans son cœur quelques germes de sentimens français, s'écria transporté, qu'il commençait à croire à cette heure ce qu'il n'avait jamais voulu regarder que comme une imputation calomnieuse des hérétiques ; savoir : que les Espagnols, sous prétexte de religion, ne cherchaient qu'à satisfaire leur ambition ; que la loi salique, observée depuis douze cents ans en France, ne permettait à cet empire d'autres maîtres que les mâles du sang royal, et que si les Espagnols s'obstinaient dans leurs pernicieux projets, ils auraient pour ennemis lui et tous les catholiques de bonne foi (1).

(1) Il est à observer que ce fougueux Guillaume Roze était d'ailleurs homme de mérite. Il fut bon prédicateur, habile théologien, recteur de l'université de Paris, grand-maître de Navarre, et eut la confiance et l'estime des cours d'Espagne et de Rome : ses ennemis ne lui ont jamais reproché que le fanatisme, qu'il porta véritablement à l'extrême. En signant la ligue, après son nom, il mit ces paroles : *Utinam qui præit sacramento antecedat martyrio!* Cependant un zèle si outré ne fit que peu de prosélytes à Senlis : les habitans restèrent toujours fidèles à

ERE VULG. 1593. Cette brusque sortie surprit tout le monde, et choqua vivement les Espagnols. Plusieurs Français n'en furent pas fâchés; mais, pour ne point laisser dégénérer leur assemblée en dispute, ils s'empressèrent de calmer Roze, d'apaiser les ministres, et on leur accorda une audience des états, qu'ils demandaient. Le jurisconsulte Mendose y répéta, dans un discours très-long, très-chargé de citations et de passages, ce que Féria avait dit en bref chez le légat, sur les droits de l'infante à la couronne. Plusieurs députés lui applaudirent; mais il n'y eut point de délibération en conséquence.

On était encore occupé de la conférence de Surêne, qui traînait en longueur. Les députés de la ligue manquèrent à plusieurs séances, sous prétexte d'indisposition. Pour leur commodité, les royalistes proposèrent de se rapprocher de Paris. On s'assembla à la Roquette, maison de plaisance près du faubourg Saint-Antoine, ensuite à la Villette, à la tête du faubourg Saint-Martin, sans autre succès que de mettre de jour en jour en plus grande évidence l'obstination des ligueurs et la bonne foi des royalistes. Ceux-là s'en tenaient à ne pas vouloir d'accord que le pape n'eût prononcé : ceux-ci, en attendant, offraient toujours la conversion du roi et une trêve générale.

Les douceurs de la paix, présentées en même tems qu'avaient lieu les expéditions du roi autour de Paris, mettant de près devant les yeux toutes les horreurs de la guerre, émurent le peuple. Il suivit un jour en foule les

Henri III, malgré leur évêque. En 1589, ils soutinrent un siége meurtrier contre les ligueurs de Paris; et leur ville fut peut-être la première ville de France qui reconnut Henri IV, par une députation solennelle envoyée le second jour de son règne.

députés de la ligue qui allaient à la Villette, leur demandant la paix à grands cris : mais, les voyant revenir sans succès, et sachant que c'était le légat et les Espagnols qui s'opposaient à la trêve, un murmure général éclata ; on s'assembla par pelotons à l'hôtel-de-ville, et dans l'instant tout sembla tendre à une sédition. Le duc de Mayenne se trouvait entre deux feux, parce que le légat, homme violent et sans égards, menaçait de quitter la ville, si l'on continuait de traiter avec un hérétique relaps. Les choses tournèrent cependant plus heureusement que le lieutenant-général n'osait espérer. Le peuple se contenta des promesses qu'on lui fit de travailler plus sérieusement à la paix, et en conséquence il se soumit à la défense publiée de faire des assemblées particulières au-dessus de six personnes. Le légat s'apaisa aussi, en voyant que le duc de Mayenne marquait plus d'ardeur pour l'élection, but auquel tendaient tous les désirs du prélat.

ÈRE VULG. 1593.

Les ministres d'Espagne firent à ce sujet une nouvelle tentative, mais plus adroite que la première. Ils avaient péché non-seulement en proposant trop brusquement leur infante, mais encore en déclarant que le dessein de Philippe II, son père, était de la marier à l'archiduc Ernest, son cousin, frère de l'empereur Rodolphe II. Quoiqu'ils colorassent ce projet de l'intention de réunir aux forces d'Espagne toutes celles d'Allemagne, pour soutenir l'élection, c'était toujours annoncer clairement que la France allait devenir une conquête de la maison d'Autriche, ce qui révolta bien les esprits, et leur enleva beaucoup de partisans. Après y avoir plus mûrement pensé, ils demandèrent une autre audience, et l'obtinrent dans une assemblée tenue exprès au Louvre. Ils y déclarèrent

ÈRE VULG. 1593. que, si l'on voulait élire l'infante, le roi catholique nommerait de son côté un des seigneurs français, y compris ceux de la maison de Lorraine, qui épouserait l'infante, et qu'ils partageraient le trône avec un droit égal. Un mois après l'élection, ajoutaient-ils, il y aura une forte armée sur la frontière; deux autres mois après, un second corps de troupes, de l'argent, des munitions, des biens et des honneurs pour les chefs, enfin tous les avantages possibles à la reconnaissance du plus riche monarque de la chrétienté.

Une couronne, le mariage d'une jeune princesse, les trésors des deux Indes, toutes les forces de la maison d'Autriche réunies pour soutenir l'entreprise : ces objets remuèrent les moins ambitieux. Les Espagnols, en ne nommant pas celui qu'ils avaient envie de préférer, tenaient en haleine tous les autres. Il y en eut trois pris à cette amorce : Charles de Savoie, duc de Nemours, qui, sans autre titre que sa jeunesse et sa naissance, entama une négociation avec le duc de Mayenne, son frère utérin, pour l'engager à lui être favorable ; le cardinal de Bourbon, qui offrait la jonction du tiers-parti ; enfin le jeune duc de Guise, qui avait pour lui le nom de son père, son mérite personnel, et le suffrage général des zélés ligueurs.

Cette ruse des Espagnols porta l'alarme dans le conseil du roi. Les seigneurs de son parti écrivirent à ceux de la ligue des lettres qu'ils rendirent publiques, dans lesquelles l'intrigue était développée de manière à détromper les prévenus. On y démontrait que la proposition de marier l'infante aux princes français n'était faite que pour avoir une élection, de quelque manière que ce fût, et

sans perpétuer la guerre. Ces écrits firent impression ; il vint, outre cela, au roi un secours beaucoup plus puissant, auquel personne ne s'attendait. Ère vulg. 1593.

On se rappelle l'esclavage du parlement de Paris, après l'attentat de Bussi-le-Clerc, qui traîna les chefs à la Bastille. Depuis ce moment, presque toutes les délibérations de cette compagnie portèrent l'empreinte du fanatisme. Souvent elle fut obligée d'appliquer le sceau de son autorité à des principes qu'elle détestait ; et quand elle voulait élever la voix pour la patrie, les terribles exemples du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif, attachés par les mutins à un infâme gibet, fermaient la bouche aux plus hardis.

Quoique les choses commençassent à changer, il y avait cependant encore de trop justes sujets de crainte pour les bons citoyens, qui voudraient opposer le flambeau de la justice aux manœuvres ténébreuses des étrangers. Les Espagnols tenaient une forte garnison dans Paris. Toutes les semaines, ils distribuaient du blé à plus de quatre mille pères de famille de la plus basse populace, prêts à porter le fer et le feu partout où leurs bienfaiteurs les enverraient. Dans toutes les compagnies il y avait encore des hommes, même de bon sens, qui, aveuglés par l'ancienne prévention, auraient sacrifié leurs biens et leurs vies aux Espagnols, comme aux soutiens de la religion catholique.

C'est dans ces circonstances que ce parlement, si timide jusqu'alors, poussé comme par une inspiration subite, s'assemble, délibère, et donne enfin, le 28 juin, ce fameux arrêt par lequel il est enjoint à Jean Le Maître, président, accompagné d'un nombre suffisant de con-

ÈRE VULG. 1593. seillers, de se retirer par-devers le lieutenant-général de la couronne, et là, en présence des princes et seigneurs assemblés pour cet effet, de lui recommander qu'en vertu de l'autorité suprême dont il est revêtu il ait à prendre les mesures les plus sûres, afin que, sous prétexte de religion, on ne mette pas une maison étrangère sur le trône de nos rois, et qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou convention, tendant à transférer la couronne à quelque prince ou princesse d'une autre nation; déclarant au surplus lesdits traités, si aucuns ont été faits, nuls, contraires à la loi salique et aux autres lois fondamentales du royaume.

Ces remontrances furent faites avec la plus grande fermeté. Le duc de Mayenne en parut surpris. Il traita d'attentat à son autorité et d'injure personnelle un arrêt rendu en son absence, dans une matière aussi importante, et menaça de le casser. Le président Le Maître soutint dignement les priviléges du parlement. Il montra qu'il n'avait pas excédé son pouvoir, et il fit habilement sentir au duc de Mayenne que, loin de se trouver offensé, il devait au fond être très-satisfait d'un arrêté qui le mettait à l'abri des sollicitations importunes, et qui l'empêcherait de faire quelques démarches indignes de sa naissance et de son caractère. Mayenne fit semblant de se contenter de ces raisons. Des historiens disent qu'il avait une secrète intelligence avec les principaux du parlement, et qu'il ne se fit rien dans cette occasion que de son consentement.

Mais il est plus vraisemblable que Mayenne n'eut aucune connaissance de la délibération; elle fut proposée et conduite à sa conclusion avec beaucoup de peine et

d'adresse, par Michel de Marillac, alors conseiller de la seconde chambre des enquêtes, et qui depuis a été garde des sceaux. L'arrêt fut donné sur les conclusions d'Édouard Molé, qui faisait les fonctions de procureur-général. Il parla, dit un auteur contemporain, *fort vertueusement* au duc de Mayenne. « Ma vie, lui dit-il, et mes moyens sont à votre service ; mais je suis vrai Français, et perdrai la vie et les biens devant que jamais être autre. »

ÈRE VULG. 1593.

Quelque foudroyant que fût cet arrêt, il ne découragea pas les ministres espagnols. Acharnés à obtenir une élection malgré tous les obstacles, ils ne quittèrent point prise. On n'avait pas voulu de l'infante seule, encore moins avec l'archiduc Ernest : la proposition de la faire régner avec un seigneur français que Philippe nommerait n'ayant pas non plus été goûtée, ils proposèrent enfin sérieusement et de bonne foi le duc de Guise. Mayenne crut que c'était encore un détour, et refusa de s'expliquer, les supposant sans pouvoir à cet égard ; mais ils lui montrèrent le consentement par écrit de leur maître, et sur-le-champ ils se mirent à traiter des conditions. Ils demandaient que les états donnassent le trône aux deux époux, sans partage, *in solidum* ; que l'infante, épousant le duc de Guise, eût la Bretagne en souveraineté pour sa dot, et que, si le duc mourait sans enfans mâles, l'infante pût épouser un seigneur français à son choix (1). Tous les partisans d'Espagne trouvaient ces conditions si raisonnables, qu'ils ne doutaient pas qu'elles ne fussent acceptées par les états. Il arriva de là que

(1) De Thou, l. VIII. Davila, l. XIII.

ÈRE VULG. 1593. pendant plusieurs jours le duc de Guise eut une cour royale, et que le duc de Mayenne fut laissé presque seul.

Ce triomphe de théâtre ne dura pas. Mayenne en fit sentir à son neveu tout le vide. Après lui avoir prouvé que les Espagnols le trompaient par l'appât d'un mariage qu'ils seraient maîtres de conclure ou de rompre à volonté : « Ne croyez pas, ajouta-t-il, que le duc de Lorraine et les autres princes de notre maison consentent à une élection qui les mettrait bientôt sous la domination de Philippe. Vous allez voir les états protestans d'Allemagne, l'Angleterre, et presque tous les Français se révolter contre ce projet, et le moins qui puisse arriver, c'est que la guerre recommence avec plus de fureur, et que la ligue se trouvant divisée, vous succombiez victime de la politique espagnole. »

Le jeune prince paraissait écouter avec docilité les raisons de son oncle ; mais on s'apercevait que l'espoir d'une couronne ne sortait pas facilement de son cœur. Catherine de Clèves, sa mère, la duchesse de Montpensier, sa tante, tous les flatteurs dont il était environné, l'excitaient à tenir ferme. Mayenne sentit qu'il ne réussirait pas par la simple persuasion à parer ce coup. Il résolut d'imposer des conditions si fortes, que les Espagnols ne pussent les accepter.

Il les remercia d'abord en son nom, et au nom de tous les princes de sa maison, de l'honneur que Philippe voulait bien faire à son neveu. Ensuite il fit la loi en ces termes : « L'élection demeurera secrète jusqu'à ce que » le mariage soit consommé, et il ne sera même déclaré » que quand je le voudrai. L'infante venant à mourir » sans enfans mâles, le duc de Guise sera seul roi. Le

» duc de Guise mourant, l'infante ne pourra se remarier » qu'à un prince lorrain, de l'avis des autres. Si elle n'a » pas d'enfans, l'aîné des Guises succédera. Les seuls » Français seront nommés aux charges et dignités. On » me donnera en toute souveraineté et à perpétuité, » pour moi et mes enfans, les gouvernemens de Bour- » gogne et de Champagne, mes biens héréditaires, la » principauté de Joinville, Vitry, Saint-Dizier, une pen- » sion annuelle de cinquante mille écus, et dès à présent » des assurances pour huit cent mille livres en plusieurs » paiemens. »

Mayenne croyait que les Espagnols, rebutés par l'excès de ces demandes, rompraient avec éclat; mais, à son grand étonnement, ils accordèrent tout. On dit que dans son dépit, plutôt que de voir son neveu roi, il projeta de ressusciter le tiers-parti. Malheureusement pour lui, le cardinal de Bourbon était déjà attaqué de la maladie dont il mourut quelque tems après, et par conséquent hors d'état de seconder par quelque activité les démarches du lieutenant-général. Il se voyait pressé de tous côtés, sommé de sa parole, obligé de combattre contre les étrangers, contre les Français, contre sa propre famille. Sa mère le conjurait de faire régner son petit-fils. La duchesse de Montpensier, sa sœur, le harcelait. Une objection faite à propos dans l'assemblée des états le tira d'embarras.

Il s'était engagé d'y proposer l'élection, et il le fit, mais si mollement, qu'on apercevait aisément qu'il ne désirait que d'être contrarié. La Châtre, un des maréchaux de sa création, d'accord avec lui, à ce qu'on croit, se leva, et représenta qu'il y aurait de l'imprudence à

ÈRE VULG. 1593. élire un roi pendant qu'on n'avait point de troupes, et que Henri, au contraire, dont l'abjuration paraissait immanquable, était à la tête d'une bonne armée; qu'il fallait bien plutôt accepter la trève, dont on avait le plus grand besoin. Ce raisonnement passe de bouche en bouche : le plus grand nombre l'approuve, et on conclut de différer l'élection.

Les états se rassemblent le 4 juillet au Louvre, dans le plus grand appareil. On prie les ambassadeurs d'Espagne de s'y trouver. L'orateur remercie pompeusement Philippe en leurs personnes de tout ce qu'il a fait pour la cause commune, et leur remet une lettre pour leur maître, dans laquelle on disait que la situation actuelle des affaires ne permettait point de procéder à l'élection; mais que les états n'y renonçaient pas, et qu'ils le suppliaient de faire avancer au plus tôt son armée, de peur qu'on ne fût obligé de s'accommoder désavantageusement avec l'ennemi.

Les ministres espagnols répondirent aussi par écrit, d'un air désintéressé, que le roi n'avait travaillé que pour le bonheur de la France; qu'ils étaient fâchés qu'on n'eût pas profité de sa bonne volonté en élisant un roi dont la puissance aurait remédié à tous les maux; qu'au reste ils seraient toujours également disposés à aider la sainte union de leurs bons offices.

Un pareil dénouement, après le sérieux de l'intrigue, donna aux états de Paris un air de ridicule qui n'a pas échappé aux plaisans du tems. Ceux qui l'ont le mieux saisi sont Le Roi, chanoine de Rouen, aumônier du jeune cardinal de Bourbon; Nicolas Rapin, Passerat, Pithou, et Florent Chrétien, auteurs du livre intitulé *Catholi-*

con d'Espagne, ou *Satire Ménippée*. C'est une relation burlesque de ces états, entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories qui développent le caractère et les secrets motifs des principaux acteurs. Le style, depuis près de deux cents ans, n'a guère vieilli, et pour peu qu'on ait quelque teinture de l'histoire, on lit encore cet ouvrage avec le plus grand plaisir. Il fit alors une vive impression, et on dit que le ridicule qu'il répandit sur la ligue lui porta un coup plus funeste que toutes les conquêtes de Henri IV.

ÈRE VULG. 1593.

Ce prince, après plusieurs expéditions militaires, qui inspiraient toujours aux peuples un désir plus vif de la paix, se rendit le 9 juillet à Mantes, où s'étaient assemblés par ses ordres plusieurs évêques et théologiens, non-seulement de ceux qui suivaient depuis long-tems son parti, mais même des ligueurs. Invités à contribuer de leurs lumières à l'instruction du roi, ils ne crurent pas devoir déférer aux menaces et aux défenses du légat, qui, tant par lui-même que par ses émissaires, faisait tous ses efforts pour empêcher que le roi ne reçût l'absolution (1).

Le cardinal de Plaisance voulait que la Sorbonne notât d'hérésie les ecclésiastiques qui s'étaient rendus auprès de Henri, et que leurs bénéfices fussent déclarés impétrables. Sur ce principe, il fit faire le procès à Joseph Foulon, alors abbé de Sainte-Geneviève (2). Les factieux l'épiaient depuis long-tems, parce que ses dispositions à l'égard du roi leur étaient plus que suspectes. En effet,

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. V.

(2) Lézeau, *Manuscrit de Sainte-Geneviève*.

ÈRE VULG. 1593. c'était chez lui qu'avaient été tenues les assemblées où l'on avait commencé à parler librement sur les excès des ligueurs. Ils le surveillèrent si bien qu'ils surprirent des lettres écrites à des partisans du roi, dans lesquelles l'abbé se réjouissait avec eux de la conversion de ce prince. Le légat ne manqua pas de voir dans ces écrits un crime de lèse-majesté divine et humaine. Il fit arrêter le prétendu coupable. On lui donna pour juges des ligueurs déterminés, et son procès fut suivi avec la plus grande vivacité. Il déclina la juridiction ordinaire, et fondé sur ses priviléges, il appela comme d'abus. Tout cela lui fut inutile. Le légat était déterminé à faire sur lui un exemple. Les amis de Foulon, qui étaient en grand nombre, et des plus considérables, lui conseillèrent de feindre une maladie. Sous ce prétexte, ils demandèrent son élargissement jusqu'à la guérison, et le cautionnèrent. L'abbé sortit, et se sauva auprès du roi, dont la conversion fit oublier les autres affaires.

Les prélats, docteurs et théologiens assemblés par le roi, déterminés à passer par-dessus les anciennes difficultés, avaient résolu de recevoir son abjuration. Ils exigèrent seulement qu'aussitôt après ce prince envoyât une ambassade solennelle au souverain pontife pour demander l'absolution. Henri s'y engagea volontiers. Pour rendre sa réconciliation avec l'église plus solennelle, ne pouvant en faire la cérémonie à Paris, il se transporta à Saint-Denis, qui n'est qu'à deux lieues de la capitale. On y avait préparé, avec une magnificence royale, tout ce qui pouvait donner de la pompe et de l'éclat à cette action. Le légat ne voulut point laisser passer cette dernière occasion, sans causer du moins le trouble qu'il pourrait. Il fit

donc publier un écrit qui portait en substance que Henri Ère vulg.
de Bourbon, soi-disant roi de France et de Navarre, hé- 1593.
rétique relaps, impénitent, chef, fauteur, défenseur public des hérétiques, ne pouvait être absous que par le pape. En conséquence, il annulait tout ce que feraient les prélats royalistes, et conjurait les catholiques, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de ne point causer un schisme funeste. Enfin il les avertissait charitablement que, s'ils n'avaient point égard à ses remontrances, ils encourraient les censures et perdraient les titres, bénéfices et dignités qu'ils possédaient dans l'église. Le duc de Mayenne, de son côté, fit défense de sortir de la ville le jour de l'abjuration, et mit des gardes aux portes.

Mais cette précaution n'empêcha pas que, le dimanche 25 juillet, jour marqué pour la cérémonie, il ne se trouvât à Saint-Denis une foule de Parisiens. Les uns avaient prévenu la défense, d'autres échappèrent aux sentinelles des portes et franchirent les remparts. A huit heures du matin, le roi, vêtu de blanc, accompagné d'un nombreux cortége de princes, seigneurs et gentilshommes, se rendit à la grande église. L'archevêque de Bourges, environné d'une multitude de prélats et d'ecclésiastiques, l'attendait à la porte, tenant dans sa main le livre des évangiles ouvert. « Qui êtes-vous, lui dit l'archevêque, que demandez-vous? — Je suis le roi, répondit Henri; je demande à être reçu dans le sein de l'église catholique. — Le souhaitez-vous sincèrement? répondit le prélat. — Je le souhaite de tout mon cœur, » dit le roi; et se mettant à genoux il jura, entre les mains de l'archevêque, de vivre et de mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine; de la défendre envers et

ERE VULG. contre tous, au péril de sa propre vie ; et il protesta qu'il
1593. renonçait dès à présent à toutes les hérésies qui lui étaient contraires.

Il présenta ensuite au prélat une profession de foi signée de sa main, marcha vers le chœur, et répéta la même protestation au pied du grand autel, qu'il baisa. On entonna le *Te Deum*. Le peuple, transporté de joie, mêla au chant de cette hymne des cris redoublés de *vive le roi!* Pendant ce tems, Henri recevait de l'archevêque l'absolution sous un pavillon tendu derrière l'autel. Il entendit la messe, qui fut célébrée solennellement, et dîna dans l'abbaye. Quoique la rage des ligueurs dût inspirer des craintes, le roi voulut qu'on laissât entrer tout le monde. La foule fut si grande que la table manqua d'être renversée. La cérémonie fut terminée par un sermon pathétique, que prononça l'archevêque de Bourges; et le monarque, après avoir assisté aux vêpres, se retira.

En même tems que la ville de Saint-Denis s'édifiait de l'abjuration du roi, les ligueurs donnaient à Paris un spectacle scandaleux. Il n'y a point d'invectives dont leurs prédicateurs n'accablassent Henri et les coopérateurs de sa conversion. Nous avons encore les sermons que Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, prononça à cette occasion, pendant neuf jours consécutifs, dans l'église de Saint-Méri. Il prétend prouver que la conversion du Béarnais n'est que feinte et hypocrisie, et que son absolution, donnée contre toutes les règles, est l'ouvrage d'une cabale infernale.

Mais le peuple n'écoutait plus qu'indifféremment ces déclamations. On avait beau vouloir lui persuader qu'on ne devait faire aucun accommodement avec un héréti-

que, les douceurs de la paix lui paraissaient plus salutaires, de quelque part qu'elles vinssent. Il était aussi important au roi de suspendre les alarmes de la guerre, afin de familiariser avec l'obéissance les sujets qu'il avait, pour ainsi dire, nouvellement conquis par sa conversion. Enfin le duc de Mayenne, sans argent, sans troupes, et presque sans parti, n'avait pas d'autre ressource qu'une suspension d'armes qui lui donnerait le tems de renouer ses intrigues du côté de l'Espagne. Tout le monde s'accorda donc avec une égale satisfaction à une trêve qui devait durer trois mois, à commencer le premier août. ÈRE VULG. 1593.

Le légat seul en marqua du mécontentement. Le duc de Mayenne l'apaisa, en faisant renouveler le serment d'union dans les états, qui duraient encore. N'ayant pu en tirer tout ce qu'il aurait voulu, le prélat romain souhaitait du moins y faire recevoir le concile de Trente. On y prit un singulier moyen pour le satisfaire, sans engager les états. Le lieutenant-général, dans une assemblée solennelle, les prorogea jusqu'au mois de septembre, et permit aux députés de se retirer. Après cette action, par laquelle les états étaient censés finis, le légat entra. On lut tout haut devant lui une ordonnance touchant la réception pure et simple du concile de Trente. Il en fit, ainsi que le cardinal de Pellevé, aussi présent, un long remercîment aux députés. Il alla ensuite à leur tête chanter le *Te Deum* dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et les états furent séparés.

De Saint-Denis le roi écrivit aux parlemens, aux gouverneurs et commandans des provinces, pour leur faire part de sa conversion et de la trêve générale. Il nomma ambassadeurs à Rome le duc de Nevers, Claude d'An-

ÈRE VULG. 1593. gennes, évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'église de Paris, qu'il fit précéder par un gentilhomme nommé Brochard de la Clielle, chargé de préparer les voies et d'aplanir les difficultés. Ces préliminaires arrangés, Henri quitta Saint-Denis à la fin d'août (1).

Il goûtait depuis un mois le plaisir de se voir comblé de bénédictions par les Parisiens, pour les avantages dont la trève les faisait jouir. L'envie de respirer un air pur, après avoir été si long-tems renfermés, les attirait dans les campagnes voisines. Ils y rencontraient leurs parens et leurs amis du parti royaliste. On s'embrassait, on se félicitait de cette réunion, quoique passagère, et on faisait en commun des vœux pour qu'elle durât. Les partisans du roi ne manquaient pas de glisser dans les conversations l'éloge de sa douceur, de sa bonté, de son amour pour les peuples, et quand la curiosité ou d'autres motifs amenaient quelques ligueurs auprès de lui, pour peu qu'ils fussent de rang à être présentés, ils ne se retiraient pas sans des caresses et des paroles obligeantes qui gagnaient leurs cœurs. Ainsi on voyait, dans la bienveillance du roi et la satisfaction des peuples, le germe des prospérités qui suivirent.

Mais ces espérances à peine formées furent presque renversées par l'horrible attentat de Pierre Barrière ! Ce malheureux, sans autres motifs connus que le dégoût de la vie et l'idée de faire une action que des fanatiques lui avaient dit devoir être méritoire devant Dieu, conçut l'affreux dessein d'assassiner le roi. Heureusement il s'en ouvrit à un jacobin, qui donna des avis si certains que

(1) *Ambassade de du Perron et d'Ossat. Mém. de Nevers*, t. II.

le scélérat fut arrêté lorsqu'il était près de commettre son parricide. On l'exécuta, sans que Henri voulût permettre qu'on cherchât les complices. ÈRE VULG. 1593.

La ligue, pour se soutenir, avait désormais besoin de ces détestables artifices. Il naissait des divisions entre ceux mêmes que les liens du sang auraient dû unir plus étroitement, parce que chacun, tendant à ses intérêts, tournait l'autorité de sa place à son profit particulier. Le duc de Mayenne fit un exemple de ses commandans infidèles, dans la personne du duc de Nemours, son frère utérin, qui voulait se faire une souveraineté du Lyonnais, dont il était gouverneur. Le lieutenant-général le fit arrêter et retenir en prison à Pierre-Encise, mais ce châtiment n'imposa que faiblement aux autres. Ceux qui ne secouèrent pas ouvertement le joug de toute subordination au chef de la ligue profitèrent de l'avantage de la trève générale pour entamer des paix particulières. Aussi la guerre, qui avait été fort allumée au commencement de l'année, s'éteignit insensiblement dans presque toutes les provinces. Ce calme procura la facilité de policer les villes, d'assurer les grands chemins, de réprimer les bandits qui couraient les campagnes. On respirait enfin, après tant de désastres; mais trois mois fixés pour la trève s'écoulaient bien rapidement. Le duc de Mayenne sollicita une prolongation. Toute la France la désirait ardemment, et le roi l'accorda d'abord pour un mois, terme qu'il étendit ensuite à deux.

Il espérait avoir, dans cet intervalle, des nouvelles satisfaisantes de Rome. La politique y faisait alors une espèce de guerre, dont Henri ne vit la fin qu'après des difficultés plus inquiétantes que les embarras d'une guerre

ÈRE VULG. 1593. véritable. Députés de la ligue, agens des Espagnols, écrivains soudoyés, tous, jusqu'aux calvinistes, investissaient le trône pontifical, pour en fermer l'accès aux ambassadeurs du roi. Ils publiaient que sa conversion était feinte; et les plus emportés disaient que, quand même elle serait sincère, le pape n'avait pas droit de lui en donner l'absolution. Arnaud d'Ossat, alors peu connu, mais à qui la conduite de cette affaire a assuré un rang distingué entre les plus habiles négociateurs, se trouvant par hasard à Rome, fit face tout seul pendant long-tems à ces différens agresseurs. Il réfutait, détruisait leurs fausses nouvelles, répandait à propos les véritables, et il se rendit, quoique sans caractère, assez intéressant, par le zèle qu'il montra, pour que le pape voulût tirer de lui des éclaircissemens sur la France (1).

Les choses en étaient à ce point, quand La Clielle arriva à Rome. Il était porteur de lettres adressées à Séraphin Olivier, auditeur de Rote. Le roi, dans ses dépêches, lui recommandait de procurer au plus tôt à son envoyé une audience du souverain pontife. Séraphin, instruit des préventions de Clément VIII, ne trouva pas sa commission si aisée que Henri le présumait. Néanmoins l'envie d'obliger le roi lui fit tenter l'aventure.

Séraphin avait un caractère enjoué, une conversation fertile en bons mots, en saillies amusantes et en reparties fines, qui le rendaient très-agréable au pape. Il se présente un jour à son audience, sous quelque prétexte dont son poste ne le laissait pas manquer, et faisant tomber

(1) De Thou, l. CVIII. Davila, l. XIV. *Rerum mirab.* in-4°, p. 261. Du Perron. D'Ossat. *Mémoires de la Ligue*, t. V.

adroitement le discours sur les affaires de France, il dit à Clément, comme sans y entendre finesse, qu'il a reçu des lettres du roi, et il se met en devoir de les lui montrer. Le pape, qui n'était pas prévenu, se trouve embarrassé, et dit avec vivacité qu'il n'en veut pas recevoir d'un hérétique. L'auditeur insiste. Clément se met en colère; mais Séraphin, sans se démonter, tantôt badinant, tantôt parlant sérieusement, en revenait toujours à ses lettres: « Enfin, lui dit-il, quand ce serait le diable qui demanderait à se convertir, votre sainteté ne pourrait le refuser. » Égayé par cette saillie, le pape fut quelque tems à plaisanter avec Séraphin, qui, devenu plus hardi, pria le saint-père de donner audience au gentilhomme qui avait apporté ces lettres: « Votre sainteté, lui disait l'auditeur, ne court aucun risque de se compromettre. Elle peut le recevoir comme un particulier qu'elle admet par bonté, et avec qui elle s'entretient, par occasion, des affaires de France. — J'y penserai, » répondit le pape; et dès le soir d'Ossat fut averti de dire à La Clielle qu'il ne s'épouvantât pas de la réception qu'on lui ferait, et qu'il eût pleine confiance.

La nuit suivante, un camérier du pape vient prendre La Clielle dans un carrosse fermé, et le conduit à sa sainteté. La Clielle suit de point en point les avis qui lui avaient été donnés. Il se prosterne aux pieds du pontife, et commence à lui parler de la part du roi. Le pape fait l'étonné et semble vouloir l'interrompre. La Clielle continue, et présente la lettre de son maître. Clément la refuse avec des apparences de colère. La Clielle la pose sur une table, et se retire respectueusement.

Le lendemain, il fut introduit à l'audience du cardi-

ÈRE VULG. 1593. nal Tolet. Ce prélat était très-estimé du pape. Il avait été jésuite; et, quoique Espagnol de naissance, il se montra pendant tout le cours de l'affaire très-favorable à Henri. Dans cette première audience, il répondit obstinément à tous les discours de La Clielle, que le roi étant retourné à l'hérésie après avoir été déjà absous une fois, le pape ne pouvait plus écouter ses prières; mais il joignit à ce propos dur quelques promesses comme de lui-même, et il fit dire par d'Ossat à La Clielle de donner bonne espérance au roi; qu'il n'avait qu'à se montrer bien converti, persévérer dans la foi catholique, et ne pas s'embarrasser de ce qui arriverait au duc de Nevers; que le souverain pontife, malgré les apparences, n'avait au fond dessein que de l'éprouver.

Il ne fallait pas moins que ces assurances pour faire supporter au roi le traitement public fait à ses ambassadeurs. A peine le duc de Nevers avait mis le pied en Italie, que le pape lui envoya dire qu'il ne le recevrait pas comme ambassadeur d'un roi qu'il ne reconnaissait point. On lui signifia qu'il ne lui serait donné que dix jours pour rester dans Rome, avec défense de voir les cardinaux. Il entra donc en simple particulier. Il eut néanmoins cinq audiences publiques, dans lesquelles il parla toujours comme ministre du roi, quoique le pape affectât de lui répondre comme au simple duc de Nevers.

Tout ce que la persuasion où l'on est d'agir pour une bonne cause, tout ce que l'envie d'éteindre le feu de la guerre, de sauver un peuple malheureux, de démasquer des scélérats acharnés à sa perte, peut fournir de raisons solides, de descriptions vives, de conjurations touchantes, Nevers l'employa pour fléchir le souverain pontife, et

toujours sans succès. Il ne réussit pas mieux dans les conférences particulières, même avec le cardinal Tolet. Celui-ci, un jour, pressé par les objections du duc, qui le réduisait à n'avoir rien à répondre, se mit à sourire : « Riez, s'écria l'ambassadeur pénétré, riez à présent, monsieur. Le tems viendra que nous verserons des larmes en abondance, et que les cris des malheureux Français perceront jusqu'à vous. » ÈRE VULG. 1593.

Enfin, accablé de tristesse, il se prépara à quitter Rome. Dans sa dernière audience, qui eut lieu le 10 janvier, il fit au pape la peinture des maux que son inflexibilité allait causer. Il lui témoigna le désir de pouvoir convaincre les ligueurs en sa présence de la pureté des intentions du monarque, et le conjura enfin de prescrire au moins les conditions auxquelles il pourrait lui accorder l'absolution. Nevers offrait de laisser son fils en otage à Rome jusqu'à ce qu'elles fussent remplies. 1594.

Ses deux collègues d'ambassade, d'Angennes, évêque du Mans, et Séguier, doyen de l'église de Paris, travaillaient de leur côté avec ardeur à aplanir les difficultés ; mais, comme ils étaient ecclésiastiques, ils se trouvèrent eux-mêmes dans un embarras auquel ils ne s'attendaient pas. Le pape ne voulut pas les voir qu'ils ne se fussent présentés au cardinal inquisiteur, pour rendre compte de la conduite qu'ils avaient tenue dans l'absolution du roi. Cette injonction à des ministres publics leur parut un affront qu'ils ne devaient pas souffrir. Sur leur refus de comparaître en particulier devant le chef de l'inquisition, le pape donna ordre à des huissiers de les citer au tribunal même. A cette nouvelle, Nevers outré prend ses deux collègues à ses côtés, traverse Rome en plein jour,

Ère vulg. 1591.

menaçant de tuer de sa main quiconque voudrait mettre à exécution cet ordre injurieux, et sort avec eux sans que personne ose se présenter.

Ceci se passa au milieu de janvier. A la fin, arriva l'ambassade de la ligue, composée d'un cardinal, d'un baron et d'un abbé. Comme le roi avait fait précéder la sienne par La Clielle, le duc de Mayenne envoya d'avance un agent secret à sa dévotion, nommé Montorio. « Il portait, dit l'archevêque de Lyon, des vents pour en forger de nouvelles tempêtes. » Ce n'était point là ce qu'avaient fait entendre au roi ceux qui s'intéressaient auprès de lui pour le duc de Mayenne. A les en croire, il n'avait intention, en députant à Rome, que d'engager le pape à la paix. « Mais, disait le même archevêque, le duc de Mayenne faisait bien semblant d'avoir les bras et les jambes hors de la ligue, et le cœur y était engagé plus que jamais (1). »

Aussi, loin de travailler à une réconciliation, l'ambassade de la ligue ne s'occupa qu'à justifier les démarches de son parti, à faire envisager ses fautes comme des malheurs forcés, et à montrer de belles apparences, le tout afin d'obtenir du pape des troupes et de l'argent. Mais cet air de confiance ne séduisit pas le souverain pontife. Il différa sa réponse sous différens prétextes, et ne la donna ensuite qu'ambiguë. Il dit qu'il fallait voir ce que ferait l'Espagne; que la guerre de Hongrie contre les Turcs lui coûtait déjà beaucoup. Enfin il montra si peu de bonne volonté, que les ambassadeurs écrivirent au lieutenant-général de ne point compter sur lui.

(1) Mathieu, t. II, p. 56.

Il ne venait point au duc de réponse plus favorable d'Espagne. Cette cour, frustrée de l'espérance de mettre son infante sur le trône, n'entrait plus avec la même ardeur dans les vues de la ligue. Le roi, par une ruse singulière, en fut instruit aussitôt que Mayenne. Les royalistes, après les états de Paris, avaient arrêté un homme chargé de dépêches pour Philippe. Par ses lettres de créance et ses aveux, on reconnut que ce n'était pas un simple courrier, mais un agent de confiance, porteur de paroles, autorisé à en recevoir, et inconnu de visage à ceux avec qui il devait traiter. Sur ces notions, La Varenne, employé ordinairement par Henri à ses messages secrets, prend le nom, les lettres et les instructions verbales qu'on peut tirer du prisonnier. Il part pour l'Espagne, confère avec les ministres et pénètre leurs secrets. Il se fait même présenter à Philippe, dont il soutient les regards et la conversation sans s'ébranler. Comme il allait obtenir une seconde audience, ceux qui veillaient à sa sûreté l'avertissent qu'il vient d'arriver un courrier de la ligue. La Varenne repart aussitôt, et arrive sur la frontière un moment avant les gens dépêchés pour le saisir (1).

On sut ainsi les mystères du cabinet de Philippe. Il promettait toujours de secourir puissamment la ligue; mais on sentait qu'il en voulait au duc de Mayenne, pour avoir fait manquer l'élection, et que, s'il le ménageait, c'était moins par égards personnels qu'afin d'entretenir la guerre. On n'avait donc plus à craindre qu'il prétendît encore s'emparer de la couronne de France, mais seulement qu'il travaillât à en détacher les provinces à sa

(1) Cayet, t. II, p. 726.

ÈRE VULG. 1594.

un minot de blé par semaine, le duc se flatta de tenir la bourgeoisie en bride. Pour plus grande sûreté, il envoya des billets d'exil aux bourgeois qui lui étaient suspects; et, le 24 janvier, à la place du comte de Belin, il nomma gouverneur l'auteur des barricades sous Henri III, Charles de Cossé, comte de Brissac, qu'il se flattait de trouver plus fidèle.

Celui-ci n'eut pas plus tôt le commandement de Paris, que, plus prudent que son bienfaiteur, il songea à s'en servir pour sa fortune. Après s'être concerté avec le prévôt des marchands Lhuillier, l'échevin Langlois, le premier président Le Maître, le procureur-général Molé, et quelques autres, il entama le plus tôt qu'il put une négociation secrète, par l'entremise de François d'Espinai-de-Saint-Luc, qui avait épousé sa sœur, et qu'il voyait dans les faubourgs de Paris, sous prétexte d'affaires de famille. On convint d'une amnistie générale: Paris devait conserver tous ses priviléges; les titulaires de toute espèce d'offices devaient y être maintenus en prêtant serment au roi; la garnison française et étrangère aurait la faculté de se retirer où bon lui semblerait; le comte enfin devait recevoir deux cent mille écus, une pension de vingt mille francs, et la confirmation de la dignité de maréchal de France, que lui avait conférée le duc de Mayenne. Madame de Nemours, mère du duc de Mayenne, soupçonna cette intelligence, et en avertit son fils. Soit confiance aveugle dans Brissac, soit envie de le piquer d'honneur, le lieutenant-général lui fit part de l'avis qu'il venait de recevoir, et le gouverneur ne manqua point de le rassurer par des promesses qu'il n'était pas disposé à tenir.

d'hostilités. Quelque supportable que fût cette situation, en comparaison des troubles passés, les Parisiens, qui craignaient le retour des calamités, murmuraient hautement (1). ÈRE VULG. 1594.

Le parlement les appuyait. Il semble que le comte de Belin, gouverneur de Paris, penchait aussi pour un accommodement. Ce soupçon porta le duc de Mayenne à l'engager à se démettre. Comme la douceur de son gouvernement l'avait fait aimer, sa retraite, qu'on sentait bien n'être pas volontaire, excita des plaintes.

Il y eut à ce sujet des remontrances du parlement au lieutenant-général. On lui rappela que, quand il avait été élevé à cette dignité, il avait promis de ne rien faire que de concert avec ce tribunal; que cependant récemment, seul et de son chef, il venait de rejeter la trève proposée et de retirer un gouverneur agréable à la capitale. On lui fit entendre que le parlement était disposé à prendre une connaissance plus exacte de toutes les affaires.

Mayenne sentit que, s'il laissait commencer des procédures à ce sujet, c'en était fait de son autorité : en conséquence, de l'avis des Espagnols et du légat, il établit dans la ville des corps-de-garde et des patrouilles, comme s'il y avait eu une sédition à craindre. Il n'eut même pas honte de ranimer le reste de l'odieuse faction des Seize, qu'il avait presque détruite. A l'aide de ces scélérats et des *minotiers*, gens de la plus vile populace, ainsi nommés parce que les Espagnols leur donnaient

(1) De Thou, l. CIX. Davila, l. XIV. *Mémoires de la Ligue*, t. VI. Cayet, t. II, p. 296.

ÈRE VULG. 1594. un minot de blé par semaine, le duc se flatta de tenir la bourgeoisie en bride. Pour plus grande sûreté, il envoya des billets d'exil aux bourgeois qui lui étaient suspects; et, le 24 janvier, à la place du comte de Belin, il nomma gouverneur l'auteur des barricades sous Henri III, Charles de Cossé, comte de Brissac, qu'il se flattait de trouver plus fidèle.

Celui-ci n'eut pas plus tôt le commandement de Paris, que, plus prudent que son bienfaiteur, il songea à s'en servir pour sa fortune. Après s'être concerté avec le prévôt des marchands Lhuillier, l'échevin Langlois, le premier président Le Maître, le procureur-général Molé, et quelques autres, il entama le plus tôt qu'il put une négociation secrète, par l'entremise de François d'Espinai-de-Saint-Luc, qui avait épousé sa sœur, et qu'il voyait dans les faubourgs de Paris, sous prétexte d'affaires de famille. On convint d'une amnistie générale: Paris devait conserver tous ses priviléges; les titulaires de toute espèce d'offices devaient y être maintenus en prêtant serment au roi; la garnison française et étrangère aurait la faculté de se retirer où bon lui semblerait; le comte enfin devait recevoir deux cent mille écus, une pension de vingt mille francs, et la confirmation de la dignité de maréchal de France, que lui avait conférée le duc de Mayenne. Madame de Nemours, mère du duc de Mayenne, soupçonna cette intelligence, et en avertit son fils. Soit confiance aveugle dans Brissac, soit envie de le piquer d'honneur, le lieutenant-général lui fit part de l'avis qu'il venait de recevoir, et le gouverneur ne manqua point de le rassurer par des promesses qu'il n'était pas disposé à tenir.

Madame de Nemours voulait que son fils profitât de Paris, pour traiter avec le roi et faire ses conditions meilleures ; mais après de si belles espérances, s'étant trouvé placé sur le degré le plus prochain du trône, et prêt à s'y asseoir, Mayenne ne pouvait se déterminer à tomber de si haut, sans tenter encore quelque moyen de se soutenir. Il croyait d'ailleurs qu'après les protestations publiques qu'il avait faites, il ne pouvait en honneur entrer en accommodement avec le roi avant que le pape eût donné l'absolution au monarque. Résolu de voir à quoi aboutiraient les promesses des Espagnols, il se prépara à aller recevoir sur la frontière de Champagne les troupes que Charles de Mansfeld, fils de Pierre Ernest, lui amenait, et à s'aboucher par la même occasion avec les princes lorrains, ses parens, afin de prendre en commun une dernière résolution.

ÈRE VULG. 1594.

Au moment de ce départ, Mayenne éprouva des alternatives de confiance et de crainte, et montra des variations qui marquaient le plus grand trouble. Non-seulement il permit, contre ses anciennes ordonnances, mais il procura sous main une assemblée des Seize. Il apprit avec joie que ces hommes de sang s'étaient engagés par de nouveaux sermens à ne jamais souffrir que le roi de Navarre entrât dans Paris. Le lendemain même de cette assemblée, Mayenne fit dire au parlement, très-mécontent d'une pareille audace, qu'elle s'était tenue contre sa volonté. Deux jours après, il convoqua les capitaines de quartier, leur recommanda la fidélité et l'obéissance au gouverneur, et annonça son voyage ; il promit un prompt retour, et ajouta que, pour gage de son empressement à les rejoindre, il leur laissait ce qu'il avait de

ÈRE VULG. 1594. plus cher au monde, sa femme et ses enfans : mais le lendemain, 6 mars, il les emmena avec lui. Ainsi Brissac se trouva le maître.

Il ne lui était pas difficile de s'arranger avec le roi ; et il était bien sûr d'avoir tout ce qu'il voudrait en échange de Paris. Son embarras ne venait que des ligueurs. Il était question de boucher les oreilles, de fasciner les yeux à des gens dont tous les sens étaient éveillés contre la surprise, à des hommes capables, sur le moindre soupçon, d'enfoncer le poignard et d'embraser leur patrie. On entendait les prédicateurs séditieux déplorer la faiblesse des ligueurs, regretter ces tems heureux où personne n'aurait osé, sans risque, élever la voix contre la sainte union. Un cordelier savoyard porta la fougue jusqu'à exhorter en pleine chaire ses auditeurs à faire un massacre général des royalistes, et jusqu'à leur promettre le paradis en récompense de cette barbarie.

Plus les Seize et les Espagnols étaient faibles, plus ils affectaient dans les derniers jours de braver les royalistes. On les voyait marcher armés dans les rues, parler avec emphase de leurs partisans, exagérer leur nombre et leurs forces, débiter, pour se rendre plus terribles, qu'ils avaient des magasins d'armes, des lances à feu, de la poix et d'autres matières combustibles, pour consumer la ville et s'ensevelir sous ses ruines, s'ils ne pouvaient autrement en fermer l'entrée au Navarrois.

Les gens de bien étaient consternés, et redoutaient un coup de désespoir de la part de ces furieux. On crut, dans ce danger, devoir implorer publiquement le secours de Dieu. Le 17 mars, il y eut une procession générale, à laquelle la châsse de Sainte-Geneviève fut portée. Bris-

sac, maître de son projet, sans précipiter ni ralentir sa marche, allait toujours à ses fins. Il se conduisit avec la plus grande adresse dans ces circonstances délicates. Pour empêcher le port d'armes, les prédications et les assemblées séditieuses, il s'arma de l'autorité du parlement. Dans toutes les occasions où il fallait sévir contre les factieux, il s'appuyait de ses arrêts : dans d'autres circonstances, il mitigeait l'exécution, afin d'éloigner de lui tous soupçons. Par cette conduite, s'il ne se concilia pas une confiance entière, il empêcha du moins que ses démarches ne fussent trop éclairées. Sous prétexte d'escorter un prétendu convoi que lui faisait passer le duc de Mayenne, il sut habilement diminuer la garnison espagnole, et mit dans les postes importans les troupes dont il était sûr.

Ère vulg. 1594.

Enfin, tout étant disposé le soir du 21 mars, Brissac assemble les colonels et les capitaines de quartier dans la maison du prévôt des marchands. On doit se rappeler que, depuis le châtiment des Seize, ces places étaient occupées par les bourgeois les plus estimés. Le gouverneur apprend à ceux qui l'ignoraient, et répète à ceux qui le savaient déjà, tout le plan de l'entreprise; il assigne à chacun son poste, et convient avec eux de ce qu'il y aurait à faire en cas de tumulte. Ces ordres donnés, il les renvoie dans leurs quartiers, et commence sa ronde afin de voir tout par lui-même.

On dit que les ministres espagnols, toujours soupçonneux, malgré la confiance qu'ils étaient obligés de marquer au gouverneur, avaient attaché à sa suite deux officiers et quelques soldats chargés de le poignarder au moindre bruit qu'ils entendraient au dehors. Heureu-

ÈRE VULG. 1594. sement les troupes du roi qui arrivaient de Senlis, et qu'une nuit orageuse avait retardées, ne se présentèrent qu'après quatre heures du matin le 22 mars, lorsque ces espions étaient retirés. Au premier signal, Brissac, qui les attendait avec impatience, va lui-même les reconnaître. Les portes s'ouvrent à son ordre; les barrières tombent; les soldats royalistes entrent en silence. Ils traversent les rues en ordre de bataille, et s'emparent des places et des carrefours. Un seul corps-de garde espagnol fit mine de résister; il fut aussitôt enveloppé et détruit. Les autres disparaissent devant le vainqueur, et les factieux, ne voyant pas de ressource, se renferment timidement dans leurs maisons.

Tout étant assuré, et Henri ayant été salué hors des portes par le prévôt des marchands et par le comte de Brissac, qui lui présentèrent les clefs de la ville, il s'avance au milieu d'un corps de noblesse, les piques basses, en signe que la ville n'avait pas été prise par la force. Les cris de *vive le roi* se font entendre de tous côtés. Quoique armé, sa marche avait plus l'air d'un triomphe pacifique que d'une entrée militaire. Il va droit à la cathédrale, où il est reçu sous le dais et harangué comme en pleine paix. Après la messe et le chant du *Te Deum*, le monarque se rend au Louvre, où il dîne en public, et dès l'après-midi les boutiques étaient ouvertes, et on travaillait dans Paris comme s'il n'eût jamais été question de guerre.

Quelque intrépide que fût Henri, on dit qu'il ne put se défendre de quelque inquiétude en voyant de si près le péril de l'entreprise. Il regarda plusieurs fois derrière lui, entra, ressortit, et demanda si on était bien sûr des portes. Il ne fallait en effet qu'une chaîne tendue, une

barricade élevée, un coup tiré, une pierre ou une tuile lancée par un forcené, pour mettre tous les autres en mouvement et causer un affreux massacre. Heureusement tout se passa avec la plus grande tranquillité. A l'exception de ce corps-de-garde espagnol, qui, ayant voulu résister, fut mis en pièces en un instant, il n'y eut pas la moindre violence commise : encore le roi disait-il qu'il aurait voulu racheter leur vie de son sang (1).

Dès ce jour même, il se regarda au milieu des Parisiens comme au milieu de ses enfans. Il était charmé de s'en voir pressé : « Laissez-les, criait-il à ceux qui voulaient écarter la foule assemblée autour de lui, laissez-les ! ils sont affamés de voir un roi (2). » Si les ministres eussent voulu l'en croire, il aurait souffert dans Paris tous les séditieux. Jugeant de leur cœur par le sien, il se flattait d'étouffer leur haine à force de bienfaits ; et sa bonté gémit, lorsqu'il fallut signer des ordres pour éloigner les plus mutins.

Henri se dédommagea de cette violence faite à sa générosité naturelle, par ses bonnes manières à l'égard des autres. Au moment même de son entrée dans la ville, il envoya assurer de sa protection les duchesses de Nemours et de Montpensier. Il invita le légat à venir le voir. Sur le refus du prélat, le roi le fit reconduire honorablement, lui permettant d'emmener sous sa sauvegarde Varade, recteur des jésuites, et Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, accusés de complicité avec le scélérat Barrière. La garnison espagnole sortit aussi le même

(1) *Mémoires de Condé*, t. VI, p. 184.
(2) *Journal de Henri IV*, t. II.

ÈRE VULG. 1594. jour avec les honneurs de la guerre, que Brissac lui avait garantis dans son traité. Féria et les autres ministres de Philippe partirent avec elle. Le roi alla les voir passer, et lorsqu'ils défilaient devant lui, il leur dit en riant : « Recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. »

A peine quelques jours s'étaient écoulés que les plus déterminés ligueurs chantèrent la palinodie. La faculté de théologie donna l'exemple. Elle vint faire sa soumission au roi, qui se plut à lui rendre compte de sa foi, et à lever, par une profession sincère, les scrupules qui pouvaient encore rester à quelques docteurs. Des confesseurs indiscrets, des prédicateurs emportés osaient encore se permettre des insinuations dangereuses. Des religieux, ou peu instruits, ou trop attachés aux maximes ultramontaines, tels que les capucins, les jésuites et les chartreux, refusèrent de donner au roi les prières nominales et publiques. Quand on lui parlait de les punir, il répondait : « Il faut attendre, ils sont encore fâchés. » Le seul cardinal Pellevé n'éprouva pas sa bonté : il mourut de dépit, à ce qu'on dit, en apprenant que le roi était dans la ville.

Tous les autres, même les exilés, se ressentirent de sa bienfaisance, puisqu'il n'y en avait pas un seul qui ne méritât d'être puni beaucoup plus sévèrement qu'il ne le fut. Quelques écrits du tems attribuent cette grande clémence du roi à la politique; mais il est impossible qu'un monarque en état de se venger soit toujours retenu par un pareil frein, s'il n'avait pas une disposition naturelle à l'indulgence. Certainement le titre de *Grand*, que Henri reçut de la voix publique, vers ce tems, fut en-

core plus, de la part de ses sujets, l'expression de la tendresse qui ne s'accorde qu'à la bonté, que le cri de l'admiration commandée par ses exploits. ÈRE VULG. 1594.

Il termina ce qui regardait la capitale en recevant la Bastille à composition, et en réunissant à Paris les débris du parlement établi à Tours et à Châlons. Cela ne se fit pas sans difficulté. Les membres fidèles prétendaient à des récompenses ou à des distinctions, au préjudice de ceux qui s'étaient laissé entraîner par le torrent de la ligue; mais ils ignoraient que, sous le voile de la rebellion, plusieurs avaient conservé une fidélité d'autant plus estimable qu'elle les exposait davantage à la vengeance des factieux. Entre les autres, on doit remarquer ce même Édouard Molé, qui avait déjà procuré l'arrêt du parlement en faveur de la loi salique, et qui, au risque de sa vie, contribua encore à ramener la capitale sous les lois de son souverain. Henri entretenait une correspondance secrète avec ce magistrat, dont les avis dirigeaient les démarches du prince au dehors, pendant que la prudente fermeté d'Édouard disposait au dedans les esprits à la soumission et à la paix. Le roi reconnut les services de Molé par une charge de président à mortier; il récompensa, comme les circonstances le permirent, le zèle des autres : mais il voulut surtout qu'il ne restât aucune trace de désunion, et que la concorde fût rétablie par l'égalité. En exécution de ses ordres, on retira des registres tout ce que le malheur des tems y avait introduit de contraire aux lois et au respect dû au souverain.

Henri commença pour lors une carrière semée de pas glissans, entre deux précipices également difficiles à éviter. Les réformés, le voyant devenu catholique, deman-

Ère vulg. 1594. daient des édits qui assurassent leur état. Les catholiques avaient l'œil ouvert sur lui, pour voir s'il ne ferait point de grâces à ses premiers favoris, à leur préjudice. D'un autre côté, les ligueurs mettaient à prix leur soumission, et les anciens royalistes murmuraient de voir passer entre les mains des rebelles les dignités et les biens qu'ils regardaient comme devant être la récompense de leur fidélité; en sorte que le plus sincère et le meilleur des rois passait pour hypocrite auprès du catholique jaloux, et pour ingrat et avare auprès du calviniste mécontent et du courtisan mercenaire (1).

Par les traits d'humeur qui échappèrent plusieurs fois à Henri dans ces discussions où il était, pour ainsi dire, tiraillé de chaque côté, on juge que ce furent les momens les plus amers de sa vie. Élevé dans les camps, la célérité d'une marche, la brusque décision d'une bataille étaient bien plus conformes à son caractère, que le calme du cabinet et les lenteurs d'une négociation. Il en était tout autrement du duc de Mayenne, qui aimait à repaître son esprit d'un projet, pendant qu'il fallait agir. Henri peignit un jour d'un mot cette différence. On lui disait que le duc était un grand capitaine. « Je le crois, répondit-il, mais j'ai toujours cinq bonnes heures sur lui (2). »

Cette activité lui servit beaucoup au siége de Laon, ville très-forte, où Mayenne avait retiré une partie de sa famille et ses principaux effets. Le roi l'attaqua avec sa vivacité ordinaire. Les Espagnols vinrent au secours, conduits par Mansfeld. Mayenne partageait le commandement, qu'il avait été, pour ainsi dire, mendier

(1) D'Aubigné, t. IV, p. 505. — (2) Pasquier, l. X, *lettre* 30.

jusqu'à la cour de l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas (1). Ère vulg. 1594.

Il courut, sans le savoir, le danger de perdre sa liberté, et peut-être de plus grands encore, si ses ennemis eussent été crus. Les ministres espagnols retirés en Flandre, après avoir été forcés de quitter Paris, voyant le duc à leur discrétion, voulaient le faire arrêter. Leur avis était qu'on lui fît son procès, comme à un traître qui, payé de l'argent de Philippe, aidé de ses troupes, s'était toujours opposé à l'élection de l'infante, le plus cher désir de ce prince. Cette proposition fut vivement débattue dans le conseil, et Mayenne n'échappa à la vengeance des Espagnols que parce qu'ils avaient encore besoin de son nom et de son crédit pour pénétrer et se soutenir en France.

Il aurait risqué bien davantage, si on avait su que, dans une conférence qu'il s'était ménagée avec les princes lorrains, ses parens, après sa sortie de Paris, ne pouvant traiter directement avec le roi, il était convenu que les autres entameraient une négociation, à laquelle il accéderait ensuite : de sorte que, pendant que Mayenne s'engageait à l'archiduc, on faisait des démarches pour lui auprès du roi. Au reste, ils ne faisaient que se tromper les uns les autres; car, dans le même tems que les Espagnols donnaient leur armée à commander au duc, ils lui débauchaient des gouverneurs de provinces et jusqu'à ses parens, auxquels ils faisaient des pensions, afin qu'ils ne dépendissent plus du chef de la ligue, mais d'eux seuls.

Ces divisions sourdes n'empêchaient pas que tout n'al-

(1) De Thou, l. CXI. Davila, l. XIV.

[illegible] [illegible] des opérations mi-
litaires. Les Espagnols, conduits par Mayenne, vinrent au secours de Laon. [illegible] le roi en échec; mais [illegible] considérable, dont la perte les obligea de se retirer, sans pouvoir néanmoins être forcés à une bataille. La garnison, en se rendant, obtint les honneurs de la guerre, et des sûretés pour toutes les personnes attachées au duc de Mayenne, pour son fils surtout, qui commandait dans la ville, malgré sa grande jeunesse. Le roi le vit, loua son courage, et l'engagea de porter à son père des paroles de paix.

La France perdit à ce siége Givri, gouverneur de Brie, jeune homme de grande espérance, plein d'esprit, habile dans les langues et les mathématiques, capitaine prudent et soldat intrépide. C'est à lui que Henri, délicat sur les louanges, parce qu'il savait les mériter lui-même, écrivit cette ligne, après un avantage dû à la bravoure de ce jeune guerrier : « Tes victoires m'empêchent de dormir. » Adieu, Givri! voilà tes vanités payées (1). »

La conquête de Laon fut accompagnée et suivie de beaucoup d'autres, tant par la plume que par l'épée. Amiens, Château-Thierry, Beauvais, Cambray, revinrent à l'obéissance. Le duc d'Aumont soutint avec succès la guerre en Bretagne contre les Espagnols auxiliaires du duc de Mercœur, qui voulait s'y former un état indépendant. Le fier d'Épernon, presque souverain dans le midi de la France, depuis qu'il s'y était retiré après la mort de Henri III, fléchit sous les ordres du roi, notifiés par le duc de Montmorency, gouverneur de

(1) Pasquier, l. X, *lettre* 1.

Languedoc, qui avait appris lui-même à reconnaître un maître, mais qui en avait été payé dès l'année précédente par l'épée de connétable. Le duc de Guise fit sa paix pour lui et ses frères; ils rendirent Reims et toutes les places qu'ils occupaient. Le roi leur en laissa le gouvernement, et y ajouta d'autres bienfaits, qui firent de nouveau murmurer les anciens royalistes (1). « Mais, disait ce prince, il faut que la métairie rachète le château. » Le duc de Lorraine demanda et obtint une trève. Villars rendit Rouen, et fut continué dans la charge d'amiral, que le duc de Mayenne lui avait conférée. Biron en avait été pourvu par le roi; le monarque lui en demanda la cession, et l'obtint moyennant le bâton de maréchal de France. La Châtre et Bois-Dauphin obtinrent aussi la confirmation de la dignité de maréchaux de France, qu'ils tenaient du lieutenant-général. Ainsi s'accomplit la prédiction d'un plaisant, qui dit, lors de cette création, « que Mayenne faisait des bâtards qui se feraient légitimer un jour à ses dépens. » De Rosne fut le seul d'entre eux qui ne put jouir d'une faveur qui lui était pareillement réservée. Son mauvais sort l'ayant entraîné chez les Espagnols, il se vit contraint, pour détourner des soupçons d'intelligence avec le roi, d'affecter pour leurs intérêts un attachement qu'il n'avait pas. Par suite de ce malheur, et contre sa propre volonté, il contribua plus qu'aucun autre à leurs succès dans les campagnes suivantes, et n'y rencontra lui-même que la mort.

Ère vulg. 1594.

Aux progrès du roi dans l'intérieur se joignirent des

(1) *Vie de Mornay*, p. 309.

ÈRE VULG. 1594.

espérances du côté de Rome. Elles furent apportées par le cardinal de Gondi, évêque de Paris, assez instruit de la politique italienne pour n'être pas dupe des mauvais traitemens extérieurs que son attachement au roi lui avait attirés. Il s'était vu menacer de l'inquisition. Le pape avait dit publiquement que c'était un mauvais cardinal. Cependant, moyennant quelques légères satisfactions, il était rentré en grâces, et quoique le souverain pontife lui eût déclaré qu'il ne voulait pas entendre parler en faveur du roi, il l'avait néanmoins écouté sans marque de mécontentement.

Il était public dans Rome que, les Espagnols pressant le pape de réaggraver ses excommunications contre le roi de France, Clément avait répondu que le feu était déjà assez grand dans ce malheureux royaume, sans l'allumer encore davantage, et que le roi catholique, qui sollicitait si fort le secours des foudres spirituelles, devait auparavant employer si bien les armes temporelles, que les premières ne fussent pas lancées sans effet. Gondi rapporta aussi au roi que, s'il voulait gagner les bonnes grâces du pape, il devait retirer le prince de Condé des mains des calvinistes, et le faire élever auprès de lui, dans la religion catholique, parce que, Henri n'ayant point d'enfant, ce jeune prince devenait le plus proche héritier de la couronne.

Cette précaution s'arrangeait avec les intérêts politiques du roi. Il ne faut pas croire que tous les calvinistes fussent également raisonnables sur sa conversion. Les ministres de cette religion l'avaient vu avec le plus grand dépit. Le peuple, ordinairement écho de ses docteurs, se regardait comme trahi par la défection de son chef.

Entre les grands, plusieurs pensaient comme le peuple. ÈRE VULG.
On accuse au contraire Turenne, devenu duc de Bouillon, 1594.
d'avoir vu avec plaisir le changement du roi, dans l'espérance qu'il pourrait se faire élire à sa place chef des calvinistes. Tout tendait dans ce parti à se choisir un défenseur contre l'oppression qu'il appréhendait; et si les requêtes qu'il présentait à la cour ne marquaient pas précisément ce but, le roi ne l'ignorait pas. Ainsi sa prudence devait avoir deux objets : tranquilliser les esprits alarmés, et ôter aux brouillons la ressource de quelques noms illustres, dont ils auraient appuyé leur révolte. C'est ce qu'exécuta Henri en renouvelant l'édit de Poitiers, favorable aux réformés, et en appelant le jeune Condé auprès de sa personne : conduite sage, après l'expérience que le monarque avait faite lui-même de ce que pouvait un prince du sang à la tête d'un parti, ne fût-il qu'un enfant.

Pendant que la France, régie par une main si habile, commençait à jouir du calme, après tant d'horribles tempêtes, un démon, jaloux de son bonheur, suscita un nouveau parricide, dont l'affreux attentat pensa la replonger dans de nouveaux troubles. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, âgé de dix-neuf ans, fut le monstre que l'enfer arma contre les jours de Henri. Ce jeune homme, livré dès son adolescence à des habitudes de débauche, en éprouvait de tems en tems des remords. Il venait de finir des études brillantes au collége des jésuites, qui lui montraient de l'amitié comme à un sujet de grande espérance, et qui l'admirent aux exercices spirituels. Dans son interrogatoire, il n'accusa aucun de ses maîtres d'être complice de son crime;

ERE VULG. 1594. mais il dit qu'il avait souvent entendu soutenir au collége qu'il était permis de tuer le roi, parce que c'était un tyran, et que le pape ne le reconnaissait pas; que ce sentiment était celui de la société en général; qu'effrayé par la crainte des feux éternels dont ses directeurs le menaçaient, à cause de sa persévérance dans le crime, il avait résolu d'assassiner le roi, espérant que, s'il devait être condamné à huit degrés de tourmens, ils seraient réduits à quatre par une action si utile à l'église.

Dans ce dessein, Jean Châtel trouva moyen de pénétrer jusqu'à la chambre du roi, le 27 décembre, et lui donna un coup qui devait porter à la gorge; mais comme en cet instant Henri se baissait pour embrasser un seigneur qu'on lui présentait, le couteau le frappa à la bouche et lui cassa une dent, sans faire de blessure profonde. Le scélérat fut pris et condamné au supplice des criminels de lèse-majesté. Il en souffrit les affreuses tortures avec la plus grande constance, en homme qui plie sous la violence, mais sans se repentir ni changer de sentiment.

1595. On attribua une si étonnante fermeté aux leçons des jésuites. Ils furent arrêtés dans leur maison, et subirent un interrogatoire rigoureux. On trouva chez eux des écrits séditieux. Sur ce délit, et d'autres enquêtes aggravantes, Jean Guignard, jésuite, fut condamné à être pendu, et les autres furent bannis pour toujours du royaume. Ils sortirent de Paris le 8 janvier. « Voilà, dit le journaliste » de Henri IV (1), comme un simple huissier avec sa ba» guette exécuta ce jour ce que quatre bataillons n'eus» sent su faire. »

(1) T. III.

Le roi se montra fort sensible à cet attentat. « Fallait-il, dit-il douloureusement, que les jésuites fussent convaincus par ma bouche ? » Il parut extrêmement triste pendant quelques jours, et se laissa même abattre. Son cœur souffrait de ce que, parmi un peuple pour lequel il aurait donné, disait-il, mille fois sa vie, il se trouvait encore des monstres capables d'une haine si envenimée. Mais les affaires et le bruit des armes firent bientôt diversion à sa mélancolie. ÈRE VULG. 1595.

Assez et trop long-tems Philippe II, abusant de la crédulité des Français, les avait, pour ses seuls intérêts, fait combattre les uns contre les autres sous les drapeaux de la religion. Tranquille dans sa cour, ce monarque, du fond de son cabinet, envoyait la discorde chez ses voisins ; jamais il n'était plus heureux que lorsque l'étendard de la révolte était levé dans un pays, et que ses malheureux habitans, saisis d'un esprit de vertige, s'entre-déchiraient, victimes de l'erreur et du préjugé. Aussitôt ses troupes partaient, assez fortes pour attiser le feu, toujours trop faibles pour l'éteindre. Ses trésors s'ouvraient à la perfidie qui révèle les secrets des princes, à l'enthousiasme qui soulève les peuples, au fanatisme qui poignarde les rois. Il comptait pour rien ses propres pertes, quand elles avaient été ruineuses pour les autres. Prodigue du sang de ses sujets, Philippe II regardait les hommes comme nés pour servir son ambition, et la victoire n'aurait pas coûté un soupir à ce barbare, s'il eût pu, sur des monceaux de cadavres, monter au trône de l'univers.

Henri-le-Grand borna la fortune de ce prince. On lui conseillait de traiter avec Philippe, d'abandonner quelques villes et même quelques provinces pour sauver les

ÈRE VULG. 1595.

autres, et de ne point risquer le choc d'un état épuisé contre ce colosse de puissance; mais Henri aima mieux une rupture ouverte qu'une paix semée d'embûches. Il déclara donc la guerre à l'Espagne. Par-là il démasquait Philippe, et le forçait de s'expliquer. Il le proclamait en quelque manière ennemi, non pas seulement de Henri de Bourbon, mais de toute la France; il se mettait en droit de déclarer rebelles les seigneurs français qui resteraient unis à l'étranger.

On n'en connaissait plus de considérables que les ducs de Mercœur en Bretagne, d'Aumale en Picardie et de Mayenne en Bourgogne. Celui-ci, de chef de parti devenu esclave des Espagnols, conservait peu d'intelligences en France, excepté dans la Bourgogne, son gouvernement. Il est étonnant que, dans les nouveaux traités faits avec Mayenne, les Espagnols parlassent encore de l'élection d'un roi, et que le duc s'appuyât aussi de cette chimère. On ne peut douter qu'ils ne se jouassent réciproquement avec pleine connaissance : preuve certaine que les affaires des grands sont souvent mêlées de puérilités dont les petits rougiraient (1).

Henri, dont on marchandait, pour ainsi dire, la couronne, n'était pas d'humeur à attendre qu'on y portât impunément la main. Tant que la guerre se borna à des escarmouches et à des expéditions peu importantes, il laissa agir ses généraux dans les provinces, assez occupé des affaires de l'intérieur; mais sitôt qu'il sut que don Velasco, connétable de Castille, avait quitté l'Italie, passé les Alpes, traversé la Suisse, et que, de concert avec le

(1) De Thou, l. CXII. Davila, l. XIV.

duc de Mayenne, expulsé de la Bourgogne par le nouveau maréchal de Biron, il s'ébranlait en Franche-Comté, il courut défendre sa frontière. Le roi, pour porter des secours plus prompts à Biron, qui assiégeait Dijon, s'était séparé de son infanterie à Troyes, et avait pris les devans avec sa cavalerie, forte d'environ deux mille hommes. Arrivé devant les lignes, il apprend que le connétable de Castille a jeté deux ponts à Gray sur la Saône. Aussitôt il se porte à Luz, petite ville entre Dijon et Gray. Il y fait reposer ses troupes et leur donne rendez-vous pour trois heures après midi, à Fontaine-Française. Pour lui, avec une partie de son monde, il se met en route trois heures plus tôt, afin de reconnaître la position des lieux, et se choisir le champ de bataille en cas d'action. ÈRE VULG. 1595.

Déjà il apercevait le village, lorsque le marquis de Mirebeau, qu'il avait envoyé à la découverte avec une centaine de cavaliers, arrive en désordre et lui apprend que l'armée combinée est sur ses talons. Biron, qui accompagnait le roi, s'offre à aller reconnaître l'ennemi avec trois cents chevaux : à mille pas seulement il rencontre une garde avancée qu'il dissipe ; mais dans le moment même il aperçoit en effet toute l'armée espagnole qui marchait en bataille. En même tems quatre cents chevaux, qui poursuivaient un petit parti de Français, marchent sur lui comme pour l'attaquer, puis se séparent bientôt en deux bandes pour observer ses derrières. Biron se divise aussi, mais en trois bandes ; deux pour tenir en échec celles de l'ennemi et les empêcher de reconnaître s'il était soutenu, et la troisième pour porter du secours où il pourrait en être besoin. Neuf cents cavaliers se joignent alors aux premiers qui l'avaient attaqué, et, imitant la

ÈRE VULG. 1595.

même manœuvre, le chargent de chaque côté. Le maréchal, avec sa petite troupe, fit tête partout; mais le nombre des ennemis croissant toujours, il craignit d'être enveloppé et pensa à la retraite. Elle se fit avec quelque désordre, d'autant que le maréchal avait reçu un coup de sabre sur la tête et un coup de lance dans le bas-ventre. Il était perdu si le roi ne lui eût envoyé d'abord cent chevaux qui furent repoussés, et si lui-même ne s'était ensuite avancé avec trois cents chevaux qu'il avait encore à sa disposition. Avant de partir, il fit un appel à tout ce qu'il avait sous la main de gens de marque : « A moi, messieurs, leur dit-il, et faites comme vous m'allez voir faire. » Il charge alors avec une telle furie les escadrons qu'il avait en tête, qu'il les renverse sur ceux qui étaient derrière pour les soutenir. La mêlée fut terrible, et le combat devenait hasardeux pour le roi, quand Biron, qu'il avait dégagé, mais que l'on croyait hors de combat, parce qu'il paraissait aveuglé par le sang qui coulait de sa plaie, reparut tout-à-coup avec cent vingt chevaux qu'il avait ralliés, et acheva la déroute que le roi avait commencée.

Les troupes animées voulaient pousser plus avant; mais le roi, qui avait combattu en soldat, agit alors en capitaine, et faisant remarquer aux siens nombre d'arquebusiers placés derrière une haie, le long de laquelle il fallait passer, il contint de cette manière l'ardeur de son monde. En ce moment il reçut un renfort de huit cents chevaux, dont l'arrivée fit croire au général espagnol que c'était l'armée royale elle-même. Le mauvais succès de l'escarmouche lui faisant craindre l'événement d'une bataille, il ne jugea point à propos de la risquer, et, malgré

les instances du duc de Mayenne, tout préoccupé du soin de défendre la Franche-Comté, il reprit le chemin de la Saône, qu'il repassa le lendemain.

Dans cette rencontre, devenue célèbre sous le nom de *combat de Fontaine-Française,* le roi a été accusé de s'être imprudemment exposé; mais il faut dire à sa décharge que les circonstances l'y forcèrent. D'une part, il ne pouvait laisser engagé le maréchal de Biron qui s'était offert si généreusement à aller reconnaître l'ennemi, et, d'autre part, la fuite, presque aussi dangereuse que le combat, donnait un grand ascendant aux Espagnols. Contraint à prendre parti sur-le-champ, la loyauté, l'honneur, le courage, l'inspirèrent et le servirent mieux que les conseils timides; car avec neuf cents chevaux environ, sans rivière ni retranchemens devant lui, et avec une perte de six hommes seulement, il eut la gloire et le bonheur d'imposer à une armée de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux, de l'arrêter, et de lui faire rebrousser chemin.

Mais une gloire plus pure encore, c'est qu'au milieu de la mêlée et des risques personnels auxquels il était exposé, il conservait assez de présence d'esprit pour voir d'autres dangers que les siens, et pour en préserver ceux qui étaient menacés. « Garde, La Curée! » cria-t-il d'une voix forte à l'un de ses officiers prêt à être percé par un ennemi. La Curée se retourne à la voix, aperçoit le péril et renverse son adversaire. « Dans d'autres occasions, disait Henri après le combat, j'ai combattu pour la victoire, mais dans celle-ci j'ai combattu pour la vie. » Aussi écrivit-il à sa sœur : « Peu s'en est fallu que vous » n'ayez été mon héritière. »

ÈRE VULG. 1595. Les ennemis, contens de cet essai, conclurent un traité de neutralité pour la Franche-Comté, où le roi était entré, et reprirent le chemin de Milan. Par-là ils donnèrent le tems au roi d'aller à Lyon, de parcourir quelques provinces, et d'y rétablir l'ordre et la tranquillité. Comme dans une bonne partie de la France, les peuples, depuis la guerre civile, ne payaient que ce qui leur était arraché par les contributions militaires; comme il n'y avait de règle ni dans la répartition des impôts, ni dans la recette, il fallut recourir à de nouveaux édits bursaux. Pareillement la difficulté de tirer les soldats chacun de leur canton, où ils faisaient la guerre, et d'en former des armées capables de tenir tête à celle des Espagnols, obligea de convoquer le ban et l'arrière-ban. Ces levées générales, en affaiblissant les corps particuliers, diminuèrent le brigandage, et rendirent au roi de bons chefs.

Il perdit dans ce tems le maréchal d'Aumont, Français d'une probité antique, sincèrement attaché à son prince, général habile, conseiller plein de sens et de probité. Il mourut en Bretagne, où il faisait la guerre, également estimé de tous les partis. La Picardie regretta aussi d'Humières, qui fut pleuré comme le père des soldats.

Cette province, voisine de la Flandre, souffrit plus long-tems que les autres. Les Espagnols y firent de grands progrès, secondés par le duc d'Aumale, qui en était gouverneur, et qui, moyennant une pension considérable, mais qu'il aurait pu obtenir de Henri, leur livra ses places et les troupes qui lui obéissaient. Pour le punir de son obstination dans la révolte, le roi permit que le parlement confisquât ses biens, le déclarât criminel de lèse-

majesté, et le condamnât à être écartelé. La sentence fut exécutée en effigie. ÈRE VULG. 1595.

Mayenne n'attendit pas un pareil éclat. Sentant bien, après le combat de Fontaine-Française, que les affaires de la ligue étaient désespérées, pouvant à peine trouver un asile en Bourgogne, son gouvernement, dont les villes se rendaient successivement au roi, il fit demander à ce prince qu'il ne le forçât pas à le reconnaître avant l'absolution du pape. Henri lui accorda cette grâce et lui permit de se retirer dans la ville de Châlons-sur-Saône, avec promesse de ne le point inquiéter, et entière surséance jusqu'à ce que le souverain pontife eût terminé l'affaire de la réconciliation.

Depuis les désastres de la ligue et la réduction de la capitale, on se flattait que l'absolution du roi ne pouvait pas être long-tems différée. Dans cette espérance, d'Ossat entretenait toujours la négociation à Rome avec du Perron, qui lui avait été adjoint. Clément VIII, qui observait en secret la conduite du roi, s'en montrait toujours plus satisfait (1).

Il ne craignait que d'offenser Philippe II, dont les intrigues auprès des cardinaux, presque tous ses créatures, pouvaient lui susciter de grands embarras. Dans cette perplexité, un mot de Séraphin Olivier, auditeur de Rote, détermina le pape. « Que dit-on à Rome des troubles de France? lui demanda le pontife. — On dit, répond froidement Olivier, que Clément VII, par sa vivacité, a perdu l'Angleterre, et que Clément VIII, par sa lenteur, perdra la France. »

(1) De Thou, l. CXIII. Davila, l. XIV. D'Ossat et du Perron.

Ère vulg. 1595. Cette menace formidable pour un pape qui aimait la religion lève en un moment tous les scrupules de Clément. Il dépêche en Espagne un cardinal, sous prétexte de prendre avec Philippe des mesures sur la guerre de Hongrie, mais en effet pour l'amener à souffrir sans obstacle la réconciliation du roi. Il publie en même tems qu'il est résolu de remettre l'examen de cette affaire au consistoire. L'ambassadeur d'Espagne triomphait, persuadé qu'il l'emporterait dans un scrutin public, parce qu'il avait gagné la plus grande partie des cardinaux; mais le saint-père, plus habile, déclara que la matière était assez importante pour qu'on la discutât plus mûrement qu'une autre, et qu'il ne croyait pas pouvoir mieux y parvenir qu'en écoutant chaque cardinal en secret. Par-là, le pape se rendait maître des suffrages, soit parce que les opinans intimidés n'oseraient pas le contredire, soit parce qu'il promettait de ne rapporter au consistoire que ce qu'il voudrait de leurs avis.

On dit qu'il employa encore une autre ruse fort adroite. Comme le cardinal Tolet était Espagnol, et par conséquent au-dessus du soupçon par rapport à sa nation, Clément le détacha à la comtesse de Bénévent, ambassadrice d'Espagne. Dans une conversation de confiance, le cardinal dit à la femme de l'ambassadeur, dans le plus grand secret, que le pape est disposé à donner l'absolution au roi de France, bien sûr qu'elle ne manquera pas de le révéler à son mari, et qu'il dépêchera aussitôt en Espagne. Le saint-père attend ensuite le tems nécessaire pour la réponse. N'entendant parler de rien, il tient consistoire; et, malgré les réclamations du cardinal Colonne, auquel il impose silence, il conclut à donner l'absolution.

Pendant ces délibérations, on faisait dans Rome des prières publiques par ordre du pape, et les conditions se réglaient en particulier avec du Perron et d'Ossat, nommés ambassadeurs du roi à cet effet. Le 17 septembre, jour fixé pour la cérémonie, les deux ministres, vêtus en simples prêtres, se présentèrent au pape qui était assis sur un trône élevé dans la place de Saint-Pierre, entouré des cardinaux. On lut la requête du roi et les conditions de l'absolution, que du Perron et d'Ossat, au nom du prince, promirent d'observer. Ils abjurèrent ensuite, selon la formule prescrite, les erreurs contraires à la foi catholique. Ils se mirent à genoux devant le souverain pontife, et reçurent de lui, comme pénitens publics, quelques légers coups de baguette, pendant que le chœur récitait le psaume *Miserere*. Le pape se leva, lut quelques prières; et s'étant assis, la tiare en tête, il prononça à haute voix la formule d'absolution, et entra dans l'église, où l'on chanta le *Te Deum*.

ÈRE VULG. 1595.

Ainsi se termina cette importante affaire. La plus grande difficulté qu'éprouvèrent les négociateurs du roi fut pour maintenir l'indépendance de la couronne, que quelques ministres du pape voulaient altérer, en proposant d'insérer dans les suppliques données au nom de Henri quelques mots qui auraient fait entendre que Bourbon n'était censé roi qu'en vertu de son absolution. Les ambassadeurs français furent inébranlables sur cet article. Ils eurent aussi besoin de fermeté, sur ce qu'on exigeait la publication pure et simple du concile de Trente. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils obtinrent qu'il n'en serait publié que ce qui s'accordait avec nos maximes. Ils se rendirent faciles pour tout le reste.

ÈRE VULG. 1595. Les réformés les taxèrent de mollesse, pour s'être soumis à être frappés de la baguette qu'ils appelaient par dérision *la gaulade* : mais au fond, cette cérémonie n'était qu'un signe de la pénitence publique, dont néanmoins on aurait pu épargner la confusion aux représentans d'un si grand roi. Au reste, cette humiliation de forme et qui ne choque certains esprits que parce qu'elle est considérée sous un faux point de vue, fut compensée par tous les témoignages publics de considération, d'estime et surtout de satisfaction. En aucune ville de France, il n'y eut plus d'enthousiasme dans les réjouissances; nulle part elles ne furent plus vives, plus sincères, plus démonstratives qu'à Rome. Les armoiries du roi décorèrent une multitude d'édifices, et son portrait était dans toutes les mains. Enfin, écrivait ce même jour d'Ossat : « Le canon du château Saint-Ange a tiré ce matin, dont » les Espagnols ont mal aux oreilles; et se feront à ce » soir d'autres signes de réjouissance, qui leur feront » encore mal aux yeux. »

Les conditions de l'absolution étaient la plupart des clauses de police ecclésiastique. On faisait promettre au roi qu'il ne nommerait aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte, qu'il protégerait le clergé, qu'il révoquerait les libéralités faites aux dépens de l'église, qu'il ratifierait tous ses engagemens entre les mains du légat qui serait envoyé en France, et qu'il notifierait publiquement à tous les princes catholiques sa résolution de vivre et de mourir dans leur religion. Le pape imposa aussi des obligations personnelles, comme de réciter des prières marquées, d'entendre la messe tous les jours, de bâtir des monastères des deux sexes en

différentes provinces, d'approcher au moins quatre fois l'an des sacremens de pénitence et d'eucharistie; et on dit qu'il y eut une dernière condition secrète de rappeler les jésuites. Mais on peut en douter, et croire, au contraire, qu'ils ne durent leur retour qu'à la bonne volonté du roi, puisque ce ne fut que huit ans après qu'ils furent rappelés. ÈRE VULG. 1595.

Le duc de Mayenne n'avait plus le moindre prétexte pour éloigner son accommodement. Au contraire, confiné à Châlons, il désirait ardemment d'en finir. Le président Jeannin y travaillait auprès du roi; mais il se rencontrait des obstacles qui se seraient aisément aplanis, si le duc avait pu, comme autrefois, traiter à la tête d'une armée. Une des choses qui embarrassaient le plus était la complicité de la mort de Henri III. Le duc de Mayenne souhaitait que l'édit déclarât innocens lui, les princes et les princesses de sa maison, si nettement qu'ils ne pussent jamais être recherchés à ce sujet; mais il désirait aussi que cet article fût rédigé de manière qu'on ne pût induire des pièces qu'ils avaient eu besoin de grâce et d'abolition (1). 1596.

Le duc demandait de plus à traiter pour le reste des ligueurs, comme s'il eût encore été chef du parti. On aurait pu lui refuser cet avantage; mais le roi ne fut pas fâché de terminer tout en une fois. Il se trouvait à Folembrai, maison de plaisance, avec Gabrielle d'Estrées, qui sollicitait pour le duc, dans l'espérance de s'en faire un partisan. Mayenne n'avait jamais été méchant. On savait que, s'il eût moins aimé sa patrie, il aurait pu lui

(1) De Thou, l. CXV. Davila, l. XV.

ÈRE VULG. 1596. faire beaucoup plus de mal. Il paraissait revenir sincèrement, lorsqu'il pouvait peut-être encore donner quelque embarras, en se joignant aux ennemis du royaume. La générosité du roi ne lui permit pas d'abuser de sa situation. Il mande le premier président, le président Séguier, le procureur-général et quelques conseillers, avec ordre d'apporter les pièces du procès de l'assassinat de Henri III. On les lut, et, toutes choses pesées, on conçut l'édit en ces termes : « Sur ce qu'il a paru au roi, par l'inspection » des pièces, que les princes et princesses qui ont fait la » guerre contre lui n'ont aucune part à ce crime ; vu » même qu'ils s'en sont justifiés par serment, il interdit » à ses cours de parlement toutes poursuites à cet égard. »

Le roi traita très-favorablement le duc pour les autres objets de discussion. Il se chargea de ses dettes, libéra ses biens de toutes hypothèques, et reconnut que lui et les autres ligueurs n'avaient pris les armes que par un motif de religion ; il défendit qu'ils fussent jamais recherchés pour aucunes intelligences, pactes ou conventions avec les étrangers. Le roi donna au duc trois places de sûreté, deux en Bourgogne et une en Champagne, et leur domaine, pour six ans, avec le privilége qu'il ne serait point permis aux réformés d'y tenir des assemblées. Enfin, il assigna un terme, pendant lequel il serait libre aux princes lorrains et aux autres seigneurs français de se présenter pour jouir du bénéfice de l'édit.

Quand il fut porté au parlement, l'enregistrement éprouva bien des difficultés. Diane de France, fille naturelle de Henri II et sœur de Henri III, et Louise de Lorraine, veuve de ce roi, firent leur opposition à l'article de l'édit qui déchargeait des personnes fortement

soupçonnées d'avoir eu part au meurtre de ce prince; et, malgré les ordres réitérés du roi, elles persistèrent dans leur protestation. Le parlement eut aussi beaucoup de peine à passer les grâces, priviléges, exemptions et sauvegardes que le roi accordait, et il n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion. ÈRE VULG. 1596.

Le roi ne tarda pas à jouir des effets de sa bonté. Henri, marquis de Saint-Sorlin, et alors duc de Nemours par la mort prématurée de son frère, qui venait à peine de s'évader de Pierre-Encise, se rendit à son devoir. Le duc de Joyeuse lui ramena la ville et tout le pays de Toulouse. C'était le même qui s'était fait capucin, et qui, pour le service de la ligue, avait changé son froc contre une cuirasse après la mort d'Antoine Scipion, chevalier de Malte, son frère, noyé à Villemur, qui soutenait le parti de la ligue en Languedoc. Le roi le fit maréchal de France. Dans la suite il reprit l'habit de capucin, et le porta jusqu'à la mort.

Pendant le reste de cette année plusieurs seigneurs firent leur paix avec le roi, et lui jurèrent une fidélité qui ne fut pas gratuite de la part du plus grand nombre. Les moins à charge étaient ceux qui se contentaient d'être confirmés dans leurs gouvernemens ou leurs dignités. Les calvinistes ne voyaient pas sans jalousie ces faveurs accordées à leurs ennemis. Eux qui avaient versé leur sang pour le roi, eux à qui il devait sa couronne, le moins, disaient-ils, qu'il pût leur accorder, c'était, comme aux ligueurs, des gouvernemens, des honneurs, des dédommagemens, enfin des places de sûreté, où ils pussent exercer leur religion sans aucune dépendance du clergé romain.

ÈRE VULG. 1596. Ces discours avaient été souvent répétés dès l'année dernière dans deux assemblées successives, tenues l'une à Saumur en Anjou, l'autre à Sainte-Foi en Périgord : assemblées convoquées, à la vérité, par la permission du roi, mais où il se dit et se fit bien des choses contre son gré. Les réformés se plaignaient de ce qu'après leur avoir promis solennellement, en les quittant, de pourvoir à leurs intérêts, le roi les renvoyait maintenant à l'édit de Poitiers, qui n'était pas si favorable qu'on le disait. Ils demandaient donc une nouvelle déclaration qui leur permit de professer ouvertement leur religion par tout le royaume, qui assignât à leurs ministres des fonds et des revenus assurés, qui admit les protestans sans distinction aux charges publiques, et qui stipulât que dans tous les tribunaux on nommerait autant de magistrats réformés que de catholiques. Le roi les apaisa cette fois par des promesses, leur faisant voir que les soins de la guerre, les affaires de finances et de police, ne lui permettaient pas encore de les satisfaire.

Tout ce qu'ils virent arriver cette année ne les calma pas. Outre ces bienfaits accordés aux ligueurs rentrés en grâce, objets de leur constante jalousie, il leur semblait que le roi se décidait trop en faveur des catholiques. Ils observèrent avec inquiétude tout ce qui se passa à l'occasion du légat que le pape envoya en France, pour faire ratifier au roi les conditions de son absolution. Le souverain pontife nomma Alexandre de Médicis, archevêque de Florence ; il ne pouvait pas mieux choisir. C'était l'opposé du fougueux Philippe Sega : doux, modéré, conciliateur, connaissant les bornes du vrai zèle, et les montrant aux catholiques qui voulaient s'en écarter. Le roi

le combla d'honneurs, et le prélat y répondit par une sagesse qui ne se démentit jamais. ÈRE VULG. 1596.

Ce légat reçut l'abjuration de Charlotte de La Trémouille, princesse de Condé. Elle avait été inculpée à l'occasion de la mort de son mari, qu'on soupçonna n'avoir pas été naturelle; mais elle obtint deux absolutions, l'une du pape pour l'hérésie, l'autre du parlement pour le crime supposé, ou plutôt ce corps de magistrature proclama solennellement son innocence. Médicis gagna la confiance du roi, et jeta les fondemens de la paix avec l'Espagne, qui entrait aussi dans sa mission.

Il voyait de près quel besoin en avait la France. Elle ne se soutenait que par le courage du roi. Dès le commencement de la campagne, les ennemis avaient pris en Picardie plusieurs places importantes, auxquelles ils ajoutèrent Calais, par les conseils et par les talens de de Rosne, qui, réfugié parmi eux, ne trouva que ce moyen de prouver son attachement aux Espagnols, et d'échapper aux dangers que le soupçon d'intelligence avec Henri IV lui fit courir. Cette conquête fit ouvrir les yeux aux Anglais et aux Hollandais, pressés depuis longtems de former avec la France une alliance offensive et défensive, dont la conclusion traînait en longueur; ils y donnèrent enfin les mains, et mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols, mais sans leur causer grand dommage.

Le fardeau de la guerre tomba donc toujours sur Henri. Sa valeur suppléa à sa faiblesse. Malgré les forces ennemies, il reprit plusieurs de ses places, et il aurait sans doute poussé plus loin ses victoires, si son armée, mal payée, mal nourrie, et dénuée de provisions de

ÈRE VULG. 1596.

toute espèce, ne se fût débandée à la moitié de la campagne (1).

Les calvinistes prirent ce tems pour renouveler leurs demandes; ils dressèrent leur requête dans une assemblée convoquée à Loudun, assemblée que le roi fut obligé de permettre, de peur qu'on ne la tînt malgré lui. Ce prince les conjura d'attendre un moment plus opportun, et nomma même deux habiles jurisconsultes, pour rédiger l'édit qu'ils sollicitaient. Ils se séparèrent à la vérité, mais ils restèrent dans leurs provinces, sans faire attention à l'extrémité où se trouvait le roi.

Cette espèce de rebellion sourde n'était pas le dépit passager d'une troupe mécontente; elle avait son système et ses chefs. La Trémouille et Bouillon, les plus grands seigneurs du parti, depuis que le roi s'en était retiré, aiguisaient la jalousie des ministres de leur religion, déjà trop susceptibles, et éveillaient le zèle des peuples, afin de pouvoir montrer ce zèle à la cour comme un épouvantail, quand ils voudraient lui arracher des grâces.

Peut-être à l'aide des synodes, qui ordonnaient des levées de deniers, sous le nom d'aumônes; à l'aide des places de sûreté et de leurs garnisons, qui donnaient occasion d'entretenir une milice toujours subsistante, ils se flattaient de ressusciter le projet reproché à leurs pères, d'établir en France une espèce de république, dont ils seraient les premiers magistrats. Henri IV le craignait; mais, instruit par les fautes de Henri III son prédécesseur, qui laissa les catholiques former un corps et

(1) De Thou, l. CXXVII. Davila, l. XV.

prendre un chef, sous prétexte d'une union sainte, il s'appliqua à leur faire regarder l'autorité royale comme le seul canal des grâces et l'unique ressource contre les vexations. Il voulait qu'ils fussent heureux, sous la sauvegarde, non pas des priviléges qu'ils se seraient faits, mais de ceux qu'on leur aurait accordés. Pour cela, il eut soin que tous leurs actes publics, assemblées, levées de deniers, montre de troupes, quoique dérogeant à la puissance royale, en portassent toujours le sceau et la marque.

Si les calvinistes eussent été dirigés par des vues saines, ils auraient aidé le roi à abattre le reste des ligueurs, et à se rendre maître dans son royaume, afin que la crainte des catholiques ne le gênât pas dans la composition qu'il voudrait leur faire; mais l'intérêt des chefs est souvent différent de celui de la cause. Bouillon, La Trémouille, Rohan, et les autres têtes du parti, voyant le roi sous l'épée des Espagnols en Picardie, et sous celle du duc de Mercœur en Bretagne, voulurent faire sentir à leur souverain, par cette inaction, ce qu'il devait craindre de leurs efforts, s'il ne les contentait pas.

Trop fier pour prier, trop prudent pour compromettre son autorité, Henri souffrit avec une indifférence apparente cette défection, qu'il ne devait pas attendre de ses anciens compagnons d'armes; mais il ne l'oublia jamais. Afin de ne plus être obligé de mendier, pour ainsi dire, des secours qui lui manquaient dans le pressant besoin, il convoqua à Rouen les notables de son royaume, de tous ordres, clergé, noblesse, magistrats. Le roi y fit une harangue, que les courtisans trouvèrent au-dessous de la majesté du trône, mais qui est faite pour émouvoir à

ÈRE VULG. jamais le cœur de tous les Français, par les sentimens
1596. paternels dont elle est la touchante expression. « Si je » faisais gloire, messieurs, dit-il, de passer pour un excellent orateur, j'aurais apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté; mais mon ambition tend » à quelque chose de plus haut que de bien parler : j'aspire au glorieux titre de libérateur et de restaurateur » de la France. . . . .

» Déjà, par la faveur céleste, par les conseils de mes » fidèles serviteurs, et par l'épée de ma bonne noblesse, » dont je ne distingue pas les princes, je l'ai tirée de la » servitude et de la ruine. Je désire maintenant la remettre en sa première force et en son ancienne splendeur. Participez, messieurs, à cette seconde gloire, » comme vous avez participé à la première. . . .

» Je ne vous ai point appelés, comme faisaient mes » prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés. » Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour » les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend guère aux » rois, aux barbes grises, aux victorieux; mais la violente » amour que je porte à mes sujets me fait trouver tout » aisé et honorable (1). »

1597. En effet, dans un âge peu avancé, Henri portait déjà des marques de vieillesse : ses cheveux blanchirent de bonne heure; et quand on lui en demandait la cause : « C'est, disait-il, le vent de mes adversités qui a soufflé là. » L'hiver se passa dans les discussions épineuses de l'assemblée de Rouen. Il s'y fit des réglemens sages, mais

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 464.

pas en si grand nombre et aussi fermes que l'état des affaires l'exigeait. L'article essentiel surtout, celui pour lequel l'assemblée avait été convoquée, l'article des finances, fut totalement manqué. On ne prit à cet égard que des mesures dictées par l'incapacité, et sur lesquelles une prompte expérience força de revenir (1). HAR VULG. 1597.

Par cette raison peut-être, Henri, ordinairement si actif, se laissa, cette année, prévenir par les ennemis; mais, quelque influence qu'ait pu avoir le besoin d'argent sur les opérations militaires, on fait au roi des reproches plus légitimes : trop épris des charmes de Gabrielle d'Estrées, il oubliait auprès d'elle le soin de son royaume, et sacrifiait souvent à l'amour des momens décisifs pour l'avancement de ses affaires. Dans le tems même de l'assemblée de Rouen, il fit baptiser avec une pompe royale une fille qu'il avait eue d'elle; il la menait partout avec la suite d'une reine, et, par cette conduite inconsidérée, il excitait des murmures. Pendant qu'il languissait ainsi dans le repos, arrive la nouvelle qu'Amiens vient d'être surpris par les Espagnols. Tout s'effraie à la cour. Paris est consterné, et croit déjà voir l'ennemi à ses portes. Henri profite de cette conjoncture pour réclamer du parlement ce qu'il n'avait pu obtenir des notables. Mais il fallut sa présence et un mélange particulier d'autorité et de bonté, pour arracher l'enregistrement d'un édit qui se réduisait à un emprunt volontaire, à une légère augmentation sur la gabelle, à quelques créations d'offices, et enfin à la recherche des malversations en finance. Les magistrats, investigateurs trop mi-

(1) De Thou, l. CXVIII. Davila, l. XV.

ÈRE VULG. 1597.

nutieux de quelques inconvéniens attachés à ces mesures, d'où pouvait dépendre le salut de la France, alléguaient encore la pénurie de l'état. « Le premier besoin de l'état, répliquait le roi, est de chasser les Espagnols de la Flandre : vous ressemblez à ces fous d'Amiens ; ils m'ont refusé deux mille écus pour les garder, et en ont perdu cent mille. Je vais à l'armée me faire donner quelques coups de pistolet par la tête, et vous verrez ce que c'est que d'avoir perdu votre roi. » Près de trois millions d'écus qu'il réalisa par ces divers moyens lui rendirent une contenance ferme et assurée. « Allons, dit-il, c'est assez faire le roi de France, il est tems de faire le roi de Navarre. » Il monte à cheval, et convoque sa noblesse. Avec le peu de troupes qu'il peut ramasser sur-le-champ, il assiége et prend Corbie. Pendant ce tems son armée se forme, et il va camper devant Amiens.

La ville fut vaillamment défendue. L'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, vint lui-même au secours, à la tête d'une forte armée. L'audace du roi, la valeur de ses troupes, au défaut de leur nombre, imposèrent à l'ennemi, et la place fut reprise. Dans cette campagne, les ministres français et espagnols, qui s'étaient connus pendant la ligue, ayant occasion de se revoir, jetèrent les premiers fondemens de la paix entre la France et l'Espagne, dont le légat fut médiateur.

A ce siége, le duc de Mayenne servit de sa personne et de ses conseils, ainsi que les seigneurs, autrefois ligueurs ; mais on n'y vit point La Trémouille, Bouillon, ni les autres chefs calvinistes. Cependant, sur la pensée de la mauvaise réputation qu'ils allaient se faire auprès de tous les bons Français, s'ils abandonnaient leur sou-

verain dans un pareil danger, ils levèrent des troupes auxquelles le roi donna une autre destination, parce qu'elles arrivèrent trop tard (1). ÈRE VULG. 1597.

Il était tems que ces semences de division fussent étouffées, et elles ne pouvaient l'être que par une loi qui assurât l'état présent, qui pourvût au futur, et réglât, sans retour, tous les objets de discussion. C'est à quoi travaillaient sans relâche des commissaires nommés par le roi. Ils furent long-tems sans avancer, parce qu'ils n'avaient pas de base fixe, et qu'à chaque instant il fallait consulter le roi sur les propositions des intéressés, et les intéressés sur les concessions du roi. D'ailleurs, toutes les affaires, guerre d'Espagne, invasion du duc de Savoie, troubles de Bretagne, accommodemens particuliers, avaient une dépendance réciproque; une seule arrêtée, toutes les autres demeuraient suspendues. Le siége d'Amiens tint aussi les esprits en échec. Sitôt qu'il fut fini, les travaux des commissaires reprirent leur activité.

Henri aplanit bien des difficultés, en se montrant en force aux mécontens les plus opiniâtres. A l'aspect du maître, toutes les factions se dissipèrent. Dans les endroits où il passait, les chefs venaient de loin et de près faire leur cour et reconnaître sa puissance. Il ne fut plus question de droits, mais de grâces. Le duc de Mercœur, qui avait fait si long-tems le souverain en Bretagne, s'humilia. Il obtint des conditions meilleures qu'il n'espérait, en faveur d'un mariage qui fut arrêté entre sa fille et son héritière, et César, fils du roi et de la duchesse d'Estrées, l'un et l'autre encore enfans. Ce traité occasiona 1598.

(1) *Vie de de Thou*, t. XI, p. 189.

ERE VULG. 1598. de nouveaux murmures. On reprocha à Henri, dans des écrits publics, de sacrifier le bien de l'état à la fortune de Gabrielle et à l'établissement de sa famille (1).

La paix générale, ouvrage de la prudence et de la bonté du roi, dut faire cesser toutes ces plaintes. Il eut le plaisir de la donner cette année à ses peuples. Les Espagnols voulaient retenir quelque chose de leurs conquêtes en France; mais il déclara fermement qu'il aimait mieux soutenir une guerre éternelle que de rien laisser démembrer de son royaume; et le traité fut signé le 2 mai, sur ce plan, dans la ville de Vervins, sur la frontière de la Picardie et du Hainaut, six mois avant la mort de Philippe II. Ce dernier rentra seulement en possession du comté de Charolais, pour en jouir lui et ses successeurs, sous la mouvance de la couronne. Les différends entre la France et la Savoie furent laissés à l'arbitrage du pape, pour y être statué dans le cours d'un an; mais, en attendant, le duc remettait au roi les places qu'il retenait encore en France (2).

Avant la conclusion du traité de Vervins, et le roi étant encore à Nantes pour pacifier la Bretagne, il accorda aux réformés le fameux édit du nom de cette ville, ouvrage de quatre hommes les plus habiles et les plus judicieux du royaume, Schomberg, Jeannin, Jacques-Auguste de Thou, l'historien, et Calignon, qui y travaillaient depuis deux ans, soit ensemble, soit séparément. Le roi ne le fit publier qu'après le départ du légat, par égard pour ce prélat, à qui on avait obligation de la paix

(1) De Thou, l. CXX. Davila, l. XV.
(2) *Vie de de Thou*, p. 489.

avec l'Espagne, et dont la conduite, pleine de douceur, méritait des ménagemens. Il ne fut enregistré que l'année suivante, et ne passa point sans difficultés. Le roi fut obligé de mander le parlement et d'user d'autorité (1). Le discours qu'il tint en cette occasion mérite d'être cité, au moins en partie, pour la foule de traits de caractère, de bon sens et de bonté dont il abonde. ÈRE VULG. 1598.

« Messieurs, leur dit-il, vous me voyez en mon cabinet où je viens vous parler, non point en habit royal, ni avec la cape et l'épée, comme mes prédécesseurs, ni comme un prince qui vient recevoir des ambassadeurs, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour causer familièrement avec ses enfans. J'ai reçu vos remontrances, tant de bouche que par écrit; je recevrai toujours toutes celles que vous me ferez de bonne part, comme gens affectionnés à mon service. J'ai fait voir vos dernières à mon conseil, et j'ai fait refaire mon édit, ou plutôt celui du feu roi, en plusieurs articles. Je veux croire que vous avez eu des considérations de religion; mais la religion catholique ne peut être maintenue que par la paix, et la paix de l'état est la paix de l'église. Je prends les avis de tous mes serviteurs : lorsqu'on m'en donne de bons, je les embrasse, et si je trouve leur opinion meilleure que la mienne, je la change fort volontiers. Il n'y a pas un de vous qui, quand il me voudra venir trouver et me dire : Sire, vous faites telle chose qui est injuste à toute raison, que je ne l'écoute volontiers.

» Il ne faut plus faire de distinction de catholiques et

(1) De Thou, p. 489.

ÈRE VULG. 1598.

» de huguenots; il faut que tous soient bons Français, » et que les catholiques convertissent les huguenots par » l'exemple de leur bonne vie. Je suis roi berger, qui ne » veux répandre le sang de mes brebis; mais je les veux » rassembler avec douceur. Il y a long-tems que je com» mande à ceux de la religion réformée : cela m'a fait con» naître tout le monde. Je sais ceux qui veulent la guerre, » et sais ceux qui désirent la paix. Je connais ceux qui » faisaient la guerre pour la religion catholique, ceux qui » la faisaient pour l'ambition, ceux qui la faisaient pour » la faction de l'Espagne, et enfin ceux qui n'avaient en» vie que de voler. Parmi ceux de la religion, il y en a eu » de toutes sortes aussi bien que parmi les catholiques; » et j'ai eu bien de la peine à faire obéir les huguenots.

» Vous ne connaissez pas les biens de mon état, non » plus que les maux, si bien que moi : je connais toutes » les maladies qui y sont, et je puis dire, sans me flatter, » que je les connais mieux que tous les rois qui ont été » devant moi. J'ai désiré faire deux mariages : l'un de ma » sœur, je l'ai fait; l'autre de la France avec la paix : or, » ce dernier ne peut être que mon édit ne soit vérifié. » Vérifiez-le donc, je vous en prie. Je ne veux pas que » personne se dise plus catholique que moi; car tous » ceux qui veulent se faire paraître tels ont leur dessein.

» J'aime mon parlement de Paris par-dessus tous les » autres : il faut que je reconnaisse la vérité, c'est le seul » où la justice se rend aujourd'hui dans le royaume; il » n'est point corrompu par argent : en la plupart des au» tres la justice se vend, et qui donne plus l'emporte sur » celui qui donne moins; je le sais, parce que j'ai aidé » autrefois à boursiller; mais cela servait à mes desseins

» particuliers. Ma justice est mon bras droit; mais, quand » je serais sans bras droit, je sauverais encore mon état » avec mon bras gauche; j'aurais plus de peine, mais j'en » viendrais à bout. . . . . Era vulg. 1598.

» Vos longueurs et vos difficultés donnent lieu à des » inconvéniens étranges. On a fait des processions contre » l'édit, à Tours et au Mans, pour inspirer aux juges de » le rejeter. Cela ne s'est fait que par mauvaise inspira- » tion. Empêchez que telle chose n'arrive plus. Je sais » qu'on a fait des brigues au parlement, que l'on a sus- » cité des prédicateurs séditieux; mais je donnerai bon » ordre à ces gens-là. On les a châtiés autrefois avec beau- » coup de sévérité, pour avoir prêché moins séditieuse- » ment qu'ils ne font. C'est le chemin qu'on a pris pour » faire des barricades et venir par degrés au parricide du » roi. Je couperai la racine à toutes ces factions, et ferai » poursuivre ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des » murailles de ville, je sauterai bien sur des barricades. » On ne me doit point alléguer la religion catholique, ni » le respect dû au saint-siége. Je sais le devoir que je » dois, l'un comme roi très-chrétien et l'honneur du nom » que je porte, et l'autre comme premier fils de l'église. » Ceux qui pensent être bien avec le pape s'abusent : j'y » suis mieux qu'eux; et quand je l'entreprendrai, je vous » ferai tous déclarer hérétiques pour ne pas m'obéir. Je » vous prie que je n'aie plus à parler de cette affaire, et » que ce soit pour la dernière fois. Je vous le recom- » mande, et je vous en prie. »

Cet édit, étant la loi sous laquelle ont vécu les réformés jusqu'à sa révocation, mérite d'être connu. Il est composé de quatre-vingt-douze articles, non compris

Ère vulg. 1598. cinquante-six, nommés articles secrets ou particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

L'édit de Nantes paraît avoir été fait sur celui de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Fleix, dont il rappelle souvent les dispositions. C'est comme un code général, qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. Le roi accorde aux réformés un exercice public, mais seulement dans des lieux marqués et dans ceux où il se trouvait maintenant établi, mais à condition que dans ces lieux mêmes les catholiques exerceront aussi leur religion : avantage qui n'est pas réciproque pour les calvinistes. Il est aussi prescrit à ceux-ci de s'assujettir à la police de l'église romaine, de ne point travailler publiquement les jours de fête, de payer les dîmes, de remplir les devoirs extérieurs de paroissiens; et il leur est défendu, sous de grièves peines, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions (1).

D'ailleurs, le roi veut que ses sujets de la religion prétendue réformée jouissent de tous les droits de citoyens; que leurs pauvres, sains et malades, soient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques; que les riches puissent être admis à tous les emplois et à toutes les charges; qu'il y ait dans chaque parlement une chambre qu'on appela depuis la *chambre de l'édit,* composée d'un égal nombre de juges catholiques et calvinistes pour leur rendre justice. Enfin le roi accorde des priviléges, fixe des appointemens à leurs ministres; donne à leurs églises la liberté d'élire des députés, qui formeront des assemblées géné-

(1) De Thou, l. CXXII. Davila, l. XV.

rales en tems et lieux marqués, sous son bon plaisir et sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet aussi de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour les besoins du parti. Enfin, par des brevets secrets, qui ne furent relatés ni dans l'édit, ni dans les articles particuliers, Henri IV permit aux réformés de garder pour huit ans quelques places de sûreté, et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs. Il s'engagea de plus à leur compter tous les ans quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons. ÉRE VULG. 1598.

Quelques soins qu'eussent apportés les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvéniens, les intérêts étaient trop compliqués pour qu'il ne se rencontrât pas beaucoup de difficultés dans l'exécution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces des commissaires qu'il chargea de terminer les différends d'autorité et à l'amiable ; il leur fallut un fonds de patience inépuisable pour adoucir l'aigreur des parties, démêler les chicanes, aplanir les obstacles. Par tous ces moyens employés adroitement on apprivoisa les catholiques avec les réformés. Ils commencèrent à se supporter, et à quelques éclats près de part et d'autre, fruit d'un zèle inconsidéré, toujours sévèrement réprimé, on s'accoutuma à vivre ensemble sous la protection des lois.

Quant à la ligue, il n'en fut plus question que pour la détester et s'étonner de ce qu'on avait pu être si long-tems les instrumens des ennemis de la France (1). Les principaux ligueurs de Paris, dont les excès ne méritaient pas de

(1) Gui Patin, parlant en 1670 des fureurs de la ligue par comparaison avec ce qu'on en pensait de son tems, dit que *le monde était bien débêté*.

ÈRE VULG. 1598. grâces, se réfugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, et méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avaient trahi leur patrie.

1599. Henri IV avait conquis son royaume ; mais, malgré la destruction de la ligue et la paix avec l'Espagnol, il restait toujours à la cour des factions qui l'inquiétaient. Il n'avait pour confident de ses peines qu'un seul homme auquel il pût s'ouvrir librement, et cet ami était Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, et depuis duc de Sully, qu'on propose ordinairement, et à juste titre, comme modèle aux hommes d'état. En causant, ils recherchaient ensemble d'où pouvait venir cet esprit de cabale qui régnait parmi les grands, et quels moyens il faudrait prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenaient l'activité des gens à projets : l'une le désir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchait à se faire des partisans, afin de forcer son frère de la marier au comte de Soissons, son cousin ; l'autre, l'état même du roi, qui, restant uni avec Marguerite de Valois, son épouse, était comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité : deux raisons qui donnaient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets et d'échauffer les esprits (1).

Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur, mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignait de rendre la maison de Condé, dont le comte de Soissons était cadet, trop puissante par l'héritage de la

(1) Sully, t. I, p. 313-32 et suiv.

maison d'Albret, s'il venait à mourir sans enfans. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avaient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étaient toujours conduits comme des amans qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étaient fait des promesses, et donné des écrits, qu'ils regardaient comme des engagemens irrévocables. Mais le roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne : on retira l'écrit de la princesse, on écarta le comte ; et Catherine, déjà âgée, se voyant menacée de rester fille si elle persistait à refuser le marquis de Pont, duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, qu'on lui présentait, n'hésita pas dans cette alternative, et donna la main à ce prince.

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissaient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage, contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, ne répondit que trop à des auspices si funestes. La politique qui l'avait formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore ; et il y avait long-tems que le divorce était établi entre eux quand les besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnaissait la nécessité d'effectuer ce projet, mais une faiblesse qui lui fut trop ordinaire en suspendit l'exécution.

(1) Sully, t. I, p. 307.

Ere vulg. 1599. Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvait réprimer la pétulance ; c'était quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux ames sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie. Ainsi s'exprimait le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort : « Je l'appelle auprès de moi, disait-il à Sully, comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, et sur iceux recevoir une familière et douce consolation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'était pas facile à rompre ; il y avait même à craindre que, entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds qui lui étaient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully ; mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquait un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désirait dans une épouse. Il en demandait tant et de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyait pas possible que sa majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une même personne. « Et que direz-vous, reprit le roi, si je vous en nomme une ? — Je dirai, répondit le confident, qu'il faut que vous ayez eu de grandes familiarités avec elle pour être sûr de ne point vous tromper. — Ce sera ce que vous voudrez, dit le roi ; mais, si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. — Nommez-la donc, sire, répliqua Sully ; car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. — Oh ! la fine bête que vous êtes ! dit Henri d'un

Ère vulg. 1599.

air malin ; oh ! que, si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense ! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se trouvent dans ma maîtresse ; non pour cela, ajouta-t-il comme en se reprenant, que je veuille dire que j'ai pensé à l'épouser, mais seulement pour savoir ce que vous en diriez, si, faute d'autre, cela me venait quelque jour en fantaisie. — Je dirai, sire, répondit gravement le ministre, que, comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre père, par lequel il leur fût possible de réparer le genre humain, qu'elles croyaient péri entièrement, passèrent par-dessus toute pudeur et bienséance ; ainsi votre majesté, pour ne connaître de femme propre à lui donner d'enfans autre que madame la marquise, de crainte de priver l'état et nous tous d'un si grand bien, n'aurait pas apporté toutes les considérations requises à l'égard de votre personne et de votre dignité. »

Cette réponse adroite fit sourire le roi : Sully y ajouta les autres raisons qui devaient le détourner de ce dessein. La principale était que, s'il épousait Gabrielle, il serait fort embarrassé pour donner un état aux enfans adultérins qu'il avait déjà d'elle. Il arrivera, disait Sully, que les cadets seront héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des aînés les en écartera toujours. De là peuvent naître des guerres cruelles entre les frères ; guerres qui replongeront peut-être le royaume dans un état pire que celui d'où vous l'avez tiré. Cette considération fit impression sur l'esprit du roi, et il ne parla plus de ce projet (1).

(1) Sully, t. I, p. 427.

ÈRE VULG. 1599. Cependant Marguerite de Valois en craignait toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savait que l'épouse était jalouse de la maitresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvaient autoriser, Marguerite ne parlait jamais de Gabrielle qu'elle ne joignit à son nom ces épithètes flétrissantes qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée ; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avait souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvait excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimait comme dommageables à l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnait à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodait : mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgrâcier le surintendant sans retour. La circonstance ne pouvait être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptait que cette déclaration de nullité suffirait pour rendre les enfans qu'elle avait du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se condui-

sait avec décence et dignité, ce qu'elle n'avait pas toujours fait. Elle affectait d'entourer ses enfans d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devaient être ses maîtres (1). Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi la permission de faire baptiser son fils aîné César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement usitée pour le baptême des enfans de France. « J'ai le cœur trop tendre, disait Henri, pour refuser une courtoisie aux larmes et supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France. Cette fois, non-seulement on passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire-d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de paiement qu'il dressa pour les frais du baptême, ajouta, au nom du prince, la qualité de fils de France. Sully s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandait comme dette de l'état, avant qu'on n'eût fait disparaître l'épithète. Gabrielle, qui connaissait le faible de son amant pour ses enfans, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme. Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avait fait avertir de le bien recevoir; mais il trouva une femme outrée, à laquelle il était impossible de faire entendre raison, qui pleurait, se jetait à terre, s'arrachait

(1) Sully, t. I, p. 406.

Ere vulg. 1599.

ÈRE VULG. 1598. cinquante-six, nommés articles secrets ou particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

L'édit de Nantes paraît avoir été fait sur celui de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Fleix, dont il rappelle souvent les dispositions. C'est comme un code général, qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. Le roi accorde aux réformés un exercice public, mais seulement dans des lieux marqués et dans ceux où il se trouvait maintenant établi, mais à condition que dans ces lieux mêmes les catholiques exerceront aussi leur religion : avantage qui n'est pas réciproque pour les calvinistes. Il est aussi prescrit à ceux-ci de s'assujettir à la police de l'église romaine, de ne point travailler publiquement les jours de fête, de payer les dîmes, de remplir les devoirs extérieurs de paroissiens; et il leur est défendu, sous de grièves peines, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions (1).

D'ailleurs, le roi veut que ses sujets de la religion prétendue réformée jouissent de tous les droits de citoyens; que leurs pauvres, sains et malades, soient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques; que les riches puissent être admis à tous les emplois et à toutes les charges; qu'il y ait dans chaque parlement une chambre qu'on appela depuis la *chambre de l'édit,* composée d'un égal nombre de juges catholiques et calvinistes pour leur rendre justice. Enfin le roi accorde des priviléges, fixe des appointemens à leurs ministres; donne à leurs églises la liberté d'élire des députés, qui formeront des assemblées géné-

(1) De Thou, l. CXXII. Davila, l. XV.

rales en tems et lieux marqués, sous son bon plaisir et sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet aussi de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour les besoins du parti. Enfin, par des brevets secrets, qui ne furent relatés ni dans l'édit, ni dans les articles particuliers, Henri IV permit aux réformés de garder pour huit ans quelques places de sûreté, et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs. Il s'engagea de plus à leur compter tous les ans quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons.

Quelques soins qu'eussent apportés les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvéniens, les intérêts étaient trop compliqués pour qu'il ne se rencontrât pas beaucoup de difficultés dans l'exécution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces des commissaires qu'il chargea de terminer les différends d'autorité et à l'amiable; il leur fallut un fonds de patience inépuisable pour adoucir l'aigreur des parties, démêler les chicanes, aplanir les obstacles. Par tous ces moyens employés adroitement on apprivoisa les catholiques avec les réformés. Ils commencèrent à se supporter, et à quelques éclats près de part et d'autre, fruit d'un zèle inconsidéré, toujours sévèrement réprimé, on s'accoutuma à vivre ensemble sous la protection des lois.

Quant à la ligue, il n'en fut plus question que pour la détester et s'étonner de ce qu'on avait pu être si long-tems les instrumens des ennemis de la France (1). Les principaux ligueurs de Paris, dont les excès ne méritaient pas de

(1) Gui Patin, parlant en 1670 des fureurs de la ligue par comparaison avec ce qu'on en pensait de son tems, dit que *le monde était bien débêté*.

ÈRE VULG. grâces, se réfugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxel-
1598. les, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, et méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avaient trahi leur patrie.

1599. Henri IV avait conquis son royaume; mais, malgré la destruction de la ligue et la paix avec l'Espagnol, il restait toujours à la cour des factions qui l'inquiétaient. Il n'avait pour confident de ses peines qu'un seul homme auquel il pût s'ouvrir librement, et cet ami était Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, et depuis duc de Sully, qu'on propose ordinairement, et à juste titre, comme modèle aux hommes d'état. En causant, ils recherchaient ensemble d'où pouvait venir cet esprit de cabale qui régnait parmi les grands, et quels moyens il faudrait prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenaient l'activité des gens à projets : l'une le désir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchait à se faire des partisans, afin de forcer son frère de la marier au comte de Soissons, son cousin; l'autre, l'état même du roi, qui, restant uni avec Marguerite de Valois, son épouse, était comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité : deux raisons qui donnaient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets et d'échauffer les esprits (1).

Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur, mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignait de rendre la maison de Condé, dont le comte de Soissons était cadet, trop puissante par l'héritage de la

(1) Sully, t. I, p. 313-32 et suiv.

maison d'Albret, s'il venait à mourir sans enfans. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avaient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étaient toujours conduits comme des amans qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étaient fait des promesses, et donné des écrits, qu'ils regardaient comme des engagemens irrévocables. Mais le roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne : on retira l'écrit de la princesse, on écarta le comte; et Catherine, déjà âgée, se voyant menacée de rester fille si elle persistait à refuser le marquis de Pont, duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, qu'on lui présentait, n'hésita pas dans cette alternative, et donna la main à ce prince. ÈRE VULG. 1599.

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissaient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage, contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, ne répondit que trop à des auspices si funestes. La politique qui l'avait formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore; et il y avait long-tems que le divorce était établi entre eux quand les besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnaissait la nécessité d'effectuer ce projet, mais une faiblesse qui lui fut trop ordinaire en suspendit l'exécution.

(1) Sully, t. I, p. 307.

Ere vulg. 1599.

Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvait réprimer la pétulance ; c'était quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux ames sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie. Ainsi s'exprimait le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort : « Je l'appelle auprès de moi, disait-il à Sully, comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, et sur iceux recevoir une familière et douce consolation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'était pas facile à rompre : il y avait même à craindre que, entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds qui lui étaient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully ; mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquait un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désirait dans une épouse. Il en demandait tant et de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyait pas possible que sa majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une même personne. « Et que direz-vous, reprit le roi, si je vous en nomme une ? — Je dirai, répondit le confident, qu'il faut que vous ayez eu de grandes familiarités avec elle pour être sûr de ne point vous tromper. — Ce sera ce que vous voudrez, dit le roi ; mais, si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. — Nommez-la donc, sire, répliqua Sully ; car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. — Oh ! la fine bête que vous êtes ! dit Henri d'un

air malin ; oh ! que, si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense ! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se trouvent dans ma maîtresse ; non pour cela, ajouta-t-il comme en se reprenant, que je veuille dire que j'ai pensé à l'épouser, mais seulement pour savoir ce que vous en diriez, si, faute d'autre, cela me venait quelque jour en fantaisie. — Je dirai, sire, répondit gravement le ministre, que, comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre père, par lequel il leur fût possible de réparer le genre humain, qu'elles croyaient péri entièrement, passèrent par-dessus toute pudeur et bienséance ; ainsi votre majesté, pour ne connaître de femme propre à lui donner d'enfans autre que madame la marquise, de crainte de priver l'état et vous tout d'un si grand bien, n'aurait pas apporté toutes les considérations requises à l'égard de votre personne et de votre dignité. » [illegible]

Cette réponse adroite fit sourire le roi. Sully y ajouta les autres raisons qui devaient le détourner de ce dessein. La principale était que, s'il épousait la marquise, il serait fort embarrassé pour donner un rang aux enfans adultérins qu'il avait déjà d'elle. Il en résulterait, disait Sully, que les cadets seraient héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des [illegible] ne pourraient naître des guerres [illegible] ; guerres qui replongeraient peut-être le royaume dans un état pire que celui d'où on venait de le tirer. Cette considération fit impression sur l'esprit du roi, et il ne parla plus de ce projet (1).

(1) Sully, t. I, [illegible]

ÈRE VULG. 1599. Cependant Marguerite de Valois en craignait toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savait que l'épouse était jalouse de la maîtresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvaient autoriser, Marguerite ne parlait jamais de Gabrielle qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avait souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvait excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimait comme dommageables à l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnait à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodait: mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgrâcier le surintendant sans retour. La circonstance ne pouvait être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptait que cette déclaration de nullité suffirait pour rendre les enfans qu'elle avait du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se condui-

sait avec décence et dignité, ce qu'elle n'avait pas toujours fait. Elle affectait d'entourer ses enfans d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devaient être ses maîtres (1). Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi la permission de faire baptiser son fils aîné César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement usitée pour le baptême des enfans de France. « J'ai le cœur trop tendre, disait Henri, pour refuser une courtoisie aux larmes et supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France. Cette fois, non-seulement on passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire-d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de paiement qu'il dressa pour les frais du baptême, ajouta, au nom du prince, la qualité de fils de France. Sully s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandait comme dette de l'état, avant qu'on n'eût fait disparaître l'épithète. Gabrielle, qui connaissait le faible de son amant pour ses enfans, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme. Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avait fait avertir de le bien recevoir; mais il trouva une femme outrée, à laquelle il était impossible de faire entendre raison, qui pleurait, se jetait à terre, s'arrachait

Ère vulg. 1599.

(1) Sully, t. I, p. 406.

ÈRE VULG. 1599. les cheveux, et qui dit nettement « qu'elle aimait plutôt mourir que de vivre avec cette vergogne, de voir soutenir un valet contre elle qui portait le titre de maîtresse. — Ah! pour le coup, madame, c'en est trop, dit alors en colère Henri, dont le transport s'exhala en jurant, c'en est trop, et vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne puis me passer; mais, je le jure, je n'en ferai rien; et afin que vous en teniez votre cœur en repos, et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que, si j'étais réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. » En même tems le roi tourne le dos, et veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds. Henri s'attendrit, et lui pardonne. Depuis ce tems elle mesura ses démarches, et ne s'exposa pas à essuyer un pareil affront.

Il fallait en effet qu'elle eût été excitée par quelque envieux de la faveur du surintendant, comme le roi le soupçonna; car, d'elle-même, « Gabrielle était douce, » gracieuse, et d'humeur complaisante, sans être testue » ni acariâtre. » C'est le témoignage que lui rendait Henri IV : il l'aima pour ses bonnes qualités, plus que ses autres maîtresses, et il la regretta sincèrement quand il la perdit (1).

Sa mort fut accompagnée de circonstances qui la rendent singulière : d'abord elle eut de ces pressentimens, de ces avertissemens intérieurs, dont tout le monde voudrait pénétrer la cause, et qu'on n'expliquera jamais.

(1) Sully, t. I, p. 432. Bassompierre, t. I, p. 61.

Elle partait de Fontainebleau, où elle laissa le roi, et n'allait qu'à Paris passer les fêtes de Pâques : cent fois elle avait quitté ce prince pour des absences plus considérables et des lieux plus éloignés, sans éprouver les agitations qui la tourmentèrent alors ; elle lui faisait et répétait ses adieux d'un air triste ; ses yeux, malgré elle, se remplissaient de larmes ; elle lui montrait ses enfans, le conjurait d'en avoir soin, se jetait dans ses bras, s'en arrachait, s'y rejetait encore ; enfin elle arriva à Paris le jeudi-saint, et alla descendre chez Zamet, sa maison ordinaire pendant les séjours peu considérables qu'elle faisait dans la capitale. La Varenne, ministre secret des amours de Henri IV, qui ne la quitta point, écrivit à Sully qu'elle mangea bien à dîner, « qu'on la traita des » viandes les plus friandes et les plus délicates que son » hôte savait être le plus selon son goût ; ce que vous » remarquerez selon votre prudence, dit La Varenne, » car la mienne n'est pas assez excellente pour présu- » mer des choses dont il ne m'est pas apparu. » Après cette observation, qui fait naître le soupçon en affectant de l'éloigner, l'écrivain raconte qu'en quittant la table elle fut frappée d'un mal qu'on jugea être une attaque d'apoplexie. Les douleurs augmentèrent avec des convulsions effrayantes. Dans les instans de relâche, elle s'écriait : « Qu'on me retire de cette maison ! » Elle voulut écrire au roi : les déchiremens qu'elle éprouvait dans les entrailles lui firent tomber la plume des mains ; elle accoucha d'un enfant mort, et mourut elle-même après vingt-quatre heures de tourmens horribles, et si défigurée qu'on n'osait la regarder.

ÈRE VULG. 1599.

Sans doute on ne laissa connaître au roi de cette mort

ÈRE VULG. 1599. que ce qui pouvait la lui faire regarder comme le tribut ordinaire de la nature. Il pleura Gabrielle en amant, et l'oublia en monarque. On profita de cet événement pour obtenir de la reine Marguerite son consentement au divorce, et Henri commença à s'occuper plus sérieusement du dessein de se remarier. Une chose l'inquiétait, et cette chose fait voir que, dans les affections ordinaires de la vie, souvent les maîtres de la terre sont réduits à des vœux, comme les autres hommes. « C'était, disait-il, de trouver une femme si bien conditionnée que je ne me jette pas dans le plus grand des malheurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaise ; et si on obtenait une femme par souhait, afin de ne me repentir d'un si hasardeux marché, j'en aurais une, laquelle aurait, entre autres bonnes qualités, sept conditions principales ; à savoir : beauté en sa personne, pudicité en sa vie, complaisance en l'humeur, habileté en l'esprit, fécondité en génération, éminence en extraction, et grands états en possession. Mais, mon ami, disait-il confidemment à Sully, je crois que cette femme est morte, voire peut-être n'est pas encore née (1). »

Cependant, « quelque hasardeux que fût ce marché, » Henri se détermina à le faire, par une raison qui méritait la reconnaissance de ses sujets. Il ne prévoyait pas sans chagrin qu'après sa mort « les ordres formés et ménages » établis par lui seraient renversés, » s'il n'avait des enfans légitimes, dont les droits préviendraient ou détruiraient les factions, et qui perpétueraient les établissemens

(1) Sully, t. I, p. 382.

qu'il commençait pour le bonheur de ses peuples : il résolut donc, malgré ses frayeurs, de former de nouveaux nœuds, et permit qu'on travaillât à son divorce et qu'on préparât les voies pour un second mariage. Mais, avec la pensée de se donner une autre épouse, il ne sut pas prendre sur lui-même de lui conserver un cœur entier et un attachement sans réserve, qui eût fait son bonheur; et par de nouvelles amours, auxquelles il se laissa entraîner, il se prépara la vie domestique la plus fâcheuse et la plus tourmentée (1). ÈRE VULG. 1599.

Quand Gabrielle fut morte, il s'attacha à Henriette d'Entragues, depuis marquise de Verneuil, fille du sieur de Balzac, seigneur d'Entragues, et de Marie Touchet, qui, avant son mariage, avait eu de Charles IX un fils nommé le comte d'Auvergne, et ensuite duc d'Angoulême. Cette fille raffinée, presque dès son enfance, dans l'art de la coquetterie, conseillée par un père regardé comme peu délicat, malgré son affectation de vertu, et secondée par un frère entreprenant, employa contre Henri les refus simulés, les complaisances adroites, et les ruses qui ont coutume de captiver un amant de bonne foi. Tant qu'il fut question d'engager le roi, on lui permit des visites assidues, qui restèrent quelque tems innocentes. Quand Henriette se crut sûre de sa conquête, sous prétexte d'être gênée par un père sévère, elle rendit les entrevues plus difficiles, de sorte que le monarque fut contraint de recourir, comme aurait fait le dernier de ses sujets, à des travestissemens, à des voyages clandestins et dangereux; et enfin il ne triompha des feintes

(1) Sully, t. I, p. 79 et 392.

ÈRE VULG. 1598. grâces, se réfugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, et méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avaient trahi leur patrie.

1599. Henri IV avait conquis son royaume; mais, malgré la destruction de la ligue et la paix avec l'Espagnol, il restait toujours à la cour des factions qui l'inquiétaient. Il n'avait pour confident de ses peines qu'un seul homme auquel il pût s'ouvrir librement, et cet ami était Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, et depuis duc de Sully, qu'on propose ordinairement, et à juste titre, comme modèle aux hommes d'état. En causant, ils recherchaient ensemble d'où pouvait venir cet esprit de cabale qui régnait parmi les grands, et quels moyens il faudrait prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenaient l'activité des gens à projets : l'une le désir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchait à se faire des partisans, afin de forcer son frère de la marier au comte de Soissons, son cousin; l'autre, l'état même du roi, qui, restant uni avec Marguerite de Valois, son épouse, était comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité : deux raisons qui donnaient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets et d'échauffer les esprits (1).

Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur, mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignait de rendre la maison de Condé, dont le comte de Soissons était cadet, trop puissante par l'héritage de la

(1) Sully, t. I, p. 313-32 et suiv.

maison d'Albret, s'il venait à mourir sans enfans. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avaient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étaient toujours conduits comme des amans qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étaient fait des promesses, et donné des écrits, qu'ils regardaient comme des engagemens irrévocables. Mais le roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne : on retira l'écrit de la princesse, on écarta le comte; et Catherine, déjà âgée, se voyant menacée de rester fille si elle persistait à refuser le marquis de Pont, duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, qu'on lui présentait, n'hésita pas dans cette alternative, et donna la main à ce prince.

ÈRE VULG. 1599.

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissaient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage, contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, ne répondit que trop à des auspices si funestes. La politique qui l'avait formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore; et il y avait long-tems que le divorce était établi entre eux quand les besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnaissait la nécessité d'effectuer ce projet, mais une faiblesse qui lui fut trop ordinaire en suspendit l'exécution.

(1) Sully, t. I, p. 307.

ERE VULG. 1599. Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvait réprimer la pétulance ; c'était quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux ames sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie. Ainsi s'exprimait le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort : « Je l'appelle auprès de moi, disait-il à Sully, comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, et sur iceux recevoir une familière et douce consolation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'était pas facile à rompre ; il y avait même à craindre que, entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds qui lui étaient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully ; mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquait un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désirait dans une épouse. Il en demandait tant et de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyait pas possible que sa majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une même personne. « Et que direz-vous, reprit le roi, si je vous en nomme une ? — Je dirai, répondit le confident, qu'il faut que vous ayez eu de grandes familiarités avec elle pour être sûr de ne point vous tromper. — Ce sera ce que vous voudrez, dit le roi ; mais, si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. — Nommez-la donc, sire, répliqua Sully ; car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. — Oh ! la fine bête que vous êtes ! dit Henri d'un

air malin; oh! que, si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se trouvent dans ma maîtresse; non pour cela, ajouta-t-il comme en se reprenant, que je veuille dire que j'ai pensé à l'épouser, mais seulement pour savoir ce que vous en diriez, si, faute d'autre, cela me venait quelque jour en fantaisie. — Je dirai, sire, répondit gravement le ministre, que, comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre père, par lequel il leur fût possible de réparer le genre humain, qu'elles croyaient péri entièrement, passèrent par-dessus toute pudeur et bienséance; ainsi votre majesté, pour ne connaître de femme propre à lui donner d'enfans autre que madame la marquise, de crainte de priver l'état et nous tous d'un si grand bien, n'aurait pas apporté toutes les considérations requises à l'égard de votre personne et de votre dignité.»

Cette réponse adroite fit sourire le roi: Sully y ajouta les autres raisons qui devaient le détourner de ce dessein. La principale était que, s'il épousait Gabrielle, il serait fort embarrassé pour donner un état aux enfans adultérins qu'il avait déjà d'elle. Il arrivera, disait Sully, que les cadets seront héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des aînés les en écartera toujours. De là peuvent naître des guerres cruelles entre les frères; guerres qui replongeront peut-être le royaume dans un état pire que celui d'où vous l'avez tiré. Cette considération fit impression sur l'esprit du roi, et il ne parla plus de ce projet (1).

(1) Sully, t. I, p. 427.

ÈRE VULG. 1599. Cependant Marguerite de Valois en craignait toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savait que l'épouse était jalouse de la maitresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvaient autoriser, Marguerite ne parlait jamais de Gabrielle qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avait souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvait excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimait comme dommageables à l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnait à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodait: mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgrâcier le surintendant sans retour. La circonstance ne pouvait être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptait que cette déclaration de nullité suffirait pour rendre les enfans qu'elle avait du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se condi-

sait avec décence et dignité, ce qu'elle n'avait pas toujours fait. Elle affectait d'entourer ses enfans d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devaient être ses maîtres (1). Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi la permission de faire baptiser son fils aîné César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement usitée pour le baptême des enfans de France. « J'ai le cœur trop tendre, disait Henri, pour refuser une courtoisie aux larmes et supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France. Cette fois, non-seulement on passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire-d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de paiement qu'il dressa pour les frais du baptême, ajouta, au nom du prince, la qualité de fils de France. Sully s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandait comme dette de l'état, avant qu'on n'eût fait disparaître l'épithète. Gabrielle, qui connaissait le faible de son amant pour ses enfans, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre ; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme. Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avait fait avertir de le bien recevoir ; mais il trouva une femme outrée, à laquelle il était impossible de faire entendre raison, qui pleurait, se jetait à terre, s'arrachait

Des vues. 1599.

(1) Sully, t. I, p. 406.

pouse était jalouse de la maîtresse. Sans criminations que ses mœurs licencieuses j riser, Marguerite ne parlait jamais de G ne joignit à son nom ces épithètes flétri une punition du vice, en quelque élé trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-ê peu ménagée ; mais elle éprouva, dan importante, ce que risque quelquefois la contre le mérite. Elle avait souvent de Sully, surintendant des finances, tantôt fications que celui-ci trouvait excessi des prétentions qu'il réprimait comme (l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et ordinairement le roi, sans désavouer cel Gabrielle quelque satisfaction, et les mais un jour les choses furent poussée sembla que ce fût une résolution prise p se perdre ou de faire disgrâcier le sur retour. La circonstance ne pouvait être

ÈRE VULG. 1598.

» de huguenots; il faut que tous soient bons Français, » et que les catholiques convertissent les huguenots par » l'exemple de leur bonne vie. Je suis roi berger, qui ne » veux répandre le sang de mes brebis; mais je les veux » rassembler avec douceur. Il y a long-tems que je com- » mande à ceux de la religion réformée : cela m'a fait con- » naître tout le monde. Je sais ceux qui veulent la guerre, » et sais ceux qui désirent la paix. Je connais ceux qui » faisaient la guerre pour la religion catholique, ceux qui » la faisaient pour l'ambition, ceux qui la faisaient pour » la faction de l'Espagne, et enfin ceux qui n'avaient en- » vie que de voler. Parmi ceux de la religion, il y en a eu » de toutes sortes aussi bien que parmi les catholiques; » et j'ai eu bien de la peine à faire obéir les huguenots.

» Vous ne connaissez pas les biens de mon état, non » plus que les maux, si bien que moi : je connais toutes » les maladies qui y sont, et je puis dire, sans me flatter, » que je les connais mieux que tous les rois qui ont été » devant moi. J'ai désiré faire deux mariages : l'un de ma » sœur, je l'ai fait; l'autre de la France avec la paix : or, » ce dernier ne peut être que mon édit ne soit vérifié. » Vérifiez-le donc, je vous en prie. Je ne veux pas que » personne se dise plus catholique que moi; car tous » ceux qui veulent se faire paraître tels ont leur dessein.

» J'aime mon parlement de Paris par-dessus tous les » autres : il faut que je reconnaisse la vérité, c'est le seul » où la justice se rend aujourd'hui dans le royaume; il » n'est point corrompu par argent : en la plupart des au- » tres la justice se vend, et qui donne plus l'emporte sur » celui qui donne moins; je le sais, parce que j'ai aidé » autrefois à boursiller; mais cela servait à mes desseins

» particuliers. Ma justice est mon bras droit ; mais, quand » je serais sans bras droit, je sauverais encore mon état » avec mon bras gauche; j'aurais plus de peine, mais j'en » viendrais à bout. ERE VULG. 1598.

» Vos longueurs et vos difficultés donnent lieu à des » inconvéniens étranges. On a fait des processions, contre » l'édit, à Tours et au Mans, pour inspirer aux juges de » le rejeter. Cela ne s'est fait que par mauvaise inspira- » tion. Empêchez que telle chose n'arrive plus. Je sais » qu'on a fait des brigues au parlement, que l'on a sus- » cité des prédicateurs séditieux; mais je donnerai bon » ordre à ces gens-là. On les a châtiés autrefois avec beau- » coup de sévérité, pour avoir prêché moins séditieuse- » ment qu'ils ne font. C'est le chemin qu'on a pris pour » faire des barricades et venir par degrés au parricide du » roi. Je couperai la racine à toutes ces factions, et ferai » poursuivre ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des » murailles de ville, je sauterai bien sur des barricades. » On ne me doit point alléguer la religion catholique, ni » le respect dû au saint-siége. Je sais le devoir que je » dois, l'un comme roi très-chrétien et l'honneur du nom » que je porte, et l'autre comme premier fils de l'église. » Ceux qui pensent être bien avec le pape s'abusent : j'y » suis mieux qu'eux; et quand je l'entreprendrai, je vous » ferai tous déclarer hérétiques pour ne pas m'obéir. Je » vous prie que je n'aie plus à parler de cette affaire, et » que ce soit pour la dernière fois. Je vous le recom- » mande, et je vous en prie. »

Cet édit, étant la loi sous laquelle ont véçu les réformés jusqu'à sa révocation, mérite d'être connu. Il est composé de quatre-vingt-douze articles, non compris

ÈRE VULG. 1598. cinquante-six, nommés articles secrets ou particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

L'édit de Nantes paraît avoir été fait sur celui de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Fleix, dont il rappelle souvent les dispositions. C'est comme un code général, qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. Le roi accorde aux réformés un exercice public, mais seulement dans des lieux marqués et dans ceux où il se trouvait maintenant établi, mais à condition que dans ces lieux mêmes les catholiques exerceront aussi leur religion : avantage qui n'est pas réciproque pour les calvinistes. Il est aussi prescrit à ceux-ci de s'assujettir à la police de l'église romaine, de ne point travailler publiquement les jours de fête, de payer les dîmes, de remplir les devoirs extérieurs de paroissiens; et il leur est défendu, sous de grièves peines, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions (1).

D'ailleurs, le roi veut que ses sujets de la religion prétendue réformée jouissent de tous les droits de citoyens; que leurs pauvres, sains et malades, soient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques; que les riches puissent être admis à tous les emplois et à toutes les charges; qu'il y ait dans chaque parlement une chambre qu'on appela depuis la *chambre de l'édit,* composée d'un égal nombre de juges catholiques et calvinistes pour leur rendre justice. Enfin le roi accorde des priviléges, fixe des appointemens à leurs ministres; donne à leurs églises la liberté d'élire des députés, qui formeront des assemblées géné-

(1) De Thou, l. CXXII. Davila, l. XV.

rales en tems et lieux marqués, sous son bon plaisir et sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet aussi de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour les besoins du parti. Enfin, par des brevets secrets, qui ne furent relatés ni dans l'édit, ni dans les articles particuliers, Henri IV permit aux réformés de garder pour huit ans quelques places de sûreté, et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs. Il s'engagea de plus à leur compter tous les ans quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons. 1598.

Quelques soins qu'eussent apportés les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvéniens, les intérêts étaient trop compliqués pour qu'il ne se rencontrât pas beaucoup de difficultés dans l'exécution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces des commissaires qu'il chargea de terminer les différends d'autorité et à l'amiable; il leur fallut un fonds de patience inépuisable pour adoucir l'aigreur des parties, démêler les chicanes, aplanir les obstacles. Par tous ces moyens employés adroitement on apprivoisa les catholiques avec les réformés. Ils commencèrent à se supporter, et à quelques éclats près de part et d'autre, fruit d'un zèle inconsidéré, toujours sévèrement réprimé, on s'accoutuma à vivre ensemble sous la protection des lois.

Quant à la ligue, il n'en fut plus question que pour la détester et s'étonner de ce qu'on avait pu être si long-tems les instrumens des ennemis de la France (1). Les principaux ligueurs de Paris, dont les excès ne méritaient pas de

(1) Gui Patin, parlant en 1670 des fureurs de la ligue par comparaison avec ce qu'on en pensait de son tems, dit que *le monde était bien débêté*.

ÈRE VULG. 1598. grâces, se réfugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, et méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avaient trahi leur patrie.

1599. Henri IV avait conquis son royaume; mais, malgré la destruction de la ligue et la paix avec l'Espagnol, il restait toujours à la cour des factions qui l'inquiétaient. Il n'avait pour confident de ses peines qu'un seul homme auquel il pût s'ouvrir librement, et cet ami était Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, et depuis duc de Sully, qu'on propose ordinairement, et à juste titre, comme modèle aux hommes d'état. En causant, ils recherchaient ensemble d'où pouvait venir cet esprit de cabale qui régnait parmi les grands, et quels moyens il faudrait prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenaient l'activité des gens à projets : l'une le désir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchait à se faire des partisans, afin de forcer son frère de la marier au comte de Soissons, son cousin; l'autre, l'état même du roi, qui, restant uni avec Marguerite de Valois, son épouse, était comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité : deux raisons qui donnaient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets et d'échauffer les esprits (1).

Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur, mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignait de rendre la maison de Condé, dont le comte de Soissons était cadet, trop puissante par l'héritage de la

(1) Sully, t. I, p. 313-32 et suiv.

maison d'Albret, s'il venait à mourir sans enfans. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avaient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étaient toujours conduits comme des amans qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étaient fait des promesses, et donné des écrits, qu'ils regardaient comme des engagemens irrévocables. Mais le roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne : on retira l'écrit de la princesse, on écarta le comte; et Catherine, déjà âgée, se voyant menacée de rester fille si elle persistait à refuser le marquis de Pont, duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, qu'on lui présentait, n'hésita pas dans cette alternative, et donna la main à ce prince. ÈRE VULG. 1599.

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissaient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage, contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, ne répondit que trop à des auspices si funestes. La politique qui l'avait formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore; et il y avait long-tems que le divorce était établi entre eux quand les besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnaissait la nécessité d'effectuer ce projet, mais une faiblesse qui lui fut trop ordinaire en suspendit l'exécution.

(1) Sully, t. I, p. 307.

ERE VULG. 1599. Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvait réprimer la pétulance; c'était quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux ames sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie. Ainsi s'exprimait le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort : « Je l'appelle auprès de moi, disait-il à Sully, comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, et sur iceux recevoir une familière et douce consolation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'était pas facile à rompre; il y avait même à craindre que, entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds qui lui étaient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully; mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquait un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désirait dans une épouse. Il en demandait tant et de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyait pas possible que sa majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une même personne. « Et que direz-vous, reprit le roi, si je vous en nomme une? — Je dirai, répondit le confident, qu'il faut que vous ayez eu de grandes familiarités avec elle pour être sûr de ne point vous tromper. — Ce sera ce que vous voudrez, dit le roi; mais, si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. — Nommez-la donc, sire, répliqua Sully; car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. — Oh! la fine bête que vous êtes! dit Henri d'un

air malin ; oh ! que, si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense ! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se trouvent dans ma maîtresse ; non pour cela, ajouta-t-il comme en se reprenant, que je veuille dire que j'ai pensé à l'épouser, mais seulement pour savoir ce que vous en diriez, si, faute d'autre, cela me venait quelque jour en fantaisie. — Je dirai, sire, répondit gravement le ministre, que, comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre père, par lequel il leur fût possible de réparer le genre humain, qu'elles croyaient péri entièrement, passèrent par-dessus toute pudeur et bienséance ; ainsi votre majesté, pour ne connaître de femme propre à lui donner d'enfans autre que madame la marquise, de crainte de priver l'état et nous tous d'un si grand bien, n'aurait pas apporté toutes les considérations requises à l'égard de votre personne et de votre dignité. »

Cette réponse adroite fit sourire le roi : Sully y ajouta les autres raisons qui devaient le détourner de ce dessein. La principale était que, s'il épousait Gabrielle, il serait fort embarrassé pour donner un état aux enfans adultérins qu'il avait déjà d'elle. Il arrivera, disait Sully, que les cadets seront héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des aînés les en écartera toujours. De là peuvent naître des guerres cruelles entre les frères ; guerres qui replongeront peut-être le royaume dans un état pire que celui d'où vous l'avez tiré. Cette considération fit impression sur l'esprit du roi, et il ne parla plus de ce projet (1).

(1) Sully, t. I, p. 427.

ÈRE VULG. 1599.

Cependant Marguerite de Valois en craignait toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savait que l'épouse était jalouse de la maîtresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvaient autoriser, Marguerite ne parlait jamais de Gabrielle qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avait souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvait excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimait comme dommageables à l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnait à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodait: mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgrâcier le surintendant sans retour. La circonstance ne pouvait être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptait que cette déclaration de nullité suffirait pour rendre les enfans qu'elle avait du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se condui-

sait avec décence et dignité, ce qu'elle n'avait pas toujours fait. Elle affectait d'entourer ses enfans d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devaient être ses maîtres (1). Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi la permission de faire baptiser son fils aîné César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement usitée pour le baptême des enfans de France. « J'ai le cœur trop tendre, disait Henri, pour refuser une courtoisie aux larmes et supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France. Cette fois, non-seulement on passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire-d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de paiement qu'il dressa pour les frais du baptême, ajouta, au nom du prince, la qualité de fils de France. Sully s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandait comme dette de l'état, avant qu'on n'eût fait disparaître l'épithète. Gabrielle, qui connaissait le faible de son amant pour ses enfans, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre ; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme. Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avait fait avertir de le bien recevoir ; mais il trouva une femme outrée, à laquelle il était impossible de faire entendre raison, qui pleurait, se jetait à terre, s'arrachait

ÈRE VULG. 1599.

(1) Sully, t. I, p. 406.

Ère vulg. 1599.

les cheveux, et qui dit nettement « qu'elle aimait plutôt mourir que de vivre avec cette vergogne, de voir soutenir un valet contre elle qui portait le titre de maîtresse. — Ah! pour le coup, madame, c'en est trop, dit alors en colère Henri, dont le transport s'exhala en jurant, c'en est trop, et vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne puis me passer; mais, je le jure, je n'en ferai rien; et afin que vous en teniez votre cœur en repos, et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que, si j'étais réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. » En même tems le roi tourne le dos, et veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds. Henri s'attendrit, et lui pardonne. Depuis ce tems elle mesura ses démarches, et ne s'exposa pas à essuyer un pareil affront.

Il fallait en effet qu'elle eût été excitée par quelque envieux de la faveur du surintendant, comme le roi le soupçonna; car, d'elle-même, « Gabrielle était douce, » gracieuse, et d'humeur complaisante, sans être testue » ni acariâtre. » C'est le témoignage que lui rendit Henri IV : il l'aima pour ses bonnes qualités, plus que ses autres maîtresses, et il la regretta sincèrement quand il la perdit (1).

Sa mort fut accompagnée de circonstances qui la rendent singulière : d'abord elle eut de ces pressentimens, de ces avertissemens intérieurs, dont tout le monde voudrait pénétrer la cause, et qu'on n'expliquera jamais

(1) Sully, t. I, p. 432. Bassompierre, t. I, p. 61.

Elle partait de Fontainebleau, où elle laissa le roi, et n'allait qu'à Paris passer les fêtes de Pâques : cent fois elle avait quitté ce prince pour des absences plus considérables et des lieux plus éloignés, sans éprouver les agitations qui la tourmentèrent alors; elle lui faisait et répétait ses adieux d'un air triste; ses yeux, malgré elle, se remplissaient de larmes; elle lui montrait ses enfans, le conjurait d'en avoir soin, se jetait dans ses bras, s'en arrachait, s'y rejetait encore; enfin elle arriva à Paris le jeudi-saint, et alla descendre chez Zamet, sa maison ordinaire pendant les séjours peu considérables qu'elle faisait dans la capitale. La Varenne, ministre secret des amours de Henri IV, qui ne la quitta point, écrivit à Sully qu'elle mangea bien à dîner, « qu'on la traita des » viandes les plus friandes et les plus délicates que son » hôte savait être le plus selon son goût; ce que vous » remarquerez selon votre prudence, dit La Varenne, » car la mienne n'est pas assez excellente pour présu» mer des choses dont il ne m'est pas apparu. » Après cette observation, qui fait naître le soupçon en affectant de l'éloigner, l'écrivain raconte qu'en quittant la table elle fut frappée d'un mal qu'on jugea être une attaque d'apoplexie. Les douleurs augmentèrent avec des convulsions effrayantes. Dans les instans de relâche, elle s'écriait : « Qu'on me retire de cette maison ! » Elle voulut écrire au roi : les déchiremens qu'elle éprouvait dans les entrailles lui firent tomber la plume des mains; elle accoucha d'un enfant mort, et mourut elle-même après vingt-quatre heures de tourmens horribles, et si défigurée qu'on n'osait la regarder.

Sans doute on ne laissa connaître au roi de cette mort

FEL VELC. 1599. que ce qui pouvait la lui faire regarder comme le tribut ordinaire de la nature. Il pleura Gabrielle en amant, et l'oublia en monarque. On profita de cet événement pour obtenir de la reine Marguerite son consentement au divorce, et Henri commença à s'occuper plus sérieusement du dessein de se remarier. Une chose l'inquiétait, et cette chose fait voir que, dans les affections ordinaires de la vie, souvent les maîtres de la terre sont réduits à des vœux, comme les autres hommes. « C'était, disait-il, de trouver une femme si bien conditionnée que je ne me jette pas dans le plus grand des malheurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaise : et si on obtenait une femme par souhait, afin de ne me repentir d'un si hasardeux marché, j'en aurais une, laquelle aurait, entre autres bonnes qualités, sept conditions principales : à savoir : beauté en sa personne, pudicité en sa vie, complaisance en l'humeur, habileté en l'esprit, fécondité en génération, éminence en extraction, et grands états en possession. Mais, mon ami, disait-il confidemment à Sully, je crois que cette femme est morte, voire peut-être n'est pas encore née (1). »

Cependant, « quelque hasardeux que fût ce marché, » Henri se détermina à le faire, par une raison qui méritait la reconnaissance de ses sujets. Il ne prévoyait pas sans chagrin qu'après sa mort « les ordres formés et ménages » établis par lui seraient renversés, » s'il n'avait des enfans légitimes, dont les droits préviendraient ou détruiraient les factions, et qui perpétueraient les établissemens

(1) Sully, t. I, p. 382.

qu'il commençait pour le bonheur de ses peuples : il résolut donc, malgré ses frayeurs, de former de nouveaux nœuds, et permit qu'on travaillât à son divorce et qu'on préparât les voies pour un second mariage. Mais, avec la pensée de se donner une autre épouse, il ne sut pas prendre sur lui-même de lui conserver un cœur entier et un attachement sans réserve, qui eût fait son bonheur; et par de nouvelles amours, auxquelles il se laissa entraîner, il se prépara la vie domestique la plus fâcheuse et la plus tourmentée (1). Ere vulg. 1599.

Quand Gabrielle fut morte, il s'attacha à Henriette d'Entragues, depuis marquise de Verneuil, fille du sieur de Balzac, seigneur d'Entragues, et de Marie Touchet, qui, avant son mariage, avait eu de Charles IX un fils nommé le comte d'Auvergne, et ensuite duc d'Angoulême. Cette fille raffinée, presque dès son enfance, dans l'art de la coquetterie, conseillée par un père regardé comme peu délicat, malgré son affectation de vertu, et secondée par un frère entreprenant, employa contre Henri les refus simulés, les complaisances adroites, et les ruses qui ont coutume de captiver un amant de bonne foi. Tant qu'il fut question d'engager le roi, on lui permit des visites assidues, qui restèrent quelque tems innocentes. Quand Henriette se crut sûre de sa conquête, sous prétexte d'être gênée par un père sévère, elle rendit les entrevues plus difficiles, de sorte que le monarque fut contraint de recourir, comme aurait fait le dernier de ses sujets, à des travestissemens, à des voyages clandestins et dangereux; et enfin il ne triompha des feintes

(1) Sully, t. I, p. 79 et 392.

ÈRE VULG. 1598. grâces, se réfugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, et méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avaient trahi leur patrie.

1599. Henri IV avait conquis son royaume; mais, malgré la destruction de la ligue et la paix avec l'Espagnol, il restait toujours à la cour des factions qui l'inquiétaient. Il n'avait pour confident de ses peines qu'un seul homme auquel il pût s'ouvrir librement, et cet ami était Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, et depuis duc de Sully, qu'on propose ordinairement, et à juste titre, comme modèle aux hommes d'état. En causant, ils recherchaient ensemble d'où pouvait venir cet esprit de cabale qui régnait parmi les grands, et quels moyens il faudrait prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenaient l'activité des gens à projets : l'une le désir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchait à se faire des partisans, afin de forcer son frère de la marier au comte de Soissons, son cousin; l'autre, l'état même du roi, qui, restant uni avec Marguerite de Valois, son épouse, était comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité : deux raisons qui donnaient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets et d'échauffer les esprits (1).

Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur, mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignait de rendre la maison de Condé, dont le comte de Soissons était cadet, trop puissante par l'héritage de la

(1) Sully, t. I, p. 313-32 et suiv.

maison d'Albret, s'il venait à mourir sans enfans. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avaient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étaient toujours conduits comme des amans qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étaient fait des promesses, et donné des écrits, qu'ils regardaient comme des engagemens irrévocables. Mais le roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne : on retira l'écrit de la princesse, on écarta le comte; et Catherine, déjà âgée, se voyant menacée de rester fille si elle persistait à refuser le marquis de Pont, duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, qu'on lui présentait, n'hésita pas dans cette alternative, et donna la main à ce prince. ERE VULG. 1599.

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissaient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage, contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, ne répondit que trop à des auspices si funestes. La politique qui l'avait formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore; et il y avait long-tems que le divorce était établi entre eux quand les besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnaissait la nécessité d'effectuer ce projet, mais une faiblesse qui lui fut trop ordinaire en suspendit l'exécution.

(1) Sully, t. I, p. 307.

ERE VULG. 1599. Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvait réprimer la pétulance; c'était quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux ames sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie. Ainsi s'exprimait le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort : « Je l'appelle auprès de moi, disait-il à Sully, comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, et sur iceux recevoir une familière et douce consolation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'était pas facile à rompre; il y avait même à craindre que, entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds qui lui étaient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully; mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquait un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désirait dans une épouse. Il en demandait tant et de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyait pas possible que sa majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une même personne. « Et que direz-vous, reprit le roi, si je vous en nomme une? — Je dirai, répondit le confident, qu'il faut que vous ayez eu de grandes familiarités avec elle pour être sûr de ne point vous tromper. — Ce sera ce que vous voudrez, dit le roi; mais, si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. — Nommez-la donc, sire, répliqua Sully; car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. — Oh! la fine bête que vous êtes! dit Henri d'un

air malin ; oh ! que, si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense ! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se trouvent dans ma maîtresse ; non pour cela, ajouta-t-il comme en se reprenant, que je veuille dire que j'ai pensé à l'épouser, mais seulement pour savoir ce que vous en diriez, si, faute d'autre, cela me venait quelque jour en fantaisie. — Je dirai, sire, répondit gravement le ministre, que, comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre père, par lequel il leur fût possible de réparer le genre humain, qu'elles croyaient péri entièrement, passèrent par-dessus toute pudeur et bienséance ; ainsi votre majesté, pour ne connaître de femme propre à lui donner d'enfans autre que madame la marquise, de crainte de priver l'état et nous tous d'un si grand bien, n'aurait pas apporté toutes les considérations requises à l'égard de votre personne et de votre dignité. »

Cette réponse adroite fit sourire le roi : Sully y ajouta les autres raisons qui devaient le détourner de ce dessein. La principale était que, s'il épousait Gabrielle, il serait fort embarrassé pour donner un état aux enfans adultérins qu'il avait déjà d'elle. Il arrivera, disait Sully, que les cadets seront héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des aînés les en écartera toujours. De là peuvent naître des guerres cruelles entre les frères ; guerres qui replongeront peut-être le royaume dans un état pire que celui d'où vous l'avez tiré. Cette considération fit impression sur l'esprit du roi, et il ne parla plus de ce projet (1).

(1) Sully, t. I, p. 427.

ÈRE VULG. 1599. Cependant Marguerite de Valois en craignait toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savait que l'épouse était jalouse de la maîtresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvaient autoriser, Marguerite ne parlait jamais de Gabrielle qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avait souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvait excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimait comme dommageables à l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnait à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodait: mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgrâcier le surintendant sans retour. La circonstance ne pouvait être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptait que cette déclaration de nullité suffirait pour rendre les enfans qu'elle avait du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se condui-

sait avec décence et dignité, ce qu'elle n'avait pas toujours fait. Elle affectait d'entourer ses enfans d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devaient être ses maîtres (1). Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi la permission de faire baptiser son fils aîné César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement usitée pour le baptême des enfans de France. « J'ai le cœur trop tendre, disait Henri, pour refuser une courtoisie aux larmes et supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France. Cette fois, non-seulement on passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire-d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de paiement qu'il dressa pour les frais du baptême, ajouta, au nom du prince, la qualité de fils de France. Sully s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandait comme dette de l'état, avant qu'on n'eût fait disparaître l'épithète. Gabrielle, qui connaissait le faible de son amant pour ses enfans, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre ; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme. Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avait fait avertir de le bien recevoir ; mais il trouva une femme outrée, à laquelle il était impossible de faire entendre raison, qui pleurait, se jetait à terre, s'arrachait

(1) Sully, t. I, p. 406.

ÈRE VULG. 1599.

les cheveux, et qui dit nettement « qu'elle aimait plutôt mourir que de vivre avec cette vergogne, de voir soutenir un valet contre elle qui portait le titre de maîtresse. — Ah! pour le coup, madame, c'en est trop, dit alors en colère Henri, dont le transport s'exhala en jurant, c'en est trop, et vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne puis me passer; mais, je le jure, je n'en ferai rien; et afin que vous en teniez votre cœur en repos, et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que, si j'étais réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. » En même tems le roi tourne le dos, et veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds. Henri s'attendrit, et lui pardonne. Depuis ce tems elle mesura ses démarches, et ne s'exposa pas à essuyer un pareil affront.

Il fallait en effet qu'elle eût été excitée par quelque envieux de la faveur du surintendant, comme le roi le soupçonna; car, d'elle-même, « Gabrielle était douce, » gracieuse, et d'humeur complaisante, sans être testue » ni acariâtre. » C'est le témoignage que lui rendait Henri IV : il l'aima pour ses bonnes qualités, plus que ses autres maîtresses, et il la regretta sincèrement quand il la perdit (1).

Sa mort fut accompagnée de circonstances qui la rendent singulière : d'abord elle eut de ces pressentimens, de ces avertissemens intérieurs, dont tout le monde voudrait pénétrer la cause, et qu'on n'expliquera jamais

(1) Sully, t. I, p. 432. Bassompierre, t. I, p. 61.

ÈRE VULG. 1598.

cinquante-six, nommés articles secrets ou particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

L'édit de Nantes paraît avoir été fait sur celui de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Fleïx, dont il rappelle souvent les dispositions. C'est comme un code général, qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. Le roi accorde aux réformés un exercice public, mais seulement dans des lieux marqués et dans ceux où il se trouvait maintenant établi, mais à condition que dans ces lieux mêmes les catholiques exerceront aussi leur religion : avantage qui n'est pas réciproque pour les calvinistes. Il est aussi prescrit à ceux-ci de s'assujettir à la police de l'église romaine, de ne point travailler publiquement les jours de fête, de payer les dîmes, de remplir les devoirs extérieurs de paroissiens; et il leur est défendu, sous de grièves peines, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions (1).

D'ailleurs, le roi veut que ses sujets de la religion prétendue réformée jouissent de tous les droits de citoyens; que leurs pauvres, sains et malades, soient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques; que les riches puissent être admis à tous les emplois et à toutes les charges; qu'il y ait dans chaque parlement une chambre qu'on appela depuis la *chambre de l'édit,* composée d'un égal nombre de juges catholiques et calvinistes pour leur rendre justice. Enfin le roi accorde des priviléges, fixe des appointemens à leurs ministres; donne à leurs églises la liberté d'élire des députés, qui formeront des assemblées géné-

(1) De Thou, l. CXXII. Davila, l. XV.

rales en tems et lieux marqués, sous son bon plaisir et sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet aussi de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour les besoins du parti. Enfin, par des brevets secrets, qui ne furent relatés ni dans l'édit, ni dans les articles particuliers, Henri IV permit aux réformés de garder pour huit ans quelques places de sûreté, et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs. Il s'engagea de plus à leur compter tous les ans quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons. Ère vulg. 1598.

Quelques soins qu'eussent apportés les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvéniens, les intérêts étaient trop compliqués pour qu'il ne se rencontrât pas beaucoup de difficultés dans l'exécution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces des commissaires qu'il chargea de terminer les différends d'autorité et à l'amiable; il leur fallut un fonds de patience inépuisable pour adoucir l'aigreur des parties, démêler les chicanes, aplanir les obstacles. Par tous ces moyens employés adroitement on apprivoisa les catholiques avec les réformés. Ils commencèrent à se supporter, et à quelques éclats près de part et d'autre, fruit d'un zèle inconsidéré, toujours sévèrement réprimé, on s'accoutuma à vivre ensemble sous la protection des lois.

Quant à la ligue, il n'en fut plus question que pour la détester et s'étonner de ce qu'on avait pu être si long-tems les instrumens des ennemis de la France (1). Les principaux ligueurs de Paris, dont les excès ne méritaient pas de

(1) Gui Patin, parlant en 1670 des fureurs de la ligue par comparaison avec ce qu'on en pensait de son tems, dit que *le monde était bien débêté*.

ÈRE VULG. 1598. grâces, se réfugièrent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, et méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avaient trahi leur patrie.

1599. Henri IV avait conquis son royaume; mais, malgré la destruction de la ligue et la paix avec l'Espagnol, il restait toujours à la cour des factions qui l'inquiétaient. Il n'avait pour confident de ses peines qu'un seul homme auquel il pût s'ouvrir librement, et cet ami était Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, et depuis duc de Sully, qu'on propose ordinairement, et à juste titre, comme modèle aux hommes d'état. En causant, ils recherchaient ensemble d'où pouvait venir cet esprit de cabale qui régnait parmi les grands, et quels moyens il faudrait prendre pour le réprimer. Après bien des observations, il leur parut que deux choses entretenaient l'activité des gens à projets : l'une le désir de plaire à Catherine d'Albret, sœur du roi, qui cherchait à se faire des partisans, afin de forcer son frère de la marier au comte de Soissons, son cousin; l'autre, l'état même du roi, qui, restant uni avec Marguerite de Valois, son épouse, était comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité : deux raisons qui donnaient lieu aux spéculatifs d'imaginer des projets et d'échauffer les esprits (1).

Le roi se détermina à commencer par marier sa sœur, mais ce ne fut pas avec le comte de Soissons. Henri craignait de rendre la maison de Condé, dont le comte de Soissons était cadet, trop puissante par l'héritage de la

(1) Sully, t. I, p. 313-32 et suiv.

maison d'Albret, s'il venait à mourir sans enfans. Il entra aussi un peu d'humeur dans la résolution du roi. Catherine et son amant ne l'avaient jamais ménagé. Aveuglés par leur passion, ils s'étaient toujours conduits comme des amans qui croient qu'il suffit de s'aimer pour réussir. Ils s'étaient fait des promesses, et donné des écrits, qu'ils regardaient comme des engagemens irrévocables. Mais le roi, une fois déterminé, eut bientôt rompu toutes leurs mesures. Il mit des négociateurs en campagne : on retira l'écrit de la princesse, on écarta le comte ; et Catherine, déjà âgée, se voyant menacée de rester fille si elle persistait à refuser le marquis de Pont, duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine, qu'on lui présentait, n'hésita pas dans cette alternative, et donna la main à ce prince.

Ere vulg. 1599.

Cette affaire étant ainsi consommée, le roi songea à rompre légalement les nœuds qui l'unissaient toujours à Marguerite de Valois. Ce mariage, contracté peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, ne répondit que trop à des auspices si funestes. La politique qui l'avait formé fut bientôt remplacée par l'indifférence. Les deux époux se livrèrent sans frein à des désordres qui, selon nos préjugés, sont plus honteux dans la femme, quoiqu'ils soient également criminels dans le mari. Ils se quittèrent, se reprirent, se séparèrent encore ; et il y avait long-tems que le divorce était établi entre eux quand les besoins de la France donnèrent l'idée de le faire prononcer. Henri reconnaissait la nécessité d'effectuer ce projet, mais une faiblesse qui lui fut trop ordinaire en suspendit l'exécution.

(1) Sully, t. I, p. 307.

ERE VULG. 1599. Il ne faut pas croire que son empressement pour les femmes ait toujours été l'effet d'une fougue de tempérament dont il ne pouvait réprimer la pétulance; c'était quelquefois le besoin d'un tendre épanchement, si nécessaire aux ames sensibles dans certaines circonstances critiques de la vie. Ainsi s'exprimait le trop fragile monarque sur son amour pour la belle Gabrielle d'Estrées, qu'il avait faite duchesse de Beaufort : « Je l'appelle auprès de moi, disait-il à Sully, comme une personne confidente, pour lui pouvoir communiquer mes secrets, et sur iceux recevoir une familière et douce consolation. »

Un attachement fondé sur de pareils motifs n'était pas facile à rompre; il y avait même à craindre que, entraîné par la douceur de l'habitude, le roi ne cherchât à rendre légitimes, aux dépens de son honneur et de sa tranquillité, des nœuds qui lui étaient si agréables. Il s'ouvrit un jour de ce dessein à Sully; mais il le fit avec une espèce de honte, qui marquait un vif combat dans son cœur entre l'amour et la raison.

Il commença par lui détailler les qualités qu'il désirait dans une épouse. Il en demandait tant et de si éminentes, que Sully lui avoua qu'il ne croyait pas possible que sa majesté rencontrât toutes ces perfections réunies en une même personne. « Et que direz-vous, reprit le roi, si je vous en nomme une? — Je dirai, répondit le confident, qu'il faut que vous ayez eu de grandes familiarités avec elle pour être sûr de ne point vous tromper. — Ce sera ce que vous voudrez, dit le roi; mais, si vous ne pouvez vous aviser d'une, je la nommerai. — Nommez-la donc, sire, répliqua Sully; car je n'ai pas assez d'esprit pour cela. — Oh! la fine bête que vous êtes! dit Henri d'un

air malin ; oh ! que, si vous vouliez, vous la nommeriez bien, voire celle-là même que je pense ! Car vous m'avouerez que toutes ces conditions se trouvent dans ma maîtresse ; non pour cela, ajouta-t-il comme en se reprenant, que je veuille dire que j'ai pensé à l'épouser, mais seulement pour savoir ce que vous en diriez, si, faute d'autre, cela me venait quelque jour en fantaisie. — Je dirai, sire, répondit gravement le ministre, que, comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eût homme en la terre, sinon leur propre père, par lequel il leur fût possible de réparer le genre humain, qu'elles croyaient péri entièrement, passèrent par-dessus toute pudeur et bienséance ; ainsi votre majesté, pour ne connaître de femme propre à lui donner d'enfans autre que madame la marquise, de crainte de priver l'état et nous tous d'un si grand bien, n'aurait pas apporté toutes les considérations requises à l'égard de votre personne et de votre dignité. »

Cette réponse adroite fit sourire le roi : Sully y ajouta les autres raisons qui devaient le détourner de ce dessein. La principale était que, s'il épousait Gabrielle, il serait fort embarrassé pour donner un état aux enfans adultérins qu'il avait déjà d'elle. Il arrivera, disait Sully, que les cadets seront héritiers du trône, pendant que l'illégitimité des aînés les en écartera toujours. De là peuvent naître des guerres cruelles entre les frères ; guerres qui replongeront peut-être le royaume dans un état pire que celui d'où vous l'avez tiré. Cette considération fit impression sur l'esprit du roi, et il ne parla plus de ce projet (1).

(1) Sully, t. I, p. 427.

ÈRE VULG. 1599. Cependant Marguerite de Valois en craignait toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savait que l'épouse était jalouse de la maitresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvaient autoriser, Marguerite ne parlait jamais de Gabrielle qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avait souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvait excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimait comme dommageables à l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnait à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodait: mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgrâcier le surintendant sans retour. La circonstance ne pouvait être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptait que cette déclaration de nullité suffirait pour rendre les enfans qu'elle avait du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se condui-

sait avec décence et dignité, ce qu'elle n'avait pas toujours fait. Elle affectait d'entourer ses enfans d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devaient être ses maîtres (1). Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi la permission de faire baptiser son fils aîné César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement usitée pour le baptême des enfans de France. « J'ai le cœur trop tendre, disait Henri, pour refuser une courtoisie aux larmes et supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France. Cette fois, non-seulement on passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire-d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de paiement qu'il dressa pour les frais du baptême, ajouta, au nom du prince, la qualité de fils de France. Sully s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandait comme dette de l'état, avant qu'on n'eût fait disparaître l'épithète. Gabrielle, qui connaissait le faible de son amant pour ses enfans, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme. Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avait fait avertir de le bien recevoir ; mais il trouva une femme outrée, à laquelle il était impossible de faire entendre raison, qui pleurait, se jetait à terre, s'arrachait

(1) Sully, t. I, p. 406.

ÈRE VULG. 1599. les cheveux, et qui dit nettement « qu'elle aimait plutôt mourir que de vivre avec cette vergogne, de voir soutenir un valet contre elle qui portait le titre de maîtresse. — Ah! pour le coup, madame, c'en est trop, dit alors en colère Henri, dont le transport s'exhala en jurant, c'en est trop, et vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne puis me passer; mais, je le jure, je n'en ferai rien; et afin que vous en teniez votre cœur en repos, et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que, si j'étais réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. » En même tems le roi tourne le dos, et veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds. Henri s'attendrit, et lui pardonne. Depuis ce tems elle mesura ses démarches, et ne s'exposa pas à essuyer un pareil affront.

Il fallait en effet qu'elle eût été excitée par quelque envieux de la faveur du surintendant, comme le roi le soupçonna; car, d'elle-même, « Gabrielle était douce, » gracieuse, et d'humeur complaisante, sans être testue » ni acariâtre. » C'est le témoignage que lui rendait Henri IV : il l'aima pour ses bonnes qualités, plus que ses autres maîtresses, et il la regretta sincèrement quand il la perdit (1).

Sa mort fut accompagnée de circonstances qui la rendent singulière : d'abord elle eut de ces pressentimens, de ces avertissemens intérieurs, dont tout le monde voudrait pénétrer la cause, et qu'on n'expliquera jamais.

(1) Sully, t. I, p. 432. Bassompierre, t. I, p. 61.

Elle partait de Fontainebleau, où elle laissa le roi, et n'allait qu'à Paris passer les fêtes de Pâques : cent fois elle avait quitté ce prince pour des absences plus considérables et des lieux plus éloignés, sans éprouver les agitations qui la tourmentèrent alors; elle lui faisait et répétait ses adieux d'un air triste; ses yeux, malgré elle, se remplissaient de larmes; elle lui montrait ses enfans, le conjurait d'en avoir soin, se jetait dans ses bras, s'en arrachait, s'y rejetait encore; enfin elle arriva à Paris le jeudi-saint, et alla descendre chez Zamet, sa maison ordinaire pendant les séjours peu considérables qu'elle faisait dans la capitale. La Varenne, ministre secret des amours de Henri IV, qui ne la quitta point, écrivit à Sully qu'elle mangea bien à dîner, « qu'on la traita des » viandes les plus friandes et les plus délicates que son » hôte savait être le plus selon son goût; ce que vous » remarquerez selon votre prudence, dit La Varenne, » car la mienne n'est pas assez excellente pour présu» mer des choses dont il ne m'est pas apparu. » Après cette observation, qui fait naître le soupçon en affectant de l'éloigner, l'écrivain raconte qu'en quittant la table elle fut frappée d'un mal qu'on jugea être une attaque d'apoplexie. Les douleurs augmentèrent avec des convulsions effrayantes. Dans les instans de relâche, elle s'écriait : « Qu'on me retire de cette maison! » Elle voulut écrire au roi : les déchiremens qu'elle éprouvait dans les entrailles lui firent tomber la plume des mains; elle accoucha d'un enfant mort, et mourut elle-même après vingt-quatre heures de tourmens horribles, et si défigurée qu'on n'osait la regarder.

Sans doute on ne laissa connaître au roi de cette mort

ÈRE VULG. 1599.

ÈRE VULG. 1599. que ce qui pouvait la lui faire regarder comme le tribut ordinaire de la nature. Il pleura Gabrielle en amant, et l'oublia en monarque. On profita de cet événement pour obtenir de la reine Marguerite son consentement au divorce, et Henri commença à s'occuper plus sérieusement du dessein de se remarier. Une chose l'inquiétait, et cette chose fait voir que, dans les affections ordinaires de la vie, souvent les maîtres de la terre sont réduits à des vœux, comme les autres hommes. « C'était, disait-il, de trouver une femme si bien conditionnée que je ne me jette pas dans le plus grand des malheurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaise; et si on obtenait une femme par souhait, afin de ne me repentir d'un si hasardeux marché, j'en aurais une, laquelle aurait, entre autres bonnes qualités, sept conditions principales; à savoir : beauté en sa personne, pudicité en sa vie, complaisance en l'humeur, habileté en l'esprit, fécondité en génération, éminence en extraction, et grands états en possession. Mais, mon ami, disait-il confidemment à Sully, je crois que cette femme est morte, voire peut-être n'est pas encore née (1). »

Cependant, « quelque hasardeux que fût ce marché, » Henri se détermina à le faire, par une raison qui méritait la reconnaissance de ses sujets. Il ne prévoyait pas sans chagrin qu'après sa mort « les ordres formés et ménages » établis par lui seraient renversés, » s'il n'avait des enfans légitimes, dont les droits préviendraient ou détruiraient les factions, et qui perpétueraient les établissemens

(1) Sully, t. I, p. 382.

qu'il commençait pour le bonheur de ses peuples : il résolut donc, malgré ses frayeurs, de former de nouveaux nœuds, et permit qu'on travaillât à son divorce et qu'on préparât les voies pour un second mariage. Mais, avec la pensée de se donner une autre épouse, il ne sut pas prendre sur lui-même de lui conserver un cœur entier et un attachement sans réserve, qui eût fait son bonheur; et par de nouvelles amours, auxquelles il se laissa entraîner, il se prépara la vie domestique la plus fâcheuse et la plus tourmentée (1). ÈRE VULG. 1599.

Quand Gabrielle fut morte, il s'attacha à Henriette d'Entragues, depuis marquise de Verneuil, fille du sieur de Balzac, seigneur d'Entragues, et de Marie Touchet, qui, avant son mariage, avait eu de Charles IX un fils nommé le comte d'Auvergne, et ensuite duc d'Angoulême. Cette fille raffinée, presque dès son enfance, dans l'art de la coquetterie, conseillée par un père regardé comme peu délicat, malgré son affectation de vertu, et secondée par un frère entreprenant, employa contre Henri les refus simulés, les complaisances adroites, et les ruses qui ont coutume de captiver un amant de bonne foi. Tant qu'il fut question d'engager le roi, on lui permit des visites assidues, qui restèrent quelque tems innocentes. Quand Henriette se crut sûre de sa conquête, sous prétexte d'être gênée par un père sévère, elle rendit les entrevues plus difficiles, de sorte que le monarque fut contraint de recourir, comme aurait fait le dernier de ses sujets, à des travestissemens, à des voyages clandestins et dangereux; et enfin il ne triompha des feintes

(1) Sully, t. I, p. 79 et 392.

ÈRE VULG. 1599.

que ce qui pouvait la lui faire regarder com
ordinaire de la nature. Il pleura Gabrielle e
l'oublia en monarque. On profita de cet évé
obtenir de la reine Marguerite son consent
vorce, et Henri commença à s'occuper plus
du dessein de se remarier. Une chose l'inqu
chose fait voir que, dans les affections ordin
souvent les maîtres de la terre sont réduit
comme les autres hommes. « C'était, dis
ver une femme si bien conditionnée que
pas dans le plus grand des malheurs d
est, selon mon opinion, d'avoir une fen
vaise; et si on obtenait une femme par
ne me repentir d'un si hasardeux m
une, laquelle aurait, entre autres bon
conditions principales; à savoir : b
sonne, pudicité en sa vie, complais
habileté en l'esprit, fécondité en gé
en extraction, et grands états en po
ami, disait-il confidemment à Sull
femme est morte, voire peut-êt
née (1). »

Cependant, « quelque hasardeu
Henri se détermina à le faire, par
la reconnaissance de ses sujets. I
chagrin qu'après sa mort « les or
» établis par lui seraient renvers
fans légitimes, dont les droits p
raient les factions, et qui perpétu

(1) Sully, t. I, p. 382.

ÈRE VULG. 1599. résistances de sa maîtresse qu'à l'aide d'une promesse de mariage qu'il lui fit; moyen honteux dont il rougissait lui-même dans le moment qu'il l'employait (1).

Dans cet acte il prenait l'engagement d'épouser Henriette si elle lui donnait un fils dans l'année. Sully, toujours ami sincère de son maître, consulté par Henri sur cette promesse, que le prince lui remit avec embarras entre les mains, demanda du tems pour réfléchir sur une affaire qui l'intéressait si vivement. « Parlez librement, dit le roi, je le veux, je vous l'ordonne. — Vous le voulez, sire, répondit Sully, et, quoi que je puisse dire ou faire, vous promettez de ne vous en pas fâcher? — Oui, oui, dit naïvement le roi; aussi bien n'en sera-t-il ni plus ni moins. » Aussitôt Sully, prenant la promesse comme s'il eût voulu la remettre à Henri, la déchira en deux et ajouta : « Sire, voilà mon avis, puisque vous voulez le savoir. — Êtes-vous fou? reprit le roi. — Il est vrai, sire, répondit Sully, et plût à Dieu que je fusse le seul en France. » Alors, en ministre qui s'intéressait à l'honneur de son maître et au bonheur du royaume, il lui représenta le danger d'un pareil engagement, dans la crise de l'affaire de son *desmariage*, les inductions qu'on voudrait peut-être tirer quelque jour d'une pareille pièce contre les droits de ses enfans légitimes, et les embarras qu'il risquait de se préparer. Henri, qui écoutait en homme qui sent son tort, ne répondit rien : puis, tout-à-coup, comme entraîné par une force invincible, il rentre dans son cabinet, écrit une autre promesse, et part pour aller à la chasse du côté de Malesherbes, où

(1) Sully, *Écon. royal.*

l'attendaient des plaisirs qui lui coûtèrent ensuite des peines bien cuisantes. ÈRE VULG. 1599.

Si la faiblesse du malheureux Henri ne saurait être excusée par l'indulgence la plus prévenue, il faut admirer au moins la noble et persévérante confiance qu'il conserva pour un ministre capable de lui présenter aussi nûment la vérité. Sully s'était cru disgrâcié après cet entretien, parce que le roi, en sortant de son cabinet, ne l'avait pas regardé. Mais c'était honte de la part du prince, et il le prouva quelques jours après, en donnant à Sully la charge de grand-maître de l'artillerie.

Henri IV n'était pas sans scrupule sur ses désordres. « Je demande tous les jours à Dieu, disait-il à Mathieu (1), son historien, de me donner victoire sur mes passions, et surtout sur la sensualité. » Si cette grâce lui avait été accordée, elle aurait prévenu bien des chagrins qu'il essuya de la part de la marquise de Verneuil et de sa famille. On peut dire que cette femme fut son fléau. Tour à tour capricieuse, complaisante, flatteuse, méprisante, dévote, libertine, criminelle d'état, repentante, et jamais fidèle, elle semblait tenir dans sa main le cœur du monarque, le gonfler de dépit, l'embraser de haine, ou le remplir de toutes les fureurs de l'amour. Sa fécondité lui donna des prétentions, ainsi que Sully l'avait prédit. Au lieu de goûter auprès d'elle, comme autrefois avec Gabrielle, les plaisirs de la confiance, Henri la trouva toujours opposée à lui de sentimens, de désirs et d'intérêts: de sorte qu'il était obligé de se tenir en garde contre elle, comme contre une ennemie; et en effet elle en joua

(1) Page 837.

ÈRE VULG. 1599.

Cependant Marguerite de Valois en craignait toujours l'exécution, et elle se montra peu disposée à donner son consentement au divorce pendant la vie de Gabrielle. Quoique la conduite de la reine ne dût lui laisser aucune prétention sur le cœur de son époux, il savait que l'épouse était jalouse de la maîtresse. Sans songer aux récriminations que ses mœurs licencieuses pouvaient autoriser, Marguerite ne parlait jamais de Gabrielle qu'elle ne joignît à son nom ces épithètes flétrissantes qui sont une punition du vice, en quelque élévation qu'il se trouve.

La duchesse de Beaufort ignora peut-être qu'elle fût si peu ménagée; mais elle éprouva, dans une occasion importante, ce que risque quelquefois la beauté à lutter contre le mérite. Elle avait souvent des disputes avec Sully, surintendant des finances, tantôt sur des gratifications que celui-ci trouvait excessives, tantôt sur des prétentions qu'il réprimait comme dommageables à l'état. Embarrassé entre sa maîtresse et son ministre, ordinairement le roi, sans désavouer celui-ci, donnait à Gabrielle quelque satisfaction, et les raccommodait: mais un jour les choses furent poussées si loin, qu'il sembla que ce fût une résolution prise par la favorite de se perdre ou de faire disgrâcier le surintendant sans retour. La circonstance ne pouvait être mieux choisie. Toujours flattée de l'espérance d'épouser le roi, la duchesse fit déclarer nul son mariage contracté avec le seigneur de Liancourt au commencement de sa faveur. Elle comptait que cette déclaration de nullité suffirait pour rendre les enfans qu'elle avait du roi légitimes et habiles à succéder à la couronne. D'ailleurs elle se condui-

sait avec décence et dignité, ce qu'elle n'avait pas toujours fait. Elle affectait d'entourer ses enfans d'un faste royal, comme si elle eût voulu accoutumer la nation à voir en eux ceux qui devaient être ses maîtres (1). Par une suite de ces prétentions, en 1594, elle demanda au roi la permission de faire baptiser son fils aîné César-Monsieur, depuis duc de Vendôme, avec la magnificence ordinairement usitée pour le baptême des enfans de France. « J'ai le cœur trop tendre, disait Henri, pour refuser une courtoisie aux larmes et supplications de ce que j'aime. » Il accorda donc, mais sans donner d'ordre, et tout se fit avec l'appareil le plus pompeux. Cette demande se renouvela en 1597, à la naissance d'Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France. Cette fois, non-seulement on passa encore les ordres du roi, mais le secrétaire-d'état Forget de Fresne, dans l'ordonnance de paiement qu'il dressa pour les frais du baptême, ajouta, au nom du prince, la qualité de fils de France. Sully s'en aperçut, et refusa de payer les frais de cette cérémonie, qu'on lui demandait comme dette de l'état, avant qu'on n'eût fait disparaître l'épithète. Gabrielle, qui connaissait le faible de son amant pour ses enfans, crut avoir trouvé l'occasion la plus favorable de faire éloigner le ministre ; elle éclata en plaintes amères. Le ministre resta ferme. Le roi, à son ordinaire, voulut les réconcilier : il mena pour cela le surintendant chez la duchesse, qu'il avait fait avertir de le bien recevoir ; mais il trouva une femme outrée, à laquelle il était impossible de faire entendre raison, qui pleurait, se jetait à terre, s'arrachait

(1) Sully, t. I, p. 406.

Ère vulg. 1599.

les cheveux, et qui dit nettement « qu'elle aimait plutôt mourir que de vivre avec cette vergogne, de voir soutenir un valet contre elle qui portait le titre de maîtresse. — Ah! pour le coup, madame, c'en est trop, dit alors en colère Henri, dont le transport s'exhala en jurant, c'en est trop, et vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne puis me passer; mais, je le jure, je n'en ferai rien; et afin que vous en teniez votre cœur en repos, et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que, si j'étais réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. » En même tems le roi tourne le dos, et veut sortir. Gabrielle se précipite à ses pieds. Henri s'attendrit, et lui pardonne. Depuis ce tems elle mesura ses démarches, et ne s'exposa pas à essuyer un pareil affront.

Il fallait en effet qu'elle eût été excitée par quelque envieux de la faveur du surintendant, comme le roi le soupçonna; car, d'elle-même, « Gabrielle était douce, » gracieuse, et d'humeur complaisante, sans être testue » ni acariâtre. » C'est le témoignage que lui rendait Henri IV : il l'aima pour ses bonnes qualités, plus que ses autres maîtresses, et il la regretta sincèrement quand il la perdit (1).

Sa mort fut accompagnée de circonstances qui la rendent singulière : d'abord elle eut de ces pressentimens, de ces avertissemens intérieurs, dont tout le monde voudrait pénétrer la cause, et qu'on n'expliquera jamais

(1) Sully, t. I, p. 432. Bassompierre, t. I, p. 61.

Elle partait de Fontainebleau, où elle laissa le roi, et n'al- ÈRE VULG. 1599.
lait qu'à Paris passer les fêtes de Pâques : cent fois elle avait quitté ce prince pour des absences plus considérables et des lieux plus éloignés, sans éprouver les agitations qui la tourmentèrent alors; elle lui faisait et répétait ses adieux d'un air triste; ses yeux, malgré elle, se remplissaient de larmes; elle lui montrait ses enfans, le conjurait d'en avoir soin, se jetait dans ses bras, s'en arrachait, s'y rejetait encore; enfin elle arriva à Paris le jeudi-saint, et alla descendre chez Zamet, sa maison ordinaire pendant les séjours peu considérables qu'elle faisait dans la capitale. La Varenne, ministre secret des amours de Henri IV, qui ne la quitta point, écrivit à Sully qu'elle mangea bien à dîner, « qu'on la traita des » viandes les plus friandes et les plus délicates que son » hôte savait être le plus selon son goût; ce que vous » remarquerez selon votre prudence, dit La Varenne, » car la mienne n'est pas assez excellente pour présu- » mer des choses dont il ne m'est pas apparu. » Après cette observation, qui fait naître le soupçon en affectant de l'éloigner, l'écrivain raconte qu'en quittant la table elle fut frappée d'un mal qu'on jugea être une attaque d'apoplexie. Les douleurs augmentèrent avec des convulsions effrayantes. Dans les instans de relâche, elle s'écriait : « Qu'on me retire de cette maison! » Elle voulut écrire au roi : les déchiremens qu'elle éprouvait dans les entrailles lui firent tomber la plume des mains; elle accoucha d'un enfant mort, et mourut elle-même après vingt-quatre heures de tourmens horribles, et si défigurée qu'on n'osait la regarder.

Sans doute on ne laissa connaître au roi de cette mort

ÈRE VULG. 1599. que ce qui pouvait la lui faire regarder comme le tribut ordinaire de la nature. Il pleura Gabrielle en amant, et l'oublia en monarque. On profita de cet événement pour obtenir de la reine Marguerite son consentement au divorce, et Henri commença à s'occuper plus sérieusement du dessein de se remarier. Une chose l'inquiétait, et cette chose fait voir que, dans les affections ordinaires de la vie, souvent les maîtres de la terre sont réduits à des vœux, comme les autres hommes. « C'était, disait-il, de trouver une femme si bien conditionnée que je ne me jette pas dans le plus grand des malheurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaise; et si on obtenait une femme par souhait, afin de ne me repentir d'un si hasardeux marché, j'en aurais une, laquelle aurait, entre autres bonnes qualités, sept conditions principales; à savoir : beauté en sa personne, pudicité en sa vie, complaisance en l'humeur, habileté en l'esprit, fécondité en génération, éminence en extraction, et grands états en possession. Mais, mon ami, disait-il confidemment à Sully, je crois que cette femme est morte, voire peut-être n'est pas encore née (1). »

Cependant, « quelque hasardeux que fût ce marché, » Henri se détermina à le faire, par une raison qui méritait la reconnaissance de ses sujets. Il ne prévoyait pas sans chagrin qu'après sa mort « les ordres formés et ménages » établis par lui seraient renversés, » s'il n'avait des enfans légitimes, dont les droits préviendraient ou détruiraient les factions, et qui perpétueraient les établissemens

(1) Sully, t. I, p. 382.

Les plus beaux jours de Biron furent ceux pendant lesquels, sobre, tempérant, modèle de la discipline pour l'officier et le soldat, il ne songeait qu'à se distinguer par son zèle pour son prince et par ses exploits contre les ennemis de l'état; encore paraît-il que ces beaux jours furent de bonne heure obscurcis par quelques nuages, puisque son père, tué au siége d'Épernay en 1592, trop tôt pour son fils, lui disait : « Biron, je te conseille, quand la paix sera faite, que tu ailles planter des choux en ta maison; autrement il te faudra porter ta tête en Grève. » ÈRE VULG. 1599.

Il n'y avait que l'œil perçant d'un père qui pût démêler une catastrophe aussi funeste à travers les espérances brillantes dont Biron était environné; aussi ajouta-t-il moins de foi à cette sinistre prédiction qu'aux promesses magnifiques des ennemis de l'état, et aux conseils perfides de ses faux amis.

Celui qui eut toujours le plus d'empire sur son esprit fut Beauvais La Nocle, sieur de La Fin. Il avait été autrefois employé par le duc d'Alençon, frère de Henri III, auprès des Espagnols, dans le tems que ce prince travaillait à se rendre souverain de Flandre. La Fin conserva toujours des liaisons avec ces ennemis du royaume, et s'en ménagea aussi auprès du duc de Savoie, à l'occasion de quelques mécontens de Provence, dont il s'établit l'agent. Ces correspondances le rendirent l'homme de confiance des ligueurs bannis de France, et réfugiés tant en Italie que dans les Pays-Bas et en Espagne.

C'était un homme entreprenant, actif, insinuant, habile surtout à saisir le faible de ceux qu'il voulait gagner. Hardi avec les téméraires, circonspect avec les

ÈRE VULG. 1599. prudens, il paraissait s'abandonner entièrement à ses complices, pour se sauver à leurs dépens. Aussi le roi, qui le connaissait, inquiet de l'amitié qu'il voyait formée entre lui et Biron, ne put s'empêcher d'avertir ce dernier, « qu'il l'ôtât d'auprès de lui, sinon que La Fin » l'affinerait (1). »

Malheureusement le maréchal se trouva exposé aux insinuations empoisonnées de La Fin, sans antidote pour s'en garantir. Il avait été mal élevé : calviniste d'abord par éducation, ensuite catholique par convenance, à seize ans il avait déjà changé deux fois de religion, et il n'eut toute sa vie que de l'indifférence pour l'une et pour l'autre doctrine. Quant aux principes de morale, ces principes qui rendent la subordination respectable, et qui établissent la sainteté des devoirs envers le prince et la patrie, Biron, ou les ignora, ou les méprisa comme au-dessous de lui : on l'accoutuma de bonne heure à faire plier la règle sous ses goûts et ses intérêts. Toujours victorieux à la guerre, constamment heureux dans ses autres entreprises, redouté dans sa société, et jamais contredit, excusé sur ses fautes, applaudi dans ses succès, il devint fougueux, opiniâtre, présomptueux; il aurait voulu se rendre le centre de tout, « et que rien, disait-il à Henri IV, qu'autre que lui eût fait. »

Sa langue, comme celle de tous les gens vains, était fort légère. Le roi l'excusa long-tems; et quand on venait lui rapporter les propos inconsidérés du maréchal, propos qui tombaient quelquefois directement sur le monarque, sur ses mœurs, sur son gouvernement, Henri ré-

(1) Mathieu, p. 489.

pondait : « Je crois bien tous ces langages du maréchal ; mais il ne faut pas toujours prendre au pied de la lettre ses rodomontades, jactances et vanités. Il faut en supporter comme d'un homme qui ne sait pas plus s'empêcher de mal dire d'autrui, et de se vanter excessivement lui-même, que de bien faire lorsqu'il se trouve à une occasion, le cul sur la selle et l'épée à la main (1). » Il lui aurait fallu une suite d'occupations attachantes, telles que la guerre en fournit ; faute de cela, il donna dans toutes les dépenses et dans tous les excès du luxe. L'énormité de ses pertes au jeu l'effrayait lui-même : « Je ne sais, disait-il, si je mourrai sur un échafaud, mais je sais bien que je mourrai à l'hôpital. » Funeste alternative, qui, en effet, attend les joueurs effrénés. Biron éprouva que, du gros jeu au crime, il n'y a souvent qu'un pas. Livré à ses réflexions après de grandes pertes, il s'irritait contre le roi, qui le laissait manquer d'argent ; il blâmait son avarice et son ingratitude : jamais, à l'en croire, le monarque n'avait assez payé ses services ; il regrettait ces tems de troubles où le pillage remplissait les vides de sa prodigalité, et, pour fournir à ses profusions, tout lui paraissait permis, dût-il replonger le royaume dans les horreurs de la guerre civile, d'où sa valeur avait contribué à le tirer.

Ère vulg. 1599.

Les Espagnols surent bien mettre à profit ces dispositions. Nous avons vu qu'avant la paix de Vervins ils ne se soutenaient plus contre Henri IV que par des artifices, et que, ne pouvant vaincre ses généraux, ils tâchaient de les corrompre : ils tentèrent dès-lors la fidélité de Bi-

(1) Sully, t. II, c. 4, p. 10.

ÈRE VULG. 1599. ron ; mais ils ne remportèrent que des politesses vagues. Pendant le siége d'Amiens, leurs émissaires conçurent des espérances : ils savaient sans doute que le maréchal était un de ceux qui auraient voulu partager la France en grands fiefs ; de plus, ils remarquèrent que Biron, qui jusqu'alors avait paru très-indifférent sur les pratiques de la religion, affectait beaucoup de zèle pour elle; qu'il portait un chapelet; fréquentait les églises, parlait avec éloge des zélés de la ligue, et se donnait pour défenseur assuré des catholiques, s'ils avaient un jour besoin de son secours. Les agens d'Espagne dressèrent leur plan de séduction sur ces connaissances. Ils répandirent autour de lui des gens qui lui répétaient sans cesse qu'il était la seule ressource de la religion et de la liberté. Les Espagnols, lui disaient-ils, vont être forcés de faire la paix : le roi deviendra tout puissant; qui défendra les catholiques et les grands, s'il veut les opprimer? Biron répondait : « Quand la paix sera faite, je sais bien que les amours du roi, les mécontentemens de plusieurs, la stérilité de ses largesses pousseront force divisions, et plus qu'il n'en faut pour brouiller les états plus paisibles du monde, et quand cela manquerait, nous en trouverons en la religion tant que nous voudrons, pour mettre les plus froids huguenots en colère, et les plus repentans ligueurs en fureur (1). »

Ce n'était pas assez pour les Espagnols d'avoir prévenu le maréchal contre les desseins du roi; ils s'efforcèrent encore de lui inspirer de la confiance en eux. Pour y réussir, ils lui firent insinuer que, s'il voulait

(1) Mathieu, p. 488.

s'attacher à l'Espagne, on travaillerait à lui former une souveraineté indépendante sur quelque frontière de France ; qu'on était prêt à lui fournir argent, troupes et secours de toute espèce ; et que le gage de ces promesses serait une infante que Philippe III lui donnerait en mariage.

Malheureusement le roi, ne se doutant nullement du changement qui s'opérait dans le cœur du maréchal, le choisit pour aller à Bruxelles faire jurer à l'archiduc la paix de Vervins. Biron y fut reçu, non-seulement comme le député d'un grand roi, mais encore comme un homme dont le mérite personnel était infiniment supérieur à sa qualité. On s'étudia à deviner ce qui pouvait flatter son goût. Jeux, spectacles, entrées brillantes, acclamations des peuples, fêtes magnifiques, déférences respectueuses, rien ne fut oublié. Hommes et femmes ne lui parlaient de ses combats qu'avec une espèce d'enthousiasme. L'admiration des courtisans allait jusqu'à la vénération. « De tous les généraux du roi, ils n'avaient jamais, disaient-ils, redouté que lui. C'était lui qui avait mis au monarque la couronne sur la tête. Il était bien fâcheux qu'il ne fût payé de ses exploits que par quelques chétives distinctions. Certainement, ajoutaient ceux qui avaient le secret, le roi est jaloux de votre gloire ; vous ne devez en attendre que des froideurs, et si vous vouliez vous attacher à nous, nous saurions reconnaître bien autrement vos services. »

Ces discours n'étaient pas absolument nouveaux pour le maréchal ; il les avait déjà entendus de la bouche d'un nommé Picoté, avocat, natif d'Orléans, homme obscur, mais que la confiance des ennemis de Henri IV rendait

ÈRE VULG. 1599. important. Ligueur déterminé, et connu pour tel, il n'avait pu se faire comprendre dans aucune amnistie : ainsi, après l'extinction de la guerre civile, il se vit réduit à fuir chez l'étranger ; il erra sur les frontières de la France, limitrophes d'Espagne, cherchant à se faire valoir par l'espionnage. Étant en Franche-Comté, il fut pris par un des partis que Biron, gouverneur de Bourgogne, jetait dans cette province ennemie, sous les ordres du baron de Luz son lieutenant : celui-ci l'envoya au maréchal. Picoté avait une imagination prodigieuse, l'esprit très-orné, une conversation brillante et rapide ; il parlait guerre, politique, religion, avec une égale facilité, et persuadait, parce qu'il paraissait persuadé lui-même. Il avait charmé le baron de Luz, qui était homme d'esprit, et il enchanta le maréchal par le récit qu'il lui fit de l'estime que les Espagnols avaient conçue pour lui, et par la perspective de la fortune la plus brillante qu'ils lui procureraient s'il voulait les obliger. Les flatteries de l'Orléanais lui valurent sa liberté. Par malheur, Biron le retrouva à Bruxelles, où il fut de nouveau l'organe des adulations espagnoles. Il proposa nettement au maréchal un traité avec Philippe : il était pressant ; cependant il n'obtint pas un engagement positif ; le faible Biron crut beaucoup faire en promettant seulement de se joindre aux catholiques, s'ils remuaient, et il consentit qu'en ce cas on vînt en France le sommer de sa parole (1).

A ces efforts se joignirent ceux de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui vint en France à la fin de cette année,

(1) Sully, t. I, p. 47. Mathieu, p. 490.

pour tâcher d'obtenir du roi la cession du marquisat de Saluces, qu'il avait envahi pendant la ligue. Ce prince, resserré entre la France et les états d'Italie appartenans à la maison d'Autriche, n'avait pas ajouté le titre de roi à son duché; et c'était un des objets de son ambition. Il avait beaucoup d'enfans, et trop peu de terres pour leur former des établissemens; autre objet de désirs toujours présent à son esprit, et trop capable de lui inspirer le goût des usurpations. ÈRE VULG. 1599.

Quoique disgrâcié dans sa taille, il était aimable, et joignait à une physionomie spirituelle des manières polies et engageantes. Il parlait bien, la franchise était sur ses lèvres et la dissimulation dans son cœur. Il avait des ministres habiles, et il les trompait le premier, afin qu'ils pussent mieux tromper les autres. Emmanuel se mêlait de toutes les négociations. Le moment où il signait un traité avec une cour était celui où elle devait le plus se défier de lui, parce qu'il en faisait un contraire avec le prince ennemi. On le craignait, parce qu'il était fertile en expédiens, peu délicat sur la justice des moyens, toujours armé, et bon général.

Tous ces avantages ne l'avaient cependant pas rendu paisible possesseur de son injuste conquête; il s'était presque toujours trouvé en tête François de Bonne, sieur de Lesdiguières, qui, sans être secouru du roi, trop occupé ailleurs, s'opposa constamment aux entreprises du duc. Quand la paix fut faite avec l'Espagne, Henri revendiqua hautement le patrimoine de sa couronne, et somma Emmanuel de restitüer ce qu'il tenait du marquisat de Saluces. L'usurpateur se trouva fort embarrassé, parce qu'on ne lui laissait point de milieu entre l'alter-

ÈRE VULG. 1599. native de rendre tout ou d'avoir la guerre ; néanmoins il proposa un arbitrage, ensuite un échange, enfin un dépôt entre les mains du pape, jusqu'à ce que les droits respectifs fussent réglés. Voyant tous ses subterfuges sans succès, il imagina de venir lui-même en France, voir s'il ne trouverait pas, dans la facilité du roi ou dans quelques intrigues de cour, des moyens de conserver un pays tellement à sa bienséance.

Le roi le devina. « Cet homme, dit-il, pense être si éloquent, subtil, fin et rusé, qu'il est capable de circonvenir et abuser tout le monde : or, il y a long-tems qu'il m'amuse de belles paroles ; je lui ferai voir que je ne suis pas de ces oiseaux niais, propres à se laisser duper. »

Le monarque se douta aussi que le but principal d'Emmanuel était de tenter si, par de *déceptives cajoleries*, il ne pourrait pas séduire quelqu'un, former des complots, et donner au roi assez d'occupation chez lui pour qu'il ne songeât pas à embarrasser ses voisins. Le soupçon du roi se rencontra juste. Les ministres d'Emmanuel lui avaient mandé qu'il trouverait en France une foule de mécontens, qui n'attendaient que de l'appui et un chef; il crut donc qu'il n'avait qu'à se montrer pour animer le parti. « Mais il ne connaissait pas, dit Sully, la
» légèreté des hommes, et surtout des courtisans fran-
» çais, qui, comme ils s'altèrent pour un rien, s'apaisent
» aussi de même ; il ne leur faut qu'une œillade, un sou-
» rire, une louange, une parole gracieuse de leur roi,
» pour changer les cœurs les plus ulcérés, et leur faire
» protester d'employer bien et vie pour son service. »

Emmanuel éprouva la vérité de cette observation. Il trouva, en effet, comme on trouve dans toutes les cours,

des jaloux, des gens qui s'imaginent être mal récompensés, de ces caractères ombrageux qui croient qu'on en veut toujours à leur fortune, des intrigans, et surtout beaucoup d'ambitieux, d'hommes à projets, accoutumés, pendant les derniers troubles, à se mêler de tout; mais, de ces membres épars et isolés, il ne put former un corps comme il se l'était proposé.

Il mit cependant tout à profit pour réussir, même les circonstances qu'on juge ordinairement peu propres aux discussions sérieuses. Pour ne point mêler d'amertume aux plaisirs, le roi lui déclara, à son arrivée, qu'ils ne parleraient pas d'affaires ensemble, mais qu'elles seraient traitées par des commissaires, qui furent nommés. On ne songea donc qu'à se divertir. Henri donna des fêtes magnifiques : les courtisans l'imitèrent; à l'exemple du monarque, ils s'efforcèrent de rendre au duc son séjour en France agréable. En revanche, Emmanuel paraissait ne s'occuper que du jeu, de la chasse, des spectacles et des autres divertissemens qu'on lui offrait; mais ne perdant jamais de vue son objet, il se servait de la confiance que le plaisir établit souvent entre les hommes pour sonder les dispositions des principaux seigneurs à l'égard du roi.

Il en trouva plusieurs mal affectés par différens motifs. Épernon, par exemple, qui avait été favori très-puissant sous Henri III, ne pouvait s'accoutumer à n'être qu'estimé, et peut-être craint, sous Henri IV. Les ducs de Bouillon et de La Trémouille, auxquels la guerre et la confiance du parti huguenot donnaient autrefois tant de considération, ne se voyaient qu'avec peine menacés, par l'accroissement de l'autorité royale, de n'être plus

ÈRE VULG. 1599. que de simples courtisans. Le comte d'Auvergne était rongé de dépit de ce que le roi, toujours faible pour la marquise de Verneuil, sa sœur, ne voulait pas l'être assez pour l'épouser; et Biron, le malheureux Biron, s'exhalait en plaintes frivoles, qu'il voulait faire croire importantes, et qui marquaient plus de désordre dans son esprit que de corruption dans son cœur.

Emmanuel, se plaignant lui-même, et entrant avec un feint intérêt dans les chagrins des mécontens, devint bientôt confident de leurs murmures. Il eut des conférences secrètes et des entrevues nocturnes, dans lesquelles il tâchait d'aboucher ensemble plusieurs seigneurs, afin de donner à leur intelligence un air de conjuration, et qu'ils ne pussent plus reculer, se voyant réunis et tous également intéressés à abaisser la puissance royale : ils convenaient assez qu'ils devaient s'entr'aider à secouer le joug; mais, quand il était question de fixer les moyens de s'engager, le duc de Savoie les trouvait froids et peu empressés; ils se renvoyaient l'un à l'autre le risque des premières démarches; il n'y eut que Biron qui, incapable de dissimulation et de crainte, se livra sans réserve.

1600. Sa défection fut l'ouvrage des rapports envenimés qui allumaient son courroux contre le roi. Le duc de Savoie lui disait que ce prince n'aimait pas la noblesse de son royaume; qu'il craignait qu'elle ne s'élevât. « Je vais vous en donner une preuve sans réplique, lui dit un jour l'artificieux Emmanuel : vous savez que j'ai une nombreuse famille; j'aurais voulu établir une de mes filles en France, et j'ai proposé au roi de vous la donner, s'il voulait vous faire un état sortable. »

« Quel choix faites-vous ? m'a répondu Henri : cette famille n'est pas la centième de mon royaume. — Confidence pour confidence, repartit le bouillant maréchal, le roi m'a dit que vous êtes un fourbe, et qu'en même tems que vous offrez de vous déclarer pour lui contre les Espagnols, vous signez un traité d'alliance avec eux. » Un politique aguerri sourit à ces sortes de reproches. Emmanuel n'y fut sensible que parce qu'ils lui firent voir que sa mauvaise foi était connue, et il commença à appréhender de n'être pas en sûreté en France. En effet, on parla dans le conseil de l'arrêter : la loyauté du roi le sauva ; mais le monarque ne poussa pas la générosité jusqu'à abandonner le marquisat de Saluces. Le duc vit donc qu'il fallait ou céder, ou s'attendre à la guerre ; il redoubla ses caresses auprès de Biron, ils joignirent leurs ressentimens ; et, pour mieux cimenter leur union, Emmanuel appela à son secours le fameux comte de Fuentes, dont les conseils et les offres étaient bien capables de vaincre les derniers scrupules de Biron, s'il lui en restait encore.

Don Pedro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, l'ennemi personnel le plus acharné qu'ait jamais eu Henri IV, était gouverneur de Milan pour Philippe III, roi d'Espagne. Plein de la grandeur de sa nation, il ne pouvait souffrir qu'elle eût de rivale. Les Vénitiens, le pape, les Suisses, quoique peu endurans, tous ses voisins, souffraient de son humeur entreprenante. S'il ne les attaquait pas, il les menaçait ; s'il ne renversait pas leurs forteresses, il en bâtissait sur leur terrain. L'Espagne, qui gagnait à ce manége, le laissait faire, sauf à le désavouer quand les plaintes devenaient trop fortes :

ÈRE VULG. 1600.

cependant elle retenait toujours quelque chose de ses usurpations. Le duc de Savoie et le comte de Fuentès n'étaient pas amis, mais ils se craignaient et se servaient réciproquement de digue : ne pouvant s'entamer, quelquefois ils se réunissaient; et Emmanuel était sûr de trouver en lui un bon second, quand il s'agissait d'agir contre Henri IV (1). Il en est des haines comme des inclinations ; on en chercherait souvent inutilement la cause. L'aversion d'un simple gouverneur de Milan contre un roi de France, dont il n'avait été ni le sujet ni le prisonnier, n'est pas aisée à concevoir. Cependant elle existait, soit jalousie de nation, soit dépit de voir la France florissante et sa patrie abaissée. Don Pedro ne parlait jamais de Henri IV qu'en termes offensans; il aimait à en entendre dire du mal. Tous les exilés du royaume trouvaient un asile auprès de lui, et l'histoire l'accuse d'avoir été l'instigateur de quelques entreprises contre la vie du monarque. Il le fut au moins de complots contre l'état, et peut-être s'y crut-il autorisé par une juste réciprocité de l'exemple donné par Henri lui-même, qui se faisait peu de scrupule des secours de tout genre qu'il prodiguait secrètement aux Hollandais. Les préjugés nationaux nous empêchent ordinairement d'être justes à cet égard, et nous appelons trop souvent politique habile, et même nécessaire dans nos princes, ce que nous taxons de crime dans les autres. Au reste, cet homme qui ne connaissait pas de frein en fait de politique, ce même homme était dans son gouvernement jugé sévère et intègre, fidèle à

(1) Bentivoglio, t. II, p. 3. D'Ossat, t. II, p. 103. Canaye, vol. I et III.

sa parole, d'ailleurs grand guerrier, travailleur infatigable, résolu, opiniâtre, tel enfin que sa haine ne pouvait être que redoutable. Sitôt que le duc de Savoie fut sûr qu'il fallait perdre le marquisat de Saluces ou donner l'équivalent, il travailla à prévenir ce malheur ou à y remédier (1). La Fin, qui était toujours auprès de Biron, et qui avait le secret du comte de Fuentes, rédigea en traité ce qui n'avait été jusqu'alors qu'en projet. On promit la souveraineté de la Bourgogne au maréchal, et Emmanuel ajouta à cette amorce l'offre ordinaire de la main d'une de ses filles. Moyennant ces appâts, Biron fut tout entier aux ennemis de l'état. Il fut encore convenu que, pour se tirer de France, le duc de Savoie accepterait toutes les conditions que le roi voudrait lui imposer; mais que si, retourné dans ses états, il jugeait plus à propos de faire la guerre que de tenir sa parole, le maréchal soulèverait les mécontens du royaume, et se joindrait à lui à leur tête. ÈRE VULG. 1600.

Par suite de ces mesures, et après bien des difficultés et des propositions faites par le duc de Savoie, et tendantes à conserver au moins une partie du marquisat de Saluces, il conclut enfin avec le roi. Le traité portait qu'il rendrait purement et simplement le marquisat, ou bien qu'il le garderait en donnant en échange la Bresse, le vicariat de Barcelonnette, le val de Sture, et ceux de Pérouse et de Pignerol. Emmanuel se servit habilement de l'option qu'on lui laissait pour demander un délai de dix-huit mois, à l'effet de se consulter, ainsi que les grands de ses états. Les commissaires en accordaient six, Rosny

(1) Nicolas Pasquier, l. VII, p. 1300.

ÈRE VULG. 1600. cependant elle retenait toujours quelque chose de ses usurpations. Le duc de Savoie et le comte de Fuentès n'étaient pas amis, mais ils se craignaient et se servaient réciproquement de digue : ne pouvant s'entamer, quelquefois ils se réunissaient ; et Emmanuel était sûr de trouver en lui un bon second, quand il s'agissait d'agir contre Henri IV (1). Il en est des haines comme des inclinations ; on en chercherait souvent inutilement la cause. L'aversion d'un simple gouverneur de Milan contre un roi de France, dont il n'avait été ni le sujet ni le prisonnier, n'est pas aisée à concevoir. Cependant elle existait, soit jalousie de nation, soit dépit de voir la France florissante et sa patrie abaissée. Don Pedro ne parlait jamais de Henri IV qu'en termes offensans ; il aimait à en entendre dire du mal. Tous les exilés du royaume trouvaient un asile auprès de lui, et l'histoire l'accuse d'avoir été l'instigateur de quelques entreprises contre la vie du monarque. Il le fut au moins de complots contre l'état, et peut-être s'y crut-il autorisé par une juste réciprocité de l'exemple donné par Henri lui-même, qui se faisait peu de scrupule des secours de tout genre qu'il prodiguait secrètement aux Hollandais. Les préjugés nationaux nous empêchent ordinairement d'être justes à cet égard, et nous appelons trop souvent politique habile, et même nécessaire dans nos princes, ce que nous taxons de crime dans les autres. Au reste, cet homme qui ne connaissait pas de frein en fait de politique, ce même homme était dans son gouvernement jugé sévère et intègre, fidèle à

(1) Bentivoglio, t. II, p. 3. D'Ossat, t. II, p. 103. Canaye, vol. I et III.

sa parole, d'ailleurs grand guerrier, travailleur infatigable, résolu, opiniâtre, tel enfin que sa haine ne pouvait être que redoutable. Sitôt que le duc de Savoie fut sûr qu'il fallait perdre le marquisat de Saluces ou donner l'équivalent, il travailla à prévenir ce malheur ou à y remédier (1). La Fin, qui était toujours auprès de Biron, et qui avait le secret du comte de Fuentes, rédigea en traité ce qui n'avait été jusqu'alors qu'en projet. On promit la souveraineté de la Bourgogne au maréchal, et Emmanuel ajouta à cette amorce l'offre ordinaire de la main d'une de ses filles. Moyennant ces appâts, Biron fut tout entier aux ennemis de l'état. Il fut encore convenu que, pour se tirer de France, le duc de Savoie accepterait toutes les conditions que le roi voudrait lui imposer; mais que si, retourné dans ses états, il jugeait plus à propos de faire la guerre que de tenir sa parole, le maréchal soulèverait les mécontens du royaume, et se joindrait à lui à leur tête.

ÈRE VULG. 1600.

Par suite de ces mesures, et après bien des difficultés et des propositions faites par le duc de Savoie, et tendantes à conserver au moins une partie du marquisat de Saluces, il conclut enfin avec le roi. Le traité portait qu'il rendrait purement et simplement le marquisat, ou bien qu'il le garderait en donnant en échange la Bresse, le vicariat de Barcelonnette, le val de Sture, et ceux de Pérouse et de Pignerol. Emmanuel se servit habilement de l'option qu'on lui laissait pour demander un délai de dix-huit mois, à l'effet de se consulter, ainsi que les grands de ses états. Les commissaires en accordaient six, Rosny

(1) Nicolas Pasquier, l. VII, p. 1300.

ERE VULG. 1600. n'en voulait point du tout. Henri prit un milieu; il en donna trois. Le duc alors signa, bien résolu de mettre à profit le tems qui lui était donné, pour ne point exécuter le traité. Au bout du terme, le roi l'envoya sommer de sa parole. Emmanuel répondit par la demande d'un nouveau délai. Le roi refusa, et insista pour avoir le dernier mot du duc. Alors celui-ci, qui se crut assez fort des secours qu'il avait sollicités de l'Espagne, dans l'intervalle de la négociation, et de ses liaisons avec les mécontens de France, leva le masque, et répondit insolemment qu'il ne rendrait pas le marquisat, et que, si le roi entreprenait de le lui enlever par la force, il lui donnerait de la besogne pour quarante ans. Mais Sully, qui s'attendait au refus, avait, comme grand-maître de l'artillerie, tout préparé de longue main pour que la guerre fût courte. Ce fut l'affaire d'une campagne, qui se termina avant l'hiver.

Henri, qui ignorait l'intrigue du maréchal, lui offrit le commandement d'une de ses armées, pendant que lui-même attaquerait le duc avec une autre. Le maréchal se trouva dans un grand embarras. Prendre le commandement, c'était s'ôter le moyen de cabaler dans les provinces, pendant que le roi serait occupé à la guerre; ne le pas prendre, pendant qu'on savait l'ardeur qu'il avait pour ces sortes d'emplois, c'était s'exposer à des soupçons. Les avis étaient fort partagés dans son conseil. La Fin voulait qu'il remerciât; le duc de Savoie, au contraire, qu'il acceptât, parce qu'il comptait que son complice, à la tête des troupes de France, serait obligé de le ménager.

En effet, il ne tint pas au maréchal d'essuyer la honte

d'échouer dans les entreprises qui lui étaient confiées; mais il ne pouvait se laisser repousser sans collusion trop visible. Soit défaut de moyens, soit confiance dans la faiblesse des attaques, Emmanuel avait laissé ses places sans vivres et sans munitions, abandonnées à de faibles garnisons et à de mauvais commandans; de sorte que le maréchal se donna inutilement tous les mouvemens nécessaires pour les sauver. Il faisait passer aux gouverneurs la connaissance de ses tranchées; il laissait entrer du secours; il ne les attaquait que par les endroits les plus forts; les exhortait à se défendre du moins quelques jours. Malgré cela, il emporta toutes les places du duc devant lesquelles il se présenta; et en deux mois Emmanuel se vit exposé à perdre ses états, ou réduit à faire une paix désavantageuse: situation qui désolait Biron, et lui faisait maudire ses propres succès (1).

Le porteur de ses avis aux capitaines ennemis était Renazé, secrétaire de La Fin. Quelquefois le maréchal les donnait par écrit, et pour lors ils étaient conçus de manière à admettre une interprétation favorable, en cas qu'ils fussent surpris. Pendant que le secrétaire était ainsi employé, le maître passait rapidement du camp de Biron en Piémont, et du Piémont à Milan, d'où il rapportait à Biron de nouvelles calomnies contre le roi; nouvelles par la manière de les rendre; car c'étaient toujours les anciennes imputations; savoir: que le monarque était dévoré de la plus basse jalousie contre le maréchal; que jamais il ne lui pardonnerait ses victoires, et que tôt ou tard il en changerait les trophées en pompes funè-

(1) Sully, t. I, l. I, p. 454. La Guesle, p. 31.

ÈRE VULG. 1600. bres. Cela se disait en forme de reproche de ce que Biron, quoique malgré lui, continuait à conquérir les états du duc de Savoie. Il semblait qu'il fût coupable à l'égard de ses complices, parce qu'il ne prenait pas contre le roi les expédiens qu'ils lui suggéraient. « Il se plaint qu'il est forcé de combattre, disait le comte de Fuentès, pendant qu'il a un moyen tout simple de faire la paix à l'avantage de ses alliés. Il n'a qu'à arrêter le roi quand il viendra dans son armée; nous l'enverrons en Espagne où il sera bien traité, et nous l'amuserons à baller et festoyer avec les dames (1). »

Si ces discours n'arrachèrent pas à Biron son consentement à une noire trahison, du moins ils le familiarisèrent avec l'idée du crime; et peu s'en fallut que l'adresse des scélérats que le maréchal écoutait ne le rendît coupable d'un horrible assassinat. Ils ne cessaient de l'aigrir contre le roi; ils lui inspiraient de demander des gratifications exorbitantes, de nouveaux gouvernemens, des augmentations de puissance, qu'en bonne politique ce prince ne pouvait accorder. Biron était donc refusé: sa colère alors, sa haine, sa rage, n'avaient plus de bornes. Pendant qu'il était dans un de ces accès de frénésie, il prend envie au roi, dont l'armée n'était pas éloignée, d'aller voir celle du maréchal qui assiégeait une place ennemie. Celui-ci se doute que Henri IV ne manquera pas de visiter la tranchée; il ordonne à Renazé d'aller dire au gouverneur de pointer du canon sur un endroit qu'il lui indique, et de placer dans un autre une compagnie d'arquebusiers, qui feront feu, à certain signal;

(1) La Guesle, p. 33. Mathieu, p. 516.

sur ceux qui paraîtront. La Fin, qui était présent, soit véritable horreur du crime, soit pour éprouver le maréchal, marque de la surprise, et fait un geste d'improbation. « Comment! s'écrie le fougueux Biron, un homme qui veut me ruiner, un homme qui veut m'ôter la vie, n'ai-je pas droit de m'en venger? » Ces paroles marquent quelles odieuses préventions on lui avait inspirées. La résolution qui en était une suite « ne passa pas, dit-il lui-même en s'excusant, ne passa pas les termes d'une première pensée, enveloppée dans les nuées de sa colère et de son dépit. » Revenu à lui-même, il eut honte de son emportement, et empêcha le roi de se rendre à l'endroit funeste où son courage ordinaire aurait pu le porter. ÈRE VULG. 1600.

Pour peu qu'un conspirateur montre de remords à ses complices, il s'expose à être trahi. La Fin, qui étudiait le maréchal, jugea d'après cette conjoncture qu'il ne serait pas homme à tout risquer pour réussir. Dès ce moment, il prit des mesures contre le repentir de Biron, s'il venait à en ressentir, ou contre ses aveux, si l'indiscrétion ou la nécessité lui en arrachait quelques-uns.

Il commença à garder tous les papiers, lettres, réponses, mémoires, qui pouvaient contribuer à sa décharge; et quand le maréchal lui ordonnait de les brûler en sa présence, il les détournait adroitement, et en jetait d'autres au feu à leur place. La Fin n'abandonnait pas pour cela les négociations du duc de Biron, dont il restait toujours le principal instrument. En novembre, il fit à Milan un nouveau traité, qu'il eut ordre du maréchal de ne point signer. On y convenait que le duc de Savoie pouvait faire la paix, puisque la rapidité des conquêtes des armées françaises l'y contraignait; mais qu'aussitôt

ÈRE VULG. 1600. que les armées seraient retirées, il romprait cette paix; qu'alors les Espagnols interviendraient dans la guerre; qu'ils donneraient au duc de Biron le titre et l'autorité de lieutenant-général de leur couronne, et qu'ils lui assureraient la propriété de la Bourgogne, avec la main d'une princesse de Savoie; que si la guerre tournait mal, l'Espagne, en faisant la paix, donnerait au maréchal un million d'or comptant, et six cent mille écus de rente à toucher partout où il voudrait. Cependant, comme ce n'était qu'à regret qu'Emmanuel abandonnait ses prétentions, et pliait sous les conditions que la France lui imposait, il traîna la guerre le plus long-tems qu'il put, suspendant l'activité des armes du roi par des projets de traités, dont il reculait la conclusion quand on était prêt à finir.

Pendant ce tems, Henri IV, dont la présence ne paraissait plus si nécessaire dans ses armées victorieuses, vint à Lyon au-devant de sa nouvelle épouse. Depuis plusieurs mois on travaillait à la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. Comme les parties étaient d'accord, l'affaire n'éprouva du côté de Rome que les difficultés de forme. On fonda la nécessité du divorce sur la parenté au troisième degré, et sur le défaut de consentement libre de l'époux et de l'épouse, qui avaient été forcés par Charles IX. Dégagé de ses nœuds, Henri en forma d'autres avec Marie de Médicis, fille de François II, grand-duc de Florence. Elle avait 26 ans, âge propre à faire espérer une prompte fécondité, que les Français désiraient, afin de n'être point exposés à des guerres civiles pour la succession. Aussi toute la nation célébra-t-elle cet événement avec magnificence et épanchement de joie, comme une félicité publique.

A la conclusion de ce mariage se joignit la conclusion de la paix avec la Savoie; nouveau sujet de fêtes et de plaisirs. Emmanuel fit ce qu'il put pour obtenir des conditions autres que celles du traité qu'il avait signé en France. Il eut recours à toutes les personnes qu'il savait jouir de quelque crédit auprès du roi : princes, rois, le pape lui-même; mais en vain. Henri tint ferme, et tout ce qu'il accorda fut que le premier traité aurait lieu, que le duc de Savoie garderait le marquisat de Saluces, mais qu'il donnerait en échange la Bresse, le Bugey, et les bords du Rhône, de l'un et de l'autre côté jusqu'à Lyon. A ce prix, Emmanuel racheta ses états, dont il avait été dépouillé, et fit d'ailleurs, ainsi que le disait Lesdiguières, « une paix de prince, tandis que Henri faisait » une paix de marchand. » ÈRE VULG. 1601.

Biron éprouva aussi l'indulgence du monarque. Tant de négociations, d'entrevues, de voyages clandestins, n'avaient pu se faire sans que le roi en eût quelque connaissance. Il prit un jour à part le maréchal dans le cloître des cordeliers de Lyon, et lui demanda, sous promesse de pardon, en quoi consistaient les intelligences qu'il avait eues avec les ennemis de l'état, quels en étaient le but et la cause. Sur ces intelligences, en homme honteux de se rappeler des faits qu'il voudrait n'avoir pas à se reprocher, le coupable omit les détails et ne fit que des aveux imparfaits. Quant à leur but et à leur cause, il confessa qu'il avait été flatté de l'idée d'épouser une princesse de Savoie; que cependant il ne se serait pas écarté de son devoir, si le roi ne lui eût pas refusé le gouvernement de la citadelle de Bourg en Bresse. Henri, plein de bonté, l'embrassa, et lui dit : « Bien, maréchal,

ÈRE VULG. 1601. ne te souvienne jamais de Bourg, et je ne me souviendrai jamais aussi de tout le passé. » Mais, en lui pardonnant sa faute, il l'avertit qu'une rechute serait mortelle (1).

Biron racontant au duc d'Épernon la conversation qu'il venait d'avoir avec le roi, et combien il en était satisfait : « Je m'en réjouis, lui dit le vieux courtisan, mais vous devriez désirer une abolition, car les péchés de cette qualité ne se remettent pas comme cela. — Une abolition, répondit le maréchal, sera-t-elle plus sûre que la parole du roi? Et s'il faut une abolition au duc de Biron, que faudra-t-il aux autres (2)? » Il oubliait que la puissance royale commençait à prendre le dessus, et qu'en fait de crime d'état, elle ne distingue pas entre les coupables.

Ce fut le plus grand des malheurs pour lui, que le roi ne chercha point à pénétrer le fond de l'intrigue; il l'aurait peut-être arraché à la séduction, parce que le maréchal, ne pouvant douter, après les aveux détaillés qu'on aurait exigés, que ses actions ne fussent désormais éclairées, se serait imposé la loi de les rendre plus régulières. Il est possible aussi que, sachant le monarque instruit à fond, il eût mieux connu le pardon, et que, sensible à la bonté du souverain, il eût renoncé à des liaisons qui l'auraient rendu ingrat; au lieu qu'après sa grâce, loin d'être soulagé, il se trouva comme entre deux feux; bourrelé du côté du roi, qui, d'un moment à l'autre, pouvait connaître toutes les circonstances du complot, et lui faire un crime capital de ses réticences; embarrassé

(1) *Mém. Rec.*, 4e partie, p. 292. — (2) Mathieu, p. 492.

du côté du duc de Savoie et du comte de Fuentès, lesquels, piqués de se voir négligés, pouvaient livrer au roi les preuves de sa trahison, et le perdre. Mais il craignait surtout Renazé, et les autres complices subalternes qu'il avait employés; ils tenaient son sort entre leurs mains, et il ne fallait qu'une indiscrétion de leur part, échappée ou provoquée, pour le faire périr : ce fut donc principalement contre eux qu'il résolut de se précautionner. Il continua ses liaisons avec les ennemis de l'état, qui le flattaient toujours; mais il changea d'entremetteurs auprès d'eux, persuadé que, quand même on viendrait à découvrir les complots tramés par ces sortes de gens sous ses ordres, le pardon de Lyon couvrirait tout. ÈRE VULG. 1601.

Henri IV oublia aisément la faute d'un homme qu'il aimait. Comme il le connaissait avide d'honneurs, il l'envoya en Angleterre faire part de son mariage à la reine Élisabeth, sa bonne amie. Le maréchal y arriva peu de tems après que cette princesse eut laissé périr sur l'échafaud le comte d'Essex, son favori. On prétend que la vengeance d'un amour méprisé eut plus de part à son supplice que la politique d'état. Cependant il faut avouer qu'il s'était rendu criminel au moins d'un projet de révolte. Élisabeth raconta à Biron avec attendrissement les erreurs du comte, l'abus qu'il avait fait de ses bontés, et les ressources qu'il aurait trouvées dans son indulgence : elle dit qu'elle avait tout tenté pour le sauver; qu'elle n'exigeait qu'un aveu, qu'une soumission, qu'il daignât seulement demander grâce. Puis, fixant tout-à-coup le maréchal, comme honteuse de la sensibilité qu'elle venait de faire paraître, et se rappelant les devoirs austères de la royauté, elle lui dit : « Si j'étais à la place du roi mon

ÈRE VULG. 1601. ne te souvienne jamais de Bourg, et je ne me souviendrai jamais aussi de tout le passé. » Mais, en lui pardonnant sa faute, il l'avertit qu'une rechute serait mortelle (1).

Biron racontant au duc d'Épernon la conversation qu'il venait d'avoir avec le roi, et combien il en était satisfait : « Je m'en réjouis, lui dit le vieux courtisan, mais vous devriez désirer une abolition, car les péchés de cette qualité ne se remettent pas comme cela. — Une abolition, répondit le maréchal, sera-t-elle plus sûre que la parole du roi? Et s'il faut une abolition au duc de Biron, que faudra-t-il aux autres (2)? » Il oubliait que la puissance royale commençait à prendre le dessus, et qu'en fait de crime d'état, elle ne distingue pas entre les coupables.

Ce fut le plus grand des malheurs pour lui, que le roi ne chercha point à pénétrer le fond de l'intrigue, il l'aurait peut-être arraché à la séduction, parce que le maréchal, ne pouvant douter, après les aveux détaillés qu'on aurait exigés, que ses actions ne fussent désormais éclairées, se serait imposé la loi de les rendre plus régulières. Il est possible aussi que, sachant le monarque instruit à fond, il eût mieux connu le pardon, et que, sensible à la bonté du souverain, il eût renoncé à des liaisons qui l'auraient rendu ingrat; au lieu qu'après sa grâce, loin d'être soulagé, il se trouva comme entre deux feux; bourrelé du côté du roi, qui, d'un moment à l'autre, pouvait connaître toutes les circonstances du complot, et lui faire un crime capital de ses réticences; embarrassé

(1) *Mém. Rec.*, 4e partie, p. 292. — (2) Mathieu, p. 492.

du côté du duc de Savoie et du comte de Fuentes, lesquels, piqués de se voir négligés, pouvaient livrer au roi les preuves de sa trahison, et le perdre. Mais il craignait surtout Renazé, et les autres complices subalternes qu'il avait employés; ils tenaient son sort entre leurs mains, et il ne fallait qu'une indiscrétion de leur part, échappée ou provoquée, pour le faire périr : ce fut donc principalement contre eux qu'il résolut de se précautionner. Il continua ses liaisons avec les ennemis de l'état, qui le flattaient toujours; mais il changea d'entremetteurs auprès d'eux, persuadé que, quand même on viendrait à découvrir les complots tramés par ces sortes de gens sous ses ordres, le pardon de Lyon couvrirait tout. Ère vulg. 1601.

Henri IV oublia aisément la faute d'un homme qu'il aimait. Comme il le connaissait avide d'honneurs, il l'envoya en Angleterre faire part de son mariage à la reine Élisabeth, sa bonne amie. Le maréchal y arriva peu de tems après que cette princesse eut laissé périr sur l'échafaud le comte d'Essex, son favori. On prétend que la vengeance d'un amour méprisé eut plus de part à son supplice que la politique d'état. Cependant il faut avouer qu'il s'était rendu criminel au moins d'un projet de révolte. Élisabeth raconta à Biron avec attendrissement les erreurs du comte, l'abus qu'il avait fait de ses bontés, et les ressources qu'il aurait trouvées dans son indulgence : elle dit qu'elle avait tout tenté pour le sauver; qu'elle n'exigeait qu'un aveu, qu'une soumission, qu'il daignât seulement demander grâce. Puis, fixant tout-à-coup le maréchal, comme honteuse de la sensibilité qu'elle venait de faire paraître, et se rappelant les devoirs austères de la royauté, elle lui dit : « Si j'étais à la place du roi mon

ÈRE VULG. 1601. frère, il y aurait des têtes coupées aussi bien à Paris qu'à Londres : Dieu veuille toutefois qu'il se trouve bien de sa clémence; pour moi, je n'aurais jamais pitié de ceux qui troublent un état. » On remarqua qu'en rendant compte de son ambassade Biron ne parla pas de cet avertissement.

Il est rare que les exemples corrigent. Ce que Biron venait d'entendre ne l'empêcha pas de se joindre à une cabale qu'il trouva formée à la cour, et dont les chefs n'auraient jamais dû causer du chagrin au roi. Le premier, Henri de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, devait tout à Henri IV, qui l'avait choisi, entre tous les seigneurs de sa cour, pour lui faire épouser Charlotte de La Mark, souveraine de Sédan, dont la main était à sa disposition. Le second, Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, était perpétuellement comblé des faveurs du roi, tant en mémoire de Charles IX, dont il était fils naturel, que par égard pour Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, sa maîtresse, dont il était frère utérin. L'un et l'autre, oubliant ce qu'ils possédaient et de qui ils le tenaient, ne songeaient qu'à en acquérir davantage. Le duc de Bouillon était dévoré du désir d'agrandir sa souveraineté, et croyait ne pouvoir y parvenir qu'en renouvelant les troubles. Le comte d'Auvergne avait formé le projet de faire retomber la couronne dans sa famille, et la fécondité de la reine ne lui paraissait pas même un obstacle dont on dût s'embarrasser (1).

Marie de Médicis, dans le cours de la première année

(1) Sully, t. I, liv. II, p. 43.

de son mariage, avait rendu le roi père d'un dauphin. ÈRE VULG. 1601.
Ce bonheur n'empêchait pas le monarque de se livrer aux caprices d'un amour volage. Ses infidélités multipliées et peu secrètes chagrinaient son épouse, qui ne lui cachait pas son dépit. De là naissaient des froideurs et des picoteries qui, dans la maison d'un particulier, seraient restées sans conséquence, mais qui, dans la cour d'un roi, influaient sur le sort du royaume. Henriette d'Entragues avait aussi donné au roi deux fils; elle prétendait n'être devenue mère que sous la foi d'une promesse de mariage antérieure à l'hymen de Marie. Au moment de la célébration, elle avait signifié à Lyon une opposition, dont on ne tint pas compte. Cependant elle n'en croyait pas moins avoir assuré à son fils des droits qu'elle pouvait faire valoir. Il s'agissait d'abord de faire déclarer nul le mariage du roi, et le dauphin illégitime; projet chimérique : mais quelle chose ne fait pas croire possible le désir de régner et de supplanter une rivale? Henriette employa pour se satisfaire les armes du sexe le plus faible, les charmes et la malice : par les premiers elle retenait tyranniquement le roi sous son empire; la seconde lui servait à éloigner Henri de son épouse. La favorite possédait supérieurement le talent de contrefaire, et, dans les momens de gaîté, elle imitait plaisamment le ton de la reine, ses manières, son accent et son idiome mêlé d'italien et de français : le roi riait de ces folies; mais la reine, à qui on le rapportait, entrait en fureur, et demandait vengeance. Henri tâchait d'éluder : il ne voulait pas qu'on prît au sérieux des bouffonneries qu'il prétendait n'être faites que pour l'amuser. Marie, au contraire, insistait; et, voyant que le roi la payait de

ÈRE VULG. 1601.

défaites, elle croyait sa rivale préférée, éclatait en reproches, et donnait publiquement des scènes d'humeur et de dépit, qui faisaient de vives impressions sur l'ame sensible du monarque. Henriette se flattait que ces scènes multipliées aigriraient à la fin l'époux, et pourraient lui faire prendre un parti violent, comme de renvoyer la princesse à Florence. Elle trouvait tout simple que le roi la reconnût ensuite pour véritable reine, en vertu de la promesse de mariage, et qu'il donnât le titre de dauphin à son fils. Tel fut le rôle que la marquise de Verneuil joua dans cette affaire; il n'était pas le plus aisé, si la nature ne l'eût faite aussi propre à désoler une épouse susceptible, qu'à captiver un prince facile. Le duc de Bouillon, le plus fécond, le plus habile discoureur de son tems, joua le second : il formait des plans, discutait les difficultés, concertait les moyens, rassurait ceux que le danger aurait pu effrayer : il paraissait s'avancer plus que les autres complices; mais il avait soin de ne laisser derrière lui ni écrits, ni traces qui pussent le décéler. Le comte d'Auvergne, homme entreprenant et téméraire, arborait hardiment l'étendard de la révolte; il parcourait les provinces au-delà de la Loire, où il semblait avoir fixé son séjour : il s'y conciliait la noblesse par des égards, le clergé par une grande affectation de catholicité, et le peuple par une feinte compassion de la misère qu'il souffrait sous le poids des impôts dont il était accablé. Pour Biron, on le destinait à commander les troupes, tant celles que fournirait l'Espagne que celles qui seraient levées en France. On devait, lui disaient les flatteurs, l'opposer à Henri IV; idée capable toute seule de piquer sa vanité et de lui faire oublier son devoir. Ils

ne manquaient pas de lui insinuer qu'un homme qui aurait forcé le roi à placer sur le trône l'épouse légitime, et à reconnaître le véritable héritier, ne devait pas s'attendre à moins qu'à une souveraineté, ou à toute autre récompense qu'il désirerait. Ainsi le duc de Bouillon était l'ame de la conspiration, le comte d'Auvergne en était, pour ainsi dire, la trompette; et Biron, le bras. Pris à part, chacun en particulier aurait été peu redoutable; mais unis ensemble, et avec beaucoup d'autres qui ne se montraient pas encore, attaquant le roi, l'un à la cour, les autres dans les provinces, d'autres encore sur les frontières, ils pouvaient occasioner dans l'état des mouvemens très-dangereux. ÈRE VULG. 1601.

Henri IV en eut quelques soupçons au commencement de l'année. Il apprit qu'il y avait de la fermentation dans le Poitou et dans les provinces adjacentes : il part avec sa promptitude ordinaire, il se montre à ses peuples sans troupes et sans appareil effrayant, demande quel est le sujet de leurs plaintes. Ils répondent qu'on leur a dit qu'il veut augmenter les impôts, détruire les priviléges du clergé, de la noblesse et de la magistrature, et bâtir de tous côtés des citadelles pour les gouverner en despote qui ne connaît ni frein ni lois. Le roi s'explique sur tous ces sujets avec les députés des corps : il leur fait voir qu'ils sont trompés; que ses intentions pour le soulagement des peuples sont pures et droites. « Quant aux citadelles, dit-il, celles que je voudrai faire ne seront bâties que dans le cœur de mes sujets. » Henri avait cette affabilité, ce ton de vérité qui persuadent. Sa présence et ses discours calmèrent toutes les craintes; les murmures cessèrent, et il revint triomphant de la malice de ses ennemis. 1602.

ÈRE VULG. 1602. Mais elle existait toujours à la cour comme dans un volcan dont les explosions indiquaient une inflammation très-étendue, et dont le vrai foyer restait caché. Le roi, certain qu'il y avait des projets, sans en connaître précisément le but ni les auteurs, vivait dans les alarmes. Dufresne Canaye, son ambassadeur à Venise, ministre pénétrant et infatigable, qui étendait ses correspondances dans toute l'Italie, lui mandait qu'on voyait souvent des Français à Milan et à Turin ; qu'ils s'enveloppaient dans l'ombre du mystère, et qu'ils avaient de nuit de fréquentes conférences avec les ministres de ces deux cours. Dufresne nommait les uns, désignait les autres, marquait heure par heure leurs démarches, décrivait jusqu'à leurs habits, leur contenance et leurs gestes. Il mandait de plus qu'on déchirait le roi en Italie au sujet de ses mœurs ; qu'on décriait son gouvernement, pour répandre sur lui une espèce de mépris ; qu'on rabaissait sa puissance, afin de persuader à ses alliés qu'il était hors d'état de les secourir dans le besoin ; qu'enfin les Vénitiens eux-mêmes, malgré leur attachement pour Henri, commençaient à prêter l'oreille à ces insinuations calomnieuses, et à se défier de la France (1).

On est étonné de voir avec quelle indifférence les ministres et le roi lui-même recevaient ces avertissemens. Ils poussèrent l'indolence jusqu'à négliger de faire passer à Dufresne l'argent nécessaire au paiement de ses espions ; il ne demandait qu'une somme modique pour faire enlever un de ces mauvais Français, qui aurait peut-être révélé toute l'intrigue, et on la refusa : mais

(1) Canaye, t. I, *passim*.

Henri IV fut mieux servi par l'imprudence de Biron que par ses propres ministres (1).

Depuis son retour d'Angleterre, le maréchal parut peu à la cour ; encore était-ce en homme mécontent, dédaigneux, blâmant tout ce qui se faisait, quelquefois rêveur, impatient, colère, tel qu'on voit des gens qui, embarrassés dans une mauvaise affaire, affectent l'assurance, et s'obstinent contre le cri de leur conscience. Ses soucis n'étaient pas sans cause. Son intimité avec La Fin commençait à tourner comme font toutes les amitiés fondées sur des intérêts criminels. Il s'était glissé entre eux des soupçons ; le comte de Fuentes, plus connaisseur que le maréchal, se douta le premier, sur quelques paroles échappées à La Fin, qu'il serait homme à les trahir. Sans lui rien témoigner, il le renvoya en France, et l'engagea, sous quelques prétextes, à prendre son chemin par la Savoie. Les avis étaient donnés à Emmanuel, et La Fin y aurait au moins perdu sa liberté : mais soit heureux hasard, soit prévoyance, La Fin prit par la Suisse, et il chargea de la commission pour la Savoie Renazé, son secrétaire, qui fut arrêté et renfermé dans le château de Chiari.

Retiré en Auvergne, sa patrie, La Fin tourne des yeux inquiets sur sa situation ; il se voit au milieu de la France qu'il trahit, sans asile chez les étrangers auxquels il est suspect. En vain il porte des plaintes au duc de Biron sur la captivité de son secrétaire ; il n'en reçoit que des réponses inquiétantes. On ne lui parle de l'infortuné Renazé que comme d'un homme qu'il a fallu sacrifier à la sûreté commune, et dont on a été obligé d'étouffer la

(1) Canaye, t. I, p. 350.

ÈRE VULG. 1602. voix dans le tombeau. Le maréchal lui conseille de ne faire ni recherches ni menaces à l'occasion de ce complice; mais au contraire, tant la crainte est cruelle, de se défaire secrètement de ceux dont il a été accompagné dans ses voyages, et qui pourraient donner des lumières sur ses démarches : affreuses précautions qui font connaître à La Fin ce qu'il doit appréhender lui-même, surtout n'étant plus nécessaire.

Or, depuis le pardon de Lyon, le maréchal, fidèle à la résolution qu'il avait prise de changer ses entremetteurs, ne s'était presque pas servi de La Fin. Il donnait toute sa confiance au baron de Luz. Ses voyages à Milan et à Turin, il les faisait faire par Hébert, son secrétaire, qui prenait des prétextes de pélerinages, ou d'aller acheter des armes et des étoffes en Italie, ou d'y conduire de jeunes gentilshommes qu'on voulait faire voyager. La Fin, qui s'était servi des mêmes défaites, ne se trompait pas sur leur but. Il en tirait cette conséquence, que le duc de Biron avait toujours les mêmes intrigues, mais qu'il employait d'autres agens. Par le moyen des habitudes qu'il conservait dans la maison du maréchal, il était aussi instruit de sa conduite personnelle : on l'avertissait que Biron s'éloignait du roi; qu'il affectait de mépriser ses bonnes grâces et de le braver, et qu'en même tems il ne prenait aucune précaution ni pour se défendre, ni au moins pour se sauver, si on découvrait quelque chose. De toutes ces circonstances, La Fin conclut que Biron courait à sa perte : pour lui, il prend son parti, et demande une audience au roi.

Chose étonnante! dans le tems où les yeux et les oreilles tant du roi que des ministres auraient dû être perpétuel-

lement ouverts, la demande de La Fin fut négligée; et peut-être l'aurait-on oubliée tout-à-fait, s'il n'était survenu *un fugitif de Piémont*, qui en dit assez au roi pour lui inspirer de la curiosité sur ce que La Fin avait à révéler. On lui dépêcha donc un exprès pour convenir de la récompense qui lui serait accordée, et de la conduite qu'il tiendrait pour ne pas alarmer le maréchal. Quant à la récompense, La Fin ne demanda que sa grâce; et elle lui fut promise. A l'égard des précautions à prendre pour soustraire son intelligence avec le roi à l'attention de Biron, il imagina d'écrire au maréchal qu'il avait une affaire de famille qui exigeait sa présence à la cour; que, s'il ne s'y rendait pas dans une circonstance aussi importante, on pourrait mal juger des raisons qui le retiendraient en province; qu'il hésitait cependant de paraître à la cour, dans la crainte de lui donner des soupçons, et qu'il s'abandonnait à sa décision. Biron, toujours confiant, laissa toute liberté à La Fin; et celui-ci vint à Fontainebleau, de l'aveu du maréchal, et sans aucun soupçon de sa part (1). ÈRE VULG. 1602.

Le roi l'interrogea lui-même. « Connaissant, dit La » Guesle (2), le naturel des guerriers, qui parlent beau» coup, mais que le son de la trompette fait agir autre» ment, » il ne fit pas grands cas des dépositions du délateur tant qu'elles se bornèrent à des discours; mais, quand il montra les papiers qu'il avait dérobés à la vigilance du maréchal, Henri, trop convaincu, écrivit à Sully: « Mon ami, venez me trouver en diligence pour chose » qui importe à mon service, votre honneur, et le com-

(1) La Guesle, p. 51. — (2) *Ibid.*, p. 53.

ÈRE VULG. 1602. » mun contentement de tous deux(1). » Le ministre vole; il trouve le roi à cheval, partant pour la chasse, où il allait faire diversion à ses chagrins. Henri s'incline vers Sully, et, lui serrant la tête contre son cœur, lui dit en soupirant : « Mon ami, il y a bien des nouvelles; toutes les conspirations contre moi et mon état, dont nous ne faisions que nous douter, sont maintenant découvertes. » Il raconte ensuite à son ministre que c'est La Fin, le principal confident de Biron, qui est venu tout avouer. « Mais, dit-il, il enveloppe dans sa déposition beaucoup de gens, même des plus grands : or, devinez. — Moi, sire, répondit Sully, deviner un homme qui soit traître! c'est ce que je ne ferai jamais. » Henri presse de nouveau Sully, qui résiste toujours; enfin il lui dit en souriant : « M. de Rosny en est; le connaissez-vous bien? » Puis, sans même prendre la peine de le rassurer sur cette imposture, qui se détruisait d'elle-même, il lui ordonne d'aller entendre les dépositions de La Fin avec Villeroy et le chancelier de Bellièvre.

Le résultat de leur examen fut qu'il fallait mander à la cour le maréchal de Biron, et qu'il y avait assez de preuves pour l'arrêter. C'était une entreprise dont l'événement a prouvé la facilité, mais qui pouvait alors paraître délicate; car La Fin déclarait, à la vérité, ce qui s'était passé pendant qu'il avait eu la confiance du maréchal, c'est-à-dire jusqu'au pardon de Lyon : ainsi, jusque-là, tout était connu, et il n'y avait rien à craindre; mais, depuis ce tems, ne pouvait-il pas s'être formé des complots plus redoutables? Ne pouvait-il pas se faire qu'il

(1) Sully, t. I, p. 15, 31 et 45.

y eût des complices en plus grand nombre et plus accrédités; que les mesures fussent mieux prises; qu'il ne fallût peut-être plus qu'une étincelle pour faire jouer des mines préparées en plusieurs endroits du royaume? Il était donc important de ne point alarmer Biron, qui aurait pu ou se sauver et emporter avec lui son secret, par conséquent laisser toujours le roi dans le même embarras, ou frapper à l'instant son coup, et embraser toute la France. ÈRE VULG. 1602.

Il avait envoyé à la cour le baron de Luz, pour sonder le terrain. Le roi s'exprima avec lui, sur le compte de Biron, en termes obligeans; et en effet, malgré le crime du maréchal, Henri ne pouvait se défendre d'un retour de tendresse pour lui et les autres coupables. « S'ils pleurent, disait-il, je pleurerai avec eux; s'ils se souviennent de ce qu'ils me doivent, je n'oublierai ce que je leur dois; ils me trouveront aussi plein de clémence qu'ils sont vides de bonnes affections : je ne voudrais pas que le maréchal de Biron fût le premier exemple de la sévérité de ma justice, et que mon règne, qui jusqu'à présent a ressemblé à un air calme et serein, se chargeât tout soudain de nuées, de foudres et d'éclairs (1). »

Que ne sut-il, l'infortuné maréchal, les dispositions favorables de son maître! Mais, trompé par La Fin, trompé par ses amis qui croyaient La Fin sincère, il s'imagina ne pouvoir se sauver que par le silence. Il délibéra cependant s'il s'exposerait à rendre compte de sa conduite. Plusieurs personnes de la cour lui conseillèrent secrètement de se mettre en sûreté; mais il était

(1) Mathieu, p. 494.

ÈRE VULG. 1602. déjà trop tard pour hésiter d'obéir. Sous prétexte de renouveler les poudres et les autres munitions de guerre et de bouche des forteresses de Bourgogne, devenues trop vieilles; Sully les avait retirées sans y en substituer d'autres ; de sorte que la province sur laquelle Biron comptait se trouvait privée de défense, sans qu'il s'en fût aperçu.

Le duc de Biron arriva à Fontainebleau le 13 juin. Son entrée à la cour fut un spectacle. On avait observé que La Fin avait de fréquentes conférences avec le ministre ; que souvent il sortait de la maison du chancelier bien avant dans la nuit, et que le roi s'y trouvait quelquefois. Il n'en fallait pas davantage pour rendre les courtisans attentifs à la contenance du maréchal; elle fut fière et hautaine, d'autant plus qu'en mettant pied à terre La Fin lui glissa à l'oreille : « Bon courage, mon maître! ils ne savent rien. » Cependant, comme ses affaires étaient déjà le sujet des conversations; comme on soupçonnait qu'il n'était pas exempt de reproches, sans qu'on sût précisément jusqu'à quel point il en méritait, on lui aurait désiré moins de présomption. « Il ne trouva, dit Mathieu, personne qui parlât pour son orgueil, et chacun » aurait intercédé pour son humilité (1). »

Il aborda le roi avec assurance. Henri le reçut avec bonté, le conduisit dans ses jardins, parcourut avec lui ses appartemens, et lui fit voir les ornemens qu'il y avait ajoutés; de tems en tems il mettait en avant des propos capables d'amener une confidence : mais Biron regardait négligemment, écoutait comme malgré lui, répondait

(1) Mathieu, p. 408.

dédaigneusement, et même avec insolence (1); il était venu, disait-il, non pour se justifier, mais pour connaître ses calomniateurs et en tirer vengeance. Le roi lui fit entendre assez clairement qu'il était instruit, le conjura de lui ouvrir son cœur, lui dit qu'il voulait tenir l'aveu entier de lui-même; à cette condition, il lui offrit un pardon général et ses bonnes grâces. Voyant que, malgré tant d'avances, il ne gagnait rien sur cet opiniâtre, il lui détacha quelques-uns de ses amis, dont les instances ne réussirent pas davantage. « Mon ami, disait tristement le monarque à Sully, voilà un malheureux homme que le maréchal; j'ai envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, et de lui faire autant de bien que jamais. Il me fait pitié; mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je me suis si long-tems servi, et qui m'a été si familier. Mais toute mon appréhension est que, quand je lui aurai pardonné, il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfans, ni à mon état (2).

Si Henri-le-Grand avait ces craintes, quelle devaient être les terreurs de Marie de Médicis! Une reine, une mère qui se voyait menacée elle-même d'être chassée du

(1) Sur une des cheminées de Fontainebleau on avait placé le roi en relief, sous la figure d'un conquérant entouré de trophées. « Eh bien! mon cousin, dit Henri au maréchal en lui montrant ce portrait, si le roi d'Espagne m'avait vu comme cela, que dirait-il? — Sire, il ne vous craindrait guère, » répondit Biron d'un ton moqueur. Le monarque jeta sur le maréchal une œillade de colère, qui sans doute le fit rentrer en lui-même; car il ajouta sur-le-champ : « J'entends, sire, en cette statue, et non pas en votre personne. » Le roi lui répondit avec un sourire amer : « Bien, monsieur le maréchal. » Voyez Cayet, p. 289.

(2) Mathieu, p. 499. Sully, t. II, p. 48.

ÈRE VULG. 1602. trône, et de voir arracher le sceptre à son fils! car La Fin déposait avoir entendu dire au comte de Fuentes « que jamais l'état d'Espagne ne se fierait aux Français, si ce n'était qu'ils fassent faillir la race des princes du sang, en commençant par le roi et son dauphin, » et que l'intention du maréchal était de renverser toute la France. On ne sait, à la vérité, cet affreux projet que par un complice qui cherchait peut-être à se faire valoir, et cette sorte de preuve n'est pas toujours convaincante: mais, comme on rappelle tout en certaines circonstances, quelques personnes se souvinrent que Biron avait dit « qu'il n'y avait qu'un coup d'épée qui pût l'empêcher » d'être souverain; » et d'un homme assez imprudent pour laisser échapper ce propos, il était pardonnable d'appréhender des extrémités fâcheuses ou un coup de désespoir. L'intérêt que la reine avait dans cette affaire ne permit pas au roi de lui en laisser ignorer l'importance. Il l'appela aux conseils qui se tinrent à ce sujet; et ce furent peut-être ses frayeurs et ses larmes qui arrachèrent à la justice du monarque les derniers ordres contre l'infortuné Biron. « Mais auparavant, dit le roi, je lui veux dire encore que, s'il se laisse mener par justice, il ne s'attende plus à grâce quelconque de moi (1). »

Plein de cette idée, Henri suit de l'œil le criminel, l'examine, le voit jouer et causer, sans qu'il paraisse ébranlé ni inquiet. Enfin, comme la nuit s'avançait, il l'appelle dans sa chambre; et, faisant un dernier effort, lui dit: « Maréchal, c'est de votre bouche que je veux savoir ce dont, à mon regret, je suis trop éclairci. Je vous

(1) *Histoire de la vie de Biron*, p. 47. Mathieu, p. 415.

assure de votre grâce, quelque chose que vous ayez commise contre moi. Le confessant librement, je vous couvrirai du manteau de ma protection, et l'oublierai pour jamais. — Oh! c'est trop, répondit l'obstiné Biron, c'est trop presser un homme de bien qui n'a eu d'autre dessein que celui qu'il vous a dit. — Plût à Dieu! répliqua le roi; mais je vois bien que je n'apprendrai rien de vous : je vais voir si le comte d'Auvergne m'en dira davantage. » Il sort sous ce prétexte, examine par lui-même si ce qu'il avait ordonné était prêt. En rentrant dans sa chambre, il congédie tout le monde; et, s'adressant au maréchal, il lui dit : « Adieu, baron de Biron; vous savez ce que je vous ai dit (1). »

ÈRE VULG. 1602.

Il était encore tems; Biron, prosterné aux pieds du monarque attendri, aurait obtenu grâce : mais trop altier pour fléchir, il sort; la porte se ferme. Aussitôt Vitri, capitaine des gardes, le saisit par le bras et lui demande son épée. « Mon épée! s'écrie le maréchal, mon épée qui a tant fait de bons services! » Il la détache cependant, et demande à parler au roi; mais il avait laissé passer le moment de la clémence, et ce moment échappé ne revint plus. En traversant la salle des gardes, il eut l'imprudence de dire : « Vous voyez comme on traite les bons catholiques! » Parole qui n'émut personne.

Dans le même tems, Praslin, autre capitaine des gardes, demandait l'épée au comte d'Auvergne : « Tiens, prends-la, dit-il sans se déconcerter; elle n'a jamais tué que des sangliers. Si tu m'avais averti de ceci, il y a deux heures que je dormirais. » En effet, il se coucha tran-

(1) Sully, t. I, p. 49. Mathieu, p. 503.

ÈRE VULG. 1602. quillement et dormit. Le maréchal, au contraire, passa la nuit dans son manteau, livré à la plus grande agitation; il se promenait à grands pas, frappait du poing contre les murailles; il apostrophait les gardes, se parlait à lui-même, se reprochait de n'avoir pas suivi le conseil qu'on lui avait donné de se sauver; il priait qu'on avertît ses secrétaires de brûler ses papiers, d'avouer une chose, d'en taire une autre; il s'interrompait ensuite, en se rappelant qu'il était prisonnier, et qu'il n'y avait plus là personne pour lui obéir. Infortuné! qui commençait à sentir l'abandon général, la plus terrible épreuve pour un homme accoutumé à l'empressement de la foule, compagne de la grandeur.

Le lendemain, le maréchal et le comte d'Auvergne furent transférés, par eau, de Fontainebleau à la Bastille. Le roi donna, le 18, des lettres-patentes qui attribuaient le procès au parlement. Il fut instruit par Achille du Harlay, premier président, Nicolas Potier, aussi président, assistés d'Étienne Fleury et de Philibert Thurin, conseillers, nommés rapporteurs.

Avant toute action juridique, les parens et les alliés du maréchal obtinrent permission de se jeter aux pieds du roi. Le duc de La Force portait la parole; il rappela les services du prisonnier, ceux de sa famille, l'ignominie que son supplice ferait rejaillir sur elle, et il employa tout ce que le sujet pouvait fournir de pathétique pour fléchir la justice du monarque, et ranimer dans son cœur les sentimens de son ancienne bonté. Henri l'écouta d'un air pénétré; puis, reprenant les points de sa harangue, il leur dit que ces sortes de punitions ne déshonoraient pas les familles; et il le prouva par son pro-

pre exemple : « Car, dit-il, je ne me fais pas honte d'être descendu des Armagnacs et du comte de Saint-Paul, qui ont péri sur l'échafaud. Quant à la clémence dont vous voulez que j'use à l'égard du sieur de Biron, ce ne serait miséricorde, mais cruauté. S'il n'y allait que de mon intérêt particulier, je lui pardonnerais comme je lui pardonne de bon cœur ; mais il y va de mon état, auquel je dois beaucoup, de mes enfans que j'ai mis au monde, qui pourraient me reprocher, et tout mon royaume, si je venais à défaillir, que j'ai laissé un mal que je connaissais. Je laisserai faire le cours de la justice : vous verrez le jugement qui en sera porté. J'apporterai ce que je pourrai à son innocence. Je vous permets d'y faire ce que vous pourrez, jusqu'à ce qu'on connaisse qu'il soit criminel de lèse-majesté ; car alors le père ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le père, la femme pour le mari, ni le frère pour le frère (1). »

ÈRE VULG. 1602.

L'historien Mathieu remarque qu'entre les papiers produits par La Fin, on en choisit vingt-sept, « non » ceux qui concluaient le plus contre Biron, mais ceux » qui ne parlaient que de lui. » En effet, entre les pièces qu'on trouve dans les différentes relations, aucune n'indique la complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon ; toutes regardent exclusivement le maréchal.

L'accusation contenait quatre chefs principaux, 1° d'avoir eu intelligence avec l'archiduc, par Picoté, dont il payait les voyages ; 2° d'être entré en traité avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, soit directement, soit par l'entremise de La Fin ; 3° de s'être entendu avec

(1) *Vie de Biron*, p. 49.

ÈRE VULG. 1602. l'ennemi pour retarder la prise des places de la Bresse, et faire recevoir des échecs à l'armée royale; 4° d'avoir averti le gouverneur de Sainte-Catherine de pointer le canon sur un endroit où il devait mener le roi, et de lui dresser une embuscade d'arquebusiers.

On lui présenta d'abord ses lettres et ses mémoires, qu'il reconnut. Comme ils étaient écrits à double sens, il leur donna celui qui était favorable à sa cause, et ainsi il ôta à cette preuve, pour le moment, toute sa force. Les juges lui demandèrent ensuite s'il avait quelque reproche à produire contre La Fin. Loin d'en faire aucun, il répondit qu'il le regardait comme un honnête homme. Aussitôt on lui lut la déposition de La Fin, qui expliquait les mêmes pièces dans le sens le plus naturel, et tout contraire à celui que Biron avait donné : le prisonnier s'emporta pour lors contre La Fin ; dit que c'était un traître, un scélérat gagné par ses ennemis pour le perdre.

Cependant le sens de ces pièces restait incertain, parce que La Fin en donnait un et Biron un autre. Pour en tirer une preuve concluante, il aurait fallu un nouveau témoin non récusé par le criminel, qui eût déterminé le vrai sens, en se joignant à l'un ou à l'autre : c'est ce qui arriva d'une manière accablante pour le maréchal. « Si Renazé était ici, s'écria-t-il, il donnerait le démenti à La Fin. » A peine avait-il parlé, que Renazé parut. Le jour même que Biron fut arrêté, ce prisonnier se sauva du château de Chiari, après avoir gagné ses gardes, apparemment moyennant l'argent que la France lui fournit. Il les emmena avec lui, échappa à toutes les poursuites du duc de Savoie, et vint sans délai fortifier

le témoignage de La Fin. Sa présence fut un coup de foudre pour l'accusé; à peine en voulut-il croire ses yeux: il ne pouvait concevoir par quelle fatalité cet homme, qu'il avait cru mort, sortait du tombeau pour le confondre. Il pensa qu'Emmanuel le trahissait, et, dans le premier moment de sa surprise, il garda le silence. ÈRE VULG. 1602.

Cependant il reprit ses esprits; et, se voyant convaincu sur le sens des pièces, il réclama le pardon que le roi lui avait accordé à Lyon : mais il rendit lui-même ce moyen insuffisant, par des aveux qui lui échappèrent; car, interrogé sur les circonstances de ce pardon, il répondit : « Je ne puis nier que je n'aie dit au roi tout ce qui s'était passé; mais, en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avait rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devais spécifier ce que j'avais honte d'avoir entrepris (1). » Raison excellente partout ailleurs que devant un tribunal établi pour juger un crime d'état; crime qui n'admet pas un pardon vague et verbal, mais qui demande une abolition spécifiée et revêtue de lettres-patentes. Le maréchal ajouta qu'il n'avait rien machiné contre son devoir, depuis le pardon. Malheureusement la preuve qu'il fournissait de son innocence frappait contre lui : c'était une lettre, sans doute adressée à La Fin; il lui écrivait qu'il ne voulait plus se mêler d'intrigues, et que la naissance du dauphin avait dissipé *ses ombrages et ses variétés*. Or, le pardon était du commencement de l'année 1601; le dauphin n'était né qu'à la fin de septembre même année : il s'était donc écoulé, depuis le pardon, plusieurs mois;

(1) Mathieu, p. 510 et 511.

ÈRE VULG. 1602. pendant lesquels Biron avait persévéré dans *ses ombrages et ses variétés*.

Il est vraisemblable que le maréchal fixa au pardon de Lyon la fin de ses correspondances avec l'ennemi, parce que, depuis ce tems, ne s'étant plus servi de La Fin, il se flattait qu'il n'y avait pas de preuves victorieuses contre lui; et il ne se trompa point. Ses confidens, dans ces derniers tems, avaient été le baron de Luz, son ami, et Hébert, son secrétaire. Le premier, réfugié en Bourgogne, ne put être contraint d'en sortir; le second, appliqué à la question, en souffrit les douleurs sans rien avouer: mais on ne pouvait se tromper sur les motifs qui l'avaient fait envoyer à Milan, ni croire qu'un secrétaire confident quittât son maître pour des raisons aussi frivoles que celles qu'on alléguait, et qu'il allât voyager dans les pays étrangers, pendant que son service auprès du maréchal était nécessaire. Si donc la constance et la fermeté d'Hébert lui sauvèrent la vie, elles ne purent garantir celle de son maître.

Le 23 juillet, le chancelier se rendit au parlement: les pairs qui avaient été convoqués n'y vinrent pas; mais il s'y trouva cent douze juges. On employa trois séances à entendre le rapport du procès, et, le 27, le maréchal fut amené de la Bastille au Palais.

Le duc de Biron parut grand en cette occasion; il mit dans sa défense toute la modestie du repentir, et toute l'énergie de la douleur. Le nombre des juges, leur gravité, leur silence, objet si imposant, ne le troublèrent pas. Il commença son apologie par l'exposition des manœuvres employées pour le séduire; il mit entre ces moyens de prétendues sorcelleries, dont il est étonnant

que La Fin se soit servi (1), et plus étonnant encore qu'une ame, qui n'était pas faible, s'y soit laissé surprendre; preuve certaine que, quand on a une fois ouvert son cœur à la flatterie, toute arme devient victorieuse entre les mains du flatteur. Le maréchal détailla ensuite les raisons qui l'avaient empêché de faire au roi, depuis son arrivée à Fontainebleau, les aveux qu'il demandait : « La Fin et moi, dit-il, nous nous étions juré de ne jamais rien révéler, et je croyais ma conscience liée par ce serment. De plus, en arrivant, La Fin lui-même m'avertit qu'il n'avait rien avoué, et, comme j'étais très-résolu de ne jamais rien exécuter de ce que nous avions pu projeter ensemble, j'ai cru inutile de déclarer des choses qui ne devaient point avoir de suite, et qui pouvaient nous déshonorer tous deux. »

ÈRE VULG. 1602.

Loin de convenir d'avoir eu dessein de mettre la vie du roi en péril, il répondit qu'au contraire c'était La Fin qui était coupable de ce conseil, et qu'il l'avait rejeté avec indignation. Quant à l'accusation de s'être entendu avec les ennemis de l'état pour ménager leurs troupes et leurs places, il y opposa une énumération rapide et véhémente des choses qu'il aurait pu faire contre le service du roi dans les ambassades, à la tête des armées, dans le conseil et ailleurs, sans être exposé aux soupçons de trahison. « Ne pouvais-je pas, dit-il, me défendre en Bourgogne, amasser de l'argent, des troupes, des munitions, refuser de venir, puisque j'avais été averti? Une

(1) La Fin lui faisait voir des figures de cire qui remuaient et parlaient; il soufflait sur lui, le baisait sur l'œil, lui mordait l'oreille. Voilà ce qu'un maréchal de France dit sérieusement devant ses juges, pour se disculper d'un crime de lèse-majesté. Voyez *Vie de Biron*, *passim*.

ÈRE VULG. 1602.

ame coupable et peinée de l'horreur de sa conscience fût tombée en pièces de peur et de tremblement; mais la secrète science que j'avais de ma fidélité, et l'innocence de mes desseins, ne me pouvaient donner aucune imagination de défiance. Je disais toujours en moi-même : J'ai trop bien servi le roi pour ne pas penser qu'il ne m'estime son serviteur. Je ne pouvais penser que le foudre de la justice du roi pût offenser un homme reposant dans la tranquillité de sa conscience. D'ailleurs, j'étais assuré que le roi m'avait pardonné, et que je ne l'avais pas offensé depuis le pardon (1). »

Il répéta ce qu'il avait dit aux rapporteurs pendant l'instruction. « Je ne puis nier que, dans cette occasion, je ne dis pas au roi tout ce qui s'était passé; mais, en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avait rendu capable de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne devais spécifier ce que j'avais honte d'avoir entrepris. Le roi ne m'aurait-il donc donné la vie alors que pour me la ravir maintenant? S'il ne lui plaît de considérer mes services, et les assurances qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse digne de mort. Je n'espère pas mon salut en sa justice, mais en la vôtre, messieurs, qui vous souviendrez mieux que lui des périls que j'ai courus dans les bacchanales de la ligue, et que, sans les services que j'ai rendus alors, vous ne seriez pas à présent mes juges. J'implore la miséricorde du roi; et quand je ne dirais mot, les plaies dont je suis chargé la demandent pour moi. » Puis il ajouta, en poussant un soupir : « Ma faute est grande, messieurs; mais les grandes offenses

(1) Mathieu, p. 182.

veulent de grandes clémences. Quoi qu'il en advienne, je me confie plus en vous que je ne fais au roi, qui, m'ayant autrefois regardé des yeux de son amour, ne me voit que de l'œil de sa colère, et tient à vertu de m'être cruel, et à blâme d'exercer envers moi un acte de clémence. Ah ! il vaudrait mieux pour moi qu'il ne m'eût pas pardonné la première fois, que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement. » ÈRE VULG. 1602.

Biron cessa de parler; il eut la consolation de voir ses juges attendris, et ne se retira pas sans quelque espoir.

La cour se rassembla le 29. On alla aux opinions : la loi était contre l'accusé; il avouait qu'il avait eu commerce avec les ennemis de l'état. Le pardon accordé à Lyon sur un exposé imparfait n'était point revêtu des formes légales; le roi d'ailleurs, sur les représentations de quelques-uns de ses ministres qui redoutaient la furie de Biron, s'il échappait, le révoqua par des lettres expresses qui furent adressées au parlement; il se trouvait au procès de fortes prétentions que, depuis ce pardon, il avait persévéré dans les mêmes intrigues. Enfin, il niait d'avoir voulu exposer la vie du roi; mais deux témoins non récusés l'affirmaient contre lui. Il fut donc condamné tout d'une voix à avoir la tête tranchée en place de Grève, « comme convaincu du crime de lèse-majesté, » par les conspirations par lui faites contre la personne » du roi, entreprises sur son état, proditions et traités » faits avec les ennemis de l'état. »

Quelques juges proposèrent de décréter La Fin et Renazé; mais le chancelier remontra que ceux qui découvrent les conspirations dans lesquelles ils ont trempé sont non-seulement dignes de pardon, mais méritent ré-

ÈRE VULG. 1602. compense. « Peut-être, ajouta-t-il, toute cette faction ne sera pas coupée avec la tête du maréchal ; il pourra en naître encore qu'on aura peine à découvrir, si le bon traitement fait aux complices de celle-ci n'engage les autres à parler. »

Cette précaution n'était que trop nécessaire contre les ennemis de la personne et de la fortune de Henri IV. Nous avons remarqué qu'un des plus envenimés était le comte de Fuentes. On aurait peine à imaginer jusqu'où allèrent son dépit et sa rage, quand il crut *ses corruptions découvertes* par la détention du maréchal. Fuentes dominait l'Italie, par la grande idée qu'il avait répandue de la puissance espagnole, comparée à la puissance française. Il était de sa politique de déprimer celle-ci, et de faire croire que le roi de France n'avait ni justice ni autorité, et que les puissances d'Italie, qui quitteraient l'Espagne pour s'attacher à la France, feraient une fausse démarche dont elles pourraient se repentir. Rien n'était si capable de détruire ces préventions inspirées aux Italiens, qu'une conduite ferme de la part de Henri IV, dans la circonstance d'une conspiration contre lui. C'est pourquoi le gouverneur de Milan s'appliqua à le décrier. A la première nouvelle de l'emprisonnement de Biron, Fuentes soutint que le maréchal était innocent, et que le roi ne l'avait fait arrêter que par jalousie. Il publia ensuite que toute la cour se déclarait pour le prisonnier ; que la moitié du royaume se soulevait en sa faveur, et que le roi n'oserait jamais le faire mourir. Dufresne Canaye, ambassadeur à Venise, mandait à Henri ces propos, et l'impression qu'ils faisaient même sur ses alliés. L'Italie entière, disait-il, a les yeux tournés sur votre majesté,

et si vous ne punissez, votre indulgence sera traitée de crainte et de faiblesse. Ainsi plusieurs causes concoururent à la mort du duc de Biron : ses fautes, les frayeurs de la reine, l'arrogance du comte de Fuentes et de ses autres fauteurs et instigateurs ; enfin, la nécessité d'un exemple, tant pour réprimer les brouilleries au dedans, que pour soutenir le crédit de l'état au dehors. ÈRE VULG. 1602.

On laissa passer un jour entre la condamnation, qui fut prononcée le 30 juillet, et l'exécution. Pendant cet intervalle, les parens obtinrent que le lieu de l'exécution serait changé, et qu'elle se ferait à la Bastille, et non à la Grève. Quelques personnes crurent qu'il y eut dans ce changement plus de précaution que d'égards, et qu'on le fit, parce qu'on craignit quelques mouvemens de la part de ses amis. Le roi lui accorda aussi la grâce de faire son testament, et de n'être point lié. « Quelles grâces ! quelles grâces ! s'écriait le malheureux Biron d'une voix étouffée par les sanglots. Quoi ! ne pouvait-on me garder céans, les fers aux mains, pour se servir de moi dans un jour d'importance? Monsieur, disait-il au chancelier de Bellièvre, vous avez tant aimé mon père ! encore pouvez-vous représenter au roi ce que je dis. Jamais, non jamais je n'ai attenté à sa personne. » Quand on lui lut ces paroles de la sentence, *pour avoir attenté à la personne du roi :* « Il n'en est rien, s'écria-t-il transporté de fureur, cela est faux ; ôtez cela. » Il répéta encore sur l'échafaud : « A la vérité, j'ai failli ; mais pour la personne du roi, jamais, non jamais. » On appela à ce triste spectacle quelques personnes choisies dans les différens corps, dans le conseil, le parlement, la ville et les marchands. Elles furent témoins des transports du maréchal, de l'es-

ÈRE VULG. 1602.

pèce de délire qui égara son esprit; non, disait-il, à cause de la mort, qu'il avait mille fois affrontée dans les combats, mais à cause de la honte du supplice. « Ah! que je voudrais bien, dit-il aux soldats qu'il vit sous les armes en descendant dans la cour de la Bastille, que je voudrais bien que quelqu'un de vous me donnât d'une arquebusade au travers du corps (1)! »

Ce souhait n'étonnera pas quiconque se peindra Biron, et entrera dans cette ame déchirée par une foule de réflexions accablantes. Il était d'un tempérament tout de feu; un sang pétillant bouillonnait dans ses veines. Naturellement impatient, jamais il n'avait éprouvé d'adversités. Duc, pair, maréchal de France, Biron se voit tout-à-coup déchu de sa grandeur : il repasse dans son esprit ses victoires, ses exploits, ses triomphes; compare son ancien éclat à l'état humiliant où il se trouve, à la mort ignominieuse qui l'attend : il se rappelle ses projets chimériques, leur funeste issue, ses perfides amis qui l'ont précipité dans l'abîme et qui l'abandonnent; il est forcé de s'avouer à lui-même qu'il ne lui fallait qu'un aveu, un mot pour se sauver, et qu'il n'a pas voulu le prononcer. C'est dans ce moment que ses gardes consternés viennent baiser sa main, et lui dire le dernier adieu. Les ministres d'une religion trop négligée lui présentent des consolations, que son trouble l'empêche d'admettre dans son cœur. Il s'agite, il frissonne; puis, reprenant courage, il marche vers l'échafaud du même pas dont il allait au combat; il monte, regarde autour

(1) Étienne Pasquier, 4e et 5e *lettres*, vol. II, p. 499 et 505. Davigny, vol. I, p. 29. *Vie de Biron*, p. 153. La Guesle, p. 60.

de lui d'un air inquiet ; il cherche l'épée du bourreau, qu'on cache à ses yeux : un tremblement général le saisit, il se précipite à genoux, et se bande lui-même les yeux ; mais au moment qu'on veut le toucher pour lui couper les cheveux, il s'écrie d'une voix tonnante : « Qu'on ne m'approche pas ! je ne saurais l'endurer ; si je me mets en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici. » Son œil étincelant, son geste, sa menace, glacent d'effroi les plus hardis : enfin, il se remet à genoux ; et, plus prompt que le regard, le bourreau lui abat la tête d'un seul coup.

ÈRE VULG. 1602.

Ainsi périt Biron, victime de sa crédulité, de son orgueil et de son opiniâtreté ; il le reconnut trop tard, lorsqu'en parlant de ses complices, il les nommait, « non » complices de fait, mais vrais fauteurs et instigateurs, » et lorsqu'il disait, « qu'il y en avait de plus méchans que » lui, mais qu'il était le plus malheureux. »

On ignore le degré de complicité du comte d'Auvergne et du duc de Bouillon avec le maréchal. Si on en croit Siri, ces deux seigneurs ne furent pas les seuls engagés dans cette affaire. Le roi seul en sut le secret, par des conversations qu'il eut avec le baron de Luz, et par les aveux d'Hébert après la mort de son maître. Le premier s'était retiré en Bourgogne, dans les places voisines de celles d'Espagne. Le président Jeannin alla l'y trouver, et le détermina à venir parler au roi, qui fut content de sa franchise, et le renvoya satisfait de ses bontés. Hébert avait été condamné à une prison perpétuelle ; il mérita sa liberté par un récit exact de toute l'intrigue : on lui accorda de se retirer en Flandre ; mais de là il passa auprès du comte de Fuentes. Henri fit grâce au

ÈRE VULG. 1602. comte d'Auvergne, à condition qu'il n'entretiendrait plus aucun commerce avec les Espagnols. Pour le duc de Bouillon, quelque sauvegarde qu'on lui proposât, il ne voulut pas venir à la cour; il se sauva en Allemagne, où il resta long-tems errant (1).

Cet acte de fermeté étonna les grands seigneurs : jusqu'alors ils s'étaient crus à l'abri de pareilles exécutions. Rendus, par les préjugés de la ligue, peu délicats sur les règles austères de la fidélité, ils s'imaginaient qu'il leur était permis de former des confédérations entre Français, et d'entretenir des correspondances avec les étrangers ennemis de l'état, ou autres, pourvu qu'ils ne se portassent pas jusqu'à des hostilités. Ces principes anarchiques ne s'effacèrent pas sitôt en France, puisque Bassompierre, qui écrivait plus de trente ans après, dit, par forme d'improbation de la conduite de Henri IV dans cette affaire : « On fit beaucoup de bruit de cette » conjuration, dans laquelle il n'y eut pas un homme » sur pied, pas une bicoque prise, pas une déclaration » faite. » Élisabeth, au contraire, instruite des droits rigoureux de la royauté, et jalouse de leur intégrité, ne sut pas plus tôt la détention de Biron, qu'elle exhorta Henri à ne pas laisser son crime impuni. « Les sceptres, » lui mandait-elle, sont des tisons enflammés qui doi» vent brûler les mains de ceux qui veulent les tou» cher (2). »

Cette princesse était fort piquée de la paix de Vervins, qui s'était faite sans son aveu, et qui l'avait jetée

(1) Siri, t. I, p. 105. — (2) *Observations de Bassompierre sur Dupleix*, p. 110. Siri, t. I, p. 163.

Ère vulg. 1602.

dans quelque embarras. Elle saisit donc avec ardeur l'occasion de l'affaire de Biron, dont le conseil d'Espagne paraissait le principal moteur, pour représenter au roi que vainement il espérait quelque tranquillité de la part des Espagnols ; qu'ils lui tendraient toujours des piéges ; qu'ainsi le parti le plus prudent était de recommencer une guerre ouverte avec eux. Henri, dans son chagrin, prêtait l'oreille à ces insinuations ; mais le pape, qui désirait sincèrement d'entretenir la paix entre les deux couronnes, imaginait toutes sortes de moyens pour l'apaiser. On lui fit espérer que la cour d'Espagne sacrifierait le comte de Fuentes, et que pour le moins il serait rappelé d'Italie, comme le roi le demandait d'abord ; mais le tems calma son ressentiment. On fit ce qui se pratique entre ennemis qui veulent garder les apparences d'amitié. Le roi d'Espagne désavoua ses ministres ; il félicita le roi de France d'avoir échappé à ce danger. Celui-ci reçut le compliment d'aussi bon cœur qu'il était fait. Malgré la paix, on faisait toujours passer des secours aux Hollandais révoltés contre l'Espagne. Henri continua cette manœuvre ; et les Espagnols continuèrent aussi, selon l'expression de Canaye, « d'arroser nos mauvaises » racines qui n'étaient pas encore mortes (1). »

Le comte de Fuentes, consterné de la catastrophe, donna d'abord tous les signes d'un violent désespoir. Il se consola ensuite, et y trouva même un sujet de triomphe, « jusqu'à se vanter, comme d'un grand chef-d'œuvre, » d'avoir privé la France de cet habile général (2). » Mais comme il n'avait pas encore fait à ce royaume tout

(1) Canaye, t. I, p. 342. —(2) *Ibid.*, p. 352 et 356.

ÈRE VULG. 1602. le mal qu'il lui voulait, il ne cessait d'en chercher les occasions, et le désir d'embarrasser le roi le rendait habile à les trouver.

On ne sait pas d'une manière certaine si la marquise de Verneuil fut impliquée dans l'affaire de Biron; mais, puisqu'un des buts de la conspiration était de faire donner à son fils, au préjudice du dauphin, les droits d'enfant légitime, il y a apparence qu'elle fut d'intelligence avec le comte d'Auvergne son frère, qui travaillait pour elle. Le roi voulut ignorer sa faute, ou lui fit grâce. Il lui pardonnait ses infidélités; comment ne lui aurait-il pas pardonné ses crimes? Certaine de l'empire qu'elle avait sur le faible monarque, Henriette, après sa grâce, ne fut ni plus attachée, ni plus circonspecte. Elle aima l'un des fils du duc de Guise assassiné à Blois, Claude de Joinville, depuis duc de Chevreuse, nom que sa femme a rendu si fameux. Il était encore à la fleur de sa jeunesse, âge peu propre à la discrétion. La marquise, quoique plus expérimentée, manqua de prudence; outre les visites fréquentes qu'elle souffrait, elle donna dans un commerce de lettres que leur passion réciproque rendit assez vives (1).

Soit légèreté, soit plaisir de la confidence, Joinville fit part de sa bonne fortune à madame de Villars, tante de sa maîtresse. Celle-ci s'était crue quelque tems aimée du monarque; mais piquée de s'être trompée, elle s'attacha à la reine, et, de concert avec cette princesse, elle trahit la confiance du jeune homme, et fit tomber les lettres

(1) Bassompierre, t. I, p. 83. Sully, t. II, p. 55. *Amours de Henri IV*, p. 305. Siri, t. II, p. 122.

entre les mains du roi. L'embarras des amans est aisé à deviner; mais Henriette eut bientôt pris son parti : elle nia que ces lettres fussent d'elle; les sermens, les larmes furent employés pour persuader que c'était l'ouvrage de la jalousie de la reine et de sa tante. On produisit un homme qui, apparemment assuré de sa grâce, affirma que c'était lui qui, sur les instances de madame de Villars, avait contrefait l'écriture de la marquise. Sans plus grands éclaircissemens, en amant qui ne cherche qu'un prétexte pour n'être plus en colère, le roi se contenta de cette ruse grossière, mais il fallut que les amans cessassent de se voir et de s'écrire. ÈRE VIII 1602.

Cette gêne causa un grand dépit au jeune prince de Joinville : il l'exprima par des paroles et des actions dignes de son âge. Des ministres espagnols, à l'affût de toutes les occasions qui pouvaient favoriser leurs vues, l'excitèrent à la vengeance et lui en présentèrent les moyens. Il reçut avidement leurs propositions, et signa un traité dont les articles, dictés par la passion, n'étaient qu'un assemblage de projets sans liaison et sans ordre. Henri en fut instruit; il fit suivre un nommé Tangé, agent du duc de Savoie et du comte de Fuentes, qu'on arrêta sur la frontière. Il se trouva chargé du traité, qui tomba ainsi entre les mains du roi.

Sans donner à cette affaire plus d'éclat qu'elle ne méritait, Henri appelle le jeune homme dans son cabinet, et lui fait tout avouer en présence du duc de Sully, de sa mère, et du duc de Guise son frère. « Voici, leur dit-il ensuite, le vrai enfant prodigue, qui s'est imaginé de belles folies ; mais, comme pleines d'enfance, et niveletés, je lui pardonne pour l'amour de vous et de M. de

AN. VULG. Rosny, qui m'en a prié à jointes mains : mais c'est à con-
1602. dition que vous le chapitrerez bien tous trois, et que vous m'en répondrez à l'avenir ; car je vous le baille en garde, afin de le faire sage, s'il y a moyen. »

Ses parens le firent voyager en Allemagne, où il fut, dit Canaye, bien traité par Bacchus, ensuite bien caressé par Vénus à Venise, d'où il alla tenter les faveurs de Mars en Hongrie, toujours néanmoins soupirant après la France, d'où il ne se voyait éloigné qu'à regret.

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE LA BRANCHE DES VALOIS.

RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÊME.

1589 — 1793.

BRANCHE DES BOURBONS.

FIN DE LA TABLE.


3 2044 058 130 733


WIDENER
AUG 1 5 2003
JUL 2 3 2003
CANCELLED